

**CONTRAT DE VILLE 2015/2020
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA
VALLEE DE MONTMORENCY
(CAVAM)**



**COMMUNES DE DEUIL-LA BARRE,
MONTMAGNY, SAINT-GRATIEN
ET SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

29 JUIN 2015

SOMMAIRE

Chapitres	Pages
Préambule : la politique de la ville née de la Loi du 21 février 2014 et les axes transversaux	5
Chapitre 1 : la démarche d'élaboration du contrat de ville.....	6
Chapitre 2 : présentation du territoire de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM).....	8
21 <i>une dynamique démographique reposant sur un solde naturel soutenu.....</i>	<i>9</i>
22 <i>une composante familiale très présente mais en recul.....</i>	<i>11</i>
23 <i>des disparités locales importantes au sein des catégories socioprofessionnelles, masquées par des moyennes communautaires plus valorisées.....</i>	<i>12</i>
24 <i>un indice de jeunesse qui s'inscrit dans les tendances régionales, malgré un vieillissement de la population légèrement plus prononcé qu'à l'échelle du reste de l'Île-de-France.....</i>	<i>13</i>
25 <i>des populations dont les ressources sont assez élevées mais avec des différences en réalité très marquées entre le Nord et le Sud.....</i>	<i>14</i>
26 <i>un territoire bénéficiant d'un bon niveau de desserte, notamment au Sud du territoire</i>	<i>15</i>
27 <i>un territoire dont la fonction résidentielle tend à se renforcer plus vite que sa fonction de pôle d'emploi.....</i>	<i>16</i>
28 <i>un territoire à l'intersection de pôles d'activités d'envergure, face auxquels il est difficile de peser.....</i>	<i>17</i>
29 <i>une attractivité résidentielle due à un parc de logements équilibré à l'échelle communautaire.....</i>	<i>17</i>
Chapitre 3 : état des lieux de la politique de la ville	21
31 <i>communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency.....</i>	<i>23</i>
32 <i>commune de Deuil-La Barre.....</i>	<i>31</i>
- <i>synthèse du bilan du PRE.....</i>	<i>35</i>
33 <i>commune de Montmagny.....</i>	<i>40</i>
- <i>synthèse du bilan du PRE.....</i>	<i>46</i>
34 <i>commune de Saint-Gratien.....</i>	<i>54</i>
35 <i>commune de Soisy-sous-Montmorency.....</i>	<i>70</i>
Chapitre 4 : la nouvelle géographie prioritaire de la CAVAM.....	79
QPV : quartier en politique de la ville	
41. <i>la commune de Montmagny : les quartiers QPV du Centre-ville et des Lévriers et le quartier de veille le Barrage</i>	<i>83</i>
42. <i>la commune de Saint-Gratien : le quartier QPV et de veille les Raguenets ...</i>	<i>104</i>

43. la commune de Soisy-sous-Montmorency : le quartier QPV le Noyer Crapaud et le quartier de veille les Noël	115
44. la commune de Deuil-La-Barre : les quartiers de veille la Galathée et les Mortefontaines	131
Chapitre 5 : le diagnostic participatif et partagé	138
50 – les axes transversaux	
51 - Pilier Cohésion Sociale décliné selon les thématiques suivantes	140
510 Réussite éducative	
511 Soutien à la parentalité	
512 Sport et Culture	
513 Santé	
514 Accès au droit et aide aux victimes	
515 Prévention de la délinquance et de la récidive	
52 - Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain décliné selon les thématiques suivantes	153
520 Habitat	
521 Cadre de vie	
522 Sécurité et tranquillité publique	
523 Participation des habitants	
53 - Pilier Emploi et Développement économique	158
530 les employeurs et salariés	
531 la demande d'emploi	
532 les actions et ses partenaires	
533 l'accompagnement socio-professionnel	
Chapitre 6 : la gouvernance	178
60 - le pilotage du contrat de ville	179
61 - La participation des habitants - les Conseils citoyens	184
610 - le Conseil citoyens des quartiers du Centre-ville et des Lévriers (commune de Montmagny)	
611- le Conseil citoyens du quartier des Raguenets (commune de Saint-Gratien)	
612- le Conseil citoyens du quartier du Noyer Crapaud (commune de Soisy-sous-Montmorency)	
62 - Les engagements financiers	192
<i>Droit de tirage 2015 de la CAVAM et des villes de Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous- Montmorency (autres éléments financiers en annexe)</i>	
63 - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville	195
<i>Proposition méthodologique d'évaluation du contrat de ville</i>	

Les signataires	198
------------------------------	------------

Chapitre 7 : les annexes.....	201
--------------------------------------	------------

- 71 *Les conventions de renouvellement urbain de Deuil-la-Barre, Montmagny et Saint-Gratien (en cours)*
- 72 *Charte d'engagements entre l'Etat, les communes et les organismes d'HLM (en cours)*
- 73 *Convention intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux (en cours)*
- 74 *Pacte financier et fiscal de solidarité (en cours)*
- 75 *Les engagements des partenaires du contrat de ville :*
 - a. *la Région Île-de-France,*
 - b. *la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)*
 - c. *l'Education Nationale,*
 - d. *le Conseil départemental du Val d'Oise,*
 - e. *la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise*
 - f. *la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)*
 - g. *Cadre d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires (ex : villes de Deuil la Barre, Montmagny et Saint Gratien)*
- 76 *Le bilan de l'opération de Renouvellement Urbain (ORU) de la commune de Montmagny*
- 77 *Le bilan du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de la commune de Deuil-La Barre*
- 78 *Les données statistiques de cadrage*
- 79 *Les tableaux de la programmation 2015 de la CAVAM, Montmagny, Saint Gratien et Soisy-sous-Montmorency*
- 80 *Fiches actions Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)*
- 81 *Annexe financière (en cours)*

Glossaire	234
------------------------	------------

Sur couverture intérieure : comité technique intercommunal

PREAMBULE

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants » (article 1^{er} de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014)

La nouvelle loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 a réformé la politique de la ville par la définition d'un nouveau zonage et par le lancement d'une nouvelle contractualisation, le « contrat de ville nouvelle génération » ; d'une durée de 6 ans, il succède depuis le 1^{er} janvier 2015 au Contrat urbain de cohésion sociale intercommunal – CUCS - signé en 2007 avec l'Etat.

Ce contrat de ville se construit autour de 5 principes structurants :

- ✓ une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- ✓ un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- ✓ un contrat piloté à l'échelle de l'intercommunalité et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville,
- ✓ un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- ✓ un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM) repose sur les trois piliers définis par la circulaire du 30 juillet 2014 :

- ✓ la cohésion sociale
- ✓ le cadre de vie et le renouvellement urbain
- ✓ l'emploi et le développement économique

La jeunesse, l'égalité femmes /hommes et la lutte contre les discriminations constituent les axes transversaux du contrat de ville

En charge du pilotage, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, la CAVAM est, à ce jour, compétente pour mettre en œuvre des actions en matière d'emploi, de développement économique, de sécurité et de prévention de la délinquance (via le CLSPDI). Les autres compétences (éducation, lien social, culture, sport et santé) relevant de l'action communale.

Dans le cadre du futur Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), le territoire communautaire sera amené à évoluer avec l'entrée en vigueur de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale (MAPTAM) du 28 janvier 2014.

Ainsi à partir du 1^{er} janvier 2016, le secteur « vallée de Montmorency » prévoit la fusion de la CAVAM avec la communauté de communes Ouest de la Plaine de France (CCOPF) au Nord, étendue à deux communes de la communauté d'agglomération de Val et Forêt (les communes de Saint-Prix et de Montlignon).

Le contrat de ville ci-après présente des constats et des objectifs qui répondent aux exigences de la loi et de nos territoires.

Chapitre 1

La démarche d'élaboration du contrat de ville

De septembre 2014 à juin 2015

Après la réunion de validation des nouveaux périmètres *politique de la ville* organisée en préfecture en septembre 2014, les élus de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency et des communes concernées ont mobilisé leurs services autour de l'élaboration du futur contrat de ville en partenariat avec l'Etat et ses services.

Une équipe projet a été ainsi constituée, réunissant les responsables *politique de la ville* des communes de Deuil-La Barre, Saint-Gratien, Montmagny et Soisy-sous-Montmorency, les représentants de la CAVAM en charge de la politique de la ville, du volet urbain et du développement économique et emploi.

L'élaboration du contrat de ville s'est opérée au travers de plusieurs temps de travail avec :

- ❖ le 2 décembre 2014 : la tenue avec les services d'un comité de pilotage en présence des élus de la CAVAM, des élus des communes concernées et des représentants des services de la préfecture,
- ❖ entre septembre et avril 2015 : l'équipe projet s'est réunie à plusieurs reprises,
- ❖ le 26 janvier 2015 : organisation d'un comité technique « pilier cohésion sociale »,
- ❖ le 27 janvier 2015 : organisation d'un comité technique « pilier cadre de vie et renouvellement urbain »,
- ❖ le 6 février 2015 : organisation d'un comité technique « pilier emploi et développement économique »,
- ❖ le 31 mars 2015 : réunion de la Commission prévention et politique de la ville de la CAVAM,
- ❖ le mardi 10 février 2015 : tenue d'un comité de pilotage sous l'égide de la préfecture,
- ❖ le 3 et 10 avril 2015 : organisation de deux demi-journées de séminaire politique de la ville avec la définition de 6 groupes de travail thématiques :
 - ✓ réussite éducative et parentalité,
 - ✓ culture et sport,
 - ✓ prévention de la délinquance et de la récidive et accès au droit et aide aux victimes,
 - ✓ habitat, cadre de vie, sécurité et tranquillité publique et participation des habitants,
 - ✓ emploi et développement économique,
- ❖ de mi-avril à mi-mai 2015 :
 - ✓ rédaction du projet du contrat de ville,
 - ✓ validation des enjeux, orientations et objectifs opérationnels par les élus de la CAVAM et des communes concernées par l'intermédiaire du chef de projet,
 - ✓ le 15 mai 2015 : envoi du projet de contrat en Préfecture,
- ❖ le 20 mai 2015 : présentation du projet de contrat et de l'avancée du processus en conférence des vice-présidents de la CAVAM,
- ❖ le 26 mai 2015 : comité de pilotage en préfecture de validation du projet contrat,
- ❖ le 16 juin 2015 : présentation en Commission prévention et politique de la ville de la CAVAM des différents travaux réalisés depuis la commission du 31 mars,
- ❖ entre le 15 juin et le 28 juin 2015 : approbation du projet de contrat par le Conseil de Communauté de la CAVAM et les Conseils municipaux des 4 villes (Deuil-La Barre, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency)
- ❖ le 29 juin 2015 : signature protocolaire du contrat en présence des partenaires

Chapitre 2

Présentation du territoire de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM)

La CAVAM présentée autour des thèmes suivants :

21. données démographiques
22. caractéristiques des ménages
23. catégories socioprofessionnelles
24. la jeunesse de la population
25. le niveau de vie
26. la desserte en transports
27. l'emploi et la fonction résidentielle
28. l'emploi et les pôles d'activités
29. l'habitat et le parc social

21) une dynamique démographique reposant sur un solde naturel soutenu

(Éléments extraits du diagnostic préalable à la mise en place du deuxième Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) en cours d'élaboration, réalisé par le cabinet Guy TAEB Conseil en 2013)



La Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, CAVAM, est née le 1er janvier 2002. Elle est constituée de 9 communes du Sud-Est de la vallée de Montmorency : Andilly, Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains (entrée au 1er janvier 2014) Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency,

La superficie du territoire atteint 26.58 km², soit une densité de près de 4 577 habitants/km²

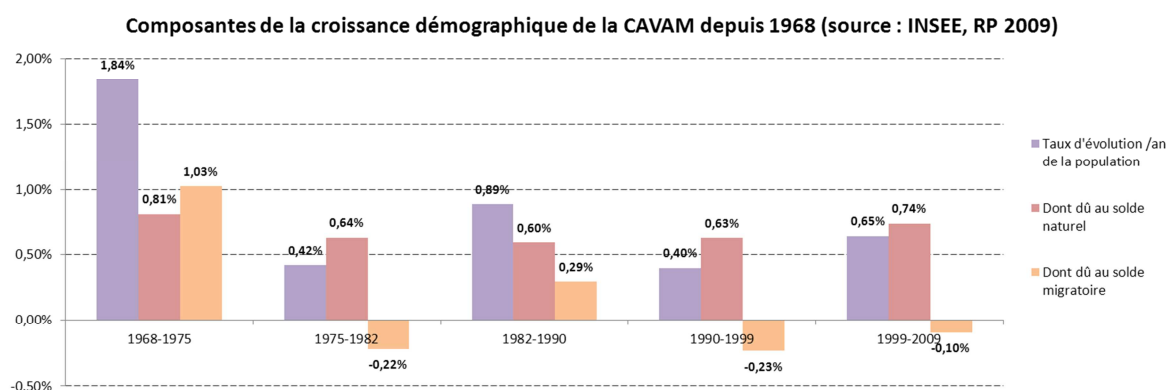
Selon le dernier recensement de la population réalisé par l'Insee (RP 2011), la CAVAM compte 121 665 habitants. L'atteinte de ce seuil démographique résulte d'une croissance soutenue, régulière et continue, depuis près d'un demi-siècle. Entre 1968 et 2011, les communes de la CAVAM ont vu leur population croître de 55% (soit un gain de plus de 40 000 habitants).

Cette dynamique démographique se caractérise autour de deux éléments structurants :

- D'une part, le fait que la dynamique démographique de la CAVAM repose depuis les années 1970 sur un solde naturel assez soutenu et surtout très stable. Depuis le recensement de 1975, le taux d'évolution de ce solde naturel se maintient autour de + 0,65% par an.
Cette caractéristique traduit un équilibre relatif entre l'accueil de jeunes ménages ayant des enfants sur le territoire, et l'accueil de personnes plus âgées.
- D'autre part, le solde migratoire de la CAVAM, bien que déficitaire depuis plus de 20 ans, connaît un ralentissement très prononcé et une amélioration de sa situation depuis le début des années 2000.

Entre 1990 et 1999, le taux d'évolution du solde migratoire était de -0,23% par an (soit un solde migratoire déficitaire de -234 individus par an). Entre 1999 et 2009, il passait à un taux de -0,10% par an (soit un solde migratoire déficitaire de -100 individus par an). Entre ces deux périodes intercensitaires, le déficit a donc été divisé par deux et demi. Cette tendance peut être le fait :

- ✓ soit d'une capacité à mieux conserver les populations sur place,
- ✓ soit d'une attractivité très marquée (forte capacité à attirer de nouvelles populations et compenser des départs).



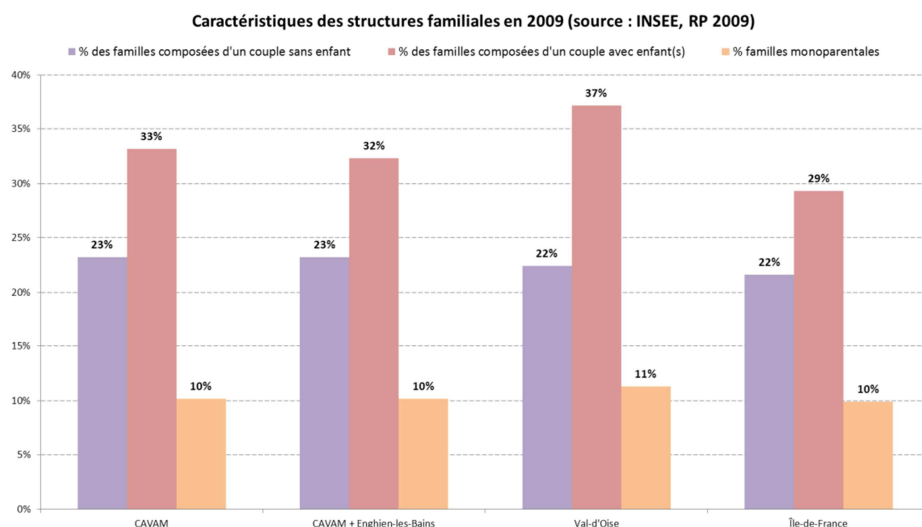
Cette amélioration du régime migratoire a eu des répercussions directes sur le taux d'évolution global de la population qui est passé de +0,40% par an entre 1990 et 1999, à + 0,65% par an entre 1999 et 2009.

La comparaison avec les valeurs départementales et régionales met en évidence le positionnement atypique de la CAVAM qui fait partie des quelques territoires franciliens à avoir quasiment stabilisé son déficit migratoire, alors que l'on constate une difficulté généralisée à satisfaire cet objectif à l'échelle de l'Île-de-France et du Val d'Oise.

La CAVAM se positionne donc comme l'un des territoires franciliens à avoir su renouveler son attractivité au cours des années 2000.

22) une composante familiale très présente mais en recul

Au regard du contexte géographique dans lequel il s'inscrit, le territoire de la CAVAM fait figure d'espace plutôt familial et au sein duquel on observe une forme de mixité sociale.



La part des familles représentait 67% en 2009 et 65% en 2011 (familles monoparentales et familles composées d'un couple avec ou sans enfants), soit un niveau similaire à ce qui était constaté sur la communauté d'agglomération d'Argenteuil – Bezons (67% en 2009) mais légèrement inférieur aux moyennes de Val-et-Forêt (70% en 2009) et du département (71% en 2009).

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la part des familles avec enfants, on constate que les années 2000 ont été marquées par un recul de la part relative de ces profils familiaux. Les arrivées en provenance du cœur de l'agglomération parisienne n'ont pas permis de compenser les départs de familles avec enfants vers des territoires plus périphériques, et le départ de jeunes quittant la CAVAM pour décohabiter.

Ainsi, alors que ces familles avec enfants (monoparentales ou couples) représentaient 47% des ménages en 1999, elles ne représentaient plus que 43% en 2009 et 42% en 2011.

Cette diminution de la part relative cache en réalité trois phénomènes :

- La progression plus rapide des ménages non familiaux que des familles avec enfants sur la CAVAM entre 1999 et 2009 : entre ces deux dates, les ménages non-familiaux connaissent un taux d'évolution annuel de 2,41% alors que les familles avec enfants (monoparentales ou couples avec enfants) n'augmentaient que de 0,26% par an,
- La progression des familles monoparentales : en 1999, elles représentaient 9% des ménages, en 2009, 10% et 10,5% en 2011 (soit un taux d'évolution annuel de 2,23%),
- La diminution des familles composées d'un couple avec enfants : en 1999, celles-ci représentaient 38% des ménages contre 33% en 2009 et 31,5% en 2011. En plus de connaître une baisse en valeur relative, ce profil de ménages a également connu une baisse en nombre (- 400 entre 1999 et 2009).

Ces évolutions de la composante familiale sont également perceptibles à travers la diminution de la taille moyenne des ménages (notion de desserrement des ménages en lien également avec le vieillissement de la population et les phénomènes de décohabitation).

En 2009, cette taille moyenne des ménages était de 2,45 personnes sur la CAVAM et de 2.4 en 2011 ; en 1999, elle était de 2,55.

Malgré cette baisse, là encore conforme aux tendances départementales (taux de desserrement annuel de -0,38% dans le Val d’Oise contre -0,39% sur la Vallée de Montmorency), l’agglomération conserve un profil plutôt familial (taille moyenne des ménages en 2009 supérieure aux moyennes franciliennes [2,33] et nationales [2,27]).

23) Des disparités locales importantes au sein des catégories socioprofessionnelles, masquées par des moyennes communautaires plus valorisées

L’autre caractéristique majeure dans l’évolution des structures de la population est le renforcement des catégories socioprofessionnelles intermédiaires et des cadres.

La sociologie des habitants de la CAVAM est en réalité assez mixte, bien que dominée par les catégories socioprofessionnelles (CSP) plutôt valorisées. Les CSP dites intermédiaires (professions intermédiaires et employés) représentaient 36% de la population en 2009 et 35% en 2011.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures (14% en 2009 et 15% en 2011, y étaient légèrement surreprésentés par rapport aux moyennes du Val-d’Oise (11% en 2009). A l’inverse, les ouvriers y étaient un peu moins représentés (8% sur la CAVAM en 2009/2011 contre 12% dans le département).

Les années 2000 sont marquées par l’affirmation des profils de CSP plutôt valorisés. Les cadres et professions intellectuelles supérieures connaissent une progression assez forte, comme dans la majorité des territoires franciliens. C’est la progression des professions intermédiaires et le recul prononcé de la part des ouvriers qui constituent les spécificités de la CAVAM par rapport aux territoires référents.

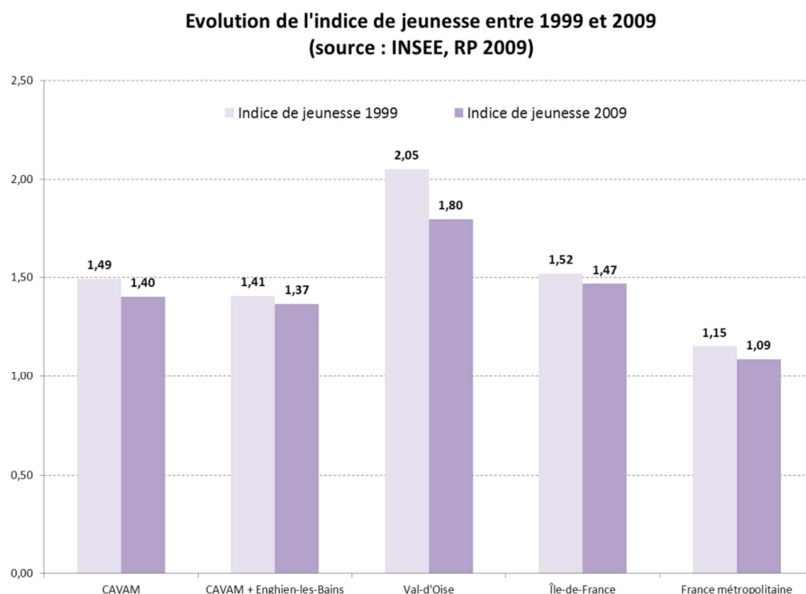
	% en 2009						
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Andilly	4%	18%	19%	12%	7%	22%	18%
Deuil-la-Barre	3%	15%	20%	18%	8%	20%	16%
Groslay	4%	13%	19%	18%	9%	18%	18%
Margency	4%	24%	21%	11%	3%	22%	16%
Montmagny	3%	9%	17%	22%	13%	15%	21%
Montmorency	4%	18%	17%	14%	7%	25%	15%
Saint-Gratien	3%	13%	17%	19%	9%	23%	16%
Soisy-sous-Montmorency	3%	14%	18%	18%	8%	24%	16%
Enghien-les-Bains	4%	22%	18%	13%	4%	24%	14%
CAVAM	3%	14%	18%	18%	8%	21%	17%
CAVAM + Enghien-les-Bains	3%	15%	18%	17%	8%	22%	16%
Val-d'Oise	3%	11%	18%	20%	12%	19%	18%
Île-de-France	3%	17%	16%	18%	10%	19%	18%
France métropolitaine	3%	9%	14%	17%	14%	26%	17%

Source : INSEE, RP 2009

Ces moyennes communautaires dissimulent en réalité d’importantes disparités dont le constat de mixité sociale doit être mesuré selon les communes et/ou les quartiers.

24) Un indice de jeunesse qui s'inscrit dans les tendances régionales

En matière de structure d'âge de la population, l'indice de jeunesse, qui mesure le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans, reste relativement élevé sur la CAVAM (1,4 en 2009 et 1,2 en 2011, ce qui confirme la présence d'une population familiale sur le territoire et s'inscrivant ainsi dans les tendances régionales.



Malgré un vieillissement de la population légèrement plus prononcé qu'à l'échelle du reste de l'Île-de-France

	75 ans ou plus en 2009	% des 75 ans ou plus en 2009	Variation du nombre de personnes de 75 ans et plus entre 1999 et 2009	Taux d'évolution annuel des 75 ans et + 1999-2009
Andilly	193	7,6%	55	3,40%
Deuil-la-Barre	1589	7,3%	440	3,30%
Groslay	497	5,9%	118	2,74%
Margency	169	5,9%	71	5,58%
Montmagny	524	3,7%	161	3,75%
Montmorency	2123	9,9%	336	1,74%
Saint-Gratien	1445	7,1%	445	3,75%
Soisy-sous-Montmorency	1414	8,2%	422	3,60%
Enghien-les-Bains	1215	10,2%	121	1,05%
CAVAM	7954	7,3%	2048	3,02%
CAVAM + Enghien-les-Bains	9169	7,6%	2169	2,74%
Val-d'Oise	64439	5,5%	18679	3,48%
Île-de-France	749454	6,4%	163493	2,49%
France métropolitaine	5515244	8,8%	1379696	2,92%

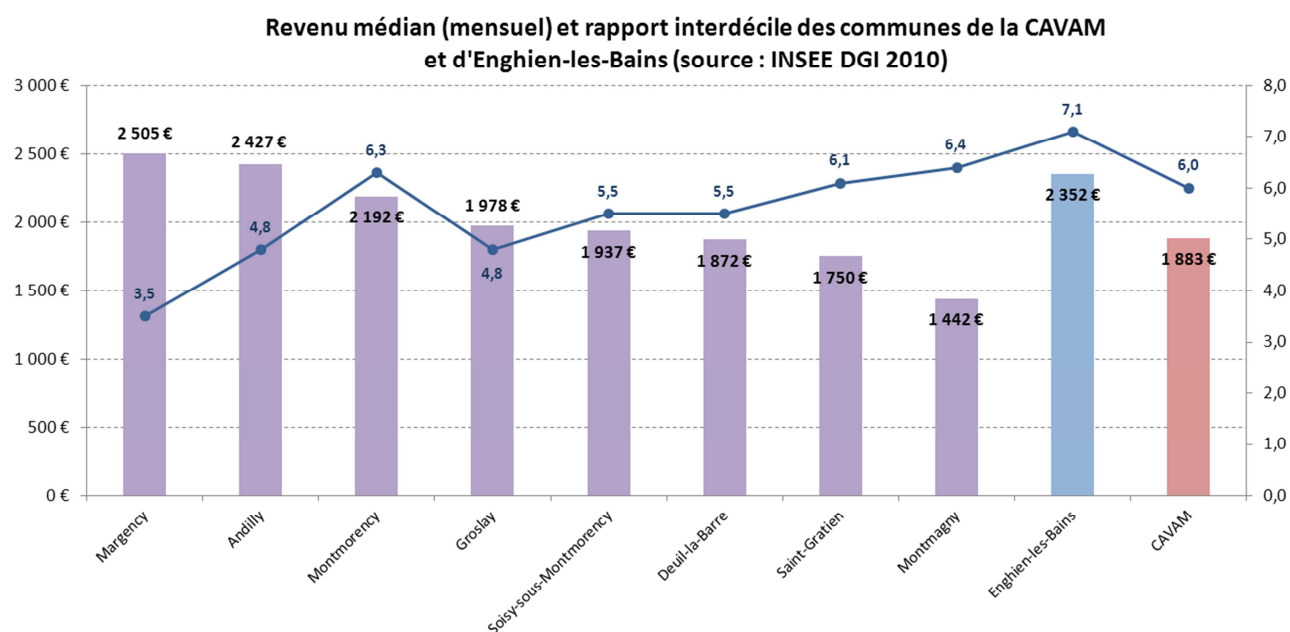
Depuis 1999, l'indice de jeunesse a eu tendance à diminuer (-0,09) dû au mouvement de vieillissement des structures démographiques (également globalement observé sur le territoire national).

En 2009, les personnes âgées de 75 ans et plus, représentaient près de 7,6% de la population de la CAVAM et 8% en 2011, ce qui correspond à un taux assez clairement supérieur aux moyennes départementales (5,5% de 75 ans et plus dans la Val d'Oise en 2009 et 5,3% en 2011) et régionales (6,4% de 75 ans et plus en Île-de-France en 2009).

La CAVAM se caractérise aussi par une offre d'équipements relativement élevée en direction des plus âgés. En 2012, on comptait 1 678 places en maisons de retraite et en logements foyers sur le territoire. Le taux d'équipement, avec 183 places pour 1 000 personnes de 75 ans, est nettement supérieur au taux départemental (147) et francilien (109).

25) Des populations dont les ressources sont assez élevées mais avec des différences en réalité très marquées entre le Nord et le Sud du territoire communautaire

Le revenu médian par unité de consommation de la CAVAM était en 2010 de 1 883 € par mois, soit un niveau supérieur au revenu médian constaté sur le département (1 668 € par mois en 2010) et sur la région (1 816 € par mois en 2010). L'intercommunalité apparaît donc comme un territoire dont les populations ont des niveaux de revenus relativement élevés.



Cependant, nous constatons d'importantes disparités dans les niveaux de revenus sur l'intercommunalité. Alors qu'à Andilly ou Margency, le revenu médian par unité de consommation avoisine les 2 500 € mensuels, il est de 1 500 € à Montmagny (soit un écart de près de 1 000 € par unité de consommation).

Autrement dit, le revenu médian de ces communes cache de réelles disparités et la présence de populations aux revenus contraints. A Montmagny ou Saint Gratien, l'écart entre les ressources des 10% les plus riches et les 10% des plus pauvres est de plus de 6, alors qu'il n'est que de 3,5 à Margency.

Enfin, il est nécessaire de souligner que la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté progresse depuis 1999. A cette date, on recensait sur la CAVAM près de 4 200 ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Ces populations très fragilisées représentaient alors 9,6% des ménages locaux. Depuis, ces chiffres ont très nettement progressé. En 2011, on comptabilisait sur le territoire de la CAVAM près de 5 300 ménages sous le seuil de pauvreté.

Cette progression (+1 334 à l'échelle de la CAVAM) n'est pas uniquement liée à la progression de la population intercommunale puisque la part relative de ces ménages est passée de 9,6% en 1999 à 11,5% en 2011.

	1999			2011		
	Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	Nombre de ménages	Part au sein de l'ensemble des ménages	Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	Nombre de ménages	Part au sein de l'ensemble des ménages
Andilly	46	676	6,8%	46	846	5,4%
Deuil-la-Barre	742	8141	9,1%	1033	9299	11,1%
Groslay	205	2618	7,8%	272	2978	9,1%
Margency	33	924	3,6%	53	1147	4,6%
Montmagny	647	4297	15,1%	875	4774	18,3%
Montmorency	685	7927	8,6%	864	8717	9,9%
Saint-Gratien	749	7486	10,0%	1046	8303	12,6%
Soisy-sous-Montmorency	615	6519	9,4%	770	7204	10,7%
Enghien-les-Bains	468	4973	9,4%	565	5302	10,7%
CAVAM	3722	38588	9,6%	4959	43268	11,5%
CAVAM + Enghien	4190	43561	9,6%	5524	48570	11,4%
Ile-de-France						14,2%
France Métropolitaine						17,4%

26) un territoire bénéficiant d'un bon niveau de desserte, notamment au Sud du territoire

Ce renforcement de la fonction résidentielle de la CAVAM apparaît très lié à la qualité de sa desserte routière et ferroviaire. Les liaisons vers Paris et les principaux pôles d'emplois qui l'entourent (Plaine Saint-Denis, la Défense) expliquent largement l'importance des migrations domicile – travail.

En termes d'infrastructures de transports en commun, six gares du réseau Transilien (Epinay – Villetaneuse, Deuil/Montmagny, Groslay, la Barre d'Ormeson, Enghien-les-Bains, Soisy/Champ de courses) permettent ainsi de rejoindre Paris/Gare du Nord en moins de 20 minutes. Par ailleurs, deux gares situées sur le RER C (Saint-Gratien, Ermont/Eaubonne) desservent également la CAVAM.

L'achèvement dans les prochaines années du projet de tramway T8 qui reliera l'université de Villetaneuse et la gare d'Epinay-sur-Seine (RER C) au réseau métropolitain parisien (M13), améliorera également l'accessibilité de la CAVAM en desservant ses franges Sud et Est.

La communauté d'agglomération jouit également d'un bon positionnement sur le réseau routier du Nord-Ouest de l'Ile-de-France. La commune de Saint-Gratien dispose d'un accès direct sur l'A15 qui assure une connexion rapide dans des conditions normales de circulation sur l'A86 et au périphérique parisien. Lorsque le trafic est fluide, il faut 35 minutes pour gagner le centre de Paris. Elle est également *tangente* par les RN1 et RN14, qui relie le territoire au Nord de Paris.

Mais, à l'instar du réseau ferré, ces grands axes frôlent les périphéries du territoire sans toutefois l'innervent, cela induit des flux intra-communautaires nombreux, avec, en conséquence, la saturation des axes structurants à l'heure de pointe. Les difficultés sont principalement observées sur la RD 109 et l'itinéraire RD 125 - RD 144.

Au Nord, le prolongement de l'A16 jusqu'à la Francilienne apportera un gain de temps significatif pour certaines liaisons interrégionales telles que Beauvais-Roissy ou L'Isle-Adam-Sarcelles. Ce projet permettra de rétablir la continuité de la Francilienne tout en assurant les fonctions de desserte locale, induisant une disparition de la congestion au niveau du carrefour de la Croix-Verte, situé au Nord de la CAVAM. Des liaisons départementales telles que Cergy-Roissy et Domont-Roissy seront considérablement améliorées.

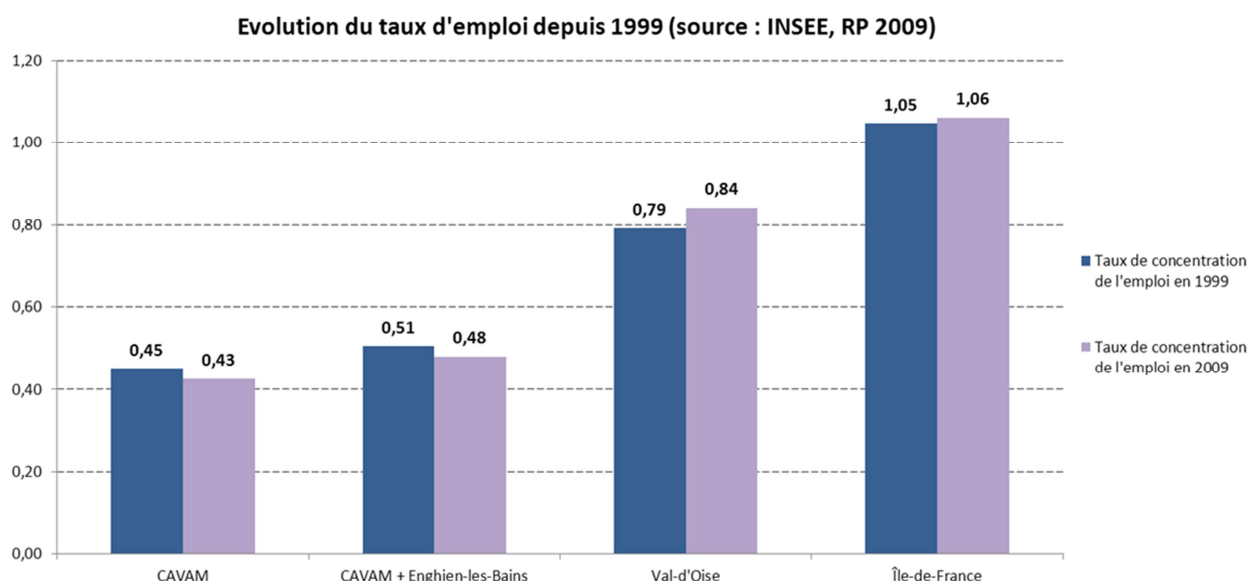
27) un territoire dont la fonction résidentielle tend à se renforcer plus vite que sa fonction de pôle d'emploi

L'intercommunalité a fait du développement économique et de l'emploi l'une de ses priorités. La politique menée depuis plusieurs années porte ses fruits. Des projets structurants ont vu le jour comme la création de la pépinière d'entreprises dotées de fortes ambitions qualitatives (HQE, BBC), située au cœur du parc technologique de Montmagny et inaugurée en juin 2013. Le tissu économique local semble se renforcer. Entre 1999 et 2009, on a pu assister à la création de près de 93 emplois par an sur le territoire communautaire (19 701 emplois en 1999 contre 20 631 en 2009).

Malgré ce dynamisme qualitatif, la fonction résidentielle du territoire, déjà très affirmée, a tendance à se renforcer plus vite que sa fonction de pôle d'emploi.

L'indice de concentration de l'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés y habitant, permet de qualifier la fonction d'un espace dans un tissu économique. Si cet indice est supérieur à 1, le territoire concerné remplit une fonction de pôle d'emploi. A l'inverse, si celui-ci est inférieur à 1, sa fonction est plutôt résidentielle.

En 2009, l'indice de concentration de l'emploi de la CAVAM était de 0,43. Autrement dit, les actifs vivant et ayant un emploi en dehors du territoire communautaire étaient deux fois plus nombreux que le nombre d'emplois locaux. Le solde entre emplois et actifs occupés locaux met clairement en avant le creusement de ce déséquilibre.



28) Un territoire à l'intersection de pôles d'activités d'envergure, face auxquels il est difficile de peser

La CAVAM se trouve sous l'aire d'influence de plusieurs pôles d'emplois d'envergure régionale : Roissy, la Plaine Saint-Denis, Paris, la Défense et dans une moindre mesure, Cergy-Pontoise.

Pour les populations travaillant dans ces territoires, la CAVAM représente un espace privilégié d'installation. L'analyse des migrations domicile - travail vient confirmer ce propos. Sur les quelques 48 500 actifs ayant un emploi recensés sur la CAVAM en 2009, seulement 20% travaillent dans l'une des communes de l'intercommunalité (soit près de 10.100 personnes). Les 80% restant se dirigent vers les pôles d'emplois cités précédemment ainsi que vers certains secteurs limitrophes (Paris et la petite Couronne, Roissy, Cergy et Argenteuil).

L'ensemble de ces observations met donc en lumière deux éléments forts de diagnostic :

- la difficulté pour la CAVAM de peser (aujourd'hui comme demain) face à des pôles d'emplois régionaux situés à proximité immédiate du territoire,
- l'attractivité résidentielle (cadre de vie) qu'exerce la CAVAM sur les populations franciliennes et qui constitue, au regard de ces analyses, la première force du territoire.

29) Une attractivité résidentielle due à un parc de logements équilibré à l'échelle communautaire

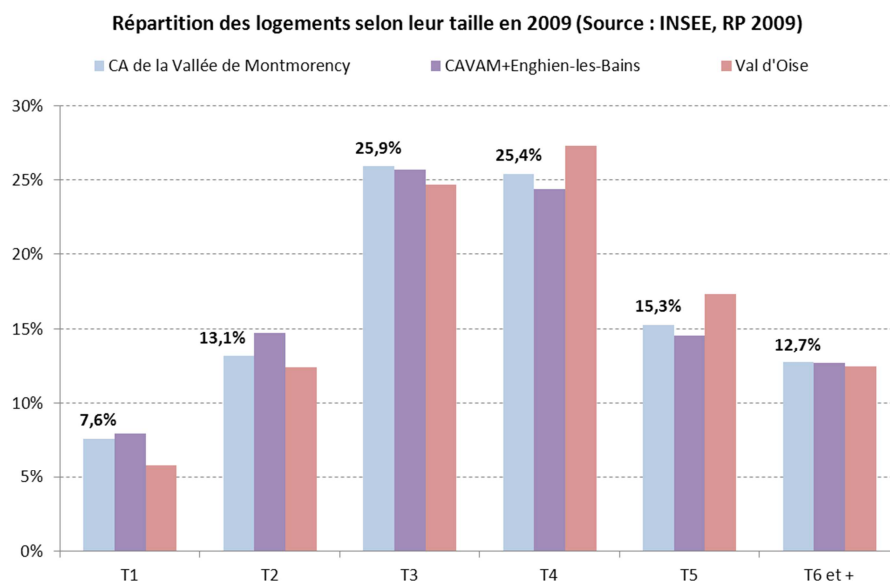
Le parc de logements en quelques chiffres

En 2009, le parc de logements représente un peu moins de 52 393 unités et 53 130 unités en 2011 ; il a progressé à un rythme similaire au département mais plus rapidement qu'à l'échelle de l'Île de France dans son ensemble. La part du parc individuel (38,5% en 2009 et 36% en 2011) a légèrement diminué depuis 1999 (moins un point) ; toutes les communes ont participé à cette baisse.

Structure du parc		Parc total	Résidences Principales (RP)	Rés. Secondaires et logts occ. (RS)	Logements Vacants (LV)
Nb en 2009	CAVAM	46 451	43 429	623	2 399
Tx évo/an 1999-09		0,85%	1,0%	-0,1%	-2,0%
Nb en 2009	CAVAM+Enghien-les-Bains	52 393	48 888	688	2 817
Tx évo/an 1999-09		0,80%	1,1%	-1,1%	-2,6%
Taux d'évolution / an depuis 1999	CA Val et Forêt	0,40%	0,6%	-4,1%	-3,3%
	Val d'Oise	0,78%	1,0%	-3,0%	-2,0%
	Ile-De-France	0,64%	0,9%	-0,3%	-2,3%

Source : INSEE, RP2009

Près de 60% du parc de la CAVAM a été construit avant 1975 (55% dans le Val d’Oise), c’est-à-dire antérieurement à la mise en place des premières normes de réglementation thermique. Aussi, les enjeux énergétiques restent importants sur le territoire.



Les résidences principales représentent 93.5% du parc et leur nombre a progressé au même rythme que celui du Val d’Oise depuis 1999.

C’est un parc dominé par les logements de taille moyenne (3 et 4 pièces pour 49% en 2011) et une bonne représentation de très grands logements avec, néanmoins, une part significative de petits logements ; cette part a été accentuée avec l’entrée d’Enghien-les-Bains dans l’intercommunalité.

Un parc social bien présent, très attractif mais soumis à une forte pression compte-tenu des besoins et des nouvelles obligations liées à la loi « Duflot »

Le parc social en 2013	Communes soumises à l'article 55 L SRU (loi 2000)	Taux de logement sociaux en 2013 %
Andilly	oui	15,73
Deuil-la-Barre	oui	16,71
Groslay		12,26
Margency	oui	9,57
Montmagny		27,41
Montmorency	oui	18,54
Saint-Gratien		33,35
Soisy-sous-Montmorency		24,79
Enghien	oui	9,48
CAVAM		21

Source : SRU 2013

Au 1^{er} janvier 2013, la CAVAM comptait 10 501 logements sociaux, soit un taux de 21%. Il y a donc une progression très significative de l’offre sociale sur le territoire.

Néanmoins, l’offre sociale reste sous extrême « tension » sur le territoire communautaire, comme en témoignent :

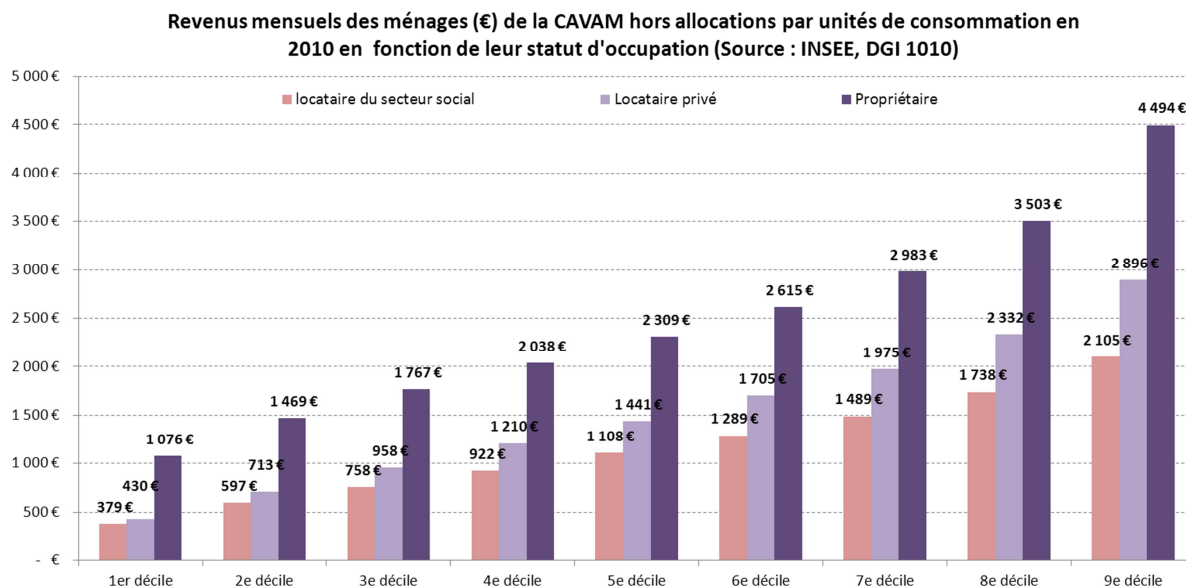
- **la faiblesse de la mobilité**, inférieure de 1,5 point à celle du Val d’Oise et de près d’1 point à celle francilienne ce qui traduit une double difficulté :
 - celle de quitter le parc social pour les ménages logés, notamment pour accéder à la propriété,

- celle d'attribuer des logements pour les bailleurs, l'essentiel des attributions s'opérant dans l'offre existante.

- **la faiblesse de la vacance hors rotation.**

Un parc social qui accueille des ménages à revenus modestes

Avec 1 219 € nets mensuels par unité de consommation en 2011, le revenu médian des occupants du parc social est globalement plus élevé que celui du département (1 135 €) et au même niveau que celui francilien (1 240 €).



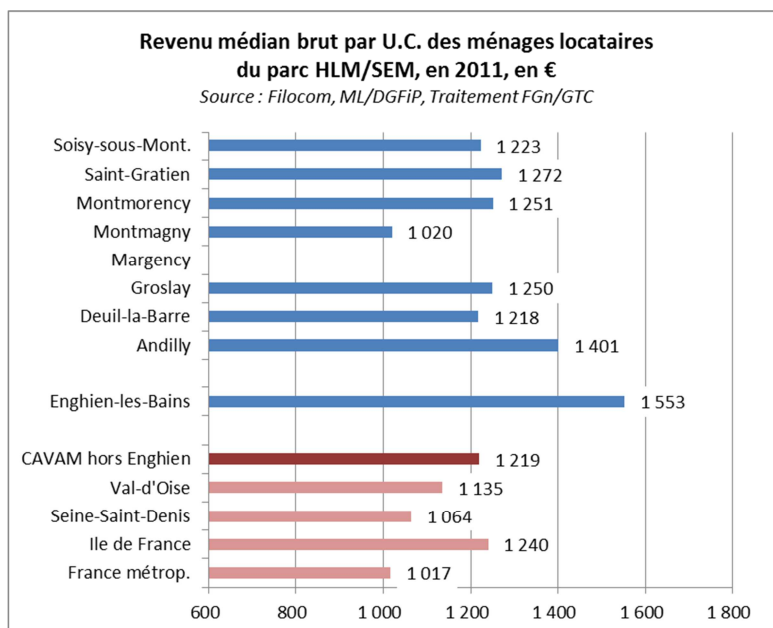
Même si les niveaux de ressources sont globalement plus élevés que dans le reste du département, ils restent néanmoins modestes.

Ainsi :

- ✓ 19 % des ménages ont des niveaux de revenus très faibles (< 30 % des plafonds *prêt locatif à usage social-PLUS* contre 23 % dans le Val d'Oise,
- ✓ 51 % s'inscrivent dans les plafonds *prêt locatif aidé d'intégration-PLAI* (<60% des plafonds PLUS), contre 56 % dans le département,
- ✓ 86 % s'inscrivent dans les plafonds PLUS, contre 88% dans le département et 83 % en Ile-de-France.

La part des ménages concernés par le *sur loyer* (> 130 % des plafonds PLUS), avec 15 %, est légèrement supérieure au reste du département (13%) mais inférieure à la situation francilienne (18%).

Ce constat à l'échelle de la CAVAM n'est pas exempt de disparités communales.



Un parc privé, notamment locatif, qui joue en partie un rôle social de fait

Le parc locatif privé, qui représente 20% du parc à l'échelle de la CAVAM, accueille pour partie une population à très faibles revenus, particulièrement dans la partie locative.

A l'échelle de l'agglomération, un peu moins de 30% des locataires privés ont un revenu déclaré inférieur à 958€ par mois ; moins de 10% des propriétaires occupants ont un revenu à 1076€ par mois.

Le parc locatif social joue donc son rôle d'accueil des populations les plus précarisées, mais les habitants du parc privé connaissent également pour partie des difficultés, particulièrement dans le parc locatif privé.

Chapitre 3

États des lieux de la politique de la ville

31 Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency	23
32 Commune de Deuil-La Barre	31
- et son PRE	
33 Commune de Montmagny	40
- et son PRE	
34 Commune de Saint-Gratien	54
35 Commune de Soisy-sous-Montmorency	70

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM) a été créée le 26 décembre 2001 avec comme compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement urbain, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

Sur les 9 communes qui constituent aujourd'hui cette agglomération, certaines ont une expérience de la politique de la ville et de la rénovation urbaine ; c'est le cas des villes de Deuil-La Barre, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-Sous-Montmorency :

- ✓ la ville de Montmagny a intégré le dispositif de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville du secteur Est du Val d'Oise, avec la signature d'une convention cadre, le 29 mai 2000 ; une Zone urbaine sensible (ZUS) correspond aux quartiers des Carrières, du Château, et celui des Lévriers,
- ✓ les villes de Deuil-La Barre et de Saint-Gratien sont, quant à elles, intégrées dans le dispositif de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville du secteur Centre et ce depuis la signature de la convention cadre en octobre 2000.
Les zones urbaines sensibles correspondent au quartier de la Galathée pour la commune de Deuil-La Barre et au quartier des Raguenets pour la commune de Saint-Gratien,
- ✓ enfin, la ville de Soisy-Sous-Montmorency a intégré le dispositif de la politique de la ville dans le cadre de la convention cadre du secteur Centre. Cependant, cette dernière est dépourvue de ZUS.

Lors de sa création, en 2001, la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency a défini la Politique de la ville comme une politique de développement territorial ; cette définition a permis aux différentes communes de concevoir leurs projets dans une démarche globale et cohérente afin de répondre aux processus de dégradation et de ségrégation de certains territoires et de certaines populations dans tous leurs aspects (économique, social et urbain) grâce :

- au développement d'une dynamique de projet avec notamment ceux de rénovation urbaine, les actions de prévention et de sécurité dans le cadre du CLSPDI et l'échange de bonnes pratiques entre les communes,
- à la mutualisation des moyens financiers, afin de permettre aux communes de réaliser leurs différents projets tout en conservant leur champ de compétence générale.

Parmi les compétences déjà transférées, certaines participent ainsi à la politique de la ville :

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace,
- l'équilibre social de l'habitat (mise en œuvre d'un Programme local d'habitat intercommunal – PLHI),
- la prévention de la délinquance (mise en place d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance intercommunal - CLSPDI),
- la voirie,
- l'environnement.

31) La Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM)

L'ingénierie :

Entre 2007 et 2012, l'équipe projet était constituée de deux personnes. Suite au départ du chef de projet en 2012, le suivi du contrat de ville a été repris par la chargée de mission actuelle, sous la responsabilité d'un DGAS.

Les quartiers prioritaires :

En 2007, les quartiers inscrits au titre de la politique de la ville étaient les suivants :

- ✓ Commune de Deuil-La Barre : les quartiers de la Galathée (ZUS) et des Mortefontaines (Hors ZUS),
- ✓ Commune de Montmagny : les quartiers du Centre, les Lévriers (ZUS) et le barrage,
- ✓ Commune de Saint-Gratien : le quartier des Raguejets (ZUS),
- ✓ Commune de Soisy-sous-Montmorency : les quartiers du Noyer Crapaud (Hors ZUS) et les Noël's (hors ZUS).

La population prioritaire

L'ensemble de la population résidant sur les territoires en politique de la ville, soit environ 25 000 habitants.

Les moyens financiers (hors vidéo protection pour le FIPD)

Financeurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CAVAM	207 195€	205 31€	249 669€	301 546€	364 119€	443 310€	415 810€	366 147€
CUCS	44 290€	44 290€	72 024 €	57 000€	49 500€	62 00 €	67 000 €	56 860 €
FIPD	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	52 000€	32 000 €	32 000 €
Conseil Départemental	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	56 392 €	118 022€	123 366€

Entre 2007 et 2014, la CAVAM a été le principal porteur de projets sur les différentes programmations.

La part des financements Etat (dispositifs tous confondus) représente 17% des financements alors que la participation de la CAVAM s'établit à hauteur de 70%.

Eléments de diagnostic du CUCS et objectifs :

Dans le cadre de la *Commission du logement et de la politique de la ville*, la CAVAM a validé le 13 novembre 2006 les objectifs suivants partagés à l'échelle communautaire :

- le Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI),
- la Gestion urbaine de proximité (GUP),
- la prévention de la délinquance via le CLSPDI,
- le développement économique,
- l'insertion professionnelle via les *espaces emploi communautaires*,
- la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux savoirs de base et la parentalité.

Bilan des actions par thématique

L'essentiel des actions portées par la CAVAM pour la contractualisation 2007/2014 relevait des 3 thématiques suivantes :

Thématique 1 - L'emploi et l'insertion professionnelle

Depuis 2007, la thématique *emploi et insertion professionnelle* est animée autour de l'activité de 4 *espaces emploi communautaires*, implantés dans les communes en politique de la ville de Deuil-La Barre, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

Un accompagnement à l'emploi a ainsi été proposé à tout public : jeunes, adultes, demandeurs d'emploi, salariés à la recherche d'un emploi complémentaire ou d'un nouvel emploi et étudiants à la recherche d'un job d'été.

Les lieux d'accueil :

- Deuil-La Barre en Centre-ville, avenue Schaeffer et au C2i sur le quartier de la Galathée,
- Saint-Gratien : en Centre-ville au Centre Commercial du Forum (*depuis du 1^{er} janvier 2015, l'espace est dorénavant installé au sein de la Maison des Services Publics sur le quartier des Raguenets*),
- Montmagny : au Centre Social Saint-Exupéry au sein de quartier des Lévrieres,
- Soisy-sous-Montmorency, avenue Kellermann (proche du quartier des Noëls).

Les services proposés :

Concrètement le service proposé aux demandeurs d'emploi a consisté à :

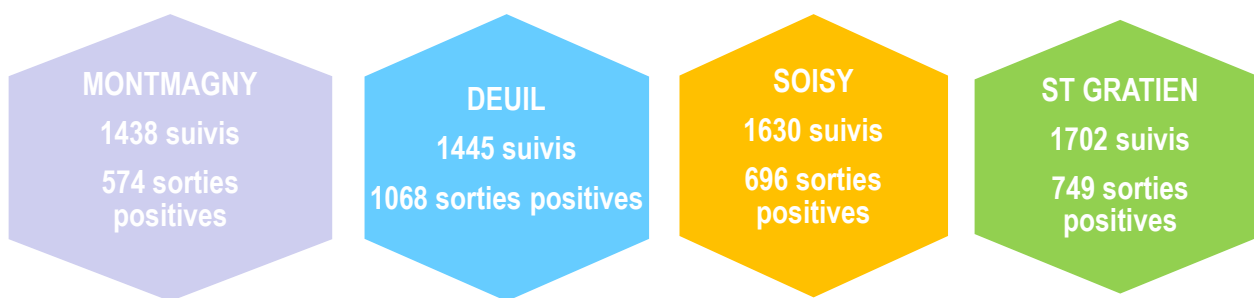
- l'élaboration et à la validation du projet professionnel en tenant compte des aptitudes et qualifications de la personne ainsi que de la réalité du marché du travail,
- des conseils sur les mesures pour l'emploi, les différents types de contrats, les indemnités chômage, les techniques de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche),
- la recherche d'offres d'emploi et de formation,
- la mise en relation avec des employeurs du territoire,
- la mise à disposition d'outils pour faciliter la recherche d'emploi : internet, téléphone, photocopieur, presse, offres d'emploi et de formation, informations sur les salons et forums.

Cet accompagnement a été complété par l'organisation d'ateliers collectifs au sein des espaces emploi. Ces ateliers ont été animés par les conseillers de la CAVAM et se sont répartis entre :

- **Des ateliers informatiques et des ateliers entretiens d'embauche**

L'objectif des ateliers informatiques a été d'initier les personnes à l'utilisation de l'outil informatique afin de leur permettre d'acquérir l'autonomie nécessaire pour la recherche d'emploi. Ils ont également eu pour objectif de développer les compétences et connaissances des demandeurs d'emploi dans la maîtrise de certains logiciels notamment Word et Excel afin de permettre aux personnes de valider des tests de recrutement.

Quelques chiffres (2007 - 2014)



Le public accompagné :

Le public accompagné a majoritairement été féminin (60 %), d'âge compris entre 26 et 49 ans et de niveau V (CAP/BEP).

Les cadres ont représentés 10% des suivis, les salariés 15%.

A Deuil-La Barre 25% des suivis habitaient le quartier de la Galathée. A Montmagny 75% habitaient le quartier des Lévrieres ou le Centre-ville.

A Soisy-sous-Montmorency 40% habitaient le quartier des Noëls ou du Noyer Crapaud.

A Saint-Gratien 30% étaient issus du quartier des Raguenets.

A Montmagny la part des femmes accueillies a été plus importante encore que sur les trois autres villes. Ces femmes avaient un bas niveau de qualification et 30% d'entre elles connaissaient des difficultés liées à la langue.

Les secteurs d'activité les plus recherchés par le public suivi ont été les métiers de service, le tertiaire et le service aux particuliers.

Les personnes fréquentant les espaces emploi sont en moyenne inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an, certaines depuis plus de 24 mois. Chez les demandeurs d'emploi de longue durée, beaucoup travaillent ponctuellement mais en emploi précaire (intérim et CDD de moins de 6 mois).

La durée moyenne de l'accompagnement au sein d'un espace emploi est de 6 mois.

Les demandeurs d'emploi fréquentent les espaces emploi principalement pour l'écoute et les conseils proposés ainsi que pour être mis en relation avec des employeurs. L'aide dans la rédaction des documents de candidatures (CV et LM) fait également partie de la plupart des demandes.

Enfin, 25% des inscrits viennent travailler sur leur projet professionnel, se préparer à l'entretien d'embauche et participent aux ateliers collectifs proposés.

Les difficultés rencontrées par le public :

Le transport : la plupart des personnes ne possède pas le permis ou de véhicule. Le réseau de transport dans le Val d'Oise ne permet pas des déplacements professionnels aisés. Beaucoup privilégient une recherche d'emploi sur Paris (Gare du Nord) ou Saint-Denis à l'exception des personnes recherchant dans l'aide à domicile qui souhaitent travailler à proximité de leur domicile.

La formation : elle est difficilement accessible, par manque de financement, de places disponibles, de délais d'attente excessifs et de tests d'entrée compliqués. La formation est cependant incontournable pour exercer certains métiers dont les réglementations exigent l'obtention de certificats, attestations de capacité (CACES, CQP sécurité et carte professionnelle).

Le projet professionnel: beaucoup n'ont pas de projet professionnel car ils recherchent un emploi dans l'urgence (emploi alimentaire).

L'orientation et la reconversion : certains demandeurs d'emploi à la suite d'un licenciement ou d'une maladie professionnelle souhaitent se reconvertir. Les accompagnements dans le cadre de Conventions de Reclassement Personnalisé (CRP) répondent rarement à leurs demandes. Les bilans de compétences sont peu accessibles et les formations sont limitées.

Les techniques de recherche d'emploi ne sont pas maîtrisées. Les notions d'employabilité, de motivation, d'aptitudes et de compétences professionnelles sont à travailler. Beaucoup manquent de confiance en eux, de reconnaissance et beaucoup ne possèdent pas un langage professionnel adapté (expression et difficultés liées à la langue française).

Thématique 2 - Les thématiques sécurité et tranquillité publique, prévention de la délinquance et de la récidive et l'accès au droit et l'aide aux victimes, ont été travaillées dans le cadre des 4 groupes de travail thématiques du Conseil local de sécurité et de prévention intercommunal (CLSPDI), à savoir :

Le groupe de travail thématique sécurisation des espaces de vie collective publics et privés

Axé sur des travaux autour du recensement des atteintes à la tranquillité publique dans l'habitat social et dans les transports publics, ce groupe a travaillé sur les problématiques liées aux atteintes à la tranquillité publique dans l'habitat social et les transports publics.

Il en a découlé les actions suivantes :

- ✓ le développement d'une fiche de signalement d'incident, mise à disposition des personnels de proximité (gardiens) des bailleurs sociaux,
- ✓ la création d'une cartographie d'analyse des faits d'insécurité,
- ✓ la mise en place d'une procédure de retrait des tags et des enlèvements des voitures épaves (réalisation d'un guide),
- ✓ l'organisation de réunions techniques prévisionnelles, avec les bailleurs sociaux, la Police nationale et les polices municipales et le Syndicat Emeraude (création d'un dispositif de prévention sur les périodes de fêtes des 13 juillet et 24 et 31 décembre),
- ✓ des dispositifs partenariaux avec les transporteurs (TVO, RATP, CIF), la signature d'une convention de partenariat d'échange des données avec la SNCF,
- ✓ la vidéo protection, avec 119 caméras qui ont été installées sur le territoire communautaire,
- ✓ la mise en œuvre expérimentale d'un système de vidéo protection sur les patrimoines des bailleurs sociaux France Habitation et Groupe 3F (patrimoine à Deuil-La Barre et Montmagny),
- ✓ la création en 2010 d'un centre de formation pour les opérateurs de CSU en partenariat avec le CNFPT.

Le groupe de travail thématique *prévention de la délinquance et de la récidive* :

En 2008, la CAVAM a réaffirmé sa volonté d'agir dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la récidive notamment en mettant en avant les mesures alternatives à l'incarcération et la réparation pénale. C'est dans le cadre du groupe de travail thématique prévention de la délinquance et de la récidive que des actions concrètes et pragmatiques ont été mises en œuvre avec :

Pour la prévention de la récidive :

- le développement d'un partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour l'accueil de personnes condamnées à l'exécution d'une peine de Travail d'intérêt général (TIG). Ainsi, 18 postes TIG ont été ouverts au sein des services municipaux des communes de la CAVAM. Entre 2007 et 2014, 47 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'exécution d'une peine TIG au sein des services municipaux des communes de la CAVAM, ce qui représente un volume horaire 3 501 heures.
- le développement des mesures de réparation pénale avec la direction territoriale de Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ). Deux communes de la CAVAM (Groslay et Soisy-sous-Montmorency) sont signataires d'une convention cadre avec la DTPJJ pour l'accueil de mineurs.
- l'organisation de plusieurs formations et échanges de pratiques en direction des tuteurs TIG présents sur chaque commune de la CAVAM.

Pour la prévention de la délinquance :

- la mise en place en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise, depuis 2012, d'une équipe de prévention spécialisée avec l'association AIGUILLAGE (3 ETP) pour les communes de Deuil-La Barre et de Montmagny.
Entre 2012 et 2014, l'association a suivi 233 jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant sur les quartiers des Mortefontaines, de la Galathée, des trois communes et auprès des immeubles de relogement (pour la commune de Deuil-La Barre) et les quartiers du Centre-ville et des Lévriers (pour la commune de Montmagny). Les principales problématiques recensées sont liées à l'orientation, la recherche d'emploi et la formation.
- la mise en place d'un Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF) par les communes d'Andilly, Deuil-La Barre, Groslay et Soisy-sous-Montmorency.
Créé par la loi du 5 mars 2007, ce dispositif a été déployé sur les certaines communes de la CAVAM afin de doter les maires d'un outil d'accompagnement personnalisé des familles en difficultés et ainsi prévenir la délinquance des mineurs. Cet accompagnement peut prendre différents formes : un accompagnement social, une aide à la réussite éducative, un rappel des droits et devoirs,...

Le groupe de travail thématique aide aux victimes et l'accès au droit :

Dans le cadre de ce groupe de travail, la CAVAM a initié des actions concrètes sur la question de l'aide aux victimes à travers différents axes :

- la mise en place d'un poste d'intervenant social en commissariat (une conseillère relais) dans les commissariats d'Enghien/Montmorency (le 2 janvier 2008) et de Deuil-La Barre (le 1^{er} janvier 2010), avec un financement conjoint Etat/Conseil Départemental et CAVAM,
- l'organisation de plusieurs sessions de formation et de sensibilisation à l'aide aux victimes. Fort du constat que l'amélioration en matière d'aide et d'accompagnement des victimes ne peut aboutir qu'à travers la création d'une dynamique partenariale entre les différents intervenants locaux, la CAVAM a mis en place en 2006, des sessions de formation et de sensibilisation en direction des agents de Police nationale, du personnel communal, des travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental. L'objectif de ses sessions visait à renforcer la connaissance du dispositif d'aide aux victimes en œuvre sur le département du Val d'Oise. La dernière session s'est déroulée en 2011.
- l'organisation de deux colloques sur l'aide aux victimes dont le dernier colloque était consacré aux violences faites aux femmes au sein du couple. En effet, depuis la mise en place des permanences de la conseillère relais (intervenant social) en 2008, plus de la moitié des personnes reçues sont concernées par ces situations de violences intrafamiliales. C'est pourquoi, la CAVAM a organisé en 2013 un second colloque, consacré aux violences faites aux femmes au sein du couple. Les thèmes abordés étaient les suivants les différents cas de violences (physique, psychologique et économique), le parcours de la victime avec l'accompagnement vers le dépôt de plainte (rôle de la conseillère relais), l'accompagnement dans la procédure pénale (présentation de l'ordonnance de protection du 9 juillet 2010, le dispositif Téléphone Grand Danger, l'accompagnement juridique et psychologique proposé par l'association CIDFF 95), l'accompagnement social (rôle des associations et l'action des assistantes sociales du Conseil Départemental) et la prévention de la récidive (les groupes de responsabilisation en direction des personnes condamnées pour violences conjugales – SPIP 95).

Par ailleurs, la problématique du logement restant une question essentielle pour toute femme victimes de violences intrafamiliales, le manque récurrent de structure d'accueil disponible a interpellé la CAVAM. C'est pourquoi, la ville de Saint-Gratien en partenariat avec la communauté d'agglomération a ouvert fin 2013 une structure d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales. Cette structure dénommée « Une maison pour Elles » accueille une quinzaine femmes avec leurs enfants.

Le groupe de travail thématique *prévention et sécurité routière* :

Dans le cadre de ce groupe de travail, différentes opérations ont été mises en place autour de la sensibilisation des enfants/jeunes aux dangers de la route en partenariat avec l'Education nationale, avec des sessions pour l'obtention du Brevet de sécurité routière (BSR), de sessions de sensibilisation aux comportements dangereux et des événements festifs autour de la sécurité routière.

Des sessions de formation/sensibilisation sur les risques liés à la consommation d'alcool et les dangers de la route ont également été mises en place en direction des agents municipaux des communes de la CAVAM en partenariat avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF), *l'association de Prévention routière*, la Police nationale et le Service départemental d'Incendie et de sécurité du Val d'Oise (SDIS 95).

Thématique 3 – le soutien à la parentalité et l'accompagnement social des familles :

- ✓ Depuis 2009, la CAVAM a développé une action de soutien à la parentalité sous la forme de permanences de psychologues dispensées par l'Association Sauvegarde du Val d'Oise/ACEPE.
Ces permanences se déroulent dans 6 communes de la CAVAM dont les communes de Montmagny et Soisy-sous-Montmorency, inscrites en politique de la ville.
Entre 2009 et 2014, 500 familles (en cumulé) ont été ainsi accompagnées par l'association.

- ✓ Depuis juillet 2011, l'association pour l'Accompagnement et la Formation des Femmes et des Familles du Val d'Oise (AFAVO), intervient sur le territoire communautaire par la mise en œuvre d'actions pour l'accompagnement social des familles sur les thèmes de l'intégration et de la citoyenneté. Cette action a débuté, à titre expérimental, dans la commune de Saint-Gratien (quartier des Raguenets) ; elle a été étendue en mai 2013 sur la commune de Montmagny (quartier des Lévriers). Entre 2011 et 2014, l'association a suivi 367 familles (en cumulé).

Les thématiques de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux savoirs de base ont été essentiellement développées dans les Contrats urbains de cohésion sociale communaux des villes de Deuil-La Barre, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-Sous-Montmorency,

Evaluation du CUCS intercommunal :

Les points forts :

- une équipe de conseillers emploi disponibles et compétentes mis à disposition du public,
- un service de proximité implanté au cœur des quartiers,
- des conseils et un service personnalisé en fonction des besoins des demandeurs,
- le développement d'une dynamique de projet avec l'ensemble des partenaires,
- la mutualisation des moyens financiers.

Les points faibles :

- un public touché cumulant beaucoup de freins à l'emploi et les éloignant des potentialités de recrutement,

- un manque d'identification des services proposés par la CAVAM en matière d'emploi, aussi bien par le public que par les partenaires et relais de terrain,
- pas d'enveloppe dédiée jusqu'à présent.

Les perspectives pour le contrat de ville :

- l'animation du contrat de ville permettra de poursuivre la dynamique partenariale engagée lors des travaux de mise en œuvre,
- l'amélioration de la connaissance des différents dispositifs emploi existants aussi bien pour le public que pour les partenaires et associations présentes dans les quartiers
- la réalisation d'un travail sur les freins à l'emploi des publics afin de faire bénéficier les demandeurs d'emploi des quartiers du développement économique du territoire et des nouvelles implantations d'entreprise.

32) Synthèse du bilan CUCS 2007/2014 de la commune de Deuil-La Barre

Modalités de mise en œuvre

Ingénierie

Entre 2007 et 2014, le suivi du contrat urbain a été réalisé, suite à un mouvement de personnel, par deux chefs de projet successifs. Le chef de projet était assisté d'un agent de développement local, sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice Générale des Services.

Les quartiers concernés par la politique de la ville :

- ✓ le quartier de la Galathée, classé en Zone urbaine sensible (ZUS) en 1992.
- ✓ le quartier des Mortefontaines – classé en priorité 3

Population prioritaire : toute la population de ces quartiers, soit 6 239 habitants.

Moyens financiers.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CLAS	13 500 €	13 500€	13 300€	15 000€	15 000€	22 260€	22 760€	10 136€
CUCS	105 091€	112 885€	111 800€	87 500€	89 300€	89 440€	89 440€	87 816€

Objectifs du CUCS 2007-2014 :

Habitat et cadre de vie :

recomposition urbaine du quartier et son intégration à la cité,
renforcement des fonctions urbaines du quartier,
restructuration du parc de logements et la rénovation du parc existant,
développement d'une Gestion urbaine de proximité (GUP).

Accès à l'emploi et développement économique :

accompagnement des jeunes en partenariat avec la Mission locale SeinOise,
insertion par l'activité économique avec le soutien de la Régie de quartier et la mise en place de chantiers jeunes.

Réussite éducative :

prise en charge et accompagnement des familles dans leur rôle éducatif,
prise en charge des élèves en échec scolaire ou en voie de déscolarisation,
accès des familles aux structures sanitaires et aux professionnels sociaux,
création d'un réseau d'acteurs éducatifs.

Santé :

insertion sociale des habitants par le développement d'actions d'éducation à la santé
(favoriser le bien-être physique, mental et social).

Citoyenneté et prévention de la délinquance :

Cette thématique a été traitée au niveau de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance intercommunal (CLSPDI).

Bilan par thématique :

1- Réussite éducative :

Voir aussi le bilan 2007/2014 du Programme de réussite éducative.

Accompagnement à la scolarité

Les financements CLAS ont contribué au développement de l'association *Aide Individualisé Aux Devoirs des Elèves* (A.I.D.E) qui intervient sur les quartiers de la Galathée et des Mortefontaines.

Cette association accompagne environ 40 élèves scolarisés en élémentaire et 30 collégiens grâce à la mobilisation de 40 bénévoles et du personnel salarié (4 personnes soit 1,7 ETP).

Malgré un renforcement progressif de ses équipes et de ses moyens logistiques (locaux), l'association a dû mal à répondre à une demande croissante de soutien scolaire des familles, ce qui entraîne une rapide saturation des ateliers.

2- Emploi et insertion :

Durant la période 2007-2014, la thématique *emploi et insertion* a été travaillée autour de l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté avec l'appui de plusieurs dispositifs municipaux, intercommunaux et associatifs.

Parmi les actions qui ont été mises en place, la commune a développé, dans le cadre du dispositif *tremplin vers l'emploi*, des chantiers jeunes :

- ✓ En 2011, 4 jeunes ont été suivis et accompagnés vers la mission locale SeinOise,
- ✓ En 2012, parmi les 14 jeunes suivis, 2 ont signé un contrat avec la Régie de quartier, 1 a été recruté en contrat d'avenir par la ville de Deuil-La Barre et 5 jeunes, en complète rupture, ont pu se réinscrire à la mission locale et travailler sur leur parcours professionnel,
- ✓ Pour les autres jeunes, l'accompagnement a consisté à travailler autour d'actions de sensibilisation et de formation aux différents métiers en partenariat avec la mission locale afin de leur faire prendre conscience des réalités professionnelles tant sur le plan du respect des horaires que des conditions de travail,
- ✓ En 2013, parmi les 10 jeunes qui ont participé à ces chantiers, trois jeunes ont été embauchés par la ville en contrat d'avenir (1 au stade municipal et 2 aux espaces verts), quatre jeunes ont été positionnés sur les Groupes pour l'emploi (GPE) portés par la ville/CAVAM.

Dans le cadre du Programme de renouvellement urbain (PRU), les clauses d'insertion constituent un autre dispositif qui a été très largement travaillé par la commune avec le soutien de la CAVAM. (*cf. bilan 2007/2014 en annexe*).

Concernant le volet associatif, l'activité de la Régie de quartier qui s'est développée pendant la mise en place de ce contrat urbain sur le volet cadre de vie et lien social a participé à l'insertion professionnelle et à la mise à l'emploi de la population du quartier de la Galathée.

Entre 2008 et 2014, 63 personnes ont bénéficié d'un parcours d'insertion. Tous ont bénéficié d'un accompagnement social et d'une formation (utilisation des produits et protocoles de nettoyage, gestes et postures ou entretien espace vert). Tous ces dispositifs interagissent grâce au réseau partenarial.

3- Prévention de la délinquance :

Plusieurs dispositifs menés s'inscrivent dans le champ de la prévention de la délinquance ; ils ont bénéficié du soutien de la politique de la ville :

- ✓ un Conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF). La ville a mis en place et a expérimenté le fonctionnement d'un CDDF sur 2 ans (2011-2012),
- ✓ le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance intercommunal (CLSPDI),
- ✓ la gestion urbaine de proximité (GUP - cf. Synthèse ORU).

4- Accès aux droits :

Une permanence juridique a été créée sur le quartier de la Galathée à raison d'une à deux fois par mois depuis 2010.

5- Lien social et citoyenneté :

Fêtes de quartiers :

La politique de ville a contribué à mettre en place et pérenniser les fêtes de quartiers en programmant deux événements récurrents :

- ✓ les feux de l'amitié,
- ✓ la fête de Noël.

Ces événements festifs réunissent chaque année les associations du quartier, avec une programmation d'activités manuelles, sportives et culturelles.

Ateliers sociolinguistiques avec l'association ESSIVAM :

Cette association s'adresse à un public d'origine étrangère, ayant besoin d'une meilleure maîtrise de la langue française pour son intégration dans la société. L'apprentissage de la langue ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen de permettre aux personnes d'accéder à plus d'autonomie dans les situations de la vie quotidienne. La maîtrise des savoirs langagiers de base est une première étape incontournable dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

4 accueils ont ainsi été mis en place avec cette association :

- **un atelier public débutant en communication orale :**
La priorité est toujours donnée à la communication orale. Les apprentissages sont abordés par espace social ou par thématique ; l'objectif est de donner aux personnes les moyens de se débrouiller dans les espaces sociaux qu'elles sont amenées à fréquenter au quotidien,
- **un atelier lecture écriture pour un public non scolarisé dans le pays d'origine et communicant à l'oral :**
La priorité est donnée à l'amélioration des compétences en lecture et écriture pour acquérir une plus grande autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- **Un atelier pré-emploi :**
Développer l'autonomie à travers la communication orale et écrite, la connaissance des codes socioculturels, la découverte et l'appropriation des espaces sociaux de proximité et des différents dispositifs de recherche d'emploi,
- **Ecrivain public :**
Les permanences d'écrivain public offrent aux personnes en difficulté avec l'écrit une aide dans des situations de la vie quotidienne où il est indispensable d'écrire. Elles permettent en outre à des publics très démunis, face à ces situations, de se repérer dans les démarches à effectuer afin de devenir autonomes dans ce domaine.

	Nombre de bénéficiaires en 2010	Nombre de bénéficiaires en 2011	Nombre de bénéficiaires en 2012	Nombre de bénéficiaires en 2013	Nombre de bénéficiaires en 2014
Un atelier public débutant en communication orale	36	35	39	37	25
Un atelier lecture écriture et communicant à l'oral	31	28	32	31	27
Un atelier Pré emploi	-	-	24	24	39
Ecrivain public	194	174	179	176	205

6- Santé :

Ce volet a été abordé majoritairement dans le cadre du programme de réussite et éducative (voir bilan PRE).

7- Création d'équipements publics et associatifs dans le cadre du CUCS 2007/2014 :

restructuration et la sécurisation des voiries,
 création d'un parc paysager (le parc de la Galathée),
 création de nouveaux aménagements et la réalisation de travaux de modernisation dans les écoles,
 création d'équipements pour la jeunesse (l'Espace d'animation Jesse Owens),
 Centre d'information et d'initiatives (espace multimédia),
 Maison de la petite enfance,
 Maison de la réussite éducative,
 Maison des parents,
 Maison des associations,
 Maison de la Rénovation Urbaine,
 Epicerie sociale et solidaire (qui est aujourd'hui installée sur le quartier des Mortefontaines),
 Régie de quartier.

8- Évaluation du CUCS

Ce contrat a permis d'accompagner les publics les plus en difficultés sur les quartiers prioritaires dans le cadre principalement de la réussite éducative et de l'insertion professionnelle en créant un réseau local partenarial assez dense permettant un accompagnement des publics les plus en difficultés plus fin et plus cohérent. Il a permis de consolider les savoirs de bases essentiels au lien et à la cohésion sociale dans un contexte très difficile.

Points forts :

En effet, sur le quartier de la Galathée les actions CUCS ont permis d'accompagner les jeunes les plus éloignés du droit commun et fragilisés par un décrochage scolaire précoce vers une insertion professionnelle qui semblait pour ce public inenvisageable de par leur manque formation et leur positionnement pessimiste.

Des chantiers jeunes ont permis de créer des passerelles vers les structures ressources que sont la mission locale, le Pôle Emploi et les espaces emplois CAVAM.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire des plus jeunes, le travail concomitant de l'association A.I.D.E., à travers le dispositif CLAS, et les accompagnements réalisés par le PRE ont permis de débloquer des situations fragilisant l'épanouissement des enfants.

9- Points faibles :

Les dispositifs restent dépendants pour la plupart des financements de la politique de la ville ; par exemple, l'activité de l'association AIDE dont la masse salariale constitue 60 % de son budget, est aujourd'hui affaiblie face à la baisse de ces financements spécifiques.

10- Perspectives :

L'enjeu du contrat de ville 2015-2020 sera de trouver une alternative financière par le recours au droit commun qui devrait être plus mobilisable. De plus, un des enjeux importants du futur contrat de ville sera l'intégration des 2500 habitants supplémentaires qui sont attendus sur le quartier de la Galathée dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine.

Synthèse du bilan du Programme de Réussite Educative 2006/2014 de la commune de Deuil-La Barre :

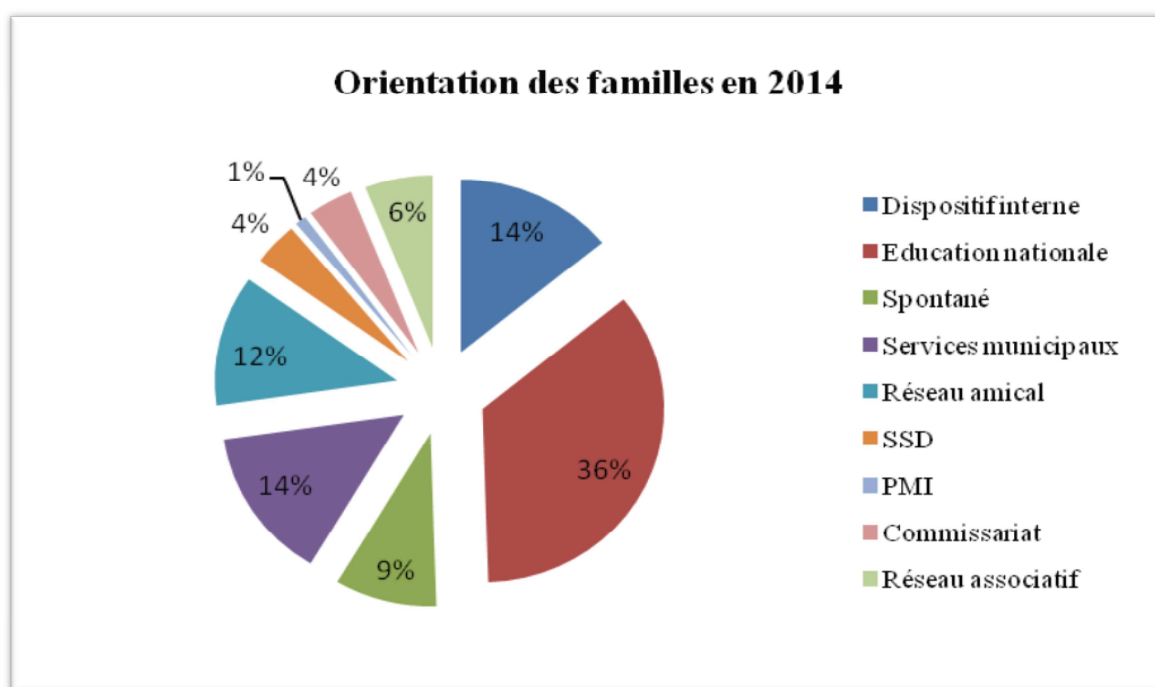
1. Modalités de mise en œuvre :

a. Critères d'entrée dans le dispositif :

Le Programme de réussite éducative de Deuil-La Barre existe depuis 2006. Dans ce cadre, la ville, avec l'accord de l'Etat, a fait le choix de constituer une équipe dédiée et de créer un lieu afin de prendre en charge les familles ayant des enfants de 2 à 16 ans puis, à partir d'octobre 2011, dès 18 ans. Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, la ville a reçu l'accord de l'Etat afin de travailler avec toutes les familles deuilloises.

b. Prescripteurs :

Les établissements scolaires représentent plus d'un tiers des prescripteurs, notamment grâce au fort partenariat qui a été construit au fil des ans sur la commune.



c. Données chiffrées :

- Nombre d'enfants pris en charge :

Entre 2006 et 2014, 2 164 enfants ont été pris en charge dans le cadre du programme de réussite éducatif dans les différentes actions suivantes :

- ✓ suivis par l'équipe pluridisciplinaire (1389),
- ✓ accompagnement à la scolarité (224),
- ✓ bain de langue (90),
- ✓ Fonds d'accès aux consultations sanitaires ou activités sportives (116),
- ✓ ateliers Coup de pouce clé (345).

- Taux d'individualisation :

Le taux d'individualisation est de 75%. Il est à noter qu'il est passé de 49% en 2007 à 80% en 2014.

d. Partenariat :

- Partenaires principaux :

Au fil des ans et afin de créer un réseau satisfaisant sur le territoire, la plaquette a été envoyée à tous les partenaires dès la rentrée scolaire : écoles maternelles et élémentaires, collèges, services municipaux, assistantes sociales de secteur, associations locales, orthophonistes et médecins généralistes de Deuil-La Barre et de ses environs.

En 2010, un courrier personnalisé ainsi qu'une plaquette ont été adressés à chaque président d'association sportive.

Un long partenariat s'est ainsi construit au fil des ans. L'équipe rencontre régulièrement les assistantes sociales de secteur. Les professionnels sont également invités par les équipes éducatives dans les écoles et sont en lien avec les psychologues scolaires ou les orthophonistes.

Nous souhaitons à présent mettre en place des équipes pluridisciplinaires de suivi, afin de consolider le travail en transversalité avec l'ensemble de nos partenaires.

- Equipe Pluridisciplinaire :

L'équipe a fonctionné en équipe pluridisciplinaire restreinte avec l'équipe de soutien uniquement. Des rencontres régulières ont été organisées avec tous les partenaires, mais de façon individuelle, afin de faire le point sur les situations que les équipes avaient en commun.

2. Moyens humains et financiers :

- Moyens humains (nb ETP, fonctions) :

- ✓ 2007 : 2.5 ETP (1 coordonnateur, 1 assistante sociale, 1 mi-temps de psychologue),
- ✓ 2008/2009 /2010/2011 : 5 ETP (1 coordonnateur/ assistante sociale, 1 assistante, 2 psychologues, 1 éducateur),
- ✓ 2012/2013/2014 : 5 ETP (1 coordonnateur, 1 assistante, 1 conseillère en économie sociale familiale, 1 éducatrice, 1 psychologue),
- ✓ 2015 : 3.5 ETP (1 coordonnateur/ psychologue, 1 assistante, 1 mi-temps conseillère en économie sociale familiale, 1 éducatrice).

- Moyens financiers :

année	Subvention en €	Part mairie en €
2007	120 493 €	
2008	129 329 €	
2009	193 277 €	
2010	223 278 €	36 807 €
2011	193 000 €	19 597 €
2012	169 557 €	258 €
2013	159 423 €	45 481 €
2014	159 423 €	122 585 €
total	1 347 781 €	224 728 €

3. objectifs :

- interdépendance des difficultés,
- diversité des facteurs de fragilité dans le parcours de vie chez les enfants :
 - ✓ difficultés scolaires,
 - ✓ problèmes sanitaires,
 - ✓ problèmes comportementaux révélateurs d'un mal-être,
 - ✓ difficultés familiales qui se répercutent sur les enfants.
- difficultés non prises en compte lors de l'enfance et que l'on retrouve amplifiées à l'adolescence.

4. bilan des actions par thématique :

- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire :

Afin de faire lien entre les élèves, le collège et les différents partenaires gravitant autour des jeunes, la municipalité a décidé en 2008 de recruter un éducateur spécialisé. Suite à un premier rendez-vous avec l'assistante sociale, s'amorce ensuite, avec l'éducateur, un accompagnement des parents (en cas de dysfonctionnement éducatif), du jeune (accompagnement individuel), voir des deux en même temps. Ces entretiens sont le plus souvent hebdomadaires ce qui laisse un créneau ouvert pour un accompagnement d'une autre nature (psychologique ou scolaire). En lien avec l'éducateur, il peut être proposé aux jeunes un accompagnement à la scolarité avec l'une des deux répétitrices. Il s'agit d'une aide méthodologique afin de leur permettre de retrouver une autonomie face aux apprentissages.

Pour les plus jeunes, il existe aussi les coups de pouce clé qui permettent aux enfants de bien rentrer dans la lecture, lors du cours préparatoire.

Enfin, la municipalité a mis en place des cours d'alphabétisation en direction des parents non francophones financés dans le cadre du PRE et un groupe pour les mères de familles avec des enfants de moins de trois ans (financé dans le cadre du PRE). En effet, il semble important, pour que les parents puissent aider et suivre correctement la scolarité de leurs enfants, qu'eux-mêmes maîtrisent la langue française.

- Prise en charge des élèves exclus :

Avec le collège, l'éducateur entretient des rapports privilégiés. Un protocole a été mis en place afin de suivre les élèves exclus temporairement du collège. L'équipe pédagogique oriente et accompagne physiquement des élèves exclus de l'établissement. En effet, certains jeunes ont été amenés directement par l'un des membres de l'équipe pédagogique (principal, principal adjoint ou CPE). L'éducateur peut recevoir ces jeunes en entretien individuel afin de donner du sens à cette sanction, vécue le plus souvent comme une injustice, et préparer ainsi leur retour dans l'établissement. Par la suite, s'en suit un rendez-vous avec la coordinatrice et les parents pour aborder le parcours de l'enfant dans le Programme de Réussite Educative. La situation est discutée en réunion d'équipe de manière à obtenir une orientation et un suivi cohérent.

Dans ce cadre, 39 jeunes ont été orientés par le collège et 33 ont été suivis par l'éducateur.

La majorité de ces suivis s'accompagne d'un soutien à la parentalité ponctuel, ou sur le plus long terme. Il s'agit la plupart du temps de donner aux parents un sens aux méthodes éducatives qu'ils mettent en place.

Depuis 2013 et la mise en place plus systématique de l'inclusion dans les établissements, l'équipe du PRE n'a pas reçu de nouvelles demandes émanant du collège.

- Santé :

Le programme de réussite éducative pour soutenir les familles dans les dépenses de santé, a mis en place des fonds d'accès aux consultations sanitaires. Il a été proposé de participer aux coûts des mutuelles mais aussi des orientations vers des spécialistes non remboursées par la sécurité sociale. Ces aides sont octroyées conjointement avec un suivi de l'assistante sociale. Cela a concerné 52 enfants depuis le début du programme.

- Soutien à la parentalité :

Plusieurs actions de soutien à la parentalité ont été mises en place. Tout d'abord des suivis avec la psychologue en lien avec l'éducateur permettent un travail psycho-éducatif afin de soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives.

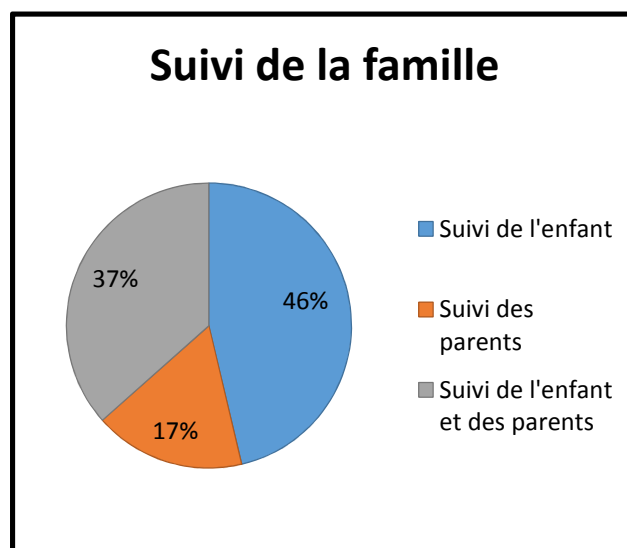
Les ateliers mis en place à la Maison des parents en 2009 vont aussi dans ce sens ; ils proposent aux parents et aux enfants des temps d'échange en commun mais aussi des temps de jeux. Les ateliers ont touché environ 80 familles. La psychologue a aussi mis en place des groupes de parole afin de pouvoir échanger entre parents sur les difficultés et s'appuyer les uns sur les autres, grâce à une pensée réflexive. Les groupes ont touché une quarantaine de parents depuis leur création. Ils se déroulent à la Maison des parents afin de faciliter l'orientation vers cette structure.

5. Evaluation du PRE :

- Les points forts :

Grâce à une équipe de plusieurs professionnels, les problématiques familiales sont prises en compte dans leur globalité. La plupart des familles s'inscrivent dans plusieurs parcours afin de résoudre leurs difficultés. Le Programme de Réussite Educative accompagne non seulement l'enfant mais également toute sa famille, notamment les parents. Tous les aspects de la situation de l'enfant sont pris en compte : environnement scolaire, social, culturel et sanitaire.

De plus le temps de réactivité est amélioré ; le premier rendez-vous avec la conseillère en économie sociale familiale est ainsi au maximum d'une semaine.



- Les points faibles :

L'équipe s'est centrée sur un travail en interne ; il conviendrait ainsi d'organiser des réunions auxquelles l'ensemble des partenaires seraient présents afin de faciliter les échanges.

De plus, de par la présence de deux psychologues et d'un manque important de place dans les structures hospitalières, les psychologues ont pris une place de thérapeutes allant, de ce fait, au-delà d'un simple suivi. De même l'éducateur connaît une surcharge de demandes pour les services de protection de l'enfance.

- Perspectives pour le contrat de ville :

Mise en place des équipes pluridisciplinaires de suivi.

Préserver la dynamique partenariale et la prise en charge des bénéficiaires dans l'optique de travailler dans le cadre d'un PRE intercommunal.

33) Synthèse du bilan CUCS 2007/2014 de la commune de Montmagny :

Modalités de mise en œuvre :

Ingénierie :

Equipe MOUS : 1 chef de projet et 1 agent de développement local.

Lors de l'élaboration du CUCS., des groupes de travail sur les thématiques du contrat, réunissant l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs, ont eu lieu afin d'affiner le diagnostic provisoire et d'élaborer le programme d'actions. Par la suite, la dynamique partenariale a été entretenue notamment lors des comités techniques (partenaires de terrain et équipe MOUS) ; elles ont permis de suivre la mise en œuvre des actions et d'assurer un suivi de l'évaluation.

Quartiers concernés :

- ✓ le Centre (Carrières-Château-Vergers) : ZUS,
- ✓ les Lévriers : CUCS,
- ✓ le Barrage : CUCS.

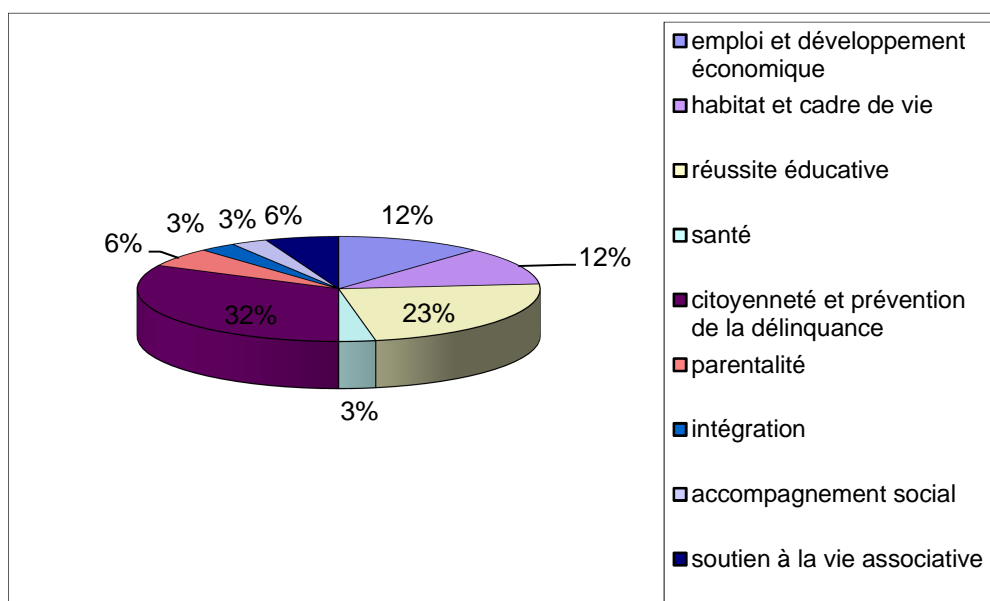
Population prioritaire : environ 8 000 habitants sur les trois quartiers.

Moyens financiers :

année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CUCS	125 000 €	125 000 €	120 000 €	125 000 €	125 000 €	101 440 €	92 740 €	91 619 €

Éléments du diagnostic du CUCS et objectifs et bilan des actions par thématique :

Répartition par thématique :



Thématique 1 - Thématique *emploi et développement économique* :

- 50% des projets ont concerné l'accès vers l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi,
- 25% ont concerné le recrutement de proximité,
- et 25 % la sensibilisation des jeunes au monde du travail.

Axe 1 : Améliorer l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi :

- Constat :

L'espace emploi communautaire ne répondait que partiellement aux besoins des publics très éloignés de l'emploi (bas niveau de qualification, manque de confiance en soi et rupture avec les institutions).

- Résultats obtenus :

L'espace emploi communautaire a mis en place des ateliers adaptés aux besoins du public sans qualification et éloigné de l'emploi.

Ces ateliers leur ont permis de gagner en autonomie en apprenant à utiliser les outils, notamment informatiques, pour une recherche d'emploi et rédaction de CV.

Axe 2 : Favoriser le recrutement de proximité :

- Constat :

Des entreprises interviennent à Montmagny et ne font pas ou peu appel à des Magnymontois.

- Résultats obtenus :

Les actions de la Ville et des associations ont permis de recruter des Magnymontois rencontrant des difficultés d'insertion avec toute la complexité que cela induit.

La Ville a embauché des jeunes sans qualification au sein de ses services (services techniques, restauration scolaire et service des sports). Elle les a ainsi aidés dans leur parcours d'insertion professionnelle en leur donnant leur chance et en leur permettant d'avoir une expérience professionnelle et en les formant.

Axe 3 : Sensibilisation des jeunes au monde du travail :

- Constat :

Les collégiens ont souvent des difficultés à se projeter et notamment à définir une orientation professionnelle, d'autant plus que le programme scolaire leur semble éloigné du monde du travail.

- Résultats obtenus :

A travers les actions menées par les collèges, les centres de loisirs et le centre social, des jeunes Magnymontois ont eu l'occasion de se familiariser avec le monde du travail.

Ils ont ainsi pu découvrir ce que recouvrait l'entreprise (domaines d'activités, organisation et métiers) et même d'aller plus loin en découvrant plus précisément des métiers dans des secteurs porteurs.

Cela leur a permis d'y voir plus clair et de les aider à élaborer un parcours professionnel.

Thématique 2 - Thématique *habitat et cadre de vie* :

- 100% des projets ont concerné le lien social

Axe 1 : Améliorer les équipements socioculturels existants :

- Constat :

Montmagny est une ville où la vie sociale ne peut s'exprimer pleinement car la commune ne dispose pas d'équipements socioculturels permettant le déploiement d'une vie sociale riche.

- Résultats obtenus :

Afin d'améliorer la situation des habitants, les élus ont décidé de créer des équipements socioculturels sur les quartiers prioritaires : le centre social Jean-François Villemant dans le quartier du Centre-ville et l'Espace Antoine de Saint-Exupéry dans le quartier des Lévriers. Ces nouveaux équipements participent à l'animation urbaine et créent du lien social aux moyens d'activités diversifiées.

L'autre partie du projet de l'Espace Antoine de Saint-Exupéry est une demi-pension destinée en périodes scolaires aux enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Lévriers, et en période de vacances scolaires aux usagers du Centre social (Accueil de loisirs sans hébergement - ALSH). Le restaurant accueille un réfectoire maternel et un autre destiné aux élémentaires (self).

En prolongement de cette politique, la commune de Montmagny a réhabilité le centre de loisirs primaire "le Cornouiller" qui se trouve dans le secteur du Centre-ville et réhabilité l'école maternelle des Lévriers dans le quartier des Lévriers.

Axe 2 : Soutenir les initiatives d'habitants et d'associations pour faciliter les échanges :

- Constat :

La Ville souhaite encourager l'animation de ses quartiers en mobilisant et en fédérant le potentiel associatif.

- Résultats obtenus :

La Ville a encouragé l'animation de ses quartiers en mobilisant et en fédérant le potentiel associatif. Cette dynamique a ainsi favorisé l'émergence de projets tout au long du CUCS, rassemblant un nombre important d'habitants de tous les quartiers.

Thématique 3 - Thématique *Réussite éducative* :

Axe 1 : Programme de réussite éducative (PRE) *(Pour une évaluation détaillée du Programme de réussite éducative, se référer au bilan) :*

Axe 2 : Développer les activités artistiques et ludiques à visée éducative en petits groupes :

- Constat :

De plus en plus d'enfants sont en grande fragilité. Les difficultés familiales (sociales, financières et culturelles) ont un impact direct sur l'éducation des enfants notamment le décrochage scolaire.

Afin de remettre durablement les enfants et les adolescents dans un parcours de réussite, la Ville a mis en place un Programme de réussite éducative.

Les associations se mobilisent également sur le volet éducatif en proposant des activités à visée éducative, en groupes restreints, complémentaires au Programme de réussite éducative.

- Résultats obtenus :

De nombreuses actions de qualité ont été mises en place avec un tarif préférentiel pour les publics prioritaires (quotient familial). Elles ont complété l'offre éducative proposée aux jeunes Magnymontois.

A travers les différentes actions et les outils utilisés (conte, sculpture, écriture et jeux), ils ont pu découvrir et s'ouvrir à la culture. Lors des ateliers, ils ont pu acquérir des savoir-être et savoir-faire transposables à l'école.

Thématique 4 - Thématique santé :

- 100% des projets de prévention

Axe 1 : Améliorer l'information et l'orientation :

- Constat :

Au niveau local on constate un manque de lisibilité de ce qui est proposé en matière de santé.

Lors de différentes rencontres initiées par la Ville (groupes de travail du PRE et du CUCS), il est également apparu que les professionnels qui interviennent sur la commune ne travaillent pas suffisamment ensemble.

- Résultats obtenus :

Si le travail en réseau, relancé lors des groupes de travail du PRE et du CUCS, perdure, les rencontres partenaires n'ont pas eu lieu ainsi que les actions prévues (création de guides et formations).

Axe 2 : Améliorer la prévention :

- Constats :

- ✓ Pour les structures d'accueil thérapeutiques : manque de lieux publics de prise en charge thérapeutique gratuits et délais d'attente importants,
- ✓ Pour les collégiens : prévention des conduites à risque (conduites addictives, MST, vitesse sur la route),
- ✓ Pour les autres publics (enfants, parents et personnes âgées).

- Résultats obtenus :

Les actions de prévention prévues n'ont quasiment pas été mises en œuvre en 2007 et 2008. Cela s'explique principalement par un manque de temps. Face à l'ampleur des actions à mener dans le cadre du CUCS, il ne nous a pas été possible d'intervenir sur l'ensemble du programme d'actions lors de la première année.

Par la suite, plusieurs actions ont été menées en direction de différents publics (enfants, jeunes, familles, personnes âgées).

Thématique 5 - Thématique citoyenneté et prévention de la délinquance :

- 36% des projets ont concerné l'éducation des enfants et des jeunes,
- 36% le comportement citoyen,
- 18% la médiation,
- et 9% la prévention de la récidive.

Axe 1 : Contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes :

- Constat :

De nombreux enfants et jeunes des quartiers prioritaires ne fréquentant pas de structures, se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes ; ils ne bénéficient pas d'un environnement contribuant à leur éducation.

- Résultats obtenus :

Les différents projets menés, dans les domaines du sport, des cultures urbaines, du jeu et de l'insertion, ont permis de rendre accessible des activités et d'offrir des repères structurants à ce public.

D'une manière générale, l'ensemble des actions, en favorisant la mixité géographique et sociale, a contribué à l'ouverture des enfants et des jeunes (sentiment d'appartenance à une ville et non à un quartier).

Thématique 6 - Thèmes transversaux :

1) parentalité :

- Constat :

De nombreux parents se sentent démunis face aux difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de leur vie quotidienne (logement, travail, santé, administration, éducation de leurs enfants, langue). Ils se disent dépassés et n'arrivent plus à faire face.

- Résultats obtenus :

La Ville a mis en place différentes actions afin de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales. Ces actions concernent et agissent sur les trois principales sphères où le rôle du parent intervient : la famille, l'école et les loisirs.

Les actions proposées ont aidé, chacune à leur niveau, les parents à se positionner en tant que principal éducateur.

Quant aux relations avec l'école, le C.L.A.S. comporte un volet soutien à la parentalité en prévoyant des temps d'information, de dialogue et de médiation proposés aux parents pour leur permettre une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et une meilleure compréhension du système éducatif.

2) Intégration :

- Constat :

Des familles immigrées notamment primo-arrivantes rencontrent des difficultés d'intégration. La barrière de la langue reste le principal obstacle.

- Résultat obtenus :

Dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie, l'intégration, l'insertion sociale et la culture, des ateliers ont été organisés. Ces ateliers ont permis aux participants de découvrir ou d'améliorer leur pratique de la langue française.

Une grande importance a été portée à la connaissance de la société d'accueil et de l'environnement social.

Ces ateliers ont accompagné également les participants à déterminer ou affiner leur projet professionnel et à favoriser l'accès à des parcours de formation.

3) Accompagnement social :

- Constat :

De nombreuses actions sont mises en place en direction des habitants en difficulté. Elles sont le fait de diverses structures associatives (Restos du Cœur, Conférence St Vincent de Paul, E.D.V.O., E.P.I., ATD Quart Monde, Croix Rouge) et municipale (C.C.A.S.), ainsi que des services sociaux (CAF, SSD).

- Résultats obtenus :

Le partenariat avec les travailleurs sociaux a bien fonctionné malgré quelques divergences sur la lecture de situation de certaines familles.

4) Soutien à la vie associative :

- Constat :

De nombreuses associations interviennent sur la Ville. Le service Développement Social et Urbain a poursuivi et renforcé la collaboration avec les associations en partenariat avec le Centre de services aux associations (CSA).

Toutefois, cette dynamisation est encore fragile : rien n'est acquis et une bonne partie des actions nécessite un soutien.

- Résultats obtenus

Le partenariat avec les associations, développé au cours de ces dernières années, s'est poursuivi. L'équipe MOUS. a ainsi été régulièrement en contact avec de nombreuses associations, que ce soit à son initiative ou à la leur, dans le cadre de réunions, d'organisation de manifestations ou de manière informelle.

L'équipe MOUS est intervenue afin d'aider les associations à monter leurs projets (définition du projet, faisabilité, organisation, recherche de financements, rédaction du dossier de demande de subvention et orientation vers l'association Centre de Services aux Associations).

Elle les a également aidés à se structurer en lien avec le CSA (comptabilité, rédaction de dossier de demande de subvention, création ou pérennisation d'emploi).

L'équipe a accompagné les porteurs de projets lors de la réalisation (réunions avec les porteurs, ou visites lors de la mise en œuvre du projet).

Le partenariat a ainsi permis, selon les associations, de pérenniser leurs actions, de se lancer dans de nouveaux projets, de se structurer davantage, de mûrir, de développer des projets de plus grande envergure et davantage d'actions inter-associatives. En effet, la mise en réseau des associations, a permis d'impulser une solidarité entre elles. Ainsi, lors d'un événement porté par une association, celle-ci fait davantage appel à l'intervention et au soutien d'autres associations.

Évaluation du CUCS :

- Les points forts :

Le CUCS a permis à la MOUS de mobiliser et d'animer le réseau d'acteurs locaux. La MOUS a ainsi effectué un travail à la fois de mobilisation et de mise en lien des différents acteurs et partenaires afin de contribuer à l'émergence de projets et à l'apparition ou au renforcement de partenariats.

- Les points faibles :

La dimension intercommunale était peu présente lors de l'élaboration du CUCS et s'est peu développée par la suite. Malgré tout, quelques actions dans les domaines de la parentalité, de la prévention de la délinquance et du développement économique, ont été menées conjointement sur plusieurs villes.

Perspectives pour le contrat de ville :

L'élaboration du contrat de ville intercommunal se fait en collaboration entre toutes les villes de la communauté d'agglomération. Cela devrait permettre de relancer la dynamique intercommunale et de la poursuivre par la suite.

La création des conseils citoyens est une plus-value du contrat de ville qui devrait favoriser la participation des habitants.

Les élus locaux se sont fortement mobilisés (de réunions de quartiers pour présenter et défendre le conseil citoyen, articles dans le journal de la ville, dépliant diffusé dans les quartiers et les équipements de la ville) pour l'implication des habitants et des associations et acteurs locaux dans le futur conseil citoyen. Ils souhaitent que celui-ci, une fois créé, participe pleinement à la vie du contrat de ville : mise en œuvre, suivi, pilotage.

Synthèse du bilan 2007/2014 du Programme de Réussite Educative de la commune de Montmagny :

1 – Les modalités de mise en œuvre :

1. Critères d'entrée dans le dispositif :

Enfants et adolescents de 2 à 18 ans présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel, favorable à leur réussite.

2. Les objectifs :

- ✓ soutenir et accompagner les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires, en privilégiant une approche globale et pluridisciplinaire de la situation et une individualisation des parcours,
- ✓ organiser et gérer le suivi des dossiers individuels.

3. Prescripteurs :

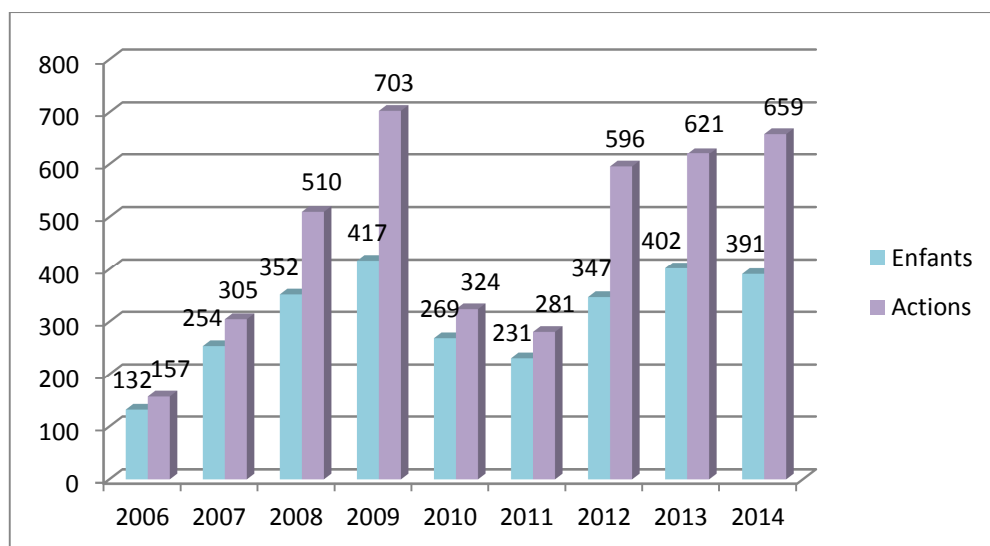
- ✓ **Education nationale :** un Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), médecin et psychologues scolaires, directeurs et enseignants scolaires, Conseiller principal d'éducation (CPE), principaux et adjoints, infirmières, assistante sociale,

- ✓ **Ville** : Service scolaire, Centre communal d'action sociale (CCAS), accueil mairie, services municipaux (services de la Jeunesse, de la petite enfance, Centre social et Ecole des Musiques),
- ✓ **Conseil départemental** : assistante sociale du Service social départemental, Protection maternelle et infantile (PMI),
- ✓ **Caisse d'allocations familiales (CAF)** : conseillères en Economie sociale et familiale et assistante sociale,
- ✓ **Associations locales** : associations sportives et culturelles (Montmagny Sports, Art'M) et Montmagny au Quotidien,
- ✓ **Associations extérieures** : ACEPE, APCE 95,
- ✓ **Praticiens paramédical** : orthophonistes, psychomotriciens, thérapeutes
- ✓ **Médical** : médecins généralistes, orthodontistes, ophtalmologues, psychiatre, psychothérapeutes
- ✓ **Saisines directes** : familles.

4. Données chiffrées

a. Nombre d'enfants pris en charge et le nombre d'actions dont ils ont bénéficié

Voici un comparatif du nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif et d'actions mises en œuvre depuis le lancement du PRE.



Le graphique ci-dessus montre que les effectifs sont en constante augmentation de 2006 à 2009, qui est le point culminant du fonctionnement du PRE. Une diminution d'effectif, qui s'est amorcée en 2010, s'est poursuivie en 2011, ce qui s'explique par le fait que durant ces deux années, le PRE avait globalement fonctionné avec un seul agent en poste.

En 2012, l'arrivée du 2^{ème} agent, permet de constater que les effectifs sont en nette augmentation, ce qui se poursuit en 2013.

Un comparatif peut être réalisé avec le fonctionnement des années 2008 et 2012, où deux agents étaient également en poste. Le nombre de bénéficiaires est quasiment identique avec, en 2012, un nombre plus important d'actions développées.

En 2013, l'ouverture de deux groupes Bain de Langue à l'école Jean-Baptiste Clément peut expliquer la progression des effectifs. En effet, cela a permis de rencontrer de nouvelles familles et ainsi de développer d'avantage d'actions.

b. Nombre de parcours individuels

Plus de 300 parcours individuels sur environ 400 enfants suivis sont réalisés.

c. Durée moyenne des parcours/des prises en charge

La durée moyenne de prise en charge est passée de 2 ans à 1 an entre 2007 et 2014.

Le PRE n'est pas un dispositif visant la pérennisation des accompagnements des familles et leur enfermement dans une démarche d'assistantat. Il est donc important, en parallèle des suivis, d'évaluer les modalités de sorties des enfants et des familles. Que ce soit durant ou au terme des parcours, ces dernières peuvent recourir, selon les besoins aux dispositifs de droit commun.

5. Partenariats :

a. Partenaires principaux :

Education nationale, Service social départemental, Services municipaux (service scolaire, Centre social, service jeunesse, CCAS ...), médecins et spécialistes de santé, associations locales et extérieures (socio-éducatives, sociales, culturelles, sportives ...), psychologues (ACEPE, APCE 95) et commerçants locaux,

b. Autres partenaires :

Educateurs en milieu ouvert (association Aiguillage), associations extérieures : AFAVO, MELIA, Maison des Femmes, Maison de Justice et de Droit (MJD), associations sportives extérieures,

c. Equipe pluridisciplinaire :

L'Equipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) est sollicitée en fonction de la ou des situations et problématiques à étudier collégalement. Sont conviés, les professionnels concernés par cette situation : psychologue, instituteur, éducateur, assistante Sociale (du Service social départemental, de l'établissement scolaire), animateur jeunesse, sportif.

2 – les Moyens humains et financiers :

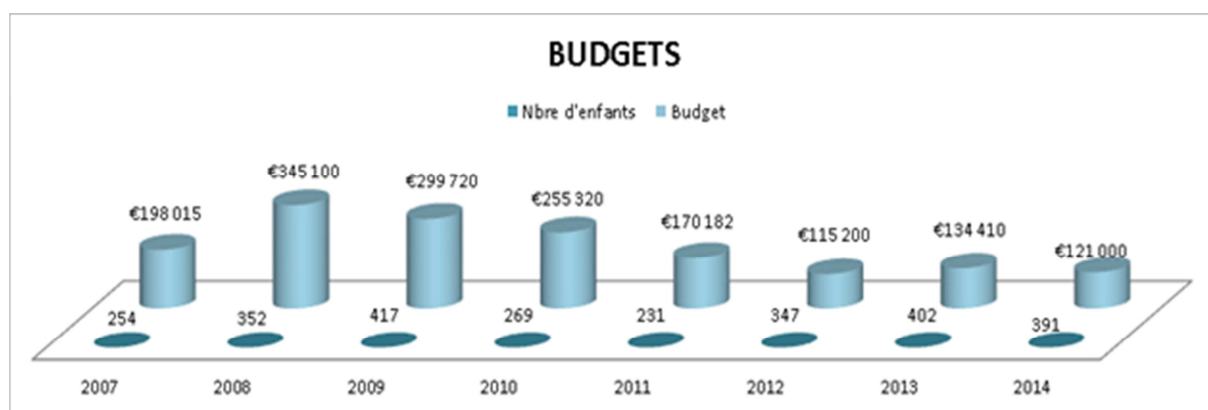
1) Moyens humains :

- ✓ 2 salariés du PRE :
 - une référente de parcours à temps plein,
 - une coordonnatrice à 90 %.

- ✓ Les intervenants vacataires du PRE :
 - 2 animatrices sociolinguistiques,
 - entre 2006 et 2014 : 8 intervenants de soutien à la scolarité.

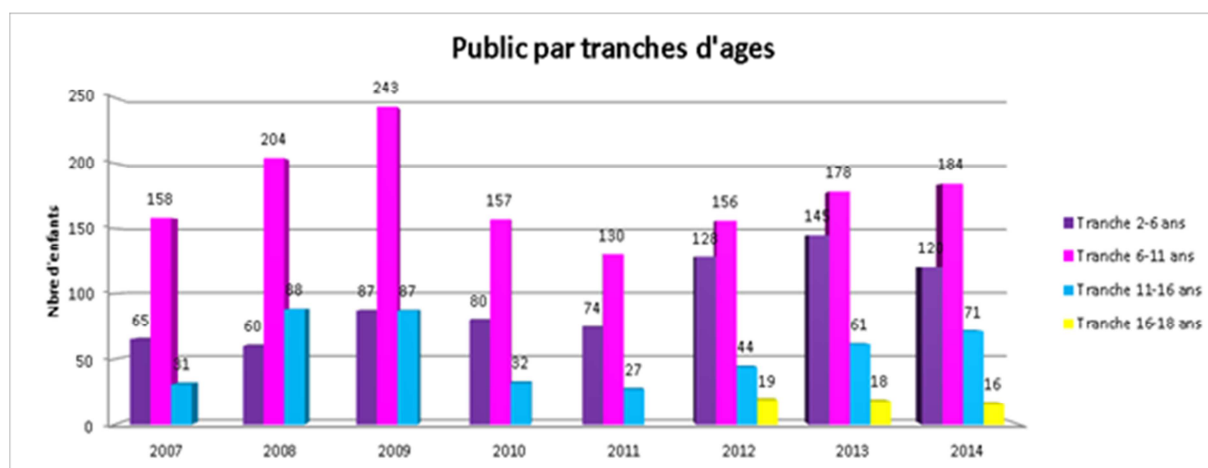
- ✓ Les intervenants associatifs :
 - ✓ association *SFM'AD* : 4 intervenants pour les ASL,
 - ✓ association *Art'M* :
 - 1 intervenante, bain de langue,
 - 2 intervenantes de Soutien à la Scolarité.

2) Moyens financiers



3. Les publics

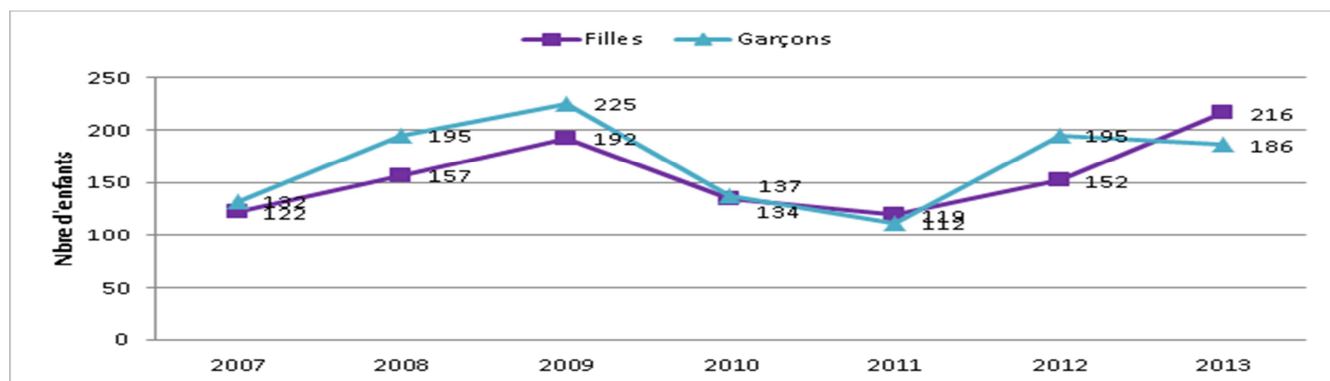
Publics par tranches d'âges :



Le travail développé avec les écoles maternelles et élémentaires, investies dans le Programme de réussite éducative dès le diagnostic initial a permis qu'un grand nombre d'enfants, âgés de 2 à 11 ans, soient intégrés dans le dispositif.

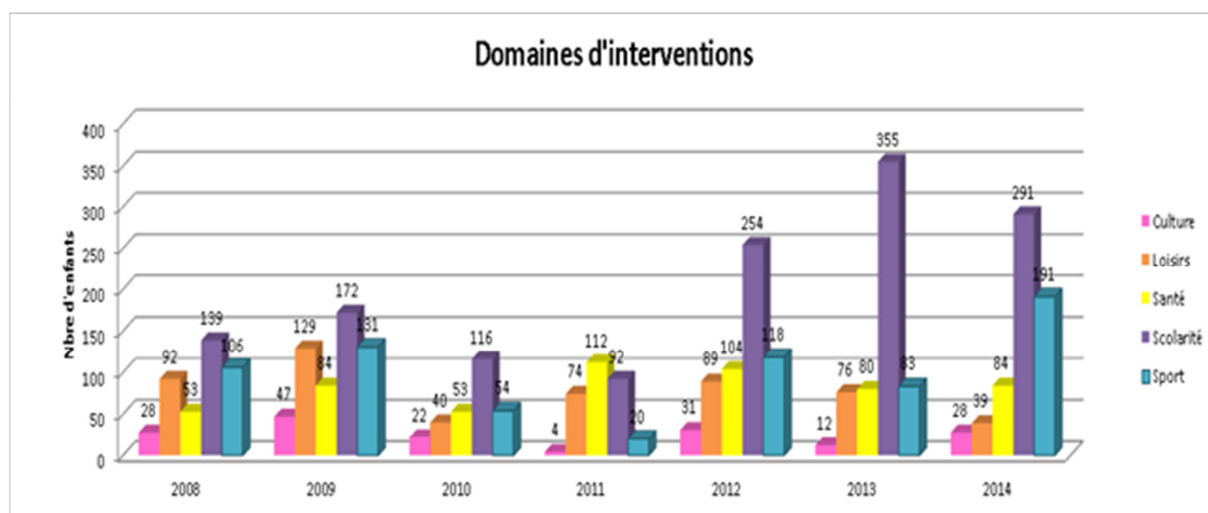
Depuis quelques années, le PRE tend à développer ses actions en direction des 11-18 ans, dont les effectifs progressent sensiblement. Fort est de constater que la tranche d'âge des 11-16 ans bénéficie d'avantage des actions du dispositif que le public des lycéens. En effet, le partenariat établi avec les collèges facilite la mise en œuvre d'actions en direction de ce public. Pour ce qui est des 16-18 ans, il paraît nécessaire de renforcer d'avantage le partenariat engagé avec le lycée.

Répartition par sexe :



Depuis le lancement du PRE, le dispositif bénéficie autant aux filles qu'aux garçons. Selon les années, le rapport filles/garçons varie entre 48 et 55 % pour les garçons et 45 et 52 % pour les filles.

Domaines d'intervention :



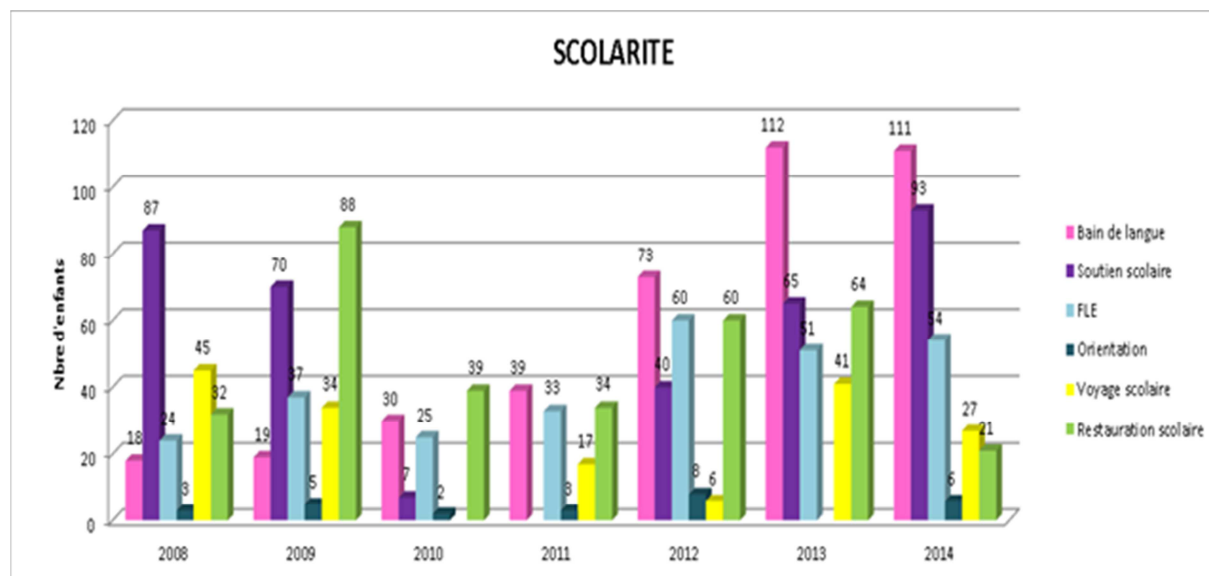
La scolarité est le principal domaine d'intervention et en augmentation significative depuis 2012.

Le domaine qui caractérise principalement les besoins du public est la scolarité. Ceci peut s'expliquer par le nombre croissant d'enfants allophones, nés sur le territoire français, mais vivant en communauté fermée et ne parlant, ni ne comprenant le français.

De plus, beaucoup d'enfants et de jeunes ne bénéficient pas d'un environnement social et familial qui leur permette d'investir leur scolarité.

Zoom sur la scolarité et la santé :

Scolarité :

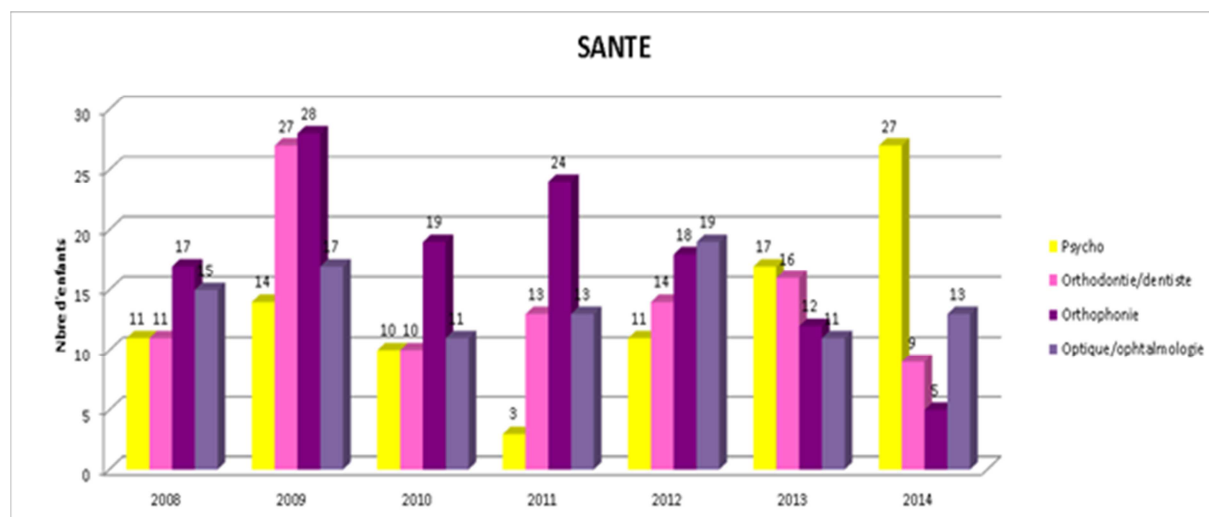


Avec les années, l'action bain de langue a fortement augmenté.

Le soutien scolaire a diminué au cours des années puis a progressé à partir de 2012.

Le FLE est également une action pratiquée par de nombreux enfants. Il s'agit d'une action conjointe au bain de langue.

Santé :



Le plus grand nombre d'enfants avaient recours à des séances d'orthophonie. On observe une diminution à partir de 2012.

A partir de 2012, les séances chez le psychologue ont progressé.

L'approche individualisée et concertée permet de repérer et de prendre en charge prioritairement et très rapidement des enfants, dont certaines difficultés sont repérées, mais non « traitées ». Les soutiens accordés, notamment dans le domaine de la santé psychologique ou physique, illustrent parfaitement l'une des dimensions du programme, qui est d'accélérer la prise en charge de la problématique des enfants, afin de les réorienter, dès que possible, vers des structures ou services de droit commun.

L'accompagnement des familles

Chaque année c'est environ une cinquantaine de familles qui bénéficient d'un accompagnement dans les domaines suivants :

- **L'emploi/formation :**
 - apprentissage de la langue française (alphabétisation, FLE)
 - remise à niveau
 - formation professionnalisante
 - insertion professionnelle

- **La santé :**
 - démarches administratives (dossier CMU, aide à la mutualisation ...)
 - praticiens de santé (médico-social, médiation conjugale et familiale ...)

- **l'administratif/juridique :**
 - remplissage de dossiers administratifs
 - explication et rédaction de courriers
 - information et soutien juridique (problématique conjugale)

- **Logement :** Soutien et prise de contact avec les organismes suivants :
 - logement d'urgence
 - CCAS
 - bailleurs sociaux
 - associations

6 - Évaluation du PRE

a) Les points forts

- richesse du réseau
- souplesse et adaptabilité
- le soutien financier de l'état
- champs d'interventions élargis, pour adapter le parcours d'actions aux problématiques rencontrées
- réactivité et court délai entre le 1^{er} entretien et la mise en œuvre des actions inhérentes aux parcours définis en moins de 10 jours
- réseau de partenaires présent et mobilisé

b) Les points faibles

- nombre de salariés du PRE trop restreint (2 ETP) au regard des besoins et du nombre de suivis, ce qui rend difficile le travail de suivi et d'évaluation de certaines situations, ainsi que l'accueil de nouvelles familles qui sont dans le besoin.

- plus de soutien pour les familles qui ne résident plus dans les quartiers prioritaires à la suite à des déménagements engendrés par L'ORU.

c) perspectives pour le PRE

- augmentation de l'enveloppe financière pour soutenir de nouvelles familles et les accompagner durablement
- renforcer la mobilisation du droit commun, afin de recentrer l'action du PRE sur les situations les plus préoccupantes et urgentes,
- renforcer l'équipe
- proposer un accompagnement spécifique à certains parents dont la situation personnelle est préoccupante et nécessitant parfois une prise en charge financière partielle.
- ouverture de groupes « bain de langue » supplémentaires ; actuellement, 8 groupes (111 enfants) de la petite à la grande section. Il serait nécessaire, aux vues des besoins recensés, d'ouvrir un minimum de 6 groupes supplémentaires.
- favoriser la maîtrise de la langue par les parents étrangers ou d'origine étrangère;
- aider les enfants et parents rencontrant des problèmes psychologiques ou médicaux ou sociaux;

En conclusion :

Les évaluations font état d'avancées positives en particulier sur l'accompagnement et le suivi de la scolarité des enfants et des adolescents tout en soutenant les parents. Les bénéficiaires ont retrouvé une place positive au sein de l'école et de leur famille. Les jeunes se sentent valorisés et s'investissent plus. Le renforcement du rôle des parents dans le processus de la réussite éducative a été déterminant dans cette démarche de tissage et de consolidation des liens des jeunes avec l'école et plus globalement la société.

Dans les domaines éducatif, sportif et culturel l'accompagnement proposé a fortement contribué à l'épanouissement, au bien-être et plus globalement à une meilleure socialisation et prise en compte des règles de vie collective.

L'approche individualisée et concertée a permis de repérer et de prendre en charge prioritairement et très rapidement des enfants dont certaines difficultés sont repérées mais non « traitées ». les soutiens accordés notamment dans le domaine de la santé psychologique ou physique illustrent parfaitement une des dimensions du PRE qui est d'accélérer la prise en charge des problèmes des enfants puis de les réorienter, dès que possible, vers des structures ou services de droit commun.

34) Synthèse du bilan CUCS 2007/2014 de la commune de Saint-Gratien

Les modalités de mise en œuvre :

L'ingénierie :

Organisation du service Politique de la Ville, affaires économiques et emploi :

- 1 responsable de service,
- 1 agent de développement local,
- 1 agent d'accueil à la Maison des Services Publics.

Le quartier concerné :

le quartier des Raguenets classé en ZUS/ZRU

La population prioritaire :

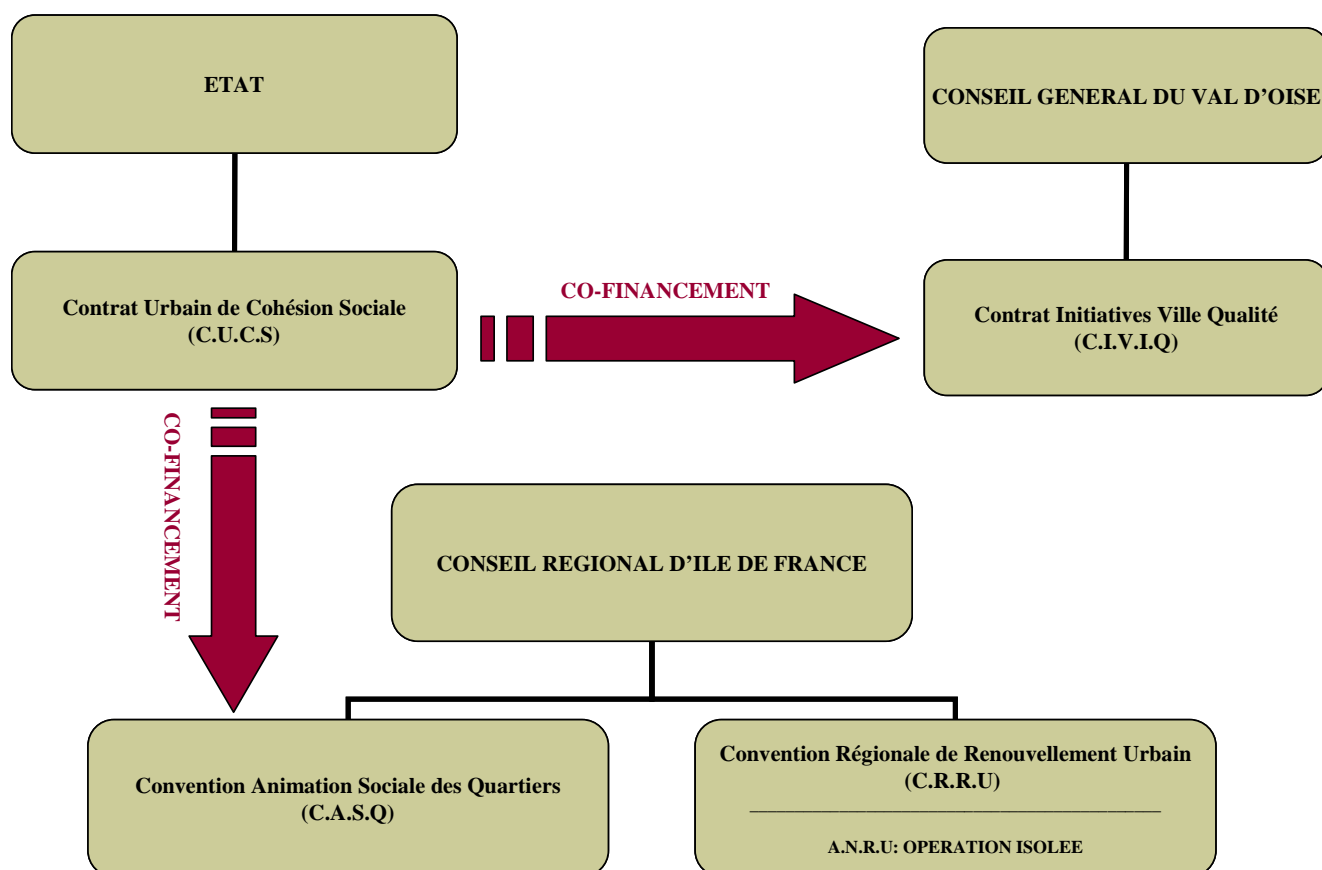
Les habitants du quartier des Raguenets demeurant dans la ZUS, soit 5539 habitants

Les moyens financiers :

Evolution des financements publics et privés de 2007 à 2014 :

ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ETAT	75 741€	79 447€	71 823€	66 978€	62 665€	66 865€	65 265€	60 720€
VILLE	243 198€	214 914€	187 329€	203 456€	158 733€	77 605€	75 220€	75 220€
AUTRES	40 156€	57 082€	72 197€	49 886€	45 340€	145672€	88 540€	90 530€

Schéma des procédures contractuelles de la Politique de la Ville entre 2007 et 2014



A Saint-Gratien, les politiques publiques et privées et leurs traductions en termes d'actions ont visé à créer du lien entre les deux parties de la ville.

Les actions menées ont permis d'accompagner les populations en difficultés. En fait, c'est le vivre ensemble que les crédits engagés au titre de la politique de la ville, et donc les actions menées, visent à mettre en œuvre.

Éléments de diagnostic du CUCS et objectifs :

L'exposé des motifs ayant conduit la ville de Saint-Gratien à poser sa candidature pour signer avec l'Etat un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, repose sur la nécessité de poursuivre une politique soutenue de développement social urbain en intervenant sur la mise en cohérence des champs d'intervention de la politique de la ville.

Un contrat urbain de cohésion social qui a visé notamment à :

- réduire les écarts dans le domaine culturel par une redéfinition du rôle du centre culturel,
- développer la politique jeunesse,
- développer le lien social et coordonner la gestion urbaine de proximité,
- restructurer le centre commercial,
- coordonner le système éducatif local,
- favoriser l'insertion sociale par la pratique du sport.

Bilan Actions par thématique :

1. Education et accès aux savoirs de base :

- **Ecrivain public :**

Depuis 15 ans, les écrivains publics interviennent à la Maison des Services Publics située dans le Centre commercial des Raguenets deux fois par semaine, le mardi après-midi et le vendredi matin.

A titre d'exemple en 2014, ce sont au total 81 permanences qui ont ainsi été assurées et ont permis de recevoir 197 personnes (44 hommes et 153 femmes).

Les types de dossiers traités sont très variés :

- ✓ dossiers administratifs divers : dossiers de retraite, reconstitution de carrière, demandes de logement, d'allocations, de naturalisation, de CMU, de CMUC, d'aide juridictionnelle, de regroupement familial, de déclarations d'impôts,
- ✓ demandes de documents d'état-civil,
- ✓ divers courriers : au Trésor Public, à la sécurité sociale, aux caisses de retraites, aux mutuelles, aux organismes de crédits, aux assurances, à la Mairie, à la CAF, aux Tribunaux,
- ✓ recours concernant des décisions : DALO, allocations...ou des demandes de remboursements de trop perçu,
- ✓ contestation de factures.

Pendant ces années d'intervention au sein de la Maison des Services Publics, la grande majorité des personnes reçues habite au cœur du quartier des Raguenets. Elles ont des difficultés avec l'écrit et sont quelque fois difficilement compréhensibles. Leur situation est souvent difficile. Les personnes ayant besoin d'une aide dans leurs démarches administratives, trouvent dans les permanences d'ESSIVAM un savoir-faire, une écoute et une expérience très appréciés.

- **Ateliers de savoirs sociolinguistiques :**

L'association *ESSIVAM* propose des ateliers d'apprentissage du français pour un public adulte non francophone. Les objectifs de cette action sont de permettre à des adultes d'origine étrangère, via l'amélioration des compétences de communication en français, de :

- ✓ découvrir la société française,
- ✓ développer le lien social, s'intégrer dans leur quartier, dans leur ville,
- ✓ devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne,
- ✓ accompagner au mieux leurs enfants tout au long de leur scolarité,
- ✓ accéder à une formation ou à un emploi.

A titre d'exemple, le nombre de participants en 2014 était de 38 personnes dont 3 hommes et 35 femmes inscrits pour certains au Pôle Emploi et pour d'autres, bénéficiaires du RSA. De toutes origines géographiques confondues : Algérie, Haïti, Maroc, Pakistan ou Sénégal.

Les objectifs :

- ✓ développer des compétences de recherche active,
- ✓ développer la mémoire visuelle,
- ✓ développer des stratégies de lecture,
- ✓ repérer les écrits de l'environnement, leurs fonctions (repérer, lire et comprendre des documents administratifs),
- ✓ se repérer dans ses écrits,
- ✓ interagir avec les écrits du quotidien (comprendre, renseigner différents types de formulaires),
- ✓ produire des écrits courts.

Ces différents objectifs ont permis d'impliquer et de faire participer les personnes en difficulté au sein d'un même groupe, de les faire progresser dans la maîtrise de la langue et dans la connaissance de l'environnement afin de gagner en autonomie, en insertion sociale et professionnelle.

L'apprentissage de *lire* et de *l'écrire* est un apprentissage qui s'inscrit dans le temps ; c'est un processus long. Amener le public accueilli à la lecture fluide demande de la persévérance, tant de la part des participants, que des formatrices. Les gains se mesurent davantage en terme d'autonomie et, pour certains participants, en terme d'accès à l'emploi. Le fait de trouver du travail est vécu comme une victoire et l'aboutissement de longues semaines de dur labeur.

- **Ateliers lecture – écriture :**

- ✓ L'objectif de ces ateliers est d'accompagner des femmes et des hommes d'origine étrangère, n'ayant jamais été scolarisés dans leur pays d'origine, vers une meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture pour acquérir une plus grande autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Le développement de ces compétences doit apporter aux personnes la possibilité d'agir à part entière dans et sur leur environnement.

Il s'agit d'une action de proximité : l'atelier accueille un public d'hommes et de femmes qui vivent la plupart du temps dans une certaine précarité économique, peu mobiles, avec une disponibilité réduite par les contraintes familiales (garde des enfants, habitudes culturelles).

- ✓ 40 personnes par an suivent ces ateliers.

- **Bains de langue :**

Ces ateliers s'adressent à des parents accompagnés de leurs enfants de moins de 3 ans. Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :

Pour les parents :

- ✓ améliorer la communication en français dans les actes du quotidien,
- ✓ connaître le système scolaire,
- ✓ favoriser le dialogue avec l'école.

Pour les enfants :

Immersion des enfants dans un bain de langue française pour faciliter l'entrée à l'école (socialisation, séparation parent/enfant ; 15 personnes sont accueillis dans ce cadre

- **Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :**

Les accompagnements dans le cadre de la scolarisation sont multiples et regroupent :

- ✓ le travail auprès de jeunes se trouvant déscolarisées en début d'année,
- ✓ la gestion du temps des exclusions temporaires, des jeunes scolarisées au collège Jean Zay de Saint-Gratien,
- ✓ pour les 16/17 ans, une aide dans leur orientation en partenariat avec le Centre de ressources emploi formation (CREF) et la Mission Locale.

Depuis 1992, l'Association de Prévention Spécialisée (APS) a inscrit, dans le cadre de sa mission de prévention, une activité d'accompagnement scolaire en français et en mathématiques, pour les enfants de CM2 à la 3ème. L'action ne se limite pas à une aide aux devoirs, mais également à renforcer les apprentissages, les connaissances et le savoir-faire afin de favoriser une meilleure insertion du jeune dans son établissement scolaire. C'est également un support à la relation avec les parents et un outil de médiation entre les enfants et les parents, l'enfant et le collège, les parents et le collège.

Pour certains jeunes qui expriment d'autres difficultés que celles de savoir lire, écrire et compter, des suivis individuels basés sur l'attitude du jeune, sa façon d'être en cours ou face à l'autorité, ont été mis en place :

- ✓ 130 jeunes ont été accueillis chaque année avec un équilibre dans la fréquentation des filles et des garçons,
- ✓ 98% des jeunes sont issus de l'immigration.

Les établissements de provenance sont le collège Jean Zay (65%), le collège Langevin Wallon (28%), Notre Dame de la providence (4%) et Joliot Curie (3%).

Les intervenants pour l'accueil de ces jeunes sont au nombre de 7 (2 professeurs de français, 2 professeurs de mathématiques, 2 éducateurs spécialisés et 1 directrice)

- **Atelier + :**

Initiée par l'inspection académique du Val d'Oise et la ville, cette action s'est déroulée entre 2010 et 2013. L'action atelier+ a été menée sur les 2 mêmes écoles par année scolaire: Jean Sarrail et Edouard Herriot.

Pour l'école Jean Sarrailh :

Public :

- nombre de groupes d'enfants par année : 3,
- nombre total d'enfants concernés : 16 (5 par groupe + 1 élève de 6^{ème} en cours d'année),
- niveau de classe des enfants : CP,
- répartition hebdomadaire des groupes et horaires : de 16h30 à 18h (1h30).

Organisation :

- information aux familles en cas d'absence avec le cahier de correspondance,
- inscription sur proposition des enseignants en fonction des élèves.

Déroulement de la séance : le but de l'atelier était de faire parler les enfants autour des histoires lues par les enseignants, des histoires écoutées, du jeu ou de l'objet caché et de se construire une culture de contes traditionnels. Le moment du goûter est un temps pour parler de la journée à l'école ou du week-end.

Résultats : les résultats ont été satisfaisants. Tous les enfants ont fait des progrès importants à l'oral, malgré la problématique de la langue. Ces enfants auront davantage de vocabulaire en CE1 et une envie certaine de participer à l'oral. Il y a eu une grande assiduité de tous les élèves.

Lien avec les parents : les parents ont signé un contrat à l'inscription de l'enfant.

Pour l'école Edouard Herriot :

Public :

- nombre de groupes d'enfants : 2,
- nombre total d'enfants concernés : 9 (4 CP et 5 CE1),
- niveau de classe des enfants : CP et CE1,
- répartition hebdomadaire des groupes et horaires : de 16h30 à 18h (1h30).

Organisation :

- information aux familles en cas d'absence par le cahier de correspondance,
- inscription sur proposition des enseignants en fonction des élèves.

Déroulement de la séance : à l'aide des TNI (albums interactifs), du théâtre et des marionnettes, des jeux de sociétés et des albums jeunesse, les enfants inventaient des histoires, décrivaient des images (objets, lieux). Du travail à partir de consignes était demandé.

Résultats : Les élèves sont moins inhibés. La prise de parole est plus facile. Ils réfléchissent désormais davantage sur la syntaxe ; le vocabulaire est plus étoffé.

Lien avec les parents : les parents ont signé un contrat à l'inscription de l'enfant. Les enfants ont assisté à une « représentation » de l'histoire inventée par les enfants lors de l'atelier.

Cette action n'a pas été renouvelée en 2013/2014 en raison de la mise en place des rythmes scolaires.

2. Soutien à la parentalité :

- Permanence de la psychanalyste à la Maison des services publics :

Depuis les années 2000, la Maison des services publics accueille, à raison de 6 heures par semaine, une permanence *Point écoute* assurée par une psycho-praticienne vacataire prise en charge par la collectivité de Saint-Gratien. Ayant conscience des difficultés financières et géographiques que peut représenter un suivi psychologique dans le privé, la ville de Saint-Gratien s'est donnée pour missions de sensibiliser le plus grand nombre de personnes au travail psychanalytique, d'inciter la population en difficulté à rencontrer un professionnel afin de parler de son malaise et d'introduire un point écoute pour permettre la libération de certaines angoisses et la diminution de la violence.

Afin d'approcher tous types de public, trois types de consultations ont été mis en place :

- ✓ la thérapie familiale : relations parents / enfants, problèmes de communication, rôle des parents,
- ✓ la thérapie individuelle : dépressions, soucis quotidiens, anxiété, solitude, maladie,
- ✓ la thérapie de couple : relation homme / femme, problèmes de communication, déception amoureuse.

A titre d'exemple, la permanence *Point écoute* en quelques chiffres en 2014 :

- ✓ 537 demandes de rendez-vous,
- ✓ 364 rendez-vous pris,
- ✓ 14 enfants et adolescents suivi (de 6 ans à 17 ans),
- ✓ 68 adultes suivis dont 10 hommes et 58 femmes.

- **Permanence de médiation avec l'association AFAVO :**

L'AFAVO a pour objet l'accompagnement des publics migrants en vue de promouvoir leur intégration dans la communauté nationale. En appui à l'ensemble des professionnels du territoire, les interventions de l'association appréhendent toutes les composantes du *vivre ensemble* en matière de parentalité, de citoyenneté, de laïcité, d'économie et du social.

Sur les 70 familles prises en charge, les bénéficiaires sont à 57% résidentes de la ville de Saint-Gratien. Les femmes restent majoritaires parmi les bénéficiaires de l'action à 80%.

Cette tendance, confirmée au fil des années par nos données statistiques, est en lien avec certaines caractéristiques de notre public :

- ✓ des femmes majoritairement originaires de zones géographiques où le taux de scolarisation reste faible, ce qui, par ricochet, se traduit par des problèmes de compréhension de la langue,
- ✓ une demande d'accompagnement en insertion professionnelle plus importante,
- ✓ des difficultés à concilier vie professionnelle et familiale, entre autre le problème de la garde des enfants,
- ✓ des femmes victimes de violences conjugales, pour certaines.

3. Santé :

- Mise en œuvre d'actions dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS)
En 2008 la ville a signé avec l'Etat un PNNS pour la mise en œuvre de projets sur le quartier prioritaire. Les actions mises en œuvre sur toute la période du CUCS se sont déclinées :

Sur le temps périscolaire :

- ✓ interventions de la diététicienne SOGERES pour l'organisation de goûters équilibrés,
- ✓ Interventions des éducateurs sportifs sur le temps de la pause méridienne (jusqu'en 2012) et sur les TAP depuis 2013,
- ✓ spectacle « il faut sauver la baudruche de la sorcière grignota » de la compagnie Baladelle validée par le PNNS présenté aux enfants de Jean Sarrailh et Edouard Herriot en juin 2014.

Sur les centres de loisirs :

- ✓ centres de loisirs élémentaires :
 - intervention d'une société EMC qui prenait en charge un groupe d'enfant. Ils préparaient un déjeuner équilibré et le dégustaient après (2009).
 - ateliers au carré nature (depuis 2012) pour la préparation de déjeuners équilibrés. Les enfants préparaient puis déjeunaient sur place.
- ✓ centres de loisirs maternels :
 - présentation d'un spectacle « bien dans son assiette » qui s'inscrit dans la démarche de l'équilibre alimentaire,
 - visite de fermes pédagogiques avec dégustation de produits bio,
 - visite d'un potager bio avec un atelier jardinage visant à la découverte et l'intérêt des légumes oubliés,
 - ateliers au Carré nature (depuis 2012) pour la préparation de goûters équilibrés. Les enfants préparaient puis déjeunaient sur place.

Sur le temps scolaire :

- ✓ présentation du spectacle « la fée nutrition » proposé à 10 écoles de la ville. Dans ce spectacle interactif (les enfants chantent et dansent) ; la fée nutrition leur apprend à manger varié et équilibré. Les enseignants ont pu se servir de ce spectacle comme base pédagogique,
- ✓ création de potagers dans les écoles avec l'aide du service des espaces verts : cultiver des légumes pour inciter les enfants à les déguster plus facilement,
- ✓ déplacements à pied pour aller dans les structures de la ville (gymnases, cinéma),
- ✓ des écoles ont été dotées de matériel de motricité financé par le CIVIQ (Raymond Logeais, Jean Sarrailh, Edouard Herriot, Jean Zay). Ce dispositif a été arrêté. Ce matériel a permis aux enseignants de développer l'activité physique pour les enfants des écoles maternelles,
- ✓ interventions de la diététicienne SOGERES pour l'organisation de petits déjeuners équilibrés (jusqu'à 2012),
- ✓ distribution une fois par jour sur une semaine de fruit lors de la récréation du matin,
- ✓ bornes implantées dans les écoles,
- ✓ travail avec la SOGERES.

Au service jeunesse :

- ✓ Travail avec le public adolescent (filles et garçons) sur l'équilibre alimentaire, ateliers réguliers depuis deux ans sur ce thème avec les animatrices, ainsi que la réalisation de repas équilibrés et de goûters avec le Carré nature.
- ✓ Très important travail avec le sport depuis cinq ans environ, avec un accueil des filles au gymnase une fois par semaine
- ✓ Club d'enfants : mise en place d'ateliers culinaires avec le Carré nature.

Les actions visaient un public large de 3 à 11 ans à travers les 14 écoles de la ville mais aussi les structures périscolaires comme le centre de loisirs élémentaire et les 2 centres de loisirs maternels.

Axe 1 : modifier les connaissances nutritionnelles des enfants et de leurs parents,

Axe 2 : modifier les comportements à l'école, à la maison et ailleurs,

Axe3 : développer l'activité physique.

L'ensemble des axes définis ont été traités.

Les actions menées sur le plan nutritionnel et les différentes commissions menus ont permis d'atteindre les objectifs visés mais aussi de développer la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires. Des dégustations de fruits et légumes, l'organisation des petits déjeuners, les ateliers culinaires et les débats menés lors des conseils d'école ont permis de renforcer l'impact de l'action.

Concernant l'activité sportive la mise en place de la structure de sport, du mur d'escalade sur Edouard Herriot et du réaménagement des cours (espace plus important pour la pratique des activités sportives) ont contribué à améliorer et diversifier l'offre sportive sur le temps du midi en partenariat avec les éducateurs du Service des Sports. Le point fort a été d'obtenir des enseignants qu'ils se déplacent désormais à pieds, équipés de gilets jaunes, pour les activités organisées au sein de la ville.

L'ensemble des actions menées a contribué à atteindre les objectifs nutritionnels prioritaires du P.N.N.S pour lequel la ville a signé le 22 septembre 2008 la charte.

4. Emploi, insertion et développement économique :

a) Les clauses d'insertion :

11 personnes du quartier et de la ville ont été recrutées sur ensemble du programme de réhabilitation. La ville de Saint Gatien a contribué à l'élaboration de la charte d'insertion.

Les clauses d'insertion ont été suivies par 2 chargés de mission de la CAVAM.

La ville de Saint-Gratien a étendu l'application des clauses d'insertions sur l'ensemble des marchés travaux.

Economie sociale et solidaire : Boutique école « le Carré nature » (mobilisation des dotations à hauteur de 40%) :

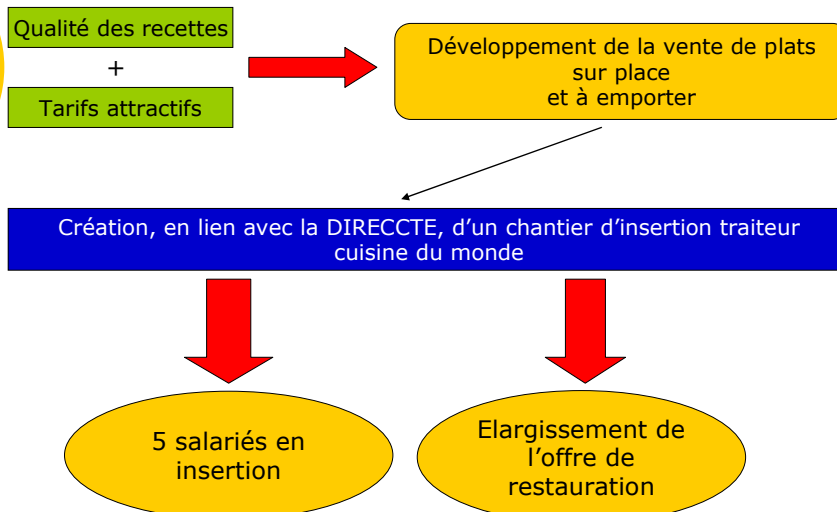


Rappel des objectifs

- Développer le lien social sur le quartier
- Créer un support de remise au travail pour des personnes dans une démarche d'insertion professionnelle
- Accueillir et accompagner des personnes éloignées de l'emploi et favoriser l'acquisition de savoir-faire et de savoir être propre au milieu du travail
- Mobiliser ces personnes sur leur projet de vie et leur projet professionnel
- Former les salariés et les stagiaires aux techniques culinaires de base et aux normes d'hygiène et de sécurité (HACCP)
- Proposer à la vente des plats cuisinés type cuisine du monde
- Proposer des prestations traiteur pour des collectivités (buffet, apéritif, repas...)
- Assurer des animations pour les groupes divers orientés par les partenaires locaux (écoles, centres de loisirs, associations...)

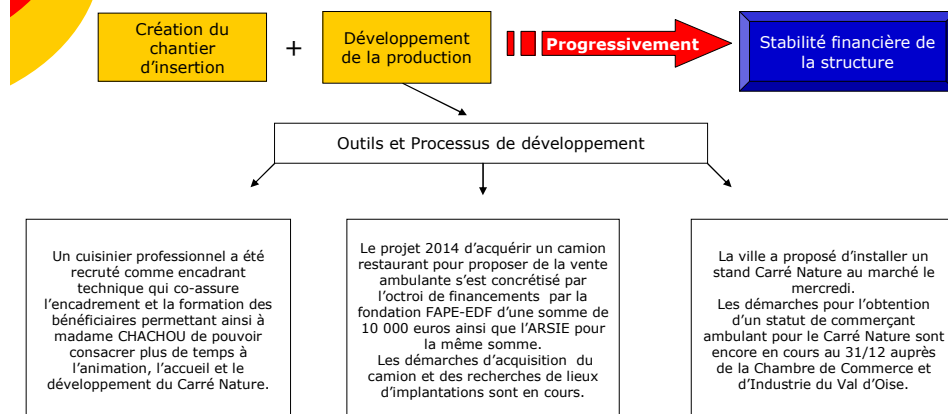


Ouvert en Avril 2012, la structure s'est rapidement développée



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2015

3 années qui ont permis au Carré Nature de répondre aux objectifs initiaux, de s'adapter et de répondre aux besoins du public et de modifier sa structure pour asseoir sa stabilité et développer ses actions d'insertion socioprofessionnelle et de création de lien social.



5. La Prévention de la délinquance :

✓ Séjours sportifs :

Trois séjours financés dans le cadre du FIPD entre 2011 et 2013 ont permis à 30 jeunes du quartier d'accéder à un stage montagne.

Objectifs de l'action :

- élaborer un projet sportif autour des sports de Montagne en lien et avec le soutien d'une association spécialisée dans ce domaine,
- sensibilisation à la préservation du milieu naturel montagnoux.

Objectifs généraux :

- identifier et prévenir une conduite délinquante chez certains adolescents en les fédérant autour d'un projet sportif porteur de sens qui pourrait leur permettre une prise de conscience collective et individuelle de leurs capacités à se dépasser,
- retrouver une certaine confiance en eux ; la finalité étant qu'ils puissent réinvestir dans leur quotidien en se projetant vers leurs futures responsabilités d'adulte-citoyen.

✓ Médiateurs sportifs :

Cofinancement de poste visant à favoriser l'insertion sociale des jeunes par la pratique sportive

6. La culture et expression artistique :

✓ Réduction des écarts dans le domaine culturel :

Un axe majeur du CUCS jusqu'en 2010 avec la mise en œuvre du projet de développement culturel du centre Camille Claudel. Projet venant se substituer au « projet centre social » financé par la CAF.

La ville de Saint-Gratien a choisi en priorité de donner au Centre culturel Camille Claudel une dimension culturelle plus affirmée en raison de la relation qu'établit cet enjeu entre l'amélioration de la vie sociale et de la gestion urbaine de proximité.

✓ Redonner une identité forte au Centre culturel Camille Claudel, tout en pérennisant les missions et fonctions actuelles, est la garantie de répondre aux besoins des usagers. L'étude menée avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a mis en évidence notamment le manque de lisibilité des actions menées sur le territoire. C'est à ce titre que la ville (dans le cahier des charges qu'elle a validé) a créé successivement trois équipements (Maison des Services Publics, Centre de Ressources de l'Emploi et de la Formation et Espace Jeunes) pour répondre aux besoins de la population dans un souci de mise en réseau des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. La mise en œuvre de la démocratie de proximité en 2002 est venue compléter ces dispositifs.

L'année 2004 fut notamment marquée par la création de la Direction des Affaires Culturelles dont l'un des objectifs a été de redynamiser les structures de proximité dont elle a la gestion par le biais d'une offre culturelle différenciée et la possibilité d'échanges intergénérationnels. Le projet mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville sur le quartier des Raguenets, à partir de cette période, a eu pour objet de réinventer l'offre de diffusion culturelle de proximité en permettant de la rendre plus accessible.

Pour les zones urbaines sensibles, les écarts constatés par rapport à la moyenne, concernent l'ensemble des pratiques culturelles, comme le montre une enquête de l'INSEE. La fréquentation des spectacles, des musées, du patrimoine est deux fois moindre pour les habitants des ZUS que pour l'ensemble de la population. La pratique d'une activité culturelle ou artistique y est également moins répandue.

Si la culture est une dimension à part entière de la politique de la ville, ce n'est pas sans raison. En dépit des difficultés rencontrées par les habitants, elle donne une image positive du quartier, transforme le regard des habitants sur eux-mêmes comme celui de ceux de toute la ville, sur le quartier.

La culture, par les circulations qu'elle organise, notamment à travers des manifestations clairement identifiées, participe au désenclavement et à l'intégration.

Après avoir affirmé sa volonté politique de donner une dimension culturelle au centre Camille Claudel à travers son projet pris en compte par l'Etat et la Région, la ville de Saint-Gratien a réussi cette reconversion en rendant plus accessible les pratiques culturelles auprès des habitants. De nouveaux outils ont été mis en place (médiateur, mesures d'impacts). Ainsi qu'une nouvelle programmation.

EVALUATION CIBLEE

OBJECTIF GENERAL

REDUIRE LES ECARTS DANS LE DOMAINE CULTUREL
PAR UNE REDEFINITION DU ROLE DU CENTRE CAMILLE CLAUDEL



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Favoriser le développement de relations sociales de qualité au sein des différents quartiers de la ville en s'appuyant sur une démarche d'expression et de découvertes artistiques.

Proposer de façon simultanée une offre artistique de proximité et favoriser les échanges entre les habitants des différents quartiers de la ville.

Favoriser la rencontre des habitants des différents quartiers de la ville autour d'un temps fort.

Permettre la découverte et l'identification des lieux culturels de la ville.

Faciliter l'accès à des pratiques culturelles nouvelles, diversifiées et transversales.



QUESTIONS EVALUATIVES

Comment la mise en œuvre du projet a contribué à réduire les écarts culturels ?

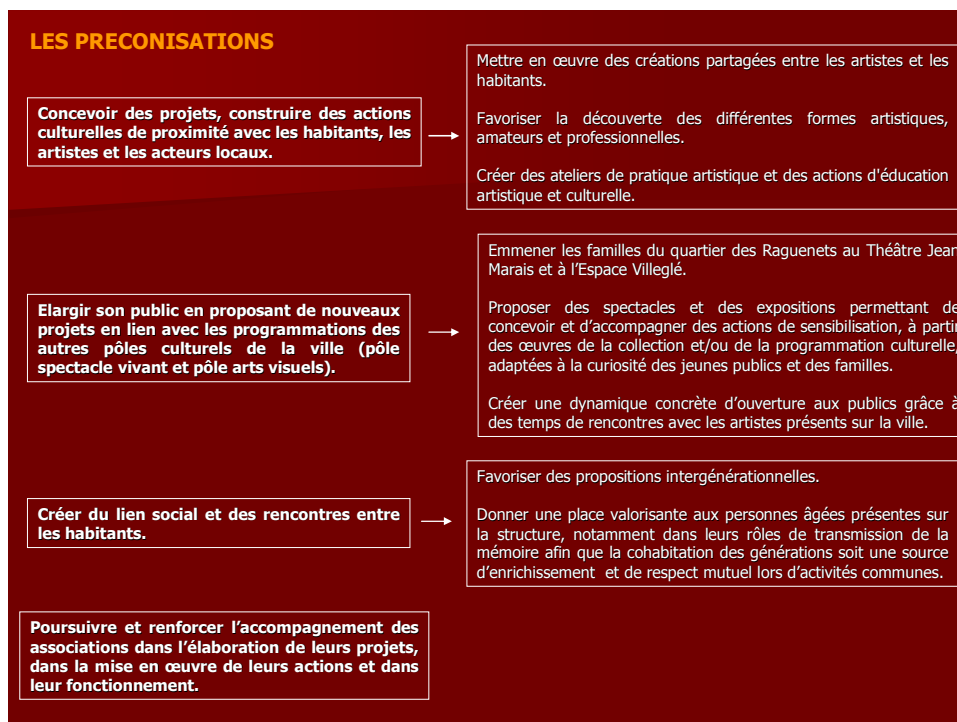
En quoi et comment le tissu associatif local peut-il être le relais pour la mise en place de la démocratisation culturelle ?

Grille d'évaluation

Objectifs		Exemples de questions évaluatives	Sources d'information	Modalités de recueil	Indicateurs			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels				Outils	Indicateurs de contextes	Indicateurs de réalisations	Indicateurs de résultats
<p>Réduire les écarts dans le domaine culturel.</p> <p>Redéfinition du rôle du Centre culturel Camille Claudel.</p>	<p>Favoriser l'accès et les pratiques à la culture.</p> <p>Encourager la vie associative.</p>	<p>Comment la mise en œuvre du projet a contribué à réduire les écarts culturels ?</p> <p>En quoi et comment le tissu associatif local peut-il être le relais pour la mise en place de la démocratisation culturelle ?</p> <p>Comment évaluer la participation des habitants ?</p> <p>Comment évaluer l'impact des actions ?</p> <p>Quels sont les résultats attendus ?</p> <p>Est-ce que le public visé a-t-il d'avantage fréquenté les différentes structures culturelles ?</p> <p>Comment l'implication des associations a-t-elle favorisé la participation des habitants ?</p>	<p>Bilan annuel : 2007, 2008 et 2009.</p> <p>Fichier ateliers culturels : nombre de participant par âge, quartier et activités.</p> <p>Nombre total des associations : dans le Centre culturel Camille Claudel.</p> <p>Nombre d'adhérents : par associations.</p> <p>Planning annuel des réservations de salles de 2007, 2008 et 2009.</p> <p>Nombre de spectateurs : par genre, jeune public, tout public et adultes.</p> <p>Nombre de participants : aux initiatives culturelles.</p>	<p>L'objectif : la culture dans les domaines suivants :</p> <p>- Pratique culturelle</p> <p>- Spectacle vivant</p> <p>- découverte artistiques</p>	<p>Mise en place d'ateliers culturels (en direction des enfants âgés de 4 à 14 ans).</p> <p>Programmation de spectacles (jeune public, familial et adulte).</p> <p>Organisation d'actions culturelles (initiation artistique, rencontre-débat, festival, visite culturelle, exposition...).</p>	<p>Fréquentation</p> <p>Tranches d'âges</p> <p>La répartition par quartier</p>	<p>Participation croissante et Diversification des publics touchés.</p> <p>Apports de pratiques et de connaissances dans le domaine artistique. Rencontres régulières entre le public et les artistes.</p> <p>Partenariat croissant avec les associations et les services municipaux de la ville.</p> <p>Mise en place d'un réseau d'acteurs locaux dans le quartier.</p> <p>Elaborations de projets communs entre pôles culturels.</p> <p>Création d'expositions et de restitutions des ateliers.</p>	

Les pratiques mises en œuvre :

- ✓ la pratique culturelle par la mise en place d'ateliers artistiques,
- ✓ le spectacle vivant par la programmation culturelle,
- ✓ les découvertes artistiques par des actions de sensibilisation,
- ✓ la découverte des arts visuels par la programmation d'expositions.



- Médiateur culturel :

Action d'accompagnement du projet de développement culturel cofinancée entre 2007 et 2010

- Bouge ton savoir :

En avril 2005, Claude BREVAN, déléguée interministérielle à la Ville, dans le cadre du programme de réussite éducative expliquait :

« ...pour offrir toutes ses chances à chaque enfant l'école joue un rôle prépondérant, mais elle ne peut pas tout. Une intervention éducative, culturelle, sociale, sanitaire est souvent nécessaire en dehors du temps scolaire, afin d'aider la famille à parfaire la construction de la personnalité de l'enfant...».

Ce constat, la municipalité l'a intégré et a souhaité initier très tôt les enfants à la culture. En effet, il est important qu'ils découvrent dès leur plus jeune âge, la richesse du monde qui les entoure car c'est par le savoir que nous dépassons les différences et que nous arrivons à mieux vivre ensemble. Pour cela, un véritable partenariat s'est mis en place avec les différentes écoles et collèges de la ville dont les jeunes élèves constituent la majorité du public « jeune ».

OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION :

Le service jeunesse a souhaité, par différents types d'actions, externaliser l'accès à la culture des jeunes en leur permettant de découvrir un autre univers culturel (musées, expositions temporaires, les parcs nationaux, etc...) en s'appuyant sur les programmes d'histoire, de géographie, sciences et vie de la terre et d'instruction civique du collège.

1^{er} axe : poser un regard concret sur des connaissances qui peuvent paraître abstraites et ainsi faciliter les apprentissages des programmes d'histoire, de géographie, de sciences et vie de la terre et d'instruction civique du collège.

2^{ème} axe : Offrir aux collégiens des sorties périscolaires culturelles et diversifiées.

3^{ème} axe : Démontrer aux jeunes que l'accès à la culture est accessible et que les connaissances d'histoire, de géographie et de civisme ne se limitent pas aux pages des manuels scolaires.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

Il s'agissait de proposer une programmation de sorties culturelles en lien direct avec les programmes d'histoire et de géographie du collège. Une documentation à destination des collégiens a permis de s'inscrire pour des week-ends, des sorties à la journée ou à la ½ journée (visites de musées).

Les inscriptions ont été prises au sein des collèges lors des permanences effectuées par les animateurs du service jeunesse.

30 jeunes par an ont participé aux animations qui ont été relayées dans les collèges.

7. Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique :

✓ Epicerie Sociale :

Située au 42 rue des Raguenets, l'épicerie sociale est l'un des moyens utiles pour fournir une aide alimentaire aux personnes en difficulté, de tous âges et issues de situations familiales diverses.

Grâce à un grand nombre de partenaires (OSICA, le Conseil départemental, la ville de Saint-Gratien...) et de bénévoles, l'épicerie sociale permet à 90 personnes accueillies de bien s'alimenter en proposant un large choix de produits contre une participation financière réduite du bénéficiaire.

Pour appuyer l'aide apportée auprès des habitants de Saint-Gratien, deux ateliers ont été mis en place en 2013. Ces ateliers touchent plusieurs catégories sociales : personnes en recherche d'emploi, les retraités, les inactifs, les travailleurs indépendants mais avant tout, un public mixte dont les tranches d'âges varient entre 25 ans et plus de 60 ans. Et pour certaines actions, les enfants sont également concernés.

✓ Permanence du centre d'aide aux victimes

Mise en place depuis l'année 2000, cette permanence dispense deux type d'accueils ; l'aide juridique et l'aide psychologique.

A titre d'exemple : Sur l'année 2014, le CIDFF95/ CIDAV a reçu 220 personnes à la Maison des services Publics de Saint-Gratien, (+2,8% par rapport à 2013)

- 182 en information juridique, et 38 en soutien psychologique
- 64% sont des femmes.

- 38% des personnes, soit 83 personnes sont des victimes d'infractions pénales
- 62% des personnes, soit 137 personnes ont été reçues pour d'autres questions juridiques d'accès au droit, liées quelquefois à l'infraction.
- 72% des victimes sont des femmes

Pour 220 Personnes reçues à la Permanence de la Maison des Services aux Publics de Saint-Gratien, 837 demandes ont été traitées principalement sur les domaines suivants :	Saint Gratien	CIDFF 95
Droit de la Famille	17,8%	18%
Droit du Travail, Emploi, Formation et Création d'Entreprise	5,1%	14,3%
Droit Pénal	35,7%	28,5%
Santé, Droits et Aides Sociales	10,8%	7,6%
Informations techniques et pratiques	7,9%	4,4%
Droits et Procédures	22,7%	27,2%
Total	100,0%	100,0

Évaluation du CUCS :

Le CUCS et la démarche projet :

Le Contrat urbain de cohésion sociale a permis de restructurer une démarche projet en agissant sur les pratiques des opérateurs qu'ils soient privés ou publics. De nouveaux modes d'interventions et d'investigation ont été mis en œuvre. Il s'agissait notamment de mettre en application des indicateurs et modes de recueils de données permettant de mesurer l'impact des actions. Le suivi opérationnel a été instruit dans le cadre d'un groupe de pilotage trimestriel.

Le CUCS et l'action publique :

La programmation développée par la commune de Saint-Gratien dans le cadre du fonctionnement du CUCS s'est appuyée sur 5 axes prioritaires que sont :

- ✓ L'éducation,
- ✓ la citoyenneté,
- ✓ la prévention de la délinquance,
- ✓ la santé,
- ✓ L'emploi qui a été mis en œuvre dans le cadre de l'intercommunalité et développé sur le plan communal dans le cadre de la charte d'insertion et du champ de l'économie sociale et solidaire.

L'effet levier du CUCS :

1/avec le Conseil Régional d'Ile de France et l'ANRU :

Dotation d'investissement : 1 160 250 euros pour le quartier des Raguénets classé en opération isolée.

Plusieurs opérations complémentaires à la réhabilitation menée par le bailleur ont été présentées par la commune au titre du projet de renouvellement urbain (2009/2013) :

- ✓ Réhabilitation du centre commercial des Raguénets (instruit dans le cadre du FISAC et par le département),
- ✓ Création du « Carré Nature, cuisine du monde »,
- ✓ Réhabilitation des aires de jeu et espaces verts,
- ✓ Construction d'une crèche et aménagement,
- ✓ Restructuration de l'école Edouard Herriot.

CARRE NATURE

Dépense HT 124 432,26 € Région 109 310,00 €

CRECHE LES COCCINELLES

Dépense HT 1 860 107,40 € Etat 39 999,49 €
Région 101 578,15 €
CAF 305 000,00 €

ECOLE EDOUARD HERRIOT

Dépense HT 1 079 997,78 € Région 882 574,19 €

AIRE DE JEUX JEAN ZAY

Dépense HT 36 412,93 € Région 32 771,64 €

TOTAL SUBVENTIONS REGION

1 126 233,98 €

Deux axes d'intervention de l'ANRU ont été pris en compte. Il s'agit de l'insertion économique, par la signature et la mise en œuvre de la charte d'insertion, et l'articulation des actions de gestion urbaine de proximité.

2/avec le Conseil départemental du Val d'Oise (CIVIQ) :

La ville de Saint-Gratien avait choisi de faire porter son programme de réussite éducative autour de 3 axes proposés par le département, à savoir :

1^{er} axe : Structuration d'une politique d'accompagnement scolaire notamment pour le primaire dans l'esprit du dispositif Réseau départemental d'accompagnement à la scolarité . Une attention particulière sera portée aux actions favorisant le passage CM2/6^{ème}, aux actions permettant d'améliorer l'offre d'activités éducatives périscolaire et aux actions destinées à faciliter l'accès des familles à ce dispositif,

2^{ème} axe : Le développement de l'autonomie et de la responsabilité, notamment par la définition d'actions d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement, mais aussi d'actions d'éducation à la santé, de prévention des conduites à risques et de sensibilisation aux relations sociales filles – garçons

3^{ème} axe : Le soutien au développement personnel sous forme de pratiques culturelles, sportives et d'accès aux nouvelles technologies.

Après avoir affirmé sa volonté politique de donner une dimension culturelle au centre Camille Claudel à travers son projet pris en compte par l'Etat et la Région, la ville de Saint-Gratien a réussi cette reconversion en rendant plus accessible les pratiques culturelles auprès des habitants. De nouveaux outils ont été mis en place (médiateur, mesures d'impacts) :

- ✓ projet résidence artistique,
- ✓ médiateur culturel.

Perspectives pour le contrat de ville :

- ✓ cette nouvelle contractualisation doit permettre de consolider et de développer la synergie Etat, collectivités, engagée à l'échelle intercommunale dans le suivi opérationnel des programmes qui seront mis en œuvre,
- ✓ la mise en réseau des acteurs de terrain à l'échelle intercommunale et communale contribuera au portage des enjeux territoriaux identifiée collectivement,
- ✓ une nouvelle approche de concertation avec les habitants viendra enrichir le travail mis en œuvre dans le cadre de la démocratie de proximité depuis 15 ans,
- ✓ l'expérience d'évaluation, menée dans le cadre du CUCS avec l'appui des services de l'Etat et de cabinets d'études, permettra d'élaborer une stratégie évaluatrice adaptée au nouveau contrat.

35) Synthèse du bilan Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 de la commune de Soisy-sous-Montmorency :

1) Les modalités de mise en œuvre :

L'ingénierie :

Entre 2007 et 2012, l'équipe projet était constituée de 2 personnes. Suite au départ du chef de projet en 2012, le suivi du contrat de ville a été repris par le chef de projet actuel, sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

Les quartiers :

La ville de Soisy-sous-Montmorency a signé avec l'Etat en 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, selon la géographie prioritaire suivante : les quartiers du Noyer Crapaud (classé en priorité 2) et des Noëls (classé en priorité 3).

La population prioritaire :

En 2007, le quartier du Noyer Crapaud comptait 2 989 habitants (*soit 17,7% de la population de la commune*) et le quartier des Noëls comptait 1 863 habitants (*soit 11,08% de la population de la commune*).

Les moyens financiers (hors projets de renouvellement urbain non ANRU) :

financeurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Commune	382 518€	240 438€	274 625€	294 526€	258 477€	327 550€	324 307€	276 717€
CUCS	136 870€	141 300	138 300	138 300	119 720	100 720€	89 520€	68 320€
FIPD	5 000€	10 000€	10 000€	15 000€	15 000€	16 000€	13 000€	13 000€
CLAS	10 100€	10 100€	10 100€	10 100€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€
VVV	9 960€	5 100€	3 700€	3 000€	8 140€	4 200€	3 000€	1 500€

La commune de Soisy-sous-Montmorency a été le premier financeur avec 52% des financements et 23% de financement Etat (dispositifs tous confondus).

2 - Eléments de diagnostic du CUCS et objectifs :

En 2007, le Contrat urbain de cohésion sociale de Soisy-sous-Montmorency était axé autour des 3 priorités suivantes :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie :
 - poursuivre la requalification du Noyer Crapaud,
 - engager la rénovation du quartier des Noëls,
 - développer les actions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

- la réussite éducative et l'égalité des chances :
 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté,
 - promouvoir les activités éducatives et l'accompagnement scolaire,
 - promouvoir les activités socio-éducatives de proximité,
 - favoriser l'accès aux savoirs de base.

➤ la citoyenneté et la prévention de la délinquance :

- soutenir le développement des associations,
- accentuer le rôle du Fonds de participation des habitants (FPH),
- soutenir l'action des deux centres sociaux,
- consolider les actions de prévention menées en partenariat avec l'association ADPJ,
- décliner les actions mises en œuvre au sein du CLSPDI (réunion avec les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux, fiche de signalement d'incident).

3 - Bilan des actions par thématique :

Sur la période 2007/2014, ce sont 228 actions (en cumulé) qui ont été cofinancées. Soit une moyenne de 28 actions par an.

La *réussite éducative* et la *citoyenneté et prévention* sont les deux thématiques les plus importantes en volume d'actions puisqu'elles représentent en moyenne respectivement 43% et 53% des programmations de la dernière contractualisation.

La concentration d'actions relevant de la thématique *citoyenneté et prévention* s'explique par divers facteurs comme :

- ✓ l'histoire de la politique de la ville,
- ✓ la typologie des acteurs locaux qui pour la plupart œuvrent dans le champ socioculturel ou socioéducatif,
- ✓ l'aspect généraliste de cette thématique puisque l'on y trouve des actions de développement social et des actions de prévention de la délinquance.

Pour l'ensemble des appels à projets, 74% des actions proposées sont des reconductions. L'année 2007 fut marquée par un volume important d'actions nouvelles proposées au cofinancement des partenaires financiers, qui peut s'expliquer par la montée en charge du nouveau contrat urbain de cohésion sociale.

Les thématiques *réussite éducative et prévention* sont celles qui ont le plus fort taux d'innovation en termes d'actions.

Même si l'on constate une forte mobilisation des services municipaux, il est important de souligner l'implication des deux associations présentes sur les quartiers du Noyer Crapaud et des Noël's : l'association Centre Rencontre Information (CRI) et l'association Socioculturelle des Noël's. La mobilisation de ces deux acteurs locaux a été un vecteur incontournable du développement social de ces territoires où la faiblesse du tissu associatif reste encore très prégnante.

Axe 1 - amélioration de l'habitat et du cadre de vie :

La thématique *habitat et amélioration du cadre de vie* est une thématique importante de la contractualisation 2007/2014 notamment en terme d'investissement. Elle a mobilisé des financements répartis entre la commune, la Région Ile-de-France, l'Etat, le Conseil Départemental et la CAVAM pour soutenir des opérations de réhabilitation et de rénovation du bâti sur les quartiers en géographie prioritaire.

Depuis plusieurs années, la rénovation urbaine des quartiers d'habitat social est une préoccupation majeure de la ville de Soisy-sous-Montmorency. Ainsi en partenariat avec la Ville, les principaux bailleurs sociaux présents sur les quartiers de Noël's et du Noyer Crapaud, à savoir, France Habitation et Groupe 3F (anciennement Immobilière 3F), ont procédé à la rénovation de leur patrimoine.

En 2007, le bailleur Groupe 3F a achevé la réhabilitation et la résidentialisation de son patrimoine sur le quartier du Noyer Crapaud. La ville, partenaire de cette opération, a procédé à la réhabilitation du Centre Social Municipal « les Campanules » (aménagement intérieur de la structure et des travaux d'étanchéité de la façade extérieure).

En 2010, la Ville s'est ensuite engagée dans une opération globale de restructuration du quartier des Noël's. La rénovation de ce secteur d'habitation comportait plusieurs projets :

1- la requalification du patrimoine du bailleur France Habitation (389 logements) :

Une réflexion globale menée sur le devenir de l'ensemble du quartier des Noël's, a mis en évidence quelques dysfonctionnements inhérents à ce type d'ensemble immobilier :

- sur le plan social, il est apparu quelques fragilités liées au mode de fonctionnement de l'ensemble des parties privées comme publiques,
- sur le plan urbain, le quartier apparaît encore comme un îlot enclavé, insuffisamment maillé et surtout dont l'accès au centre-ville est à améliorer.

Le projet urbain a consisté à créer une voie nouvelle sur un axe Nord Sud (avenue de Normandie) reliant l'avenue Voltaire à l'avenue des Noël's (pour désenclaver le quartier) tout en résidentialisant le patrimoine de France Habitation par la création de 7 îlots autonomes identifiés. La création de cette voie a induit la démolition d'un immeuble de 30 logements et la reconstruction de 62 nouveaux logements sur le quartier. Le bailleur a également renforcé l'offre de stationnement sur le quartier avec la création de plus de 200 places de stationnements supplémentaires.

2- la résidentialisation du patrimoine de l'Association Française de Cautionnement Mutuel (AFCM) (136 logements) :

L'AFCM est propriétaire d'un patrimoine immobilier à caractère social comprenant 136 logements dans deux ensembles de douze étages, des locaux commerciaux à rez-de-chaussée entre ces deux ensembles et un bâtiment à rez-de-chaussée abritant des boxes à voiture/moto et un parking de surface de 99 places. Le projet a consisté à la résidentialisation de son patrimoine et à la création de 40 places de parking supplémentaires, le nombre de places passant ainsi de 105 à 162 places. . Le bailleur a également installées des bornes enterrées pour la gestion des déchets ménagers.

3- la construction de 19 pavillons locatifs sociaux, avenue Montesquieu par le bailleur EFIDIS (anciennement Valestis) :

Ce bailleur est par ailleurs déjà propriétaire d'un patrimoine de 211 logements sociaux sur la commune (résidences le Centre Civique, le Clos Renaud et l'Orangerie).

Dans le cadre de l'ancienne contractualisation, et dans le prolongement des opérations urbaines mise en œuvre ou en cours de réalisation sur les deux quartiers, la ville a procédé avec le soutien de la préfecture, à la réalisation d'un diagnostic de Gestion urbaine de proximité (GUP) sur les deux quartiers des Noël's et du Noyer Crapaud.

Les résultats de ce diagnostic a permis à la fois de conforter les perspectives de réaménagement mais également de réajuster certains points qui n'avait pas été assez exploités par les bailleurs dans le cadre de leurs projets.

Aujourd'hui, la ville est signataire de d'une convention GUP avec le bailleur social EFIDIS (anciennement Valestis) pour le patrimoine Ilot Pré-Fontaine (Centre Civique).

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, des conventions GUP devraient être signées entre les bailleurs France Habitation (quartier des Noël's) et Groupe 3F (quartier du Noyer Crapaud).

Axe 2 : la réussite éducative et l'égalité des chances :

Le volet *Réussite éducative et égalité des chances* du CUCS a concentré 43% des actions sur la période 2007/2014. Cette thématique a mobilisé de nombreux dispositifs de la politique de la ville (CLAS, ancien CEL, CIVIQ).

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Soisy-sous-Montmorency a procédé en 2007 à la mise en œuvre d'un Projet éducatif local (PEL) afin de mettre en cohérence les différents temps de l'enfant et du jeune âgés de 3 à 18 ans et l'ensemble des dispositifs contractuels. Les objectifs ont consisté à :

- ✓ aménager les temps péri et postscolaires de l'enfant afin de favoriser son épanouissement personnel, sa vie en collectivité et l'amélioration de son comportement,
- ✓ réunir les acteurs professionnels inscrits dans l'éducation et la réussite éducative pour structurer et coordonner une offre efficace, efficiente et cohérente dans le cadre des 3 axes de travail déterminés (développer l'interconnaissance entre acteurs et favoriser l'ouverture entre partenaires, améliorer la cohérence de l'offre éducative et développer l'accompagnement des familles et des jeunes)
- ✓ initier des actions partenariales avec les deux centres sociaux en faveur des enfants repérés et souffrant de grandes difficultés tant sur le plan scolaire que social, en mobilisant tous les acteurs locaux qui interviennent dans les domaines pédagogiques et éducatifs dans un objectif large de prévention,
- ✓ associer les parents pour notamment les aider dans l'exercice de leur fonction parentale.

Parallèlement, un Contrat d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ – arrivé à échéance en 2010) a été signé avec le Conseil Départemental du Val d'Oise. Ce dispositif essentiellement axé autour de la thématique *Réussite Educative* au sens large, est venu en complémentarité du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives afin de prendre en compte prioritairement les enfants avant leur entrée au collège, les adolescents en âge d'être au collège et leur famille.

Consciente des enjeux inhérents à l'éducation et au temps libre de l'enfant et du jeune, la commune s'est efforcée de proposer une offre de qualité et de proximité, en matière d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles sur les temps périscolaires.

Cette offre est fondée sur la prise en compte des besoins spécifiques de la population jeune résidant sur les quartiers des Noëls et du Noyer Crapaud.

Les services municipaux de l'Education et l'Action Scolaire, des Sports, de la Culture, de l'Animation Jeunesse, le centre social les Campanules, l'Association CRI et l'Association Socioculturelle les Noëls en étaient les principaux maîtres d'œuvre.

Depuis 2007, le Projet éducatif local (PEL) a permis le développement d'un réseau éducatif partenarial fort (services municipaux, associations, Education Nationale...), ce qui explique sans doute l'importance de la thématique *éducation* dans le cadre du CUCS.

En terme de contenu, les programmations pluriannuelles affichent un bilan positif avec des actions qui s'inscrivent en parfaite complémentarité avec les apprentissages dispensés en temps scolaire.

Exemples de projets mis en place :

Un Conseil municipal de jeunes (CMJ) créé en 2001 constitué de 19 jeunes âgés de 11 à 15 ans dont de nombreux jeunes sont issus des quartiers du Noyer Crapaud et des Noël.

Le Conseil municipal de jeunes est un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Le CMJ a permis aux jeunes élus d'acquérir une connaissance de la vie locale et d'être porteur de différents projets collectifs culturels, intergénérationnels et humanitaires (par exemple le parrainage de l'hôpital d'enfant de la Croix rouge à Margency). Le mandat actuel arrivera à échéance en décembre 2015.

Le stage Rév-exam, cette action phare est portée depuis plusieurs années par le Service Animation Jeunesse en direction des élèves de 3^{ème} issus des deux collèges de la ville.

Les cours de révision étant relativement onéreux, ce stage a été proposé aux familles et aux élèves afin de leur permettre de revenir sur certaines difficultés et lacunes qu'ils peuvent avoir dans les deux matières principales (mathématiques et français)

Axe 3 : la citoyenneté et la prévention de la délinquance :

L'important volume d'actions de ce volet s'explique par son aspect généraliste. En effet, on y retrouve avec les actions de prévention de la délinquance, des actions autour de l'animation sociale des quartiers et de la restauration du lien social.

Le volet *citoyenneté* s'est articulé autour de deux objectifs généraux :

- ✓ améliorer la vie quotidienne des habitants en prenant appui sur les centres sociaux au titre de leur fonction d'animation sociale globale,
- ✓ accompagner l'activité de ces deux centres sociaux,
- ✓ soutenir le tissu associatif sur les deux quartiers à travers un appui logistique et financier.

L'objectif *améliorer la vie quotidienne des habitants* comprend différentes actions menées par les services municipaux et par les deux centres sociaux.

L'une des actions phares est le dispositif du Fonds de participation des habitants (FPH) mis en place par la commune de Soisy-sous-Montmorency pour soutenir tout projet d'habitants dans le cadre d'actions de convivialité. Ainsi pour la période 2007/2014, 97 projets portés par des habitants ont été soutenus

Le volet *prévention de la délinquance* est essentiellement travaillé autour de 3 pistes :

- consolider les actions de prévention menées en partenariat avec l'ADPJ,
- renforcer le partenariat entre la Police Nationale, la Police Municipale, la ville et les bailleurs sociaux et les copropriétés dans le cadre de la politique de sécurité et de prévention de la ville de Soisy-sous-Montmorency (fiches d'incident, rencontres avec les bailleurs et les gardiens, les présidents de conseils syndicaux, soutien notamment financier aux différents projets de résidentialisation,...)

- décliner les actions inscrites dans le cadre du CLSPDI, à savoir la vidéo protection, la cartographie de la délinquance, la mise en place d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), la prévention de la délinquance et de la récidive (4 postes TIG créés dans les services municipaux, une convention signée avec la DTPJJ), la prévention de la sécurité routière (des sessions de sensibilisation aux dangers de la route dispensées par la police municipale au sein des établissements scolaires de la ville, l'organisation de sessions du BSR pour les élèves des deux collèges de la ville), l'accès au droit et aide aux victimes (avec la MJD d'Ermont et avec la conseillère relais sur le commissariat d'Enghien/Montmorency et de Deuil-La Barre), et la parentalité avec la mise en place de permanence de psychologues en partenariat l'association ACEPE.

Exemples de projets mis en place :

La mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée : depuis 1983, l'Association de défense pour la Jeunesse (ADPJ) intervient sur les deux quartiers des Noëls et de Noyer Crapaud dans le cadre d'une convention de partenariat entre le département du Val d'Oise, la ville et l'association.

L'équipe éducative constituée de 3 éducateurs a accompagné, entre 2007 et 2014, 1 484 jeunes (cumulé) âgés de 11 à 25 ans (1 070 garçons et 414 filles).

En termes de supports éducatifs, la ville a développé avec l'association la réalisation de chantiers éducatifs d'entretien du patrimoine communal en direction de jeunes mineurs ou majeurs en risque de marginalisation et suivis par les éducateurs.

Ces chantiers permettent d'offrir à ces jeunes l'accès à des travaux non qualifiés ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir un salaire (souvent le premier) pour financer un projet individuel ou collectif, de leur permettre de se confronter ou de faire l'apprentissage du travail, de leur apprendre à travailler en équipe, et enfin de démarrer avec eux une démarche éducative.

Entre 2007 et 2014, 21 chantiers éducatifs ont été mis en œuvre réunissant 147 jeunes âgés de 16 à 22 ans.

Les actions « Ville Vie Vacances »

Entre 2007 et 2014, ce dispositif a permis de financer 24 projets, 16 portés par le tissu associatif (notamment l'association socioculturelle « les Noëls » sur le quartier du même nom) et 8 projets portés par les services municipaux.

Parmi les actions phares qui ont été mises en place entre 2007 et 2014, nous pouvons citer une action de solidarité internationale menée par l'association Jambé Diô en décembre 2014, dans le cadre d'un séjour d'échange culturel avec le Sénégal. Le projet a concerné 5 jeunes sénégalais âgés de 18 à 21 ans.

4 - Évaluation du CUCS :

- Les points forts :

Une dynamique partenariale locale consolidée et élargie : le CUCS a été un support d'apprentissage de la coopération entre acteurs de terrain. Il a ainsi permis de mobiliser un certain nombre d'entre eux autour de projets d'action.

Aujourd'hui les opérateurs du CUCS se connaissent et se reconnaissent. Les rivalités de compétences si elles existent n'ont que peu d'effet sur la dynamique partenariale. Chacun travaille aujourd'hui dans le respect des missions et champs d'intervention respectifs.

Un soutien effectif au tissu associatif : d'une manière générale, les associations constituent des partenaires essentiels et incontournables de la Politique de la Ville. Forces vives des quartiers, au contact direct des habitants, elles contribuent par leur travail quotidien et la qualité des personnes qui les animent, au maintien et au développement du lien social sur les quartiers d'habitat populaire.

Sur la commune de Soisy-sous-Montmorency, ce constat se vérifie pleinement. Bien que faiblement développé sur les quartiers prioritaires, le tissu associatif reste l'un des opérateurs principaux du CUCS. Ainsi 108 actions programmées et réalisées entre 2007/2014, étaient portées par les acteurs associatifs.

En favorisant un financement pluriannuel de ces actions, le CUCS a donc permis de soutenir et d'accompagner durablement le travail engagé au quotidien par ces derniers.

Le renforcement de l'offre d'animation et d'insertion en direction des habitants des quartiers d'habitat social : avec la proposition d'un ensemble d'actions visant à favoriser l'accompagnement et la qualification sociale des publics en difficulté : chantiers jeunes, permanence emploi, ateliers sociolinguistiques et groupe de paroles.

Le renforcement de l'animation en direction de la jeunesse : le CUCS a touché principalement les jeunes issus des deux quartiers prioritaires de la commune. Les programmes d'actions regroupent les mesures et les actions qui ont visé à enrichir l'offre d'activités de loisirs et d'animations socio-éducatives pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

Le développement des A.L.S.H., de l'accompagnement scolaire, de l'ouverture des équipements sportifs durant les congés scolaires, la promotion des pratiques culturelles émergentes ont constitué les réalisations les plus significatives.

- **Les points faibles :**

Un traitement concentré sur les sites prioritaires aux effets limités en termes d'intégration dans la ville : si l'ensemble des actions programmées répondait à des besoins de proximité et a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants ou du moins d'enrayer leur dégradation, force est de constater que le CUCS s'est trop souvent réduit à un traitement concentré sur les quartiers prioritaires qui n'a pas réellement permis de réintroduire ces quartiers dans une dynamique d'échanges avec le reste du territoire. Le fonctionnement des quartiers prioritaires demeure toujours très autocentré.

Pour ses habitants, le quartier fonctionne comme un référent identitaire très puissant. Le sentiment d'appartenance à celui-ci prévaut sur celui de l'appartenance à la ville.

Une rapide analyse de la fréquentation des équipements publics met à jour la faiblesse de la mixité sociale. En matière d'animation socioculturelle, l'offre se structure toujours à travers l'opposition entre équipements de quartier et équipements du centre.

Les équipements collectifs de proximité que sont le centre social municipal les Noëls (cette structure était jusqu'à octobre 2013 gérée par une association) et le centre social municipal les Campanules ont pendant longtemps essentiellement accueilli les habitants des deux quartiers d'implantation.

Aujourd'hui, les deux centres sociaux dorénavant municipaux se sont engagés dans un travail commun de mutualisation et d'échange.

Les habitants des quartiers accèdent peu ou pas aux services proposés par certaines structures implantées en centre-ville. Au-delà des raisons économiques, les dispositions socioculturelles socialement acquises conditionnent fortement l'accès à certaines pratiques culturelles, artistiques et sportives. Les populations défavorisées du centre-ville ne fréquentent pas assez les équipements sociaux de proximité qui font encore l'objet d'une stigmatisation. Cette spécialisation des équipements renforce les logiques d'enfermement et de repli.

Un déficit d'implication des habitants difficile à surmonter : d'une manière générale, les quartiers d'habitat populaire restent plus fortement qu'ailleurs travaillés par des logiques de démobilité. La précarisation des catégories populaires n'est pas sans effet sur leur degré d'engagement dans l'espace public.

Ce constat général est transposable sur les quartiers prioritaires des Noëls et du Noyer Crapaud. Il suffit de prendre la peine de discuter avec les habitants et pas seulement avec les jeunes toujours plus prompts à stigmatiser les insuffisances ou l'impuissance des pouvoirs publics.

Quelles que soient les formes multiples qu'elle peut revêtir, la participation des habitants reste limitée.

Sur les quartiers prioritaires, le tissu associatif reste très peu développé. Lorsqu'elles existent, ces structures demeurent fragiles et ne sont que trop rarement animées par des habitants bénévoles du quartier. Sur la résidence du Noyer Crapaud, une association de locataires s'est constituée afin de défendre les intérêts des résidents. Souffrant d'un manque de soutien, isolée, trop faiblement représentative, manquant de moyens humains et financiers, elle a été dissoute.

Les associations intervenant sur les quartiers relèvent davantage de structures « institutionnelles » œuvrant dans le champ de l'insertion, de la prévention ou de l'animation sociale de proximité.

Au-delà de ces formes d'engagement associatif, on constate également la faiblesse de la participation « spontanée », les habitants consommant plus qu'ils ne s'impliquent.

Les opérateurs de terrain attestent tous des difficultés à formaliser la participation dans un cadre stable et institutionnel comme les instances participatives.

L'implication dans la vie de quartier n'a de sens pour les habitants que si elle fonctionne comme un vecteur d'animation et d'amélioration de la vie quotidienne. A ce titre, les fêtes de quartier ont parfois pu être un facteur déclenchant de dynamique des habitants.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, n'a pu impulser une véritable dynamique participative sur les quartiers. L'implication est restée très ponctuelle et éphémère malgré les efforts.

5- Les perspectives :

En terme de gouvernance, le nouveau contrat de ville permettra de consolider le portage intercommunal et la coordination EPCI/Commune en faveur de la politique de la ville avec une complémentarité clarifiée.

Une implication partenariale effective constitue un atout important pour la réussite du futur contrat de ville. Elle demande cependant à être élargie aux acteurs locaux jusque-là faiblement impliqués dans la démarche politique de la ville : bailleurs sociaux, associations sportives et culturelles à vocation communale ou intercommunale.

Le dispositif d'observation initié sur l'ancienne contractualisation, sera amené à être consolidé par la mobilisation et le partage des indicateurs existants à l'échelle de l'agglomération.

Contrairement à la dernière contractualisation, la désignation d'un délégué du préfet, à la fois interface et ensemblier, sera le gage d'une harmonisation constante entre les besoins du quartier et leur prise en compte effective par les services de l'Etat.

Du point de vue de la participation des habitants, l'enjeu du prochain contrat de ville sera de construire les conditions d'émergence d'une participation active et durable. Celle-ci devra notamment s'appuyer sur la création d'un Conseil citoyens.

Dans le cadre du prochain contrat de ville, il conviendrait de réfléchir également à un allègement et à une harmonisation des procédures. Le travail consacré à l'instruction des dossiers se fait trop souvent au détriment du travail de terrain.

Chapitre 4

La nouvelle géographie prioritaire de la CAVAM

Présentation des quartiers QPV et en veille concernés :

41	Commune de Montmagny : les quartiers QPV du <i>Centre-ville</i> et des <i>Lévriers</i> et le quartier de veille <i>le Barrage</i>	83
42	Commune de Saint-Gratien : le quartier QPV et en veille <i>les Raguenets</i>	104
43	Commune de Soisy-sous-Montmorency : le quartier QPV <i>le Noyer Crapaud</i> et le quartier en veille <i>les Noël</i>s	115
44	Commune de Deuil-La Barre : les quartiers en veille <i>la Galathée</i> et <i>les Mortefontaines</i>	131

Les quartiers concernés sur la CAVAM



La loi du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire sur la base de deux critères, un nombre minimal de 1 000 habitants et un revenu médian par unité de consommation inférieur au seuil de bas revenus arrêté à 12 800 euros par ménage.

Sur le territoire le CAVAM, cette nouvelle géographie concerne les territoires suivants :

Commune	Nom	Population Source RP Insee 2011	Revenu médian Source RFL 2011
Montmagny	les Lévriers	1 190	11700
Montmagny	Centre-ville	2 400	12800
Saint-Gratien	les Raguenets	2 540	12700
Soisy-sous-Montmorency	Noyer Crapaud	1 050	12500

La loi identifie également deux autres périmètres d'intervention :

- ❑ Le quartier vécu : correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité). Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu,
- ❑ Le quartier de veille : territoires « sortants » de la géographie prioritaire définie par voie réglementaire. Ils ne bénéficieront ni des avantages « automatiques », ni des instruments spécifiques de la politique de la ville. Seul des engagements des politiques de droit commun pourront être pris en faveur de ces quartiers.

Sur le territoire, il s'agit des quartiers suivants :

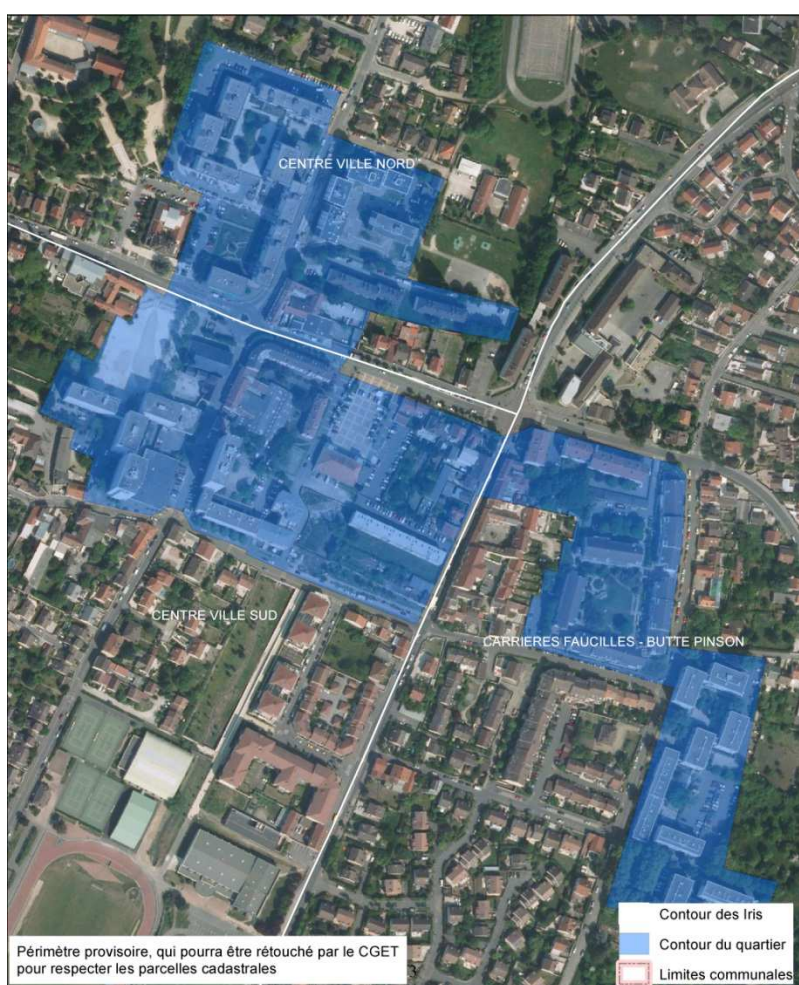
- ❖ Commune de Deuil-La Barre
 - le quartier de la Galathée
 - le quartier des Mortefontaines
- ❖ Commune de Montmagny
 - le quartier du barrage
- ❖ Commune de Saint-Gratien
 - le quartier des Ragenets (*pour une partie*)
- ❖ Commune de Soisy-sous-Montmorency
 - quartier des Noël

Présentation des quartiers en politique de la ville (QPV), des quartiers en veille et des quartiers vécus par commune

41.	Commune de Montmagny	83
42.	Commune de Saint-Gratien	104
43.	Commune de Soisy-sous-Montmorency	115
44.	Commune de Deuil-La Barre.....	131

NB : les données utilisées dans le cadre de ce diagnostic sont issues du recensement général de la population 2011 réalisé par INSEE sur la base du zonage statistique infra communal – l'IRIS.

41 - Commune de Montmagny – Le quartier QPV « le Centre-ville »



POPULATION	QPV LE CENTRE- VILLE	MONTMAGNY	CAVAM
POPULATION QPV	2 400		
POPULATION IRIS	6 794	14 003	120 142
0/19 ans	31,09%	32,8%	26%
+ de 60 ans	11,3%	13,09%	20,2%
+ de 75 ans	3,2%	3,9%	8%
Indice de jeunesse	2,74	2,41	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	40%	42,3%	31,5
Part des familles monoparentales	18,1%	17,1%	16,5%
Revenu médian annuel	12 800	17 309	22 595
		<i>revenu fiscal médian en 2011- DGFIP</i>	
Part de logements sociaux	479	1 344	10 238
Part des ménages locataires du parc social	21,9%	18%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé	14%	14,3%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	14,8%	15,1%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	13,5%	15,7%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	24%	24,6%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	24%	25,1	15%

Situation géographique :

Le quartier QPV « le Centre-ville » se compose de plusieurs îlots :

- ✓ l'îlot « Place du Québec-rue du château » est situé en face de la mairie, en plein cœur du Centre-ville. Une partie de ses bâtiments entourent l'église,
- ✓ l'îlot des Carrières est proche du parc de la Butte Pinson. Une partie du quartier est longée par les écoles maternelles et élémentaire Frères Lumière,
- ✓ l'îlot Vergers comporte trois blocs et s'oriente autour d'une large place centrale,
- ✓ l'îlot Berteaux situé en face de l'îlot des Vergers (côté Est). Il comprend également deux commerces : une pharmacie et une petite épicerie situées sur la rue du 11 novembre 1918.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ une population familiale avec 39,7% de familles avec enfants et 26,6% des familles avec plus de 3 enfants,
- ❖ les familles monoparentales représentent 18,1% (16,5% à l'échelle de la CAVAM),
- ❖ un quartier marqué par sa jeunesse puisque 31,1% de moins de 20 ans (contre 26% à l'échelle de la CAVAM).

Indicateurs de précarité :

- ❖ 50,4% des ménages sur le quartier sont couverts par des aides de la CAF,
- ❖ 29% des ménages allocataires de la CAF disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales,
- ❖ le quartier compte 24,4% de bénéficiaires du RSA.

Animation sociale du quartier :

Plusieurs associations interviennent sur le quartier :

- ❖ Association Art'M qui œuvre essentiellement dans le domaine de la culture (expositions et ateliers) et gère la bibliothèque. Elle organise des activités et des manifestations en direction des publics (parents/enfants) des quartiers prioritaires.
 - **public QPV :**
Ateliers (peinture, poterie, mosaïque...) : 26 jeunes dont 14 filles
Ateliers (peinture, poterie, mosaïque...) : 42 adultes dont 33 femmes
Bibliothèque: 50 jeunes dont 30 filles
Bibliothèque: 17 adultes dont 12 femmes
 - **public hors QPV:**
Ateliers (peinture, poterie, mosaïque...) : 70 jeunes dont 50 filles,
Ateliers (peinture, poterie, mosaïque...) : 104 adultes dont 83 femmes bibliothèque: 32 jeunes dont 17 filles
Bibliothèque: 70 adultes dont 40 femmes
- ❖ Atout Jeux : elle gère une ludothèque et organise des ateliers autour du jeu. Ses principales actions :

Entrée de Jeux – Ludofolies. L'objectif premier de ce projet est la démocratisation du jeu de société. La ludothèque accueille les enfants, leur faire découvrir des jeux et des jouets.

Elle permet également de rencontrer leurs parents, de réfléchir avec eux sur l'intérêt pédagogique du jeu, et de prêter des jeux aux familles.

La ludothèque est ouverte les mercredis, le samedi AM, les vacances (stages jeux de société), les soirées mensuelles (ados et adultes).

Ludofolies : il s'agit de proposer à tous les publics un festival de jeux leur permettant de venir jouer sur place, découvrir des jeux et des jouets, participer à des tournois et passer un moment convivial et festif lors d'un week-end. A noter la forte mobilisation de bénévoles (103 bénévoles) autour de ce projet.

Total des bénéficiaires :

Ludothèque : 1 647 entrées

Stages de jeux : 31 jeunes ont participé à ces projets

Soirées-jeux : 364 personnes

Ludofolies : 2 250 visiteurs sur 2 jours

Tous en jeu

Promouvoir le jeu auprès des structures socioculturelles, bâtir des projets durables et ambitieux faisant appel à la diversité des savoirs de chacun et permettant d'échanger nos compétences respectives.

Le partenariat petite enfance (multi accueil, mini crèche, crèche familiale, réseau d'assistantes maternelles).

Le partenariat enfance, jeunesse (enfants, pré-ados, ados, familles) : ludothèque à St Exupéry le samedi matin : après juin, l'action a été arrêtée du fait de la faible fréquentation

Ma Ville en Jeu : amener la ludothèque « hors les murs » de juin à septembre.

Le jeu intergénérationnel (Arepa, centres de loisirs, Centre Social)

Soutien de projets locaux : ces temps de rencontre ont permis la création de nombreux projets et partenariat

Total des bénéficiaires : 1 500/an

Café jeux

Le café jeux est ouvert aux 12-25 ans hebdomadaire de 17h à 20 h : temps d'échanges et de jeu + temps de rencontre avec structures locales (service jeunesse...).

- Accueil libre des jeunes de de 17h à 19h
- Temps « projets » spécifiques de 19h à 20h (création d'un jeu, séjour autour d'une ludothèque itinérante...)

Au moins 4 actions sont réalisées et menées par les jeunes (2 soirées tournoi, et en projet : sortie, jeu de piste, et éventuellement un mini-séjour.

Total des bénéficiaires : 74 dont 65 issus des quartiers prioritaires

Escal Magnymontoise mène des activités socio-culturelles en direction des femmes des quartiers en QPV. Atelier cuisine hebdomadaire au Centre Social : une quinzaine de femmes.

EDVO intervient dans le domaine de la prévention des addictions

- l'accueil, le suivi, l'accompagnement social, le soutien psychologique, des victimes d'addictions (alcool, drogues, jeux ...)
- l'accueil, le conseil et le soutien psychologique des parents ou proches au sein de ses groupes de parole
- la prévention des conduites addictives auprès de tous les publics : scolaires, familles, collectivités, entreprises;
- la formation d'acteurs relais pour la prévention des conduites addictives, la participation à tous groupes de réflexion ou de travail dans le domaine des addictions et de la prévention,
- l'aide alimentaire, notamment par le biais d'épiceries sociales et produit des légumes bio dans son jardin solidaire sur la commune de Groslay

Par ailleurs EDVO assure un suivi ambulatoire, pour accompagner vers les soins le malade dépendant, et héberge les sortants de cure ou postcure sur ses 26 places agréées sur son hôtel social de Montmagny dont 2 handicapés.

Elle offre plusieurs actions à destinations des malades ainsi que leurs familles. Sur 2014 :

- Le groupe écoute parents a proposé 18 soirées avec en moyenne 8 personnes
- L'accompagnement des malades dépendants pour l'accès aux soins a reçu 55 personnes en entretien, 30 ont été orientées (12 rétablissements autonomes, 13 psy, 5 admissions), 2 personnes ont abandonné.
- Point écoute parents adolescents jeunes et majeurs : 3 personnes réparation pénale , 86 personnes reçues en entretien, 20 personnes orientées vers un psy...

- Le service des sports organise des stages sportifs durant les vacances scolaires. Il intervient également avec d'autres associations pour mettre en place des animations aux pieds des immeubles durant l'été.
 - o nombre d'inscrits : 140 enfants
 - o répartition par tranches d'âges : 56% de 7-10 ans et 44 %de 11-14 ans
 - o répartition par sexe : 71% de garçons et 29% de filles
 - o répartition par territoire : 55% hors QPV et 45% en QPV

- Un jardin partagé vient d'être créé au profit des habitants et d'associations locales. Ce projet va concerner une cinquantaine de familles des QPV

- Le service Jeunesse à l'Espace Jean-François Villemant : accompagnement scolaire, prévention du décrochage scolaire, insertion socioprofessionnelle, les loisirs, la vie sportive et culturelle

Prévention de la délinquance :

- ❖ entre 2011 et 2013, 49 jeunes mineurs (en cumulé) ont fait l'objet d'un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- ❖ le quartier bénéficie depuis 2013 de l'appui d'un club de prévention « Aiguillage » qui est également présent sur la commune de Deuil-La Barre.

Education :

Climat scolaire :

- ❖ Le collège de secteur (collège Utrillo) affiche 6 conseils de discipline pour l'année scolaire 2013/2014 (3 exclusions définitives et 1 exclusion avec sursis).
Le service municipal de la Jeunesse et le collège ont signé en décembre dernier une convention de responsabilisation afin d'éviter les exclusions et que les jeunes ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes et bénéficient d'un encadrement éducatif au sein des services municipaux,
- ❖ Les services de la DSDEN relève des situations d'absentéisme (sur la période scolaire 2013/2014, 14 cas d'absentéisme d'élèves (13 absences d'élèves de moins de 16 ans et 1 absence d'élèves de plus de 16 ans).

Dispositif d'accompagnement à la scolarité :

- ❖ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) fonctionne dans les quatre écoles élémentaires de la Ville porté par la Caisse des Ecoles ainsi que dans les centres sociaux, porté par le service Jeunesse.

Il permet aux élèves repérés par les enseignants, les parents, les jeunes eux-mêmes, comme rencontrant des difficultés, d'aborder les matières enseignées différemment : méthodologie, jeux verbaux ou de logiques... Parallèlement, ils peuvent participer à des ateliers de découverte encadrés par des professionnels : jeux de stratégie et informatique :

- CLAS de la CDE : 225 inscrits dont 93 enfants des QPV (40% de filles),
- CLAS Service Jeunesse : 160 inscrits dont 79 enfants et jeunes des QPV (52 % de filles).

Les actions proposées par la ville et la Caisse des écoles :

- ❖ des accueils de loisirs sans hébergement sont ouverts aux enfants âgés de 3 à 11 ans, le mercredi après l'école et pendant les vacances scolaires.

Partie prenante du Projet Educatif de la Ville, ces structures ont pour missions d'aider l'enfant à s'intégrer au sein du groupe, de lui donner les moyens de s'épanouir tant physiquement que culturellement, d'exercer son sens critique et sa curiosité.

Les projets d'activités élaborés durant une période donne cohérence aux ateliers proposés (théâtre, menuiserie) :

- ✓ nombre d'inscrits: 378 en maternelle et 424 en élémentaire,
 - ✓ 23 % des enfants de maternelle et 33% d'élémentaire résident dans les QPV,
 - ✓ nombre en QPV : 88 enfants en maternelle et 141 enfants en élémentaire,
 - ✓ nombre hors QPV : 290 enfants en maternelle et 283 en élémentaire.
- ❖ des accueils pré et post scolaires sont organisés dans chaque école. Trait d'union entre la vie collective et la famille, cette structure reste souple dans ses propositions d'activités.
 - ❖ Compte-tenu de la durée de l'accueil post scolaire (3h15) due aux horaires scolaires, des ateliers dirigés sont proposés aux enfants pendant une heure : initiation à la pétanque, recyclage, théâtre d'ombres chinoises :
 - ✓ nombre d'inscrits : 378 en maternelle et 424 en élémentaire,
 - ✓ 39% des enfants mater/primaire résident dans les QPV,
 - ✓ nombre en QPV : 149 en maternelle et 166 en élémentaire,
 - ✓ nombre hors QPV : 229 en maternelle et 258 en élémentaire,
 - ❖ L'école municipale des musiques : 24 disciplines y sont enseignées à partir de 5 ans avec l'éveil musical :
 - ✓ nombre d'inscrits : 228 dont 39 de la CAVAM, 5 autres et 184 de Montmagny,
 - ✓ 43% des inscrits habitent les QPV dont 53 filles (67%) contre 26 garçons (33%),
 - ❖ Les structures municipales petite enfance, chargées d'accueillir les très jeunes enfants de 3 mois à 3 ans, sont au nombre de quatre sur Montmagny. Le rayonnement de chacune d'entre elles porte sur l'ensemble de la commune,
 - ❖ la crèche collective, dénommée aussi mini-crèche, d'une capacité maximale de 22 enfants est installée rue M. Berteaux,
 - ❖ la crèche familiale installée dans des préfabriqués provisoires assure le lien entre les assistantes maternelles municipales et les familles Magnymontoises.

- ❖ la halte-garderie des Sablons permet l'accueil de 25 enfants. Cette structure offre aux parents des possibilités de garde occasionnelle pour des demi-journées ou des journées entières,
- ❖ la micro-crèche, située dans le quartier des Lévriers d'une capacité d'accueil de 10 enfants,
- ❖ Les structures « petite-enfance » sont saturées ou peu accessibles et ne répondent pas aux besoins des habitants, en particulier ceux du Centre,
- ❖ A contrario les assistantes maternelles indépendantes et particulièrement celles-ci qui vivent dans les QPV rencontrent des difficultés à travailler.

Formation Linguistique :

- ❖ il existe 2 types d'ateliers sociolinguistiques mis en place via le Programme de réussite éducative (PRE), pour les enfants uniquement :
 - ✓ l'atelier *Bain de langue* vise les enfants scolarisés en écoles maternelles (3-6 ans) non francophones et parfois primo-arrivants et rencontrant des difficultés de langage et de vocabulaire,
 - ✓ l'atelier *Français langue étrangère (F.L.E.)* vise les enfants scolarisés en écoles élémentaires. Le F.L.E. est l'enseignement de la langue française à des non francophones primo-arrivants.
 Cet atelier concerne une centaine d'enfants par an avec une cinquantaine d'enfants en liste d'attente.

Instances ou démarches participatives :

- ❖ il existe 2 instances démocratiques où les Magnymontois peuvent être forces de propositions et d'actions concrètes : le Conseil municipal des jeunes et le Conseil des aînés. Il s'agit de deux lieux de réflexion de propositions et d'actions concrètes.

Par ailleurs, une nouvelle instance doit voir le jour à la suite de la présence active d'habitants, bénévoles et usagers du centre social. Il s'agit du Conseil des usagers.

Ces trois instances sont communes à l'ensemble des quartiers.

A Montmagny le caractère commun de ces instances participatives s'explique par la proximité des quartiers. Ils fonctionnent de la manière suivante :

- ✓ le Conseil municipal des jeunes :
 Le Conseil municipal des jeunes est composé de jeunes conseillers venant des classes de 6^{ème} à la 3^{ème} des collèges Nicolas Copernic et Maurice Utrillo, qui sont élus pour deux ans. Ils s'investissent et se mobilisent autour de projets en direction de la jeunesse de la commune et s'informent sur le fonctionnement de la Municipalité et sur les institutions.
 Les séances plénières ont lieu quatre fois dans l'année. C'est un temps fort de la démocratie participative et de l'activité des jeunes conseillers, la séance permettant de valider les actions soumises à son examen. C'est aussi l'occasion de faire le bilan de celles-ci une fois qu'elles ont été mises en place. D'autre part, trois commissions se réunissent une fois par mois à l'espace Jean-François Villemant. Leur mandat durera jusqu'en 2016.

✓ Le Conseil des aînés :

Le Conseil des aînés a été créé en 1998. C'est un véritable lieu de dialogue et de concertation.

Ses représentants sont consultés par le Conseil municipal sur les projets municipaux et apportent ainsi leur expérience.

Les élus sont amenés à réfléchir sur les conditions de la vie quotidienne des aînés et agir contre l'isolement de certains et à s'exprimer en formulant des propositions à la Municipalité, sur des sujets concernant ou non les personnes de 60 ans et plus.

30 conseillers ont été tirés au sort par Monsieur le Maire et la conseillère municipale déléguée aux Seniors, le 2 décembre 2014 et parmi toutes les candidatures reçues. Leur mandat durera jusqu'en 2020.

✓ Le Conseil des usagers :

Il s'agit d'une instance qui va être créé à l'initiative du Centre social. Des représentants vont être élus parmi les usagers du centre pour organiser des activités au côté de l'équipe. Les usagers se réuniront pour discuter du projet du centre social ainsi que des différentes activités.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Habitat :

- ❖ le logement collectif domine avec 63,7% contre 35,7% de maisons individuelles
- ❖ le parc social HLM constitue 21.9% du parc de résidences principales contre 61.8% de propriétaires
- ❖ les logements sont pour 54,1% de type T3/T4.
- ❖ le nombre de logements vacants est le plus élevé avec 9.1%

Le quartier est composé de plusieurs îlots d'habitation :

L'îlot du Centre composé de 170 logements et appartenant au bailleur Groupe 3F. Il est situé en face de la Mairie, en plein cœur du Centre-ville. Cet îlot fait l'objet depuis 2010 d'une opération isolée de rénovation urbaine.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à environ 23 M€ avec :

- une participation de la commune à hauteur de 6 152 145 € HT,
- une aide régionale à hauteur de 915 750 €,
- une participation de la CAVAM à hauteur de 1.000.000 €,
- la participation du bailleur Groupe 3F à hauteur d'environ 12 M€,
- et un financement à hauteur de 3 M€ au titre de l'ANRU.

A ce jour, les démolitions ont été effectuées (127 logements locatifs sociaux), et les travaux de voirie et d'aménagement public sont en cours de réalisation.

La construction d'une centaine de logements en accession est prévue sur 2016-2018, avec la création de commerces et de services en rez-de-chaussée.

Le bailleur dispose également d'autres patrimoines sur le site qui ne font pas l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Il s'agit de 37 logements sociaux datant de 2007, situés 2 allée Maréchal Leclerc, de 15 logements situés 1 place de la Division Leclerc et de 41 logements sociaux datant de 1955-59 situés 2 avenue de Gaulle/3 rue Gambetta.

Ces programmes participent à la densité de logements sociaux sur le site et à l'absence de mixité auquel le projet de rénovation urbaine s'est attaqué.

La commune de Montmagny tente également d'éradiquer certains bâtiments privés de mauvaise qualité et très vétustes (situés au 5, 7 et 9 rue Gambetta), pour faire une seconde tranche de rénovation urbaine.

L'îlot des Carrières a un bâti peu dense de 160 logements du bailleur Groupe 3F répartis sur deux unités. Les bâtiments vont de un à quatre étages. Un programme d'accession à la propriété a débuté.

La végétation et les espaces extérieurs, à proximité du Domaine régional de la Butte Pinson, donnent à l'îlot un aspect résidentiel agréable. Récemment, des jardins familiaux ont été créés, juste derrière cet ensemble immobilier.

L'îlot des Vergers comporte trois blocs soit 92 logements du bailleur OSICA. Le bâti est dense et s'oriente autour d'une large place centrale. Celle-ci est peu adaptée aux jeux extérieurs et pourtant très fréquentée par des enfants, ce qui provoque des nuisances sonores génératrices de tensions. La situation en termes de sécurité est caractérisée par des regroupements de jeunes, des activités délictueuses ainsi que des incivilités. Des adultes référents ont pris l'initiative à plusieurs reprises, en lien avec la Ville, de créer des associations afin de répondre au désœuvrement des jeunes.

En 2006, dans le cadre du Contrat d'Initiatives Ville-Qualité du Conseil Général, la commune de Montmagny a entrepris, en concertation avec les habitants, une opération de rénovation de l'équipement sportif de proximité et en 2007 et l'aménagement d'une aire de jeux familiale.

Depuis 2013/2014 un programme de réhabilitation et de résidentialisation est en cours sur le quartier. Cette opération porte sur la restructuration et modernisation des halls, la réfection de la peinture du carrelage et de la faïence des parties communes (paliers et cages d'escaliers), le changement des ascenseurs, la réfection de l'espace d'accueil, le renforcement du contrôle d'accès, l'isolation et réfection complète des façades, les travaux d'étanchéité des terrasses, la délimitation de l'espace privé de l'espace public par la mise en place d'une clôture et d'un contrôle d'accès piéton et voiture pour chaque bâtiment.

L'îlot Berteaux situé en face de l'îlot des Vergers (côté Est) est constitué de 188 logements en accession répartis en 7 bâtiments. Il comprend également plusieurs commerces : pharmacie, petite épicerie situées sur la rue du 11 novembre 1918 ainsi qu'un salon de coiffure et d'une Auto-école sur la rue Maurice Berteaux. La présence commerciale sur l'îlot est cependant faible et plusieurs locaux initialement prévus pour des commerces sur la rue Maurice Berteaux sont vides.

L'îlot de la Jonction, un secteur dont la construction a débuté en 2000, contribue à relier le centre-ville au reste de la ville situé au Sud (quartier des Sablons). Cet îlot est caractérisé par des programmes en accession résidentialisés. Il bénéficie de nombreux aménagements : liaison douce traversant toute la zone pour partir du centre-ville jusqu'au pôle des Sablons (espace commercial, espace socioculturel Suzanne Valadon, halte-garderie, antenne de police, La Poste...) en passant par le service Jeunesse et le complexe sportif Charles Grimaud ; bassin paysager servant en cas de crue du ru des Haras (cours d'eau issu de la colline de la forêt de Montmorency et de la Butte Pinson se terminant dans la Seine).

Cadre de vie

Le QPV Centre-ville (avec ses différents îlots) connaît différents dysfonctionnements urbains récurrents une gestion défaillante des déchets et des encombrants, des problèmes de stationnement, des dépôts sauvages, des actes de vandalisme et d'incivilités.

Les problèmes de délinquance continuent (squat dans les halls d'immeubles, présence d'une économie souterraine..), les actes d'incivilités persistent.

Sécurité et tranquillité publique

- ❖ en termes de prévention, le quartier bénéficie de l'appui du référent sécurité/école, du référent scolaire, du référent habitat indigne, du référent bailleurs sociaux et du référent aide aux victimes de la circonscription.

- ❖ selon les services de la DDSP du 95, il n'existe pas de tension avec d'autres quartiers de la ville.

- ❖ les faits de délinquance sur le quartier sont globalement à la baisse. Entre 2013 et 2014, on note une néanmoins une augmentation de 110% roulotte et accessoires (21 faits en 2014 contre 10 faits en 2013).
Les dégradations de biens augmentent de 16,6% (7 faits en 2014 contre 6 faits en 2013).
On note une baisse des vols d'automobiles de 44,4% (5 faits en 2014 contre 12 faits en 2013), des vols avec effractions de 50% (6 faits en 2014 contre 12 faits en 2013), des vols à la tire de 50% (2 faits en 2014 contre 4 faits en 2013) et des vols avec violence de 50% (4 faits en 2014 contre 8 faits en 2013).
Les violences intrafamiliales demeurent au même niveau entre 2013 et 2014 avec 3 faits contre 25 faits relevés sur la commune.

- ❖ les infractions liées aux stupéfiants demeurent prédominant sur le quartier avec une hausse de 32,1% (37 faits en 2014 contre 28 faits en 2013) découlant essentiellement d'infractions liées à l'usage avec une augmentation de 56,5% (36 faits en 2014 contre 23 faits en 2013)

- ❖ la présence de 4 caméras de vidéo protection sur le quartier reliées au Centre de Supervision Urbain de la CAVAM.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi/insertion

- ❖ un taux de chômage de 14,8% (13,5% pour les femmes) contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération
- ❖ 12,7% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (6,1% pour les hommes contre 19,1% pour les femmes)
- ❖ la part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 23,9% pour les hommes 24% pour les femmes

Activité commerciale

L'activité commerciale est réduite, ce qui est d'autant plus préjudiciable car il s'agit du centre-ville. On dénombre une épicerie, une boucherie, une boulangerie, deux pharmacies, un café et un cabinet médical.

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ crèche familiale, mini-crèche, Relais Assistantes Maternelles, PMI <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ bon partenariat avec l'Education nationale, club de prévention Aiguillage, le service jeunesse, EDVO... ✓ actions éducatives menées par les associations locales (Atout jeux, Art'm, ...) <p>Soutien aux associations</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ signature de conventions pluriannuelles d'objectifs <p>Promotion de la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des acteurs du Centre social mobilisés (CAF, SSD, ACEPE, APCE, AFAVO, habitants et bénévoles,...) 	<p>Cohésion Sociale</p> <p>Petite Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des structures petite enfance saturées ✓ une absence de lieu d'accueil « qualifié » pour l'information et l'accompagnement à la fonction parentale <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un retard scolaire préoccupant de plus en plus d'enfants en grande fragilité <p>Soutien aux associations</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un tissu associatif fragile et qui s'essouffle <p>Promotion de la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ difficultés d'intégration, ✓ difficultés familiales, sociales, financières, culturelles
<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une opération de renouvellement urbain : <i>Réhabilitation et résidentialisation</i>, ✓ reconstruction de logements, ✓ une gestion urbaine de proximité active, ✓ 4 caméras de vidéo protection implantées dans le quartier, ✓ une police municipale, ✓ un service jeunesse, ✓ un club de prévention, ✓ association « EDVO », ✓ associations de quartier: Art'M et Escal, Atout Jeux 	<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un vieillissement de certains îlots et une dégradation du bâti, ✓ une gestion urbaine de proximité active mais qui reste à formaliser avec le bailleur Groupe 3F, ✓ des problèmes d'incivilités, ✓ un sentiment d'insécurité, ✓ un manque de commerces, ✓ une économie souterraine, ✓ l'absence de lien social,
	<p>Développement économique et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un taux de chômage de 14,8% (13,5% pour les femmes) contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération ✓ 12,7% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (6,1% pour les hommes contre 19,1% pour les femmes) ✓ la part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 23,9% pour les hommes 24% pour les femmes

Commune de Montmagny - le quartier QPV les Lévrieriers



POPULATION	QPV LES LEVRIERS	MONTMAGNY	CAVAM
POPULATION QPV	1 190		
POPULATION IRIS	2 567	14 003	120 142
0/19 ans	37,6%	32,8%	26%
+ de 60 ans	11%	13,09%	20,2%
+ de 75 ans	2,9%	3,9%	8%
Indice de jeunesse	3,42	2,41	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	48,3%	42,2%	31,5
Part des familles monoparentales	17,7%	17,1%	16,5%
Revenu médian annuel	11 700	17 309	22 595
		<i>revenu fiscal médian par UC en 2011- DGFIP</i>	
Part de logements sociaux	133	1 344	10 238
Part des ménages locataires du parc social	21,9%	18%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé	14,2%	14,3%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	19,1%	15,1%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	24,3%	15,7%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	29,5%	24,6%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	27,8%	25,1	15%

Situation géographique :

Construit en plusieurs étapes, le quartier est constitué de deux blocs de bâtiments de 4 à 11 étages séparés par un mail. Une partie du quartier jouxte d'un côté la gare Deuil-Montmagny et de l'autre le Centre Social St Exupéry et les écoles maternelles et élémentaires Les Lévriers.

PILIER COHESION SOCIALE

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ une taille des ménages de 3.29 (la plus élevée du territoire communautaire),
- ❖ une part importante de familles avec enfants (48,3%),
- ❖ la part des familles avec plus de 3 enfants est la plus élevée avec 23,8% que les autres quartiers (13,7% sur le département et 11,3% sur la CAVAM),
- ❖ une population jeune puisque 37,6% de la population a moins de 20 ans,
- ❖ une part élevée de population immigrée avec 28,4%.

Indicateurs de précarité :

- ❖ 17,7% des ménages sont couverts par des aides de la CAF,
- ❖ 22,2% des ménages allocataires de la CAF disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales contre 19,9% à l'échelle de l'agglomération,
- ❖ Le quartier compte 20,9% de bénéficiaires du RSA,
- ❖ 13% de la population vivant sur le quartier sont bénéficiaire de la CMU-C (13,7% de femmes et 12,2% d'hommes).

Animation sociale du quartier :

- ❖ Un centre social « Espace Antoine Saint Exupéry » situé dans le quartier qui accueille plusieurs activités et permanences d'associations : des ateliers sociolinguistiques (ASL) dispensés par l'association Art'M, une permanence Emploi communautaire, une permanence CAF, une permanence de l'association AFAVO, deux permanences de l'ACEPE, une permanence d'écrivain public, un Lieu d'accueil parents/enfants (LAEP), Cet équipement contribue indéniablement à l'animation du quartier et favorise le lien social.
Concernant les ASL, les besoins du public adulte ne sont pas entièrement satisfaits. En effet, il serait nécessaire de développer des cours le soir et le week-end ainsi qu'à proximité du quartier du Barrage (en veille active) qui juste devant le quartier des Lévriers rassemble les taux les plus élevés de population immigrée (30.4%) et étrangère (22%),
- ❖ L'association *Afrikacœur* intervient aussi sur le quartier et organise ponctuellement des fêtes de quartier en partenariat avec le centre social,
- ❖ Le service des sports et d'autres associations interviennent pour mettre en place les animations aux pieds des immeubles chaque été.

Prévention de la délinquance :

- ❖ Entre 2011 et 2013, 49 jeunes mineurs (en cumulé) vivant sur la commune de Montmagny ont fait l'objet d'un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- ❖ le quartier bénéficie depuis 2013 de l'appui d'un club de prévention « Aiguillage » qui est également présent sur la commune de Deuil-La Barre.

Education :

Le climat scolaire :

- ❖ le collège de secteur (collège Utrillo) affiche 6 conseils de discipline pour l'année scolaire 2013/2014 (3 exclusions définitives et 1 exclusion avec sursis).
A ce titre, le service municipal de la Jeunesse et le collège ont signé en décembre dernier une convention de responsabilisation
- ❖ les services de la DSDEN relève des situations d'absentéisme (sur la période scolaire 2013/2014, 14 cas d'absentéisme d'élèves (13 absences d'élèves de moins de 16 ans et 1 absence d'élèves de plus de 16 ans).

Dispositifs CLAS : le dispositif est identique à celui dispensé dans le Centre-ville.

Les établissements scolaires :

- ❖ l'école Les Lévriers maternelle accueille une quinzaine d'enfants de moins de 3 ans chaque année. Cette scolarisation précoce permet, dans un quartier où de nombreuses familles ne pratiquent pas couramment la langue française, aux enfants d'être familiariser dès le plus jeune âge à ce « bain de langue »,
- ❖ les écoles Les Lévriers et Fr. Lumière devraient entrer dans un nouveau dispositif départemental appelé « école isolée » à la rentrée 2015. Elles ne sont pas étiquetées Education prioritaire étant donné que les collèges dont elles dépendent ne le sont pas. Néanmoins, ces écoles pourront de bénéficier des seuils d'ouverture/fermeture de l'éducation prioritaire,
- ❖ ainsi, à la prochaine rentrée, les Lévriers devraient bénéficier de deux ouvertures de classe, une en maternelle et une en élémentaire, les Fr. Lumière élémentaire, qui devait fermer une classe, ne la fermerait plus. Quant aux Fr. Lumière maternelle, une surveillance vers l'ouverture est activée en attendant de vérifier les effectifs d'une part et d'envisager le transfert de la CLIS.

Instances ou démarches participatives :

Cf. la fiche technique du quartier QPV « Centre-ville ».

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Habitat/cadre de vie :

L'habitat du quartier se répartit autour du patrimoine du bailleur social Groupe 3F avec 133 logements et de deux copropriétés la résidence Mermoz avec 16 logements et la SCI des Lévriers avec 277 logements.

Le quartier a connu des améliorations dans les années 1980-90 concernant d'une part l'habitat et le cadre de vie (rénovation des façades des immeubles de la SCI MERMOZ et la SADIF, aménagement d'un terrain de foot et d'une aire de jeux réalisés par la commune avec le soutien du CG dans le cadre du CDU).

Malgré tout, le quartier s'est dégradé ces dernières années avec la hausse des incivilités et des actes de délinquance (économie souterraine...).

En effet, l'économie souterraine du Centre-ville s'est peu à peu installée sur ce quartier proche de la gare et du lycée intercommunal.

Le quartier est enclavé. Les terrains adjacents sont constitués de friches donnant aux Lévriers un caractère « d'impasse ».

Un projet de contournement de la route départementale (liaison RD 311 – RD 928) a été développé afin de contribuer au désenclavement du quartier et à la requalification des espaces aujourd'hui délaissés. Toutefois, ce projet est suspendu par le Conseil départemental, faute de financement. Des initiatives entre les communes de Deuil-la-Barre et Montmagny visent à trouver d'autres moyens de désenclaver ces territoires.

D'autre part, le quartier est marqué par des copropriétés en difficulté (situations d'impayés importantes...) notamment la copropriété SCI des Lévriers.

C'est pourquoi, la commune de Montmagny a initié le lancement d'une « OPAH copropriété ». Les comptes ont fait apparaître des dettes fournisseurs et des impayés de charges élevés, alors que parallèlement le bâti était en voie de dégradation et que les occupants semblaient rencontrer des difficultés financières et sociales.

Ces symptômes indiquent que la résidence perd progressivement son équilibre et s'enfonce dans une spirale : asphyxie financière, dégradation du bâti, baisse de la valeur immobilière, fuite des résidents et difficultés sociales.

La tentative de faire une OPAH s'est soldée par un échec (difficultés financières de l'ANAH et de la copropriété se traduisant par l'absence d'un plan de financement).

Il est à noter cependant que les initiatives publiques ont permis une remise en sécurité des ascenseurs, en partie grâce aux financements de l'ANAH et du Conseil départemental du Val d'Oise.

L'inscription en tant que « quartier prioritaire » doit permettre de revaloriser cet ensemble immobilier en déclin permanent.

Sécurité et tranquillité publique :

- ❖ en termes de prévention, le quartier bénéficie de l'appui du référent sécurité/école, du référent scolaire, du référent habitat indigne, du référent bailleurs sociaux et du référent aide aux victimes de la circonscription.
- ❖ selon les services de la DDSP du 95, il n'existe pas de tension avec d'autres quartiers de la ville.
- ❖ une tendance à la hausse des phénomènes de délinquance. Entre 2013 et 2014, on note une augmentation de 40% des vols avec violence (14 faits en 2014 contre 10 faits en 2013), + 64,2% des vols avec effraction (23 faits en 2014 contre 14 faits en 2013), + 50% des vols à la roulotte et accessoires (12 faits en 2014 contre 8 en 2014), +42,86% des incendies de voiture (10 faits en 2014 contre 7 en 2013).
- ❖ malgré une baisse de - 39,1% des faits de dégradations (14 faits en 2014 contre 23 faits en 2013), ces derniers cristallisent un sentiment d'insécurité au sein du parc de logement puisque on relève plusieurs actes d'incivilité (dégradation des boîtes aux lettres, détérioration des portes d'entrées, tags,...).
- ❖ les infractions liées aux stupéfiants en hausse de 27,2% (14 faits en 2014 contre 11 faits en 2013) avec essentiellement des infractions liées à l'usage stupéfiants (13 faits).

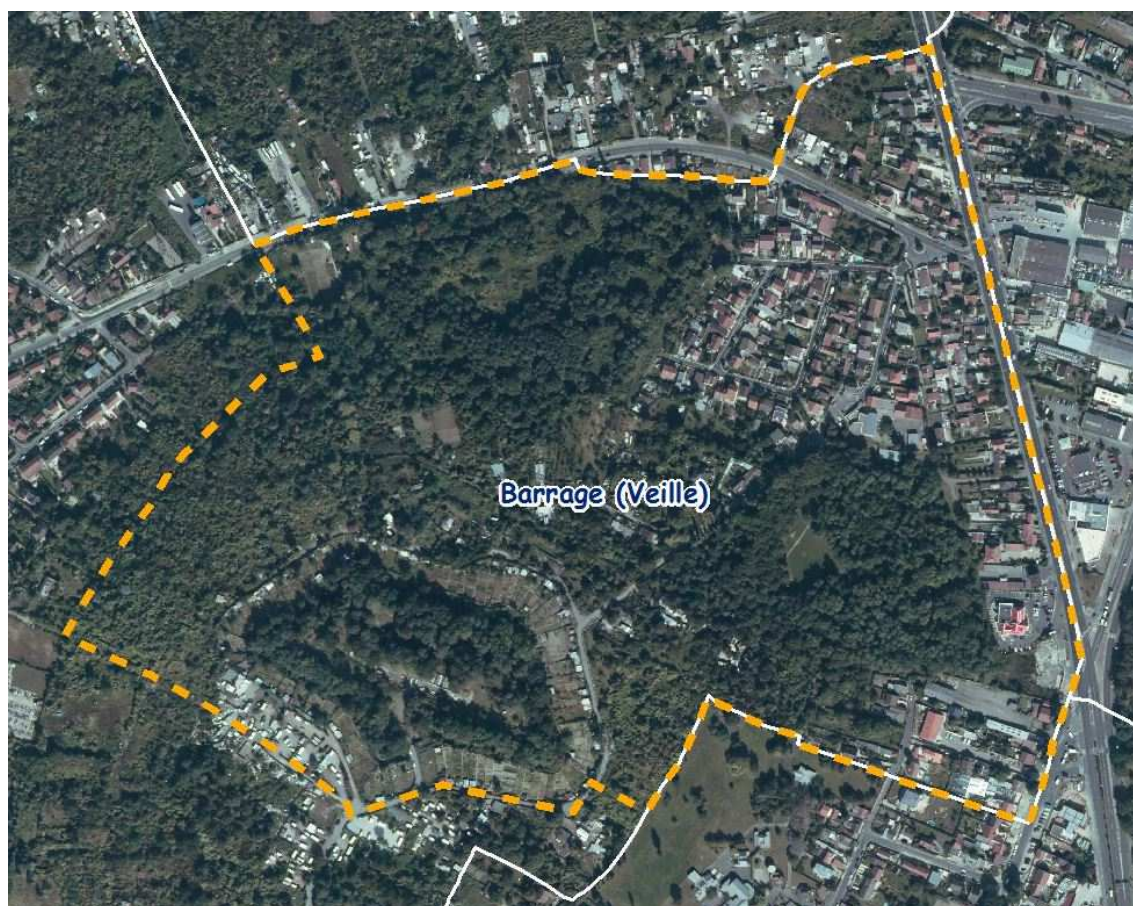
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

- ❖ un taux de chômage de 19.1% (24.3% pour les femmes) contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération
- ❖ 17,1% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (10,3% pour les hommes contre 24,3% pour les femmes)
- ❖ la part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 29,5% pour les hommes 27,8% pour les femmes

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ bon partenariat avec l'Education Nationale, club de prévention Aiguillage, le service jeunesse, EDVO... ✓ actions éducatives menées par les associations locales (Atout jeux, Art'm, ...) <p>Promotion de la citoyenneté et de la vie associative</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des acteurs du Centre social mobilisés (CAF, SSD, ACEPE, APCE, AFAVO, habitants et bénévoles,...) 	<p>Cohésion Sociale</p> <p>Petite Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ structures « petite enfance » saturées ✓ absence de lieu d'accueil « qualifié » pour l'information et l'accompagnement à la fonction parentale ✓ enfants présentant des problèmes de langage <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un retard scolaire préoccupant ✓ de plus en plus d'enfants en grande fragilité <p>Soutien aux associations</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ pas d'associations actives sur le quartier <p>Promotion de la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ difficultés d'intégration ✓ difficultés familiales, sociales, financières, culturelles
<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la reprise du patrimoine par le bailleur social Groupe 3F, ✓ un Centre social, ✓ un terrain de jeux, ✓ une amicale des locataires, ✓ une police municipale, ✓ un club de prévention, 	<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dégradation de la copropriété, ✓ vieillissement du bâti des logements sociaux, ✓ problèmes d'insécurité, ✓ problèmes d'incivilité et de délinquance, ✓ économie souterraine, ✓ problèmes de gestion locative courante,
<p>Développement économique et emploi</p>	<p>Développement économique et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un taux de chômage de 19.1% (24.3% pour les femmes) contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération ✓ 17,1% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (10,3% pour les hommes contre 24,3% pour les femmes) ✓ la part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 29,5% pour les hommes 27,8% pour les femmes

Commune de Montmagny – le quartier en veille le Barrage



POPULATION	Quartier en veille « LE BARRAGE »	MONTMAGNY	CAVAM
POPULATION IRIS	550	14 003	120 142
0/19 ans	29,2%	32,8%	26%
+ de 60 ans	19,1%	13,09%	20,2%
+ de 75 ans	6%	3,9%	8%
Indice de jeunesse	2,0	2,41	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	32,4%	42,2%	31,5
Part des familles monoparentales	20,7%	17,1%	16,5%
Revenu médian annuel	17 352	17 309	22 595
<i>revenu fiscal médian par UC en 2011- DGFIP</i>			
Part de logements sociaux		1 344	10 238
Part des ménages locataires du parc social	4%	18%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé	21,01%	14,3%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	18,4%	15,1%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	18,3%	15,7%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	41,3%	24,6%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	29,3%	25,1	15%

Situation géographique :

Le quartier du Barrage, à l'extrémité Nord de la commune, compte 550 habitants.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques

- ❖ 20,7% de familles monoparentales,
- ❖ De nombreuses familles avec enfants 32,4% et 18,4% de familles avec plus de 3 enfants,
- ❖ 30,4% de population immigrée,
- ❖ 29,2% de moins de 20 ans,
- ❖ une taille de ménages de 3,5 personnes.

Indicateurs de précarité :

- ❖ 25,1% des ménages allocataires de la CAF disposent de revenus constitués à plus de 50%, de prestations sociales contre 19,9% à l'échelle de l'agglomération,
- ❖ Le quartier compte 33,3% de bénéficiaires du RSA,
- ❖ 15,3% de la population vivant sur le quartier sont bénéficiaire de la CMU-C (17,1% de femmes et 13,6% d'hommes).

Animation sociale du quartier :

L'association ATD Quart Monde intervient en mettant notamment en place des « Bibliothèques de rue » pour les gens du voyage sédentarisés.

Prévention de la délinquance : il n'y a pas d'action spécifique menée sur ce quartier.

Instances et démarches participatives : il existe deux structures qui favorisent les démarches participatives menées au sein du quartier : celles menées par le groupe scolaire JB Clément et l'association ATD Quart Monde.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat/cadre de vie :

Il connaît de nombreuses difficultés : absence de services, de commerces, éloignement des centres de vie, position en périphérie de la ville, faiblesse des réseaux d'assainissement, constructions empiriques et enclavées.

Ce quartier est aussi le lieu d'habitat des gens du voyage sédentarisés (présents sur la commune de Montmagny depuis parfois plus de trente ans), qui représentent 40 % de la population du quartier. Les familles occupent des terrains dont elles ne sont pas propriétaires, sur lesquels les conditions de vie sont très précaires.

Cette situation de fait comporte des difficultés importantes de plusieurs ordres :

- isolement des gens du voyage dans un secteur éloigné des réseaux publics et des équipements publics,
- conditions de vie précaires avec notamment la présence de personnes âgées (11% de personnes de plus de 60 ans),
- occupation du centre du Domaine régional de la Butte Pinson,
- persistance des chemins d'accès au Domaine régional induisant la constitution de dépôts sauvages (l'impossibilité de fermer les accès ne permet pas d'assurer la qualité attendue d'un domaine public régional).

Afin de remédier à cette situation, plusieurs actions ont été programmées :

- une aire d'accueil a été prévue dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre l'accès aux réseaux publics (voirie, eaux, électricité, assainissement) et pour permettre un meilleur accès à l'école Jean-Baptiste Clément et ainsi une scolarisation correcte,
- assainissement prévu (CAVAM),
- réfection des chaussées et enfouissement des réseaux.

Prochaine construction : 43 logements sociaux dans le secteur du Barrage, route de Calais (bailleur Groupe 3F).

Les problèmes se retrouvent également sur le bâti privé (Impasse des Postes, par exemple) dans lequel tous les problèmes se trouvent concentrés (sur-occupation, manque d'hygiène, habitat vétuste).

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

- ❖ un taux de chômage de 19.1 % contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération,
- ❖ 10% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel,
- ❖ la part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 41.3% pour les hommes 29.3% pour les femmes contre 15% relevé à l'échelle de l'agglomération.

Commerce ou zones d'activité implantées :

Sandwicherie

ATOUPS	FAIBLESSES
Cohésion Sociale	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ une école très engagée dans le quartier ✓ Parc de la Butte Pinson (ferme pédagogique, jardins familiaux, jardins partagés...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ absence de services de proximité, éloignement des centres de vie, ✓ habitants en difficultés sociales et en situation d'illettrisme ✓ décrochage et rupture scolaire dès l'entrée au collège ✓ absence de dessertes et d'échanges entre les habitants du quartier et le reste de la ville (démarches administratives, commerces, équipements sportifs et culturels ...)
Cadre de vie et renouvellement urbain	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ un groupe scolaire maternel et élémentaire ✓ construction 43 logements sociaux avec commerces en rez-de-chaussée (bailleur Groupe 3F) ✓ aménagement du parc de la Butte Pinson (ferme pédagogique, jardins familiaux, jardins partagés...) ✓ des travaux d'assainissement sont prévus par la CAVAM ✓ réfection des chaussées et enfouissement des réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ absence de services, de commerces, éloignement des centres de vie, position en périphérie de la ville, faiblesse des réseaux d'assainissement, constructions empiriques et enclavées. ✓ le quartier compte 550 habitants dont 40% de gens du voyage sédentarisés ✓ les gens du voyage vivent dans des conditions de vie précaires. Ils occupent illégalement des terrains du Domaine Régional de la Butte Pinson ✓ absence de dessertes et d'échanges entre les habitants du quartier et le reste de la ville (démarches administratives, commerces, équipements sportifs et culturels ...)

LE QUARTIER VECU POUR LES QPV « LE CENTRE-VILLE » ET « LES LEVRIERS »

Etablissements scolaires

Ecole Jean Baptiste Clément	19, chemin des Postes
Ecole maternelle Frères Lumière	2, avenue Maurice Utrillo
Ecole élémentaire Frères Lumière	4, avenue Maurice Utrillo
Ecole maternelle Les Lévriers	30, rue du Muret
Ecole élémentaire Les Lévriers	38, rue du Muret
Ecole privée Notre Dame de la Providence	10, rue du Château
Collège Nicolas Copernic	8, ruelle Marianne
Collège Maurice Utrillo	8, rue Jules Ferry

Equipements Enfance et Petite Enfance

Crèche familiale	9, allée des Vergers
Mini-crèche	9, rue Maurice Berteaux
Micro-crèche	11, sentier des Lévriers
Halte-garderie des Sablons	14, rue Claude Debussy
Relais assistantes maternelles	9, allée des Vergers
Centre de loisirs maternel Les Vergers	9, allée des Vergers
Centre de loisirs primaire Le Cornouiller	21, avenue Maurice Utrillo
Centre de protection maternelle et infantile	9, rue Maurice Berteaux

Centres sociaux

Espace Jean-François Villemant	22, rue de Villetaneuse
Espace Antoine de Saint-Exupéry	15, ruelle de la Campagne
Espace Suzanne Valadon	Sentier de la Ferme du Four

Equipements sportifs

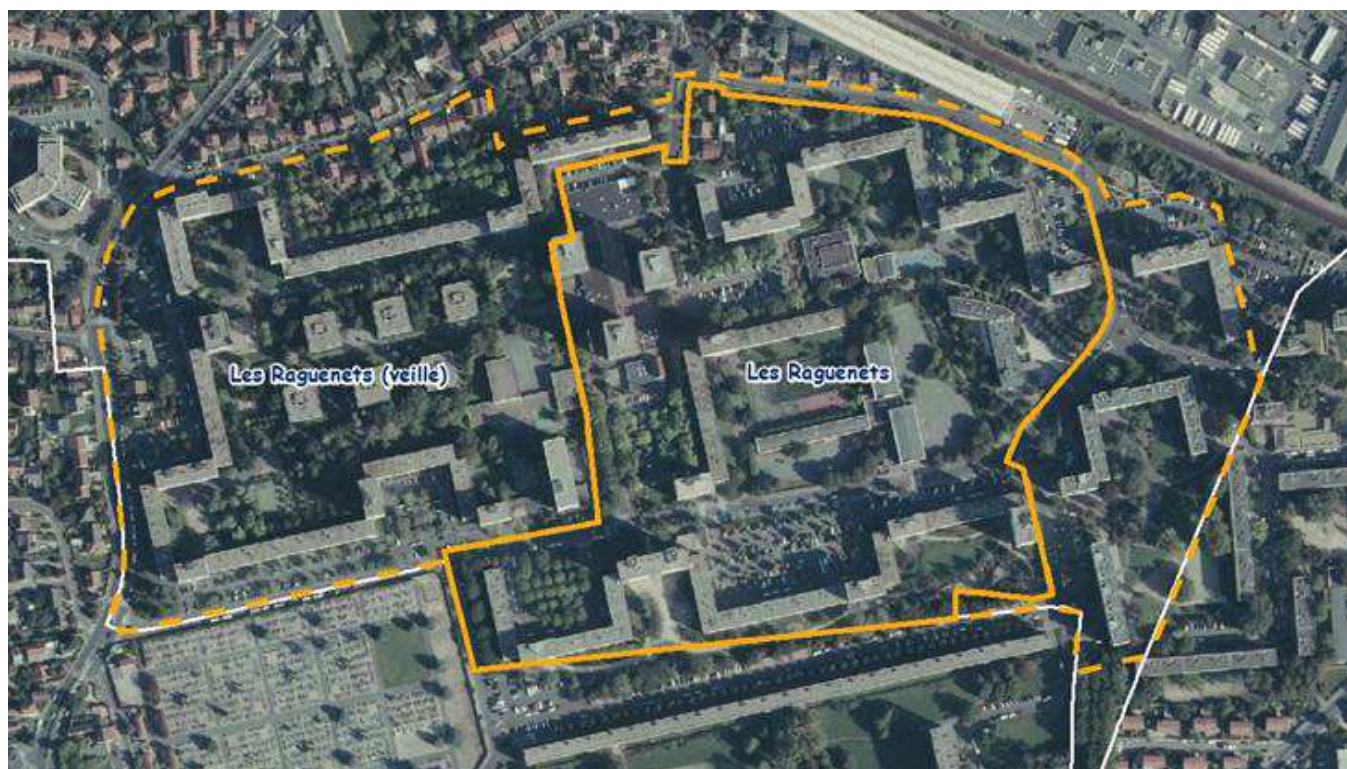
Complexe sportif Charles Grimaud	24, rue de Villetaneuse
Gymnase Maurice Utrillo	20, rue Jules Ferry
Gymnase du Rouillon	8, ruelle Marianne

Equipements culturels

Pôle culturel Pergame	6, rue de Montmorency
Ludothèque	2 rue des Carrières

Autres

épicerie sociale	16 rue des carrières
police municipale	6 rue de Montmorency
Service social départemental 95	4 allée des Vergers



POPULATION	QPV LES RAGUENETS	SAINT-GRATIEN	CAVAM
POPULATION QPV	2 540		
POPULATION IRIS	5 539	20 453	120 142
0/19 ans	25,6%	24,5%	26%
+ de 60 ans	15,6%	21,1%	20,2%
+ de 75 ans	5,5%	7,8%	8%
Indice de jeunesse	1,9	1,18	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	31,4%	29,1%	31,5
Part des familles monoparentales	21,9%	9,3%	16,5%
Revenu médian annuel	12 700	21 002	22 595
		revenu fiscal médian par UC en 2011- DGFIP	
Part de logements sociaux	1 568	2 823	10 238
Part des ménages locataires du parc social	67,6%	26,5%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé	20,4%	23,1%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	16%	10,9%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	11,3%	17,7%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	27,8%	17,8%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	30,4%	16,8%	15%

Situation géographique :

Le quartier est situé au sud de la commune, au-delà des voies ferrées de la ligne C du RER et en limite d'Argenteuil et d'Epinay sur Seine.

Il est délimité par :

- ✓ la rue Massenet au Nord,
- ✓ la rue des Raguenets et la rue du Clos Saint Paul à l'Est,
- ✓ la limite communale avec la ville d'Argenteuil au Sud,
- ✓ la rue des Raguenets et l'allée Germain Petitou à l'Ouest,
- ✓ A l'intérieur de ce périmètre sont concernés le boulevard Georgette Agutte, le square Georgette Agutte et l'allée des Raguenets.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ le compte 29,4% de moins de 20 ans,
- ❖ une part importante de population immigrée avec 25,6% de la population du quartier,
- ❖ 37,3% de personnes isolées (21,2% de femmes) contre 26,8% sur le département et 32,6% sur la CAVAM,
- ❖ Le quartier compte 21,9% de familles monoparentales,
- ❖ les familles avec plus de 3 enfants représentent 20% contre 13,7% sur le département et 11,3% sur la CAVAM.

Indicateurs de précarité :

- ❖ 59.6% de la population est couverte par des prestations CAF,
- ❖ 12.6% des ménages ont un revenu constitué à plus de 50% par des prestations CAF,
- ❖ 15.4% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans,
- ❖ le quartier compte 10.8% de bénéficiaires du RSA,
- ❖ 9% de la population est bénéficiaire de la CMU-C.

Animation sociale du quartier :

- ❖ une Maison des services publics (MSP) accueillant plusieurs services à la population : une permanence d'écrivain public pris en charge par l'association ESSIVAM, une permanence d'accès au droit et aide aux victimes de l'association CIDFF (accompagnement juridique et soutien psychologique), une permanence du Centre d'information, conseil, et accueil de salariés (CICAS) (retraites complémentaires), un conciliateur de Justice, un « point écoute » avec une psycho-praticienne, une permanence d'un conseiller d'orientation professionnelle de la Mission Locale SeinOise, une assistante sociale municipale et une permanence d'une conseillère en économie sociale et familiale départementale et deux permanences C.A.F (conseiller prestations familiales et assistante sociale),
- ❖ L'espace « Carré Nature », crée en 2012 et géré par l'association CPCV. Il s'agit d'un restaurant associatif qui accompagne et forme des personnes à l'hygiène et aux techniques culinaires et permet de mettre en valeur l'insertion sociale et professionnelle des personnes en formation. En 2014, 11 personnes ont été embauchées dans le cadre de Contrat Unique d'Insertion dont 8 originaires du quartier.
L'atelier de formation « hygiène en restauration et techniques culinaires de base », a accueillie 35 stagiaires. Un public majoritairement féminin et originaire du quartier des Raguenets,

- ❖ un espace « jeune » de 11 à 17 ans et un Club d'enfants pour les 6/11 ans,
- ❖ une épicerie sociale,
- ❖ un centre culturel « Camille Claudel » qui propose de nombreuses activités en lien avec des associations culturelles, sportives et de loisirs de la ville (chant, arts plastiques, photo, danse,
- ❖ une antenne de *l'association AFAVO* (depuis 2010),
- ❖ la médiathèque MOTORDU, annexe de la médiathèque Théodore MONOT dans le quartier des Raguenets, propose des livres, CDs, Dvd, livres CD pour les malvoyants... pour tous les âges et pour tous les goûts, ainsi que des accès à internet,
- ❖ un équipement sportif « terrain multisports » crée en 2006,
- ❖ une permanence « Protection Maternelle Infantile- PMI » avec une consultation pédiatrique, des permanences d'infirmières puéricultrices, d'une sage-femme, une consultation médico-psychologique et gynécologique et une conseillère conjugale.

Prévention de la délinquance :

- ❖ Entre 2011 et 2013, 57 jeunes mineurs (en cumulé) ont fait l'objet d'un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- ❖ le quartier bénéficie depuis 1992 de l'appui d'un club de prévention « Association APS ». L'association mène différentes actions : action de prévention spécialisée, un accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les élèves du CM2 au collège.

Education :

Climat scolaire :

- ❖ en termes scolaire, le collège de secteur (collège Jean Zay) affiche 10 conseils de discipline pour l'année scolaire 2013/2014 (6 exclusions définitives et 4 exclusions avec sursis),
- ❖ à ce titre, le club de prévention APS et le collège ont signé une convention pour accueillir les collégiens exclus. Un contrat de prise en charge est ainsi établi entre les différents intéressés (l'A.P.S., le collège ainsi que l'élève et son représentant légal) permettant la mise en place d'une procédure d'accueil pour ces élèves exclus,
- ❖ les services de la DSDEN relève des situations d'absentéisme (sur la période scolaire 2013/2014, 42 cas d'absentéisme d'élèves (37 absences d'élèves de moins de 16 ans et 5 absences d'élèves de plus de 16 ans). Des faits d'incivilités et d'atteinte aux personnes sont relevés sur l'établissement (3 violences physiques, 1 violence sexuelle, 2 violences verbales et 1 autre atteinte).

Instances participatives :

- ❖ En décembre 2002, la Municipalité mettait en place l'un des axes de son programme visant à faire participer les habitants à la vie locale. Cela s'est traduit par la création de deux instances de concertation et d'échanges visant à améliorer le cadre de vie des habitants, débattre sur des projets de quartiers en les associant à la vie locale et citoyenne.

Les objectifs :

- ✓ permettre une communication directe et concrète entre les élus et les citoyens,
- ✓ intégrer la dimension de quartier au quotidien dans l'action municipale,
- ✓ favoriser la citoyenneté au niveau local.

- ❖ Après avoir instauré le pilotage municipal nécessaire, il a été créé 5 groupes de quartiers constitués chacun de 10 membres qui se sont réunis 3 fois par an pour aborder les questions en lien avec la vie de leur quartier et de la ville et des assemblées consultatives de quartier qui se sont réunies 2 fois par an dans chaque quartier. Tous les habitants peuvent y participer,

1. Les principes fondamentaux :

Les assemblées de quartier ont pour but de favoriser le lien entre les habitants des différents quartiers de la ville et Municipalité. Il a été décidé de découper la ville en 5 quartiers.

Les Assemblées de quartier sont un moyen d'expression et de proposition pour les habitants qui désirent s'impliquer dans la vie de leur commune et de leur quartier.

Il existe donc 5 Assemblées de Quartier et 5 Groupes de Quartier.

2. Fonctionnement :

a) L'assemblée consultative de quartier :

L'organe organisant la consultation et la vie du quartier est appelé : Assemblée Consultative de Quartier.

A cette Assemblée sont invités tous les habitants du quartier et leurs représentants.

Elle se réunit 2 fois par an, dans chaque quartier, à l'initiative du Maire qui en fixe l'ordre du jour en partenariat avec le ou les représentants du Service Politique de la Ville et le Président du Groupe de Quartier (représentant les habitants).

Le Maire préside l'Assemblée Consultative de Quartier.

Il est entouré par le représentant du Service Politique de la Ville, les représentants des Services Municipaux et le Président du Groupe de Quartier.

A cette occasion sont exposés les projets, les doléances et autres initiatives de la part des habitants du quartier par l'intermédiaire du Président du Groupe de Quartier. Il retrace le bilan des opérations effectuées et soumet les projets en cours. C'est un lieu d'échange privilégié entre le Maire et ses administrés.

Le Maire, et les services municipaux concernés le cas échéant, s'engagent à répondre ainsi aux interrogations, préoccupations ou initiatives du quartier suivant un ordre du jour préétabli. En fin de réunion, le Maire donne la parole aux habitants pour une durée maximale de 45 minutes.

b) Les groupes de quartier :

Afin d'assurer un meilleur suivi au quotidien des actions menées par la ville, l'assemblée consultative de quartier est assistée par un organe appelé : Groupe de Quartier.

Il en existe un par quartier. Ce Groupe de quartier est chargé de centraliser, de diffuser et de promouvoir la vie du quartier.

Il se réunit 1 fois par trimestre à l'exclusion des mois de juillet et août en présence des habitants et est composé de :

- 1 ou 2 représentants du service politique de la ville,
- 1 représentant des services techniques,
- 10 membres choisis parmi les habitants.

Au cours des dix dernières années :

- ✓ 115 assemblées consultatives de quartiers se sont tenues,
- ✓ 170 réunions de groupes de quartiers ont été organisées.

Il est composé de :

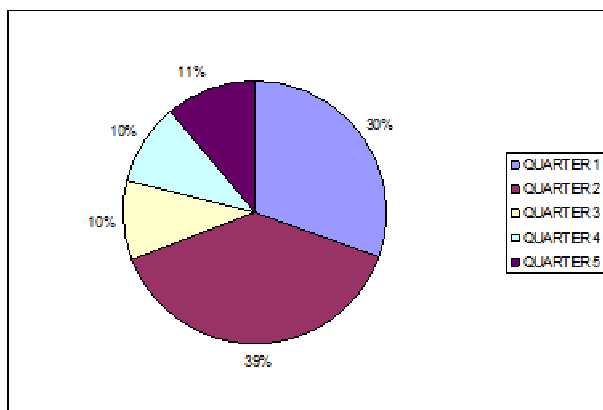
- ✓ 1 ou 2 représentants du service politique de la ville,
- ✓ 1 représentant des services techniques,
- ✓ 10 membres choisis parmi les habitants,
- ✓ 14 réunions de concertation sur des projets (aménagement, agenda 21) ont été proposées,
- ✓ les assemblées consultatives de quartier réunies 2 fois par an offrent la possibilité aux administrés d'être informée sur les travaux et mutations de leur ville en échangeant avec les élus,
- ✓ 65 questions ont été posées dans ces deux instances, 1 410 d'entre elles ont donné lieu à une réalisation technique,
- ✓ 1 000 000 € ont été mobilisés en investissement et en fonctionnement.

Les modes opératoires de suivi et de validation mis en œuvre assurent une réactivité des services concernant les demandes liées à la gestion urbaine de proximité. Les aménagements plus lourds font l'objet d'études auxquelles peuvent être associés les membres de groupes de quartier (aménagement, sécurisation de voirie, assainissement, aménagements urbain).

Aux opérations d'investissement dans les domaines de la gestion urbaine, la sécurité et l'amélioration du cadre de vie, les membres de groupe de quartiers se sont investis dans l'animation locale par la mise en place d'expositions et d'animations (carnaval, expositions historiques, mémoires de quartier, prévention routière, vos voisins ont du talent). Ces actions mises en place très tôt dans le processus ont eu pour but de développer la cohésion des groupes en les impliquant dans l'animation locale.

L'une des opérations significatives est la « fête de voisins ». En effet, l'implication des groupes de quartiers depuis 9 ans permet de mobiliser d'autres habitants de la commune dans la prise en charge de l'organisation de cet événement. 30 points sont identifiés chaque année.

Répartition des dépenses par quartier (le quartier 2 représente le quartier des Raguenets) :



Évolutions :

La Municipalité étant attentive aux demandes des membres de groupes de quartier et à leur implication. Elle a associé à la mise en œuvre de projets comme, l'agenda 21 et le nouveau site internet de la ville. Ils sont impliqués dans les actions menées par d'autres services (direction des affaires culturelles, service scolaire, service des sports...).

Depuis 2012 des rencontres thématiques sur des sujets choisis sont mis en place à l'initiative de la Ville une fois par an. La première rencontre s'est déroulée autour du thème « citoyenneté et sécurité », la deuxième sur « la CAVAM » et la troisième sur le budget municipal. Le succès de ces rencontres contribue à la formation citoyenne des membres des groupes de quartier et permet de délivrer des informations concrètes auprès du reste de la population.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat :

Le quartier se caractérise par une certaine mixité en termes d'habitat avec un parc locatif social de 1 362 logements appartenant au bailleur OSICA (principal bailleur), de 206 logements appartenant au bailleur ICF la Sablière et trois copropriétés (3 Tours, STU, Clos Saint-Paul) avec environ 500 logements. On trouve également un foyer avec 285 logements géré par l'association ADEF.

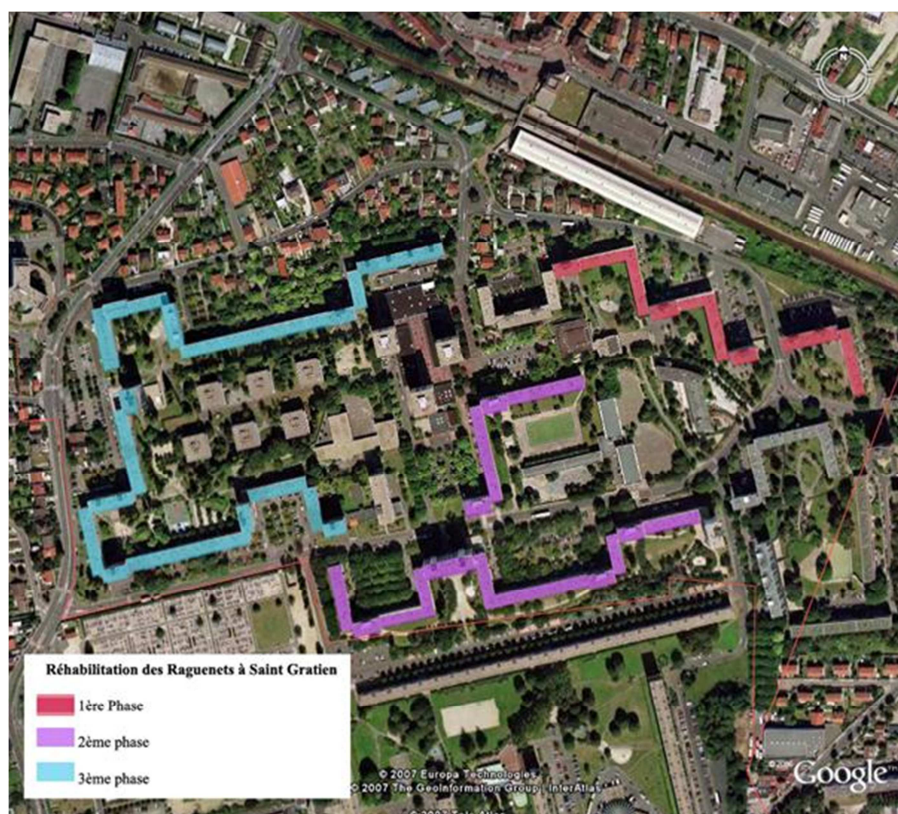
La vacance sur le contingent social est très faible (12 logements vacants au sein du patrimoine OSICA).

Cadre de vie :

Le bailleur social OSICA entreprend depuis 2007, en partenariat avec la ville de Saint Gratien, une vaste opération de réhabilitation de son patrimoine. L'opération divisée en plusieurs tranches, a notamment bénéficié de financement de l'ANRU dans le cadre d'une Opération isolée de rénovation urbaine (ORU) pour la 1^{ère} tranche (soit 290 logements) avec un financement à hauteur de 200 000 euros.

D'autres partenaires financiers ont également participé à cette opération, la Région Ile de France (environ 580 000€), le département (environ 377 000€), le FEDER (environ 1.100 000€ pour la tranche 3). Ainsi, aux termes de cet ambitieux programme de réhabilitation prévu pour la fin 2015 (avec la livraison de la tranche 4), ce sont plus de 1300 logements du bailleur OSICA qui auront été modernisés et remis aux dernières normes pour offrir aux habitants du quartier des Raguejets, un confort et un cadre de vie améliorés.

Tranche	Nb de logts		Nb de bât	Nb de cages	Etudes	Travaux
1ère Tranche	290 logements		7 bâtiments	19 cages d'escalier	2007/2008	2009/2010
2ème tranche	615 logements		17 bâtiments	41 cages d'escalier	2009/2010	2011/2012
3ème tranche	468 logements		13 bâtiments	36 cages d'escalier	2011/2012	2013/2015
Tranche avancée		38 ascenseurs	18 bâtiments	24 cages d'escaliers	2008	2009/2010



- ❖ En terme de gestion des déchets, le quartier est totalement équipé de bornes enterrées.

Accessibilité du quartier :

La desserte du quartier est assurée par la ligne C du RER ainsi que la ligne 16 des bus du réseau Transdev.

Sécurité et tranquillité publique :

- ❖ En termes de prévention, le quartier bénéficie de l'appui du référent sécurité/école, du référent scolaire, du référent habitat indigne, du référent bailleurs sociaux et du référent aide aux victimes de la circonscription,
- ❖ Un poste annexe de police municipale est installé depuis d'octobre 2012 sur le quartier. Ce dernier est ouvert du mardi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 ainsi que le samedi de 09h00 à 12h00. Ce service a pour vocation d'accueillir les citoyens, de les renseigner dans les domaines qui concernent la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Suivant les demandes évoquées, il s'agit également de diriger les personnes vers le service le plus approprié pour satisfaire aux sollicitations,
- ❖ Selon les services de la DDSP du 95, il n'existe pas de tension avec d'autres quartiers de la ville,
- ❖ Malgré une baisse générale des faits de délinquance sur le quartier, entre 2013 et 2014, certains faits demeurent préoccupants : les vols avec violence (14 faits en 2014 contre 31 en 2013), les vols avec effractions (23 faits en 2014 contre 33 faits en 2013), les vols d'automobiles (11 faits en 2014 contre 14 faits en 2013), les vols roulotte et accessoires (41 fait en 2014 contre 21 faits en 2013) et les conduites sans permis (8 faits en 2014 contre 15 fait en 2013),
- ❖ Les dégradations de biens restent une problématique importante sur le quartier avec 42 faits en 2014, soit une augmentation de 2.44% par rapport à 2013,
- ❖ Les infractions liées aux stupéfiants sont assez prégnantes sur le quartier puisque on relève une hausse de 234,38% (107 faits en 2014 contre 32 faits en 2013). 99% de ces infractions sont liées à de l'usage de stupéfiants,
- ❖ La présence de 7 caméras de vidéo protection sur le quartier reliées au Centre de Supervision Urbain de la CAVAM. Des caméras qui sont régulièrement vandalisées.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

- ❖ en septembre 2014, la commune de Saint-Gratien comptait 1 180 demandeurs d'emploi. 34,7% (409 DE) des demandeurs d'emploi résident sur le quartier et 15,4% (63 DE) de ces demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans. *Source : CAVAM mars 2014,*
 - ❖ 57 % des demandeurs d'emploi de ce quartier ont un niveau inférieur à un niveau Bac,
 - ❖ un taux de chômage des femmes de 17,7%,
 - ❖ 18,9% de la population salariée vivant sur le quartier occupent un emploi précaire,
 - ❖ 22,6% des femmes salariées sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (20,2% sur le Val d'Oise),
 - ❖ 27,4% d'employés contre 16,9% sur l'agglomération.
-
- ❖ une permanence Emploi CAVAM a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2015,
 - ❖ depuis janvier 2014, la ville de Saint-Gratien (initialement affiliée à la mission locale d'Argenteuil) a rejoint la Mission Locale SeinOise. Une permanence se déroule les mercredi après-midi et depuis le 1^{er} janvier 2015 les jeudis matin à la Maison des Services Publics,
 - ❖ des ateliers sociolinguistiques proposés par l'association ESSIVAM deux fois par semaine en direction du public non francophone. Les ateliers accueillent un public majoritairement féminin (35 femmes en 2014) qui vivent la plupart du temps dans une certaine précarité financière, peu mobiles, avec une disponibilité réduite par les contraintes familiales (garde des enfants, habitudes culturelles).

Commerce ou zones d'activité implantées :

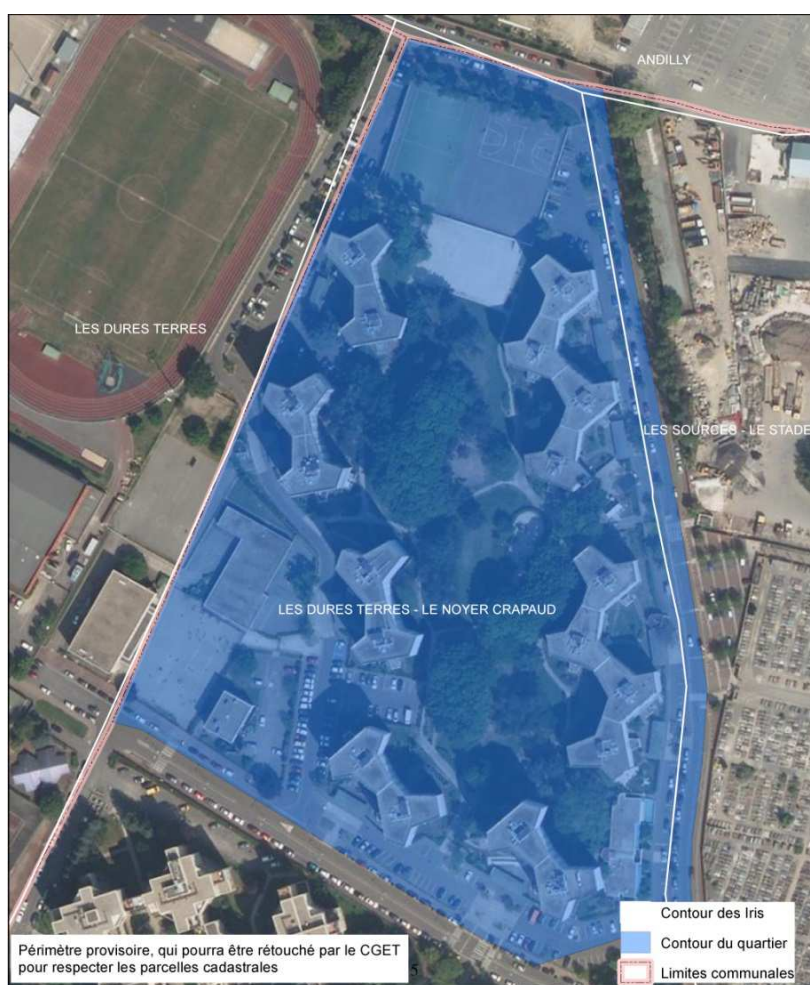
- ❖ un centre commercial implanté sur le quartier comprenant 15 locaux, dont 8 sous gestion communale (boulangerie, pharmacies, coiffeur, auto-école, supermarché Diagonal, librairie, café,...),
- ❖ le centre commercial a fait l'objet d'un projet de redynamisation commerciale.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de nombreuses structures pluridisciplinaires garantissant une offre dans les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Éducatif, • Jeunesse et prévention, • Culturel, • Intergénérationnel, • Administratif et social, • Juridique, • Emploi, insertion. 	<p style="text-align: center;">Cohésion Sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ absences de dispositifs de réussite éducative ✓ des difficultés scolaires liées aux savoirs fondamentaux. ✓ autres que ces difficultés, d'autres problématiques se posent : les comportements en cours, l'attitude face à l'autorité ✓ des jeunes, non qualifiés, non suivis, probablement sortis du système scolaire (décrochage, absentéisme). ✓ certaines familles s'organisent aujourd'hui comme délogées de la place du père. Ainsi, c'est la femme qui serait devenue principale référence de l'enfant, l'adolescent, voire de la famille, ce qui peut entraîner : <ul style="list-style-type: none"> • des défaillances au sein de l'évolution de la famille et de l'institution familiale, • une modification de la formation de l'individu et de son psychisme, • l'apparition de violences, de comportements inadaptés, de jeunes en errance, • une décomposition du lien social. ✓ dès lors, de nombreuses familles, n'arrivant plus à se mobiliser, s'éloignent de l'école, et des différentes institutions. ✓ certains habitants rencontrent des difficultés avec l'écrit et dans l'expression orale.
<p style="text-align: center;">Cadre de vie et renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un réseau de transport qui assure une bonne desserte du territoire. ✓ 50% des dépenses de gestion urbaine de la commune sont consacrées, chaque année, au quartier des Raguenets, grâce à la démocratie de proximité. ✓ le comité de concertation sur la réhabilitation du bâti, ✓ le groupe de quartier et les assemblées consultatives (démocratie de proximité), ✓ le comité consultatif Agenda 21, ✓ le groupe de suivi Ville-Bailleurs, pour l'entretien des espaces extérieurs, ✓ les réunions de suivi dans le cadre des conventions Etat-Bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ un territoire enclavé par rapport à la commune ✓ une économie souterraine présente ✓ multiplication des incivilités (destruction, dégradations, incendies)
<p style="text-align: center;">Développement économique et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des territoires aux niveaux de qualification élevés. ✓ De nombreux jeunes motivés et volontaires. ✓ Une offre d'accompagnement à l'emploi présente. ✓ Un forum de l'emploi et de la création d'entreprise reconnu. ✓ Un travail avec l'entreprise à renforcer. ✓ Des projets professionnels de certains demandeurs d'emploi en adéquation avec les secteurs d'activité du territoire. . 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ un désintéressement et/ou une méconnaissance des services proposés en matière d'accompagnement à l'emploi. ✓ l'emploi salarié des jeunes est majoritairement précaire et en inadéquation avec leur niveau de qualification. ✓ un circuit de prescription à identifier et à améliorer. ✓ une dispersion des lieux d'accueil et des interlocuteurs. ✓ une méconnaissance des dispositifs de droit commun pour l'accompagnement à la création d'entreprise. ✓ une communication ciblée et adaptée à développer

LE QUARTIER VECU DU QPV LES RAGUENETS

catégorie	nom	adresse
Ecole Maternelle	<i>Jean Sarrailh</i>	33 rue des Raguenets
Ecole Maternelle	<i>Edouard Herriot</i>	7 allée Germain Petitou
Ecole Maternelle	<i>Jean Zay</i>	2 rue Pierre Curie
Ecole Élémentaire	<i>Jean Sarrailh</i>	35 rue des Raguenets
Ecole Élémentaire	<i>Edouard Herriot</i>	7 allée Germain Petitou
Ecole Élémentaire	<i>Jean Zay</i>	16 rue d'Argenteuil
Collège	<i>Jean Zay</i>	6 rue Pierre Curie
Crèche Municipale	<i>Les Coccinelles</i>	17-19 rue d'Argenteuil
Association de Prévention Spécialisée	<i>A.P.S.</i>	6 rue Moque Souris
Epicerie Sociale	<i>Le petit panier solidaire</i>	42 rue des Raguenets
Antenne AFAVO		13 rue Marcel Lecat
Centre Culturel C. Claudel (18 associations)		Square G. Agutte
Médiathèque	<i>Motordu</i>	33 rue des Raguenets
Maison des Services Publics (9 partenaires)	<i>M.S.P.</i>	C. Cial des Raguenets
Espaces jeunes		C. Cial des Raguenets
Terrain multisports		
Boutique école cuisine du monde	<i>Le Carré Nature</i>	C. Cial des Raguenets
P.M.I		Square G. Agutte
C. Cial des Raguenets		Square G. Agutte

43 - Commune de Soisy-sous-Montmorency – le quartier QPV le Noyer Crapaud



POPULATION	QPV LE NOYER CRAPAUD	SOISY SOUS MONTMORENCY	CAVAM
population QPV	1 050		
population IRIS	3 438	17 531	120 142
Part des 0/19 ans	30%	25,09%	26%
Part des + de 60 ans	16,5%	22,4%	20,2%
Part des + de 75 ans	4,1%	8,2%	8%
Indice de jeunesse	1,8	1,12	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	35%	31,2%	31,5
Part des familles monoparentales	26,6%	10,2	16,5%
Revenu médian annuel	12 500	23 241	22 595
		<i>revenu fiscal médian par UC en 2010- DGFIP</i>	
Part de logements sociaux	483	1 818	10 238
Part des ménages locataires du parc social (Insee RP 2011)	58,6%	18,1%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé (Insee RP 2011)	7,4%	17,6%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	13,3%	10,1%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	14,9%	10,2%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	28,1%	17,1%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	28,0%	14,4%	15%

Situation géographique :

Le quartier QPV le Noyer Crapaud est situé au Nord/Ouest de la commune et limitrophe avec des celles d'Eaubonne et d'Andilly. Le quartier est constitué d'un ensemble immobilier « la résidence du Noyer Crapaud » appartenant au bailleur Groupe 3F.

Il est bordé au Nord par l'allée des Maquignons qui jouxte une zone de vergers situés sur la commune d'Andilly en prolongement d'une zone d'activité ; au Sud par l'emprise du centre commercial Auchan implanté sur la zone d'activité des Dures Terres ; à l'Est par la rue de l'Egalité qui longe successivement un dépôt de l'entreprise Fayolle, le cimetière puis à l'Ouest par le complexe sportif d'Eaubonne.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ un profil familial avec 34,9% de familles composées de familles avec enfants (31,5% à l'échelle de l'agglomération) et 20,2% de familles nombreuses,
- ❖ 26,6% de familles monoparentales,
- ❖ une population jeune avec 30% de moins de 20 ans sur le quartier.

Indicateurs de précarité :

- ❖ 23,3% des allocataires CAF ont des revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales,
- ❖ 18,1% d'allocataires bénéficiaires du RSA (16,3% à l'échelle de la CAVAM et 18,3% sur le département),
- ❖ Une population dépendante des aides au logement (58,5% d'allocataires APL).

Animation sociale du quartier :

- ❖ un équipement de proximité structurant : le **Centre social municipal « les Campanules »** accueillant un certain nombre de services sur le quartier : écrivain public, permanence CAF, permanence ACEPE (psychologue), Espace Public Numérique, un accueil de loisirs maternel et élémentaire,
- ❖ **la présence d'une halte-garderie**, intégrée aux locaux du Centre social. Cette structure est destinée à un accueil ponctuel des enfants dont les parents n'ont pas la nécessité de faire garder leur enfant quotidiennement. La garde peut se faire pour une journée ou une demi-journée. Elle peut accueillir jusqu'à une douzaine d'enfants, âgés de 10 semaines à 5 ans. Elle est ouverte tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h, puis de 13h30 à 17h45,
- ❖ en termes d'équipement sportifs ou de loisirs, la population bénéficie de différentes structures (un complexe sportif « complexe sportif Schweitzer », un centre nautique communautaire « la Vague », un court de tennis). Le principal bailleur Groupe 3F mène actuellement une opération de rénovation du terrain de multisport situé au cœur du quartier. Un espace 0/6 ans a déjà vu le jour,
- ❖ le tissu associatif sur le quartier reste fragile puisqu'on dénombre plusieurs petites associations : une association de Parent d'élèves, une association de danse Hip Hop « Donner du Style » créée par un jeune du quartier, l'association JAMBE DLO, une petite association qui existe depuis 2 ans (dont l'activité est de promouvoir les séjours de solidarité internationale) et des conseils syndicaux actifs sur les deux copropriétés les « Terrasses d'Andilly » et les « Jardins d'Andilly »,

- ❖ depuis 1983, l'Association pour la Défense et la Prévention de la Jeunesse (ADPJ) intervient sur le territoire communal, dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la ville de Soisy et l'association pour la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée sur le quartier du Noyer Crapaud en direction des jeunes de 11 à 25 ans en risque de marginalisation,
- ❖ L'association Centre Rencontre Information (CRI), est un acteur important de la vie du quartier depuis 1982. Installé au sein du centre social, le CRI participe activement à l'animation sociale du quartier en proposant de nombreux ateliers : ateliers sociolinguistiques en direction du public non francophone, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), lieu d'accueil Parents/Enfants (Ludobulle), des espaces de rencontre et d'échange et d'autres ateliers autour de la parentalité.

Prévention de la délinquance :

- ❖ En 2014, 40% des jeunes suivis par le club de prévention ADPJ sont issus du quartier du Noyer Crapaud,
- ❖ Entre 2011 et 2013, 22 jeunes mineurs (en cumulé) ont fait l'objet d'un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Education :

Etablissements scolaires :

- ❖ aucun établissement scolaire du secteur n'est inscrit en REP ou REP+,
- ❖ **Le groupe scolaire Saint Exupéry (maternel et élémentaire)** situé avenue des Noyers (*quartier vécu*)
La maternelle Saint-Exupéry regroupe un peu moins d'une centaine d'élèves répartis en 4 classes. Après une baisse des effectifs entre 2000 et 2004, la maternelle tend à voir son nombre d'élèves augmenter de manière régulière jusqu'en 2013.
L'école élémentaire a vu son nombre de classes réduire sur la même période : passant de 10 classes en 2000 et 2001 puis 11 classes en 2002 à 9 classes jusqu'en 2013, pour des effectifs allant de 198 à 233 élèves (maximum atteint à la rentrée 2013).
Elle voit ses effectifs baisser d'une vingtaine d'élèves sur la période 2004-2010, et connaît depuis une phase d'augmentation, passant de 204 élèves en 2010 à 233 en 2013. Avec un nombre moyen d'élèves par classe supérieur à 25 donc en deçà de la moyenne nationale (22,8) et des effectifs en augmentation.
- ❖ **L'école maternelle Jacques Prévert** située allée Paul Gauguin (*quartier vécu*)
Après une baisse de ses effectifs sur la période 2004-2006 (-10 élèves), les effectifs augmentent à nouveau par la suite, atteignant jusqu'à 79 élèves en 2011, avant de redescendre à 75 en 2013 pour 3 classes.
L'école a bénéficié durant l'été 2013 de nombreux travaux de rénovation (rénovation des sols, de la toiture, des murs, électricité, peinture, marquage au sol de la cour...), grâce à des financements du Conseil départemental du Val d'Oise et de l'Etat. Le nombre moyen d'enfants par classe est conforme à la moyenne nationale en 2013 (25 enfants par classe).

Les enfants issus du quartier QPV le Noyer Crapaud sont pour la majorité accueillis dans ces deux établissements.

- ❖ **Le groupe scolaire Jean Monnet et Robert Schuman** situé allée de l'Europe (*quartier vécu*)
Ce groupe scolaire est constitué de l'école maternelle Jean Monnet, qui regroupe 3 classes et 80 élèves, et de l'école élémentaire Robert Schuman qui regroupe 5 classes et 128 élèves à la rentrée 2013.
Les effectifs de la maternelle connaissent des périodes d'augmentation (entre 2000 et 2004 puis entre 2009 et 2011) comme des périodes intermédiaires de légères baisses (2004-2008 et depuis 2011). L'école élémentaire recouvre elle une augmentation globale de sa fréquentation, notamment entre 2003 et 2004 (elle passe de 112 à 126 élèves), et fonctionne depuis avec un peu plus de 120 élèves chaque année. Le nombre moyen d'élèves par classe pour l'école maternelle est supérieur à la moyenne nationale à la rentrée 2013 (26,6 contre 25,8 en France), tout comme l'école primaire (25,6 élèves par classe en moyenne contre 22,8 pour la France),
- ❖ **Le collège Schweitzer**, situé à l'angle de la rue d'Andilly et de la rue du Docteur Schweitzer (*quartier vécu*) comprend 16 classes pour 474 élèves dont 46 élèves en SEGPA en 2014/2015 :
 - ✓ Pour l'année scolaire 2013/2014, le collège affiche un taux de réussite au DNB de 80% (soit 6,4 points de moins que celui relevé sur l'académie avec 86,4%),
 - ✓ 6 conseils de discipline ont été prononcés pour l'année scolaire 2013/2014 avec 4 exclusions définitives,
 - ✓ 13 cas d'absentéisme ont été relevés en 2013/2014 concernant des élèves de moins de 16 ans et 5 cas concernant des élèves de plus de 16 ans,
 - ✓ En termes d'incivilités, les services de la DSDEN ne relèvent aucun fait en 2013/2014,
 - ✓ En termes d'orientation, 67,2% des élèves sont orientés vers une 2^{nde} GT en 2013/2014, 37,9% poursuivent ensuite vers une 1^{ère} S, 14,9% vers une 1^{ère} L et 24,1% vers une 1^{ère} LS,
 - ✓ Le collège ne dispose pas d'un accès à un environnement numérique
 - ✓ En termes de moyens humains, le collège dispose d'un poste d'assistante sociale (30%) et d'une infirmière scolaire,
 - ✓ Le collège développe des actions de prévention dans le cadre de son Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en partenariat avec la ville (équilibre alimentaire, la sécurité routière, addictions...),
 - ✓ le collège et la ville sont signataires depuis mars 2015, d'une convention d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des collégiens exclus.

Accompagnement à la scolarité (CLAS) :

- ❖ l'accompagnement à la scolarité est assuré essentiellement par le Centre social « les Campanules ». En 2013, 31 enfants (20 élémentaires et 11 collégiens) ont ainsi bénéficié de cet accompagnement. La majorité du public sont issus du quartier QPV le Noyer Crapaud.

On relève une demande importante des familles en termes d'accompagnement éducatif et scolaire. Même si l'identification des élèves bénéficiaires se réalise en lien avec les équipes enseignantes, de nombreux parents sollicitent en début d'année l'inscription de leurs enfants à l'accompagnement à la scolarité. L'un des principaux motifs que nous relevons est le sentiment ressenti par certains parents de n'être pas « capables » de suivre la scolarité (problème de langue, lacunes scolaires) de leurs enfants,

- ❖ Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, la ville travaille actuellement sur la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PeDT) par la mise en place d'ateliers sur les nouveaux temps d'activité périscolaire (TAP) découlant de la réforme et ce en lien avec le Projet Educatif Local (PEL) déjà existant. Ce projet concernera les écoles maternelles et élémentaires présentes sur QPV le Noyer Crapaud (soit 343 élèves).

Instances et démarches participatives :

- ✓ une instance de participation au sein du Centre social « comité d'usagers »,
- ✓ un dispositif de soutien aux initiatives des habitants – le Fonds de participation des habitants.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat :

La spécificité de l'habitat du quartier se retrouve à travers ses formes urbaines avec la présence de grandes tours (constituées en moyenne de 12 étages) réparties aussi bien dans le parc locatif privé et social. En effet, le parc de logements date essentiellement des années 70.

Sur les 1 304 logements (source INSEE) que compte le quartier, 96,3% des logements sont situés dans des immeubles collectifs (appartements) et 3,1% de maisons individuelles contre 41,9% sur la ville. 58,6% des logements sont répartis dans le parc locatif social, pour une moyenne soiséenne de 18,1%, et 7% dans le parc locatif privé (réparti sur deux copropriétés d'environ 250 logements, « les Terrasses d'Andilly » et « les Jardins d'Andilly » au nord du quartier et une quarantaine de maisons individuelles).

Le quartier se caractérise aussi par une concentration de logements sociaux répartis selon les résidences HLM suivantes :

- la résidence du Noyer Crapaud (périmètre contrat de ville avec 483 logements) et la résidence du Square Van Gogh (155 logements), appartenant au bailleur « Groupe 3F »,
- de deux résidences « Claude Monet » et « Clos Renaud » appartenant au bailleur DOMNIS (99 logements),
- et de la résidence du Clos Renaud appartenant au bailleur EFIDIS (148 logements)

La proportion de logements vacants est aujourd'hui de 2,3 %, valeur inférieure à la moyenne de la ville avec 4,5%.

Les habitations se caractérisent par leur surface importante puisque 72,2% des logements sont des T3/T4. Le nombre de petits logements (studio) restent minoritaires sur le quartier avec 11,3%.

La stabilité résidentielle sur le quartier est forte, 58,3% des personnes habitent aujourd'hui le même logement depuis plus de 10 ans ou plus (53% sur la ville).

Cadre de vie :

En 2007, le bailleur Groupe 3F a achevé une vaste opération de requalification des espaces extérieurs notamment en procédant à une résidentialisation de la résidence du Noyer Crapaud (483 logements). Depuis 2009, le quartier a fait l'objet de différentes opérations urbaines (ravalement des 12 bâtiments et travaux d'étanchéité).

Actuellement le bailleur procède à la réalisation d'espaces de jeux et à la rénovation du terrain de multisports situé au cœur du quartier en partenariat avec la ville.

Même si le quartier ne bénéficiait pas jusqu'à présent de l'abattement TFPB, le bailleur Groupe 3F réalise chaque année un certain nombre d'opérations de rénovation de son patrimoine (remise en peinture des halls d'immeubles, réfection des escaliers,...) et participent au financement de différentes actions portées soit par le centre social les Campanules (fête de quartier, fête des voisins) soit par des petites associations (action échange culturel de l'association Jambé Dlô).

Accessibilité du quartier :

Le quartier est desservi par la ligne 10 du réseau Valmy et par la ligne 33 « Soisy Bus ».

Sécurité et tranquillité publique :

- ❖ En termes de prévention, le quartier bénéficie de l'appui du référent sécurité/école, du référent scolaire, du référent habitat indigne, du référent bailleurs sociaux et du référent aide aux victimes de la circonscription.
- ❖ Selon les services de la DDSP 95, il n'existe pas de tension avec d'autres quartiers de la ville.
- ❖ Entre 2013 et 2014, on constate une baisse générale de la délinquance sur le quartier. Certains faits demeurent préoccupants : les vols violences (6 faits en 2014 contre 4 faits en 2013), les dégradations de biens (20 faits en 2014 contre 10 en 2013), les vols roulotte et accessoires (11 faits en 2014 contre 12 faits en 2013) et les conduites sans permis (7 faits en 2014 contre aucun fait constaté en 2013),
- ❖ Les infractions liées aux stupéfiants restent, malgré une baisse de – 28% en 2014, assez prégnantes sur le quartier (18 faits en 2014 contre 25 faits en 2013). 99% de ces infractions sont liées à de l'usage de stupéfiants,
- ❖ Les principales problématiques identifiées au sein du patrimoine social relèvent de nuisances sonores, rodéos automobiles sur la voie publique, le non-respect des espaces communs et des incivilités (jets de débris, dépôts sauvages d'encombrants, stationnement abusifs, présence d'épaves etc.), des relations fragiles avec les institutions (notamment entre jeunes et forces de l'ordre), des conflits de voisinage,
- ❖ Le quartier est couvert par 2 caméras de vidéo protection sur le quartier (allée des Noyers et Rue de l'Égalité) reliées au Centre de Supervision Urbain de la CAVAM.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

- ❖ on relève des difficultés d'accès à l'emploi qui s'expliquent notamment par un faible niveau de formation et de qualification des habitants du territoire puisque 28,1% de la population du quartier du Noyer Crapaud n'ont aucun diplôme contre 16,6% à l'échelle de la ville,
- ❖ le niveau de formation le plus répandu reste le CAP/BEP, mieux représenté avec 22,17% que sur l'ensemble du territoire soiséen avec 19,1% et 8,12% ont un diplôme de l'enseignement supérieur long contre 18,2% à l'échelle de la ville,
- ❖ en 2012, 26 % des demandeurs d'emploi soiséens habitent sur le quartier du Noyer Crapaud (49 % sont des hommes, 51 % des femmes) et 14% des DEFM ont moins de 26 ans (12% sur la CAVAM) (source Insee / Pôle emploi),

- ❖ 13,7 % de la population salariée occupe un emploi précaire (surtout intérim ou emploi aidé) contre 11,9 % à Soisy,
- ❖ 16,2% de la population salariée occupent un emploi à temps partiel, 23,2% de ces emplois sont occupés par des femmes (20,2% sur le Val d'Oise).

Commerce ou zones d'activité implantées :

Le territoire QPV le Noyer Crapaud se caractérise la présence à proximité trois pôles commerciaux situés face à face, de chaque côté de l'avenue de Paris, à l'extrême ouest de la ville, à la frontière d'Eaubonne.

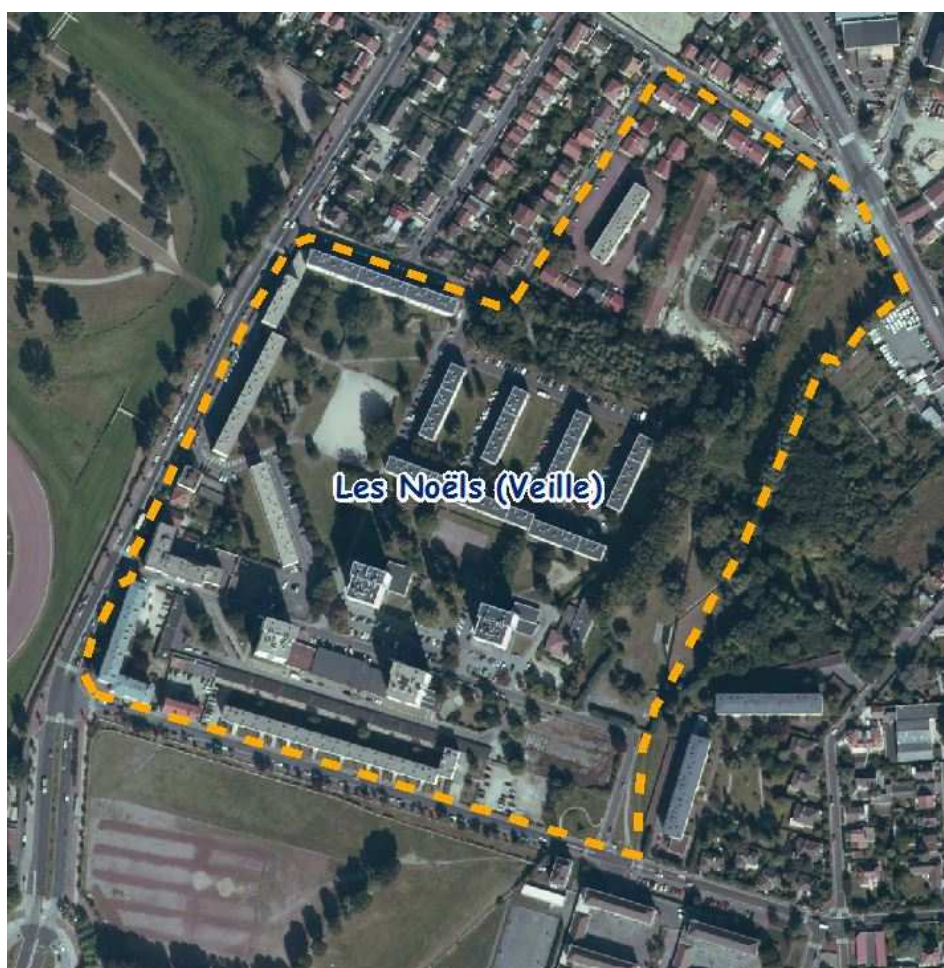
Il s'agit, d'une part, du centre commercial « Les deux Cèdres » comprenant, entre autres, des marques attractives telles que : un hypermarché Auchan, un Bricorama, un Magasin Vert, un restaurant McDonald's et un « Hippopotamus » et des enseignes de confection nationale (Camaïeu et Jules).

D'autre part, le centre commercial Mirabeau qui existe depuis 1965, souffre de la concurrence de celui des 2 Cèdres. C'est un pôle vieillissant qui se compose essentiellement d'un supermarché Leader Price, d'une pharmacie, d'une boulangerie-pâtisserie, d'un restaurant japonais, d'un bar-tabac, d'une auto-école, d'un point phone, d'un coiffeur, d'une banque, d'un magasin de retouches.

Et enfin d'une zone d'activité « les Cures » qui regroupent une quarantaine d'entreprises.

ATOUTS	FAIBLESSES
Cohésion Sociale	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ un quartier avec une forte identité (exprimée notamment par les jeunes) ✓ présence de différents équipements publics et sportifs ✓ un bon partenariat entre les acteurs du territoire (associations et institutions) à préserver ✓ une instance de participation au sein du Centre social « un comité d'usagers » et un dispositif d'aide aux initiatives d'habitants (FPH) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ des familles avec des difficultés économiques prégnantes ✓ une modification des cellules familiales (divorce, séparation) ✓ une présence importante de familles monoparentales ✓ une demande forte des familles pour un soutien éducatif et scolaire et une implication à renforcer ✓ insuffisance des dispositifs éducatifs sur le territoire (pas de programme de réussite éducative), ✓ un partenariat avec l'Education nationale à consolider ✓ un tissu associatif peu développé et fragile ✓ une cohésion sociale à renforcer ✓ une participation des habitants difficile à mettre en œuvre ✓ des situations de mal être repérées notamment auprès du public jeune
Cadre de vie et renouvellement urbain	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ un quartier enclavé ✓ un quartier qui a fait l'objet de différentes opérations urbaines ✓ une bonne desserte par les transports ✓ la mise en place d'actions de gestion urbaine en lien avec le bailleur et les forces de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ un parc de logements qui date essentiellement des années 70 ✓ le quartier ne dispose pas de bornes enterrées pour la gestion des ordures ménagères ✓ une cohabitation entre les îlots (plusieurs résidences de différents bailleurs et copropriétés) difficile, empreinte de méfiance ✓ un phénomène de « l'entre soi » qui s'installe (quartier/ville). Les structures du centre-ville sont peu ou pas fréquentées par la population du quartier (à part la mairie pour des démarches administratives) ✓ le recensement d'actes d'incivilités (jets de déchets, dégradations, squats des parties communes, ...) ✓ le recensement de situations de conflits de voisinage ✓ disparition de la seule association de locataires présente sur le quartier ✓ un travail de proximité à renforcer avec les habitants notamment en termes de gestion et d'utilisation des espaces de vie ✓ une gestion urbaine de proximité à formaliser
Emploi et développement économique	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ deux zones commerciales à proximité et une zone d'activité « les Cures » ✓ un espace emploi communautaire situé Rue Kellermann (quartier vécu) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ une faible fréquentation des structures d'insertion (Espace Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi) par les jeunes relevée par les partenaires et les relais de quartier ✓ une population féminine touchée par le chômage et l'emploi précaire (23,2% occupent un travail à temps partiel), ✓ une population avec un faible niveau de formation (28,1% de la population n'ont aucun diplôme),

Commune de Soisy-sous-Montmorency – le quartier en veille les Noël



POPULATION	TERRITOIRE DE VEILLE « LES NOELS »	SOISY SOUS MONTMORENCY	CAVAM
population IRIS	1 728	17 531	120 142
Part des 0/19 ans	25,3%	25,09%	26%
Part des + de 60 ans	17,1%	22,4%	20,2%
Part des + de 75 ans	6,5%	8,2%	8%
Indice de jeunesse	1,48	1,12	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	24,6%	31,2%	31,5
Part des familles monoparentales	25,8%	10,2	16,5%
Revenu médian annuel	16 402	23 241	22 595
		<i>revenu fiscal médian par UC en 2010- DGFI</i>	
Part de logements sociaux	675	1 818	10 238
Part des ménages locataires du parc social (Insee RP 2011)	46,8%	18,1%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé (Insee RP 2011)	21,1%	17,6%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	14,6%	10,1%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	15,5%	10,2%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	24,7%	17,1%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	25,8%	14,4%	15%

Situation géographique :

Situé au Sud Est de la commune de Soisy-sous-Montmorency, à proximité du Champ de Courses de Soisy/Enghien, le quartier des Noël's est délimité :

- ✓ au nord par l'avenue d'Alembert,
- ✓ au sud par l'avenue des Courses et la Chaussée Jules César,
- ✓ à l'est par la rue Charles Godefroy à l'ouest par l'avenue Kellermann.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques

- ❖ le territoire de veille des Noël's accueille une part importante de familles monoparentales (25,8%),
- ❖ on note un vieillissement de la population avec 6,5% de plus e 75 ans (8,2% à l'échelle de la commune et 8% à l'échelle de la CAVAM),
- ❖ 41,5% de ménages sont composés d'une seule personne dont 29,1% de ménages composés de femmes seules,
- ❖ les moins de 20 ans représentent 25,3% de la population.

Indicateurs de précarité :

- ❖ 20,2% de personnes bénéficiaires du RSA (soit 6 pts de plus que celui relevé sur la commune),
- ❖ une population dépendante des aides au logement (62,7% d'allocataires APL).

Animation sociale du quartier :

- ❖ **un centre social municipal « les Noël's »**, unique structure de proximité sur le quartier, ce dernier accueille un certain nombre des services : écrivain public, permanence CAF, permanence ACEPE (psychologue), Espace Public Numérique, un accueil de loisirs élémentaire,
- ❖ **un gymnase Descartes**, d'utilisation mixte, scolaire et associative. Lié au groupe scolaire du même nom, il accueille, en dehors des horaires scolaires, les clubs de basket et de volley-ball et les activités sportives organisées par le service des Sports durant les périodes de vacances scolaires,
- ❖ un tissu associatif faible. On recense simplement des conseils syndicaux actifs sur différentes copropriétés (*Résidence les Parcages, Résidence Jean-Jacques Rousseau, Résidence Bois Jacques, Résidence Descartes*), une association de Parents d'élèves et une association de services à la personne « association Seniors plus »,
- ❖ **une crèche collective**, située 4, rue Charles Godefroy, accueille les enfants à partir de 10 semaines et jusqu'à 3 ans. Elle dispose de 70 berceaux. Elle fonctionne du lundi au vendredi, de 7h15 à 19h. Les enfants sont encadrés par 18 professionnels. De plus, un médecin vacataire ainsi qu'un psychomotricien sont présents deux fois par semaine,
- ❖ **une crèche familiale**, situé 1, avenue des Courses, met à disposition des familles des assistantes maternelles, qui accueillent les enfants chez elles. Elles les accompagnent une fois par semaine dans les locaux de la crèche familiale où une éducatrice leur propose des activités adaptées. La crèche familiale est gérée par le SIEREIG (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipements d'Intérêt Général,

- ❖ **un Relais Assistance Maternelle RAM**, situé 1, avenue des Courses.

Education :

Etablissements scolaires :

- ❖ **Le groupe scolaire Descartes** situé avenue Descartes accueille les élèves de la maternelle jusqu'au collège. Pour l'enseignement du premier degré, la maternelle comprend 7 classes et 197 élèves en 2013, et l'élémentaire comprend 11 classes pour 306 élèves en 2013)

Le groupe scolaire (maternel et primaire) connaît globalement une hausse de ses effectifs entre 2000 et 2013, l'enseignement primaire plus particulièrement, avec une augmentation globale de 82 élèves entre 2000 et 2013. Le groupe scolaire Descartes et notamment l'école primaire semblent particulièrement saturés à la rentrée 2013, avec des effectifs en hausse et un nombre moyen d'élèves par classe largement supérieur aux moyennes nationales (28,1 pour la maternelle contre 25,8 en France ; 27,8 pour l'école élémentaire contre 22,8 en France). Sur l'ensemble des effectifs de l'enseignement maternel et élémentaire en 2013, seuls 76 élèves, soit 4,3% sont des élèves ne résidant pas à Soisy –sous-Montmorency,

- ❖ **un collège René Descartes** accessible par le chemin des Ecoliers et l'avenue Descartes, qui a connu en 2009 une baisse globale et relativement importante de ses effectifs. Depuis 2012, ses effectifs sont de nouveau à la hausse avec en 2013, 353 élèves pour 15 classes. Les effectifs comptent une majorité de Soiséens (87% environ), et une part de 13% d'élèves venant d'autres communes.

Pour l'année scolaire 2013/2014, le collège affiche un taux de réussite au DNB de 82,1% (soit 4,3 points de moins que celui relevé sur l'académie avec 86,4%),

4 exclusions définitives ont été prononcées pour l'année scolaire 2013/2014,

Le collège développe des actions de prévention dans le cadre de son CESC en partenariat avec la ville (sécurité routière, addictions...),

Le collège Descartes et la ville sont également signataires depuis mars 2015, d'une convention d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des collégiens exclus.

Accompagnement à la scolarité (CLAS) :

- ❖ l'accompagnement à la scolarité est assuré essentiellement par le Centre social « les Noëls » implanté sur le quartier. **En 2013, 25 enfants (12 collégiens et 13 élémentaires) ont ainsi bénéficié de cet accompagnement.**

On relève également une demande importante des familles pour un accompagnement éducatif et scolaire,

- ❖ Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, la ville travaille actuellement sur la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PeDT) par la mise en place d'ateliers sur les nouveaux temps d'activité périscolaire (TAP) découlant de la réforme et ce en lien avec le Projet Educatif Local (PEL) déjà existants. Ce projet concernera les écoles maternelles et élémentaires présentes sur QPV les Noëls (soit 436 élèves).

Prévention de la délinquance :

- ❖ En 2014, 37% des jeunes suivis par l'ADPJ (club de prévention) sont issus du quartier.

Instances ou démarches participatives :

- ❖ une instance de participation au sein du Centre social « comité d'usagers »,
- ❖ un dispositif d'aide aux initiatives d'habitants (FPH).

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat :

Le territoire de veille se caractérise par un habitat mixte avec d'un côté un patrimoine privé (pavillons et copropriétés) et de l'autre un patrimoine d'habitat social.

L'essentiel du parc social appartient au bailleur France habitation (421 logements), le bailleur Efidis avec 19 pavillons locatifs sociaux, l'AFCM (filiale de la Caisse des Dépôts) avec 136 logements et enfin le bailleur ICF la Sablière avec 99 logements.

En 2010, le quartier a fait l'objet d'une vaste opération de rénovation urbaine (hors ANRU) en différentes phases.

Ainsi, le bailleur social France Habitation, en partenariat avec la commune, a entrepris une rénovation de son patrimoine par la démolition de 30 logements et la création de 62 nouveaux logements, la résidentialisation de son ensemble immobilier en créant des 7 entités autonomes, la création une voie nouvelle nord/sud (avenue de Normandie) qui désenclave le quartier et la création de plus de 200 places de stationnements supplémentaires.

Pour l'année 2015, le bailleur poursuivra son opération par le ravalement de ses anciens immeubles (6 immeubles). La ville quant à elle procédera à la rénovation du terrain de sports jouxtant le patrimoine du bailleur.

Le bailleur AFCM, quant à lui, a procédé à la résidentialisation et de requalification des espaces extérieurs de façon à fermer la résidence et à créer 57 places de parking. Le nombre de places est ainsi passé de 105 à 162. Il a également installées des bornes enterrées pour la gestion des déchets ménagers. Pour l'année 2015, une opération de réhabilitation de son patrimoine est prévue avec des travaux de ravalement et la fermeture des escaliers dans une démarche énergétique

Le bailleur EFIDIS a réalisé 19 pavillons locatifs sociaux, avenue Montesquieu et a créé 57 places de parking.

Cadre de vie :

Suite à l'opération urbaine qui s'est achevée dans sa partie « gros œuvre » en juillet 2014, l'image du quartier des Noëls a profondément été modifiée. La requalification des espaces extérieurs a également induit une modification des usages des habitants de leur espace de vie.

Afin de pérenniser les investissements engagés, la ville va s'engager prochainement avec le principal bailleur France Habitation dans la signature d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Accessibilité du quartier :

Le territoire dispose d'une bonne desserte de transports et réseau routier (réseau Valmy, Soisy Bus, gare SNCF, autoroute A15,...)

Sécurité et tranquillité publique :

Suite à l'opération de rénovation, 3 caméras ont été installées sur le quartier : une avenue de Normandie (nouvelle voie créée), une autre l'angle de l'avenue des Noëls et une à l'angle de l'avenue Voltaire.

Les principales problématiques identifiées au sein du patrimoine social relèvent du non-respect des espaces communs et des incivilités (jets de débris, dépôts sauvages d'encombrants, stationnement abusifs, présence d'épaves etc.), des relations fragiles avec les institutions (notamment entre jeunes et forces de l'ordre), des conflits de voisinage,

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi :

En termes d'emploi, on relève un taux de chômage plus élevé auprès des femmes avec 15,5% contre 13,6% chez les hommes.

12,8% de la population salariée du quartier occupent des emplois précaires (contre 10,9% à l'échelle de la ville)

Un Espace Emploi Communautaire est implanté à proximité du quartier, sur l'avenue Kellermann. Cet espace emploi ouvert en 2006, propose aux demandeurs d'emploi Soiséens un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'emploi ainsi qu'une mise en relation avec les entreprises du territoire.

Chaque année, cet espace accompagne plus de 200 personnes. En 2014, près de 950 entretiens d'accompagnement ont été tenus permettant le retour à l'emploi de 70 personnes.

Commerce ou zones d'activité implantées :

Sur le quartier des Noëls, au sens large, nous trouvons le pôle Voltaire-Descartes, situé à proximité de l'hippodrome et de la gare, se constitue autour de l'avenue Kellermann, l'avenue Voltaire et l'avenue Descartes.

D'un point de vue commercial, on recense la présence d'une vingtaine de commerces de proximité (alimentaires, presse, coiffeur, assurances, service de location de véhicules, brasserie, pharmacie, services à la personne) qui contribue à maintenir une certaine vie de quartier mais ce tissu commercial reste encore fragile, excentré et peu visible.

Plus précisément, sur l'artère principale du quartier, l'avenue Voltaire, il n'y a plus que 8 magasins en activité.

Ces commerces, situés au RDC de l'immeuble géré par le bailleur AFCM, souffrent d'un déficit d'image en termes d'attractivité et de visibilité.

Ils se constituent d'un coiffeur installé depuis 1992 que fréquente une clientèle d'habitues mais peu, voire pas de nouvelle clientèle, et d'un tabac-presse présent depuis 1997 qui, aux dires de son gérant, « vivote ».

A leur suite se trouvent un local accueillant un service à la personne, une auto-école nouvellement installée, deux commerces alimentaires « spécialisés » soit une supérette commercialisant des produits portugais et une petite boutique de produits exotiques, plus un point chaud.

Quatre autres locaux commerciaux situés du N°1 au N°9 de l'avenue Voltaire ont été progressivement acquis par la ville, avec la volonté de sauvegarder une offre commerciale de proximité dans ce quartier. Ces achats se sont effectués suite au départ en retraite de deux gérants et suite au déménagement d'un autre, sachant que les propriétaires ne trouvaient pas de repreneurs.

Seule la boulangerie dont les murs ont été aussi acquis par la ville est restée en activité mais subit de plein fouet les difficultés dues à sa situation d'isolement, en plus des désagréments inhérents aux différents travaux sur le quartier.

Lors des différents « diagnostics en marchant » effectués dans le quartier pendant les travaux de restructuration, les habitants ont exprimé leurs souhaits en matière d'activités commerciales. Ainsi l'installation d'une supérette incluant un rayon de boucherie, une laverie et un distributeur d'argent sont plébiscités.

Par conséquent, la ville s'est donc engagée dans une recherche d'enseignes susceptibles de s'établir dans les locaux acquis à cet effet.

ATOUTS	FAIBLESSES
Cohésion Sociale	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La présence de différents équipements publics ✓ une instance de participation au sein du Centre social « comité d'usagers » ✓ un dispositif d'aide aux initiatives d'habitants (FPH) ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ une proportion de personnes âgées isolées, ✓ la présence de familles monoparentales, ✓ un besoin des familles pour un soutien éducatif et scolaire, ✓ insuffisance des dispositifs éducatifs sur le territoire (pas de programme de réussite éducative), ✓ un tissu associatif faible, ✓ des relations difficiles entre les générations, ✓ une participation des habitants difficile à mettre en œuvre, ✓ un désœuvrement de certains jeunes les amenant vers des comportements à risques (addictions),
Cadre de vie et renouvellement urbain	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ un quartier rénové et désenclavé ✓ une mixité de l'habitat (collectif et pavillonnaire et des statuts d'occupation (parc social et privé) ✓ une bonne desserte de transports 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ des habitants en perte de repères suite à l'opération de résidentialisation (notamment dans leurs usages) ✓ une cohabitation entre les patrimoines (bailleurs/copropriétés) empreinte de méfiance ✓ le recensement d'actes d'incivilités (jets de déchets, dégradations, squats des parties communes, ...) ✓ le recensement de situations de conflits de voisinage notamment sur l'ancien patrimoine ✓ le développement des actes d'incivilités et des dégradations, ✓ une gestion urbaine de proximité à généraliser
Emploi et développement économique	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ plusieurs commerces de proximité (boulangerie, primeur,...), ✓ un espace emploi communautaire à proximité, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ une population féminine touchée par le chômage et l'emploi précaire (22,2% occupent un emploi à temps partiel) ✓ une faible fréquentation des structures d'insertion (Espace Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi) par les jeunes relevée par les partenaires et les relais de quartier

QUARTIER VECU DU QUARTIER QPV LE NOYER CRAPAUD

Établissements scolaires

École saint Exupéry maternelle – avenue des Noyers – 01 34 05 00 41

École Saint Exupéry élémentaire – avenue des Noyers – 01 34 05 08 32

École maternelle J Prévert – allée Paul Gauguin – 01 34 05 08 47

École maternelle J Monnet – 3 allée de l'Europe – 01 34 05 04 11

École élémentaire R Schuman – 47 rue d'Andilly – 01 39 89 08 19

Collège Schweitzer

Structures Petite Enfance

Une Halte-garderie – les campanules – 19 rue de l'Égalité – 01 34 05 22 07

Une PMI – rue des Ecoles – 01 39 59 04 19

Équipements/associations

Centre Rencontre Information – 19 rue de l'Égalité – 01 39 89 13 73

Antenne du Service Social Départemental (SSD 95) – 12 allée des Bouleaux – 01 39 89 05 66

Centre social municipal les Campanules – 19 rue de l'Égalité – 01 34 05 22 00

Association Jambe Diô – 4 avenue des Noyers

Association « Donner du Style » - 2 allée Claude Monnet

Une bibliothèque municipale - 12 rue des Ecoles

Espace Emploi communautaire – Avenue Kellermann

Commerce/zone activité

Zone commerciale d'Auchan (20 boutiques) – 28 avenue de Paris 01 39 34 63 46

Zone d'activités les Cures (40 entreprises) – 2 avenue des Cures à Andilly

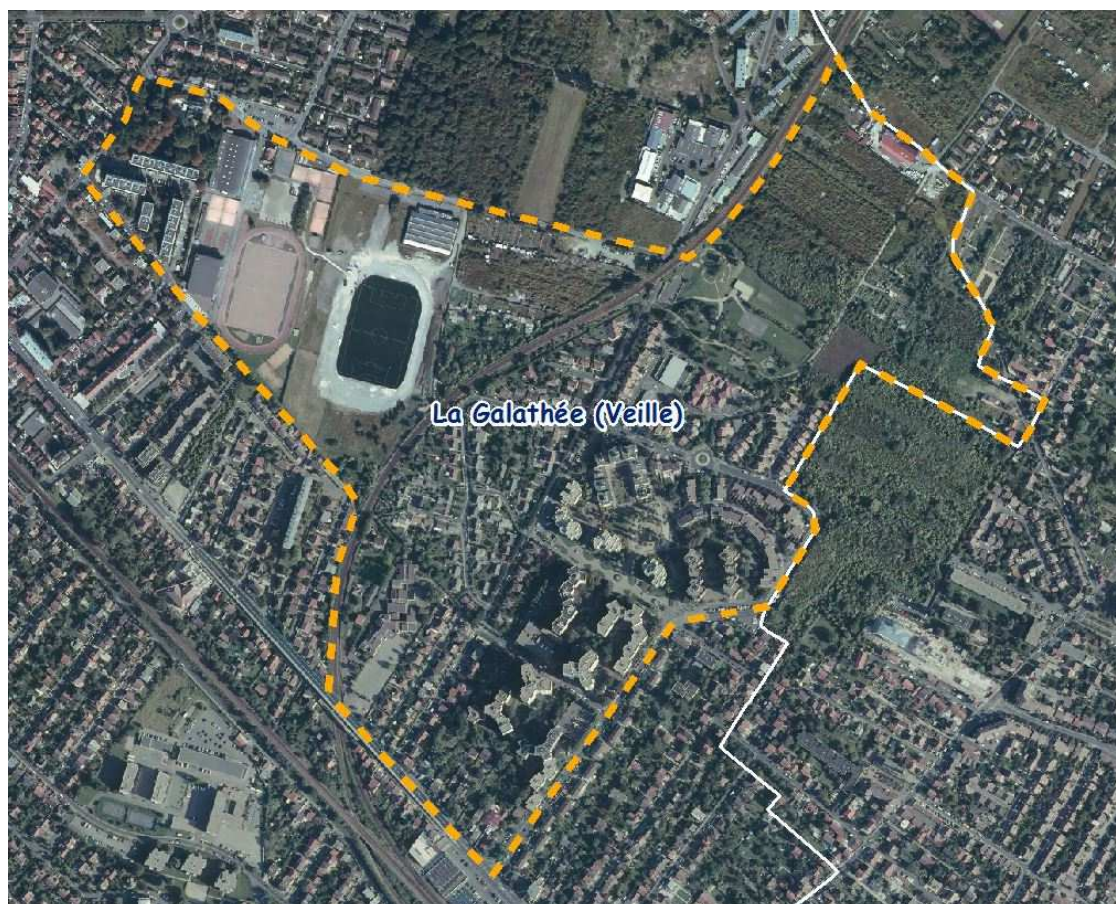
Entreprise Fayolle – 30 rue de l'Égalité – 01 34 28 40 40

Équipements sportifs

Complexe sportif Schweitzer – rue du Docteur Schweitzer – 01 39 34 28 96

Centre nautique « la Vague » - rue Bleury – 01 34 27 37 20

Club de tennis – 38 rue d'Andilly – 01 39 89 04 71



POPULATION	QUARTIER EN VEILLE « LA GALATHEE »	DEUIL-LA BARRE	CAVAM
population IRIS	3 848	21 638	120 142
Part des 0/19 ans	28,6%	25,08%	26%
Part des + de 60 ans	13,1%	17,9%	20,2%
Part des + de 75 ans	4,0%	7,47%	8%
Indice de jeunesse	2,17	1,40	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	40%	31,8%	31,5
Part des familles monoparentales	19,5%	16%	16,5%
Revenu médian annuel	15 769	22 461	22 595
		<i>revenu fiscal médian par UC en 2010- DGFIP</i>	
Part de logements sociaux	486	1 464	10 238
Part des ménages locataires du parc social (Insee RP 2011)	27%	9,4%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé (Insee RP 2011)	20%	24,6%	22,8%
Taux de chômage (Insee RP 2011)	13,1%	10,4%	10,7%
Taux de chômage des femmes (Insee RP 2011)	13%	10,5%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	24%	14,7%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	21,6%	14,8%	15%

Situation géographique :

Construit à la fin des années 1970, le quartier de La Galathée est implanté à l'extrémité sud-est de la Ville enserré par les voies de chemin de fer, à proximité de la Gare d'Epinau-Villetaneuse, et en limite communale des Villes de Montmagny et d'Epinau-sur-Seine.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ le profil des ménages est plutôt familial avec 40% de familles avec enfants contre 31,5% à l'échelle communautaire,
- ❖ les moins de 20 ans représentent 28,6% de la population,
- ❖ 48% des 18/24 ans ne sont plus scolarisés,
- ❖ le quartier accueille 26,9% de population immigrée et 14,2% de population étrangère,
- ❖ le quartier de la Galathée compte une taille de ménages élevée par rapport au reste commune (2,74 contre 2,39 sur Deuil).

Indicateurs de précarité :

- ❖ 20,7% des allocataires CAF ont des revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales,
- ❖ 18% d'allocataires bénéficiaires du RSA (16,3% à l'échelle de la CAVAM et 18,3% sur le département),
- ❖ 10,6% des moins de 18 ans sont bénéficiaires de la CMU-C (8,5% à l'échelle de la CAVAM).

Animation sociale du quartier :

- ❖ présence d'établissements scolaires (1 élémentaire, 2 maternelles et 1collège),
- ❖ présence de centres de loisirs (1 primaire et 2 maternelles),
- ❖ dans le cadre du projet PRU, l'école Henri Hatrel a bénéficié d'une extension avec 5 classes supplémentaires,
- ❖ la présence de différentes structures à destination de la population (Maison des parents, Espace jeunesse J.Owens, Maison de la Petite Enfance, Maison des associations, C2I),
- ❖ une animation de quartier portée par la « Régie de quartier », qui porte une bricothèque et développe une repasserie,
- ❖ une Association (A.I.D.E.) porteuse du soutien CLAS.

Prévention de la délinquance :

- ❖ Depuis 2013, le territoire bénéficie de l'intervention d'un club de prévention, l'association Aiguillage. Cette Equipe de 3 éducateurs se partage le territoire de Montmagny et Deuil – La Barre et intervient auprès d'un public de 11 à 25 ans depuis 2014.

Instances et démarches participatives :

- ❖ Un Comité de quartier très actif,
- ❖ Opérations quartiers propres.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat/cadre de vie :

- ❖ 74,3% du parc de logement sur le quartier est du logement collectif social ou privé
- ❖ 52,5% des résidents sont propriétaires de leur logement
- ❖ La part des locataires du parc social s'établi à 26,5%

Le quartier de la Galathée-Trois Communes a fait l'objet d'une convention de rénovation urbaine signée le 20 mars 2007 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Ville de Deuil-La Barre, l'Association Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, France Habitation, OGIF, le Préfet et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency. Les objectifs principaux de cette rénovation sont : l'intégration du quartier au reste de la Ville, la création de lieux de vie et la facilitation des déplacements sur le quartier, le changement d'image de celui-ci, la réintroduction de mixité sociale, le développement de la vie sociale et collective et le développement économique du quartier.

Le coût total de l'opération est estimée à 90 M d'€ HT financée à hauteur de :

- 30 M d'€ par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- 35 M d'€ par les bailleurs (France Habitation et OGIF)
- Le reste étant financé notamment par la ville de Deuil-La Barre (7 M€), la CAVAM (1,2 M d'€), Conseil départemental 95 (7,5 M d'€) et la Région (5,5 M d'€).

Accessibilité du quartier

Le quartier est isolé du reste de la ville. La seule voie d'accès au centre-ville est une voie à sens alterné dangereuse ouvrant sur des friches non urbanisées. L'autre ouverture sur l'extérieur est la route départementale 928 qui traverse à l'est « le quartier des Trois Communes » positionné en entrée de Ville, mais à l'aspect déstructuré par son habitat disparate et son tissu commercial médiocre, et à l'ouest, le quartier de la Barre après le passage d'un autopont ancien fermé aux piétons.

Lignes Bus RATP : N°337 et N°356

Proximité de le Gare d'Epina y Villetaneuse et Barre d'Ormesson

Projet de développement Tangentielle Nord (en cours)

Sécurité et tranquillité publique :

Le diagnostic de sécurité réalisé en 2013 relève une baisse de -14,5% de la délinquance générale recensée sur le territoire de deuil-La Barre (872 faits en 2013 contre 1020 faits en 2012). Les principaux faits de délinquance recensés sont les suivants : 317 faits de vols (203 vols liés à l'automobile et aux deux roues, 71 vols avec armes blanches ou par destination, 41 vols simples et 2 vols à main armée) ; 112 faits de dégradations de biens publics ou privés et incendies volontaires (52 destructions et dégradations de véhicules, 46 destructions et dégradations de biens privés, 2 destructions et dégradations de biens publics et 12 incendies de biens privés).

Les cambriolages représentent 99 faits constatés affectant les habitations principales et plus spécifiquement sur des secteurs pavillonnaires nombreux, particularité du territoire

Les infractions liées à l'usage de stupéfiants représentent 54 faits constatés principalement liés l'usage de produits stupéfiants. Il est important de souligner que les secteurs qui sont particulièrement affectés sont le quartier de la Galathée, le centre-ville et le secteur des gares de Deuil-Montmagny et Deuil-Ormesson.

Les violences, coups et blessures volontaires représentent 68 faits constatés.

La commune de Deuil-la-Barre dispose de 14 caméras de vidéo protection installées sur la voie publique dont 8 installées sur le quartier de la Galathée.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

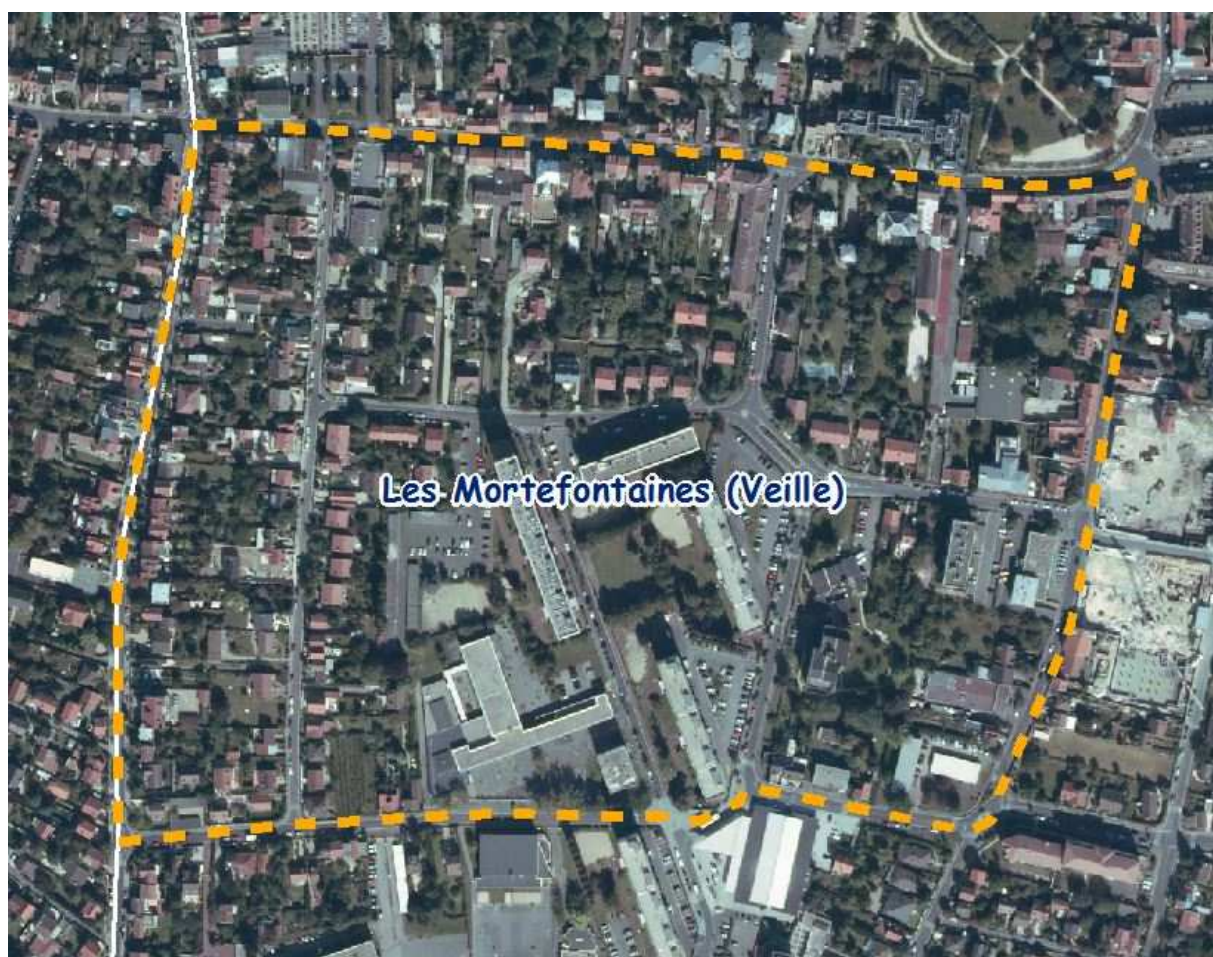
- ❖ Un taux de chômage de 13,1% (13% pour les femmes) contre 10,7% relevé à l'échelle de l'agglomération,
- ❖ 10,5% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (6,9% pour les hommes contre 13,9% pour les femmes),
- ❖ La part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 24% pour les hommes 21,6% pour les femmes.

Commerce ou zones d'activité implantées

Le quartier dispose d'un tissu commercial de proximité peu développé, on dénombre une boulangerie, deux restaurations (Kebab et asiatique), un supermarché (Dia et une pharmacie.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine menée sur le quartier, une nouvelle zone de commerce doit prochainement voir le jour.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">✓ un bon niveau d'équipement (école, structures municipales, tissu associatif)✓ un quartier en cours de rénovation✓ une perspective d'accessibilité avec la création de la Tangentielle✓ l'implantation prochaine de la nouvelle zone de commerces de proximité✓ un quartier ouvert sur lui-même✓ présence d'un club de prévention✓ une régie de quartier active dans le champ de l'insertion par l'activité économique et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">✓ des faits de délinquance encore présents (squats et trafic)✓ un quartier qui reste encore enclavé par rapport au Nord de la commune✓ des problèmes de stationnement✓ des secteurs d'habitation dans le cadre du relogement, limitrophes au quartier (secteur des 3 communes), restent préoccupants en termes de faits de délinquance et d'incivilités



POPULATION	QUARTIER EN VEILLE « LES MORTEFONTAINES »	DEUIL-LA BARRE	CAVAM
population IRIS	2 391	21 638	120 142
Part des 0/19 ans	24,8%	25,08%	26%
Part des + de 60 ans	22%	17,9%	20,2%
Part des + de 75 ans	12,4%	7,47%	8%
Indice de jeunesse	1,14	1,40	1,28
Part des ménages composés de familles avec enfants	31%	31,8%	31,5
Part des familles monoparentales	15,7%	16%	16,5%
Revenu médian annuel	21 881	22 461	22 595
		<i>revenu fiscal médian en 2010- DGFIP</i>	
Part de logements sociaux	nd	1 464	10 238
Part des ménages locataires du parc social <i>(Insee RP 2011)</i>	6,8%	9,4%	15,6%
Part des ménages locataires du parc privé <i>(Insee RP 2011)</i>	27,3%	24,6%	22,8%
Taux de chômage <i>(Insee RP 2011)</i>	10,5%	10,4%	10,7%
Taux de chômage des femmes <i>(Insee RP 2011)</i>	12,6%	10,5%	10,9%
Part des hommes sans diplôme	17,3%	14,7%	15,9%
Part des femmes sans diplôme	17,3%	14,8%	15%

Situation géographique :

Le quartier des Mortefontaines est situé au Centre-Est de la Ville. Il est délimité au Nord par la R.D. 311 (rue Cauchoix), au Sud par l'avenue Paul Fleury, à l'Est par la R.D. 144 et boulevard de Montmorency et à l'Ouest par la rue de la Barre.

PILIER COHESION SOCIALE :

Indicateurs sociodémographiques :

- ❖ un vieillissement de la population est observé sur le quartier avec 12,4% des personnes âgées de plus de 75 ans (7,5% sur la commune et 8% sur la CAVAM),
- ❖ 37,1% des ménages sur le quartier sont composés d'une personne seule avec 25,2% de femmes (20,2% à l'échelle communautaire).

Indicateurs de précarité :

- ❖ 21% des allocataires CAF ont des revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales,
- ❖ les bénéficiaires du RSA représentent 12,5% de la population résident sur le quartier.

Animation sociale du quartier :

- ❖ présence d'une école élémentaire, de 1 école maternelle et d'un collège,
- ❖ présence de centres de loisirs (1 primaire et 1 maternelle),
- ❖ une Maison de la réussite éducative,
- ❖ une association (A.I.D.E.) porteuse du soutien CLAS.

Prévention de la délinquance :

- ❖ Depuis 2013, le territoire bénéficie de l'intervention d'un club de prévention, l'association Aiguillage.

Instances et démarches participatives :

- ❖ Un comité de quartier.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Habitat :

Une des caractéristiques de ce quartier est la présence, en son centre, de grands bâtiments d'habitats collectifs. Ceux-ci contrastent avec le tissu pavillonnaire environnant.

Accessibilité du quartier :

Le quartier est desservi par la ligne RATP Bus 356.

Sécurité et tranquillité publique :

Des plaintes récurrentes des habitants pour phénomène de squat et altercations en face du bar-tabac-PMU.

La commune de Deuil-la-Barre dispose de 14 caméras de vidéo protection installées sur la voie publique dont 6 caméras installées sur le quartier.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi/insertion :

- ❖ un taux de chômage de 12,6% des femmes contre 10,9% relevé à l'échelle de l'agglomération
- ❖ 13,4% des salariés vivant sur le quartier occupent un emploi à temps partiel (
- ❖ La part de la population sans diplôme sur le quartier s'élève à 17,3%

Commerce ou zones d'activité implantées :

- ❖ superette et diversité des commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, banque, bar-tabac-PMU, cabinet ostéopathe, pressing, coiffeur, appareil audio, retoucheur),
- ❖ présence d'un marché forain (le seul de la commune),
- ❖ la Poste.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">✓ présence d'une structure support des actions relatives au programme de réussite éducative (PRE)✓ présence d'une école primaire et d'un collège✓ présence d'un marché alimentaire✓ présence de centres de loisirs maternels et primaires✓ association (A.I.D.E.) porteuse du soutien CLAS	<ul style="list-style-type: none">✓ un vieillissement de la population (présence d'une structure accueil de personnes âgées)✓ forte demande des familles concernant les actions CLAS (taux de remplissage maximum)✓ incivilités aux abords du collège Diderot✓ sentiment d'insécurité lié aux phénomènes de regroupements, du fait du relogement d'une partie de la population du quartier de la Galathée✓ un manque de structures loisirs dédiées aux adolescents

Chapitre 5

Le diagnostic participatif et partagé

Ce diagnostic, présenté par pilier et par thématique, met en exergue les axes stratégiques, les objectifs opérationnels et les actions du contrat de ville de la CAVAM.

50 – Les axes transversaux

51 – Pilier cohésion sociale est décliné selon les thématiques suivantes : 140

- 510 éducation
- 511 soutien à la parentalité
- 512 sport/Culture
- 513 santé
- 514 accès au droit et aide aux victimes
- 515 prévention de la délinquance et de la récidive

52 - Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain est décliné selon les thématiques suivantes : 153

- 520 habitat
- 521 cadre de vie
- 522 sécurité et tranquillité publique
- 523 participation des habitants

53 - Pilier Emploi et Développement économique 158

Les éléments de ces travaux résultent des groupes de travail thématique sous l'égide des chefs de projets des villes, avec l'ensemble des partenaires.

50 - Les axes transversaux

L'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations, forment les trois priorités transversales obligatoires du contrat de ville.

Il s'agit, à l'appui du programme d'actions du contrat de ville, de mettre en œuvre une approche intégrée couvrant un ensemble de thématiques (éducation, emploi, accès aux services).

L'égalité femme et homme :

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

Des inégalités sont particulièrement prégnantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique.

Ainsi, l'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes.

Selon le rapport 2014 de l'ONZUS, 41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en ZUS contre 25 % hors ZUS. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.

La jeunesse :

Les quartiers *politique de la ville* sur le territoire de la CAVAM se caractérisent par une part importante de moins de 20 ans avec en moyenne 31,3% de la population.

Cette jeunesse de la population est plus ou moins marquée selon les territoires. Ainsi le territoire QPV « les Lévriers » est celui qui affiche l'indice de jeunesse le plus important avec 3,4.

Si la jeunesse de la population des quartiers reste un atout, il n'en demeure pas moins qu'elle est la plus touchée, dans la conjoncture économique actuelle, par les inégalités sociales : réussite scolaire, accès à l'emploi et au logement, une mobilité réduite, ...

Ainsi, selon l'enquête Emploi de l'INSEE (Rapport 2012 de l'ONZUS), en 2011, seuls 21,5 % des jeunes des quartiers populaires entre 15 et 24 ans sont actifs ayant un emploi contre 28,4 % pour les unités urbaines environnantes ; 14,6 % de ces jeunes sont au chômage contre 7,9 % pour les unités urbaines environnantes.

La lutte contre les discriminations :

Selon le rapport de l'ONZUS 2012, un habitant sur 4 résidant dans les ZUS, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS.

Les formes de discriminations évoquées par les habitants des quartiers prioritaires se cristallisent autour de préjugés et de représentations négatives (appartenance réelle ou supposée à une ethnie, religion, convictions, orientation sexuelle, âge, handicap, lieu de résidence, accès aux biens et services publics,...).

51 - PILIER COHESION SOCIALE

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

510 - REUSSITE EDUCATIVE

Constats :

- ❖ le territoire ne dispose pas d'établissements scolaires classés en REP et REP+,
- ❖ la présence de postes RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté),
- ❖ un faible taux de réussite au DNB : un écart de 6 à 12 pts par rapport aux taux relevés sur l'Académie,
- ❖ un phénomène d'absentéisme des moins de 16 ans (63 cas recensés),
- ❖ une demande forte des familles pour un soutien éducatif et scolaire (faiblesse scolaire des parents),
- ❖ des relations Parents/École à renforcer.

Axe stratégique 1 : améliorer la lisibilité des dispositifs éducatifs existants sur le territoire

Objectif 1 : harmoniser les dispositifs éducatifs existants

Objectif 2 : partager et valoriser les expériences et pratiques

Axe stratégique 2 : contribuer à l'épanouissement de l'enfant /élève

Objectif : améliorer l'autonomie de l'enfant dans son apprentissage scolaire et de l'acquisition de compétences fondamentales

511 - SOUTIEN A LA PARENTALITE

Constats :

- ❖ Des structures familiales fragilisées (20,8% de familles monoparentales en moyenne sur les territoires)
- ❖ des familles avec des difficultés économiques prégnantes (en moyenne 25,3% de la population présentent un revenu constitué à 50% de prestations sociales de la CAF)

Axe stratégique : améliorer le bien-être des familles pour favoriser l'épanouissement des enfants

Objectif 1 : valoriser les compétences parentales

Objectif 2 : créer du lien avec les familles

Objectif 3 : améliorer l'accès des familles aux structures et dispositifs de soutien à la parentalité

512 - SPORT

Constats :

Pour ce qui est du sport, la Politique de la Ville s'attache principalement à l'accès à la pratique sportive encadrée en club des habitants des quartiers prioritaires. Les associations sportives et les activités physiques et sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires dans les quartiers prioritaires.

Atouts communautaires

- ❖ de nombreuses sections sportives qui touchent beaucoup de jeunes : 56 % des licenciés sont âgés de moins de 20 ans

Faiblesses communautaires :

- ❖ les publics QPV fréquentent majoritairement la section football : 34.5 % de jeunes contre en moyenne 15.65% pour les autres sections
- ❖ le public féminin des QPV est sous représenté : 15.65% du public féminin résidant en QPV contre 35.55% du public féminin licencié hors QPV

- ❖ Les rapports filles/garçons posent souvent problème (manque de respect, difficulté de communication...)
- ❖ La difficulté d'accès du public QPV est due à plusieurs facteurs : financier, la barrière culturelle

Source : les statistiques concernant la ville de Montmagny

CULTURE

Constats :

Pour ce qui est de la culture, la Politique de la Ville s'attache principalement à réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles, et en particulier les jeunes.

Atouts communautaires :

- ❖ rapprochement communautaire des bibliothèques : 60% des jeunes et 19% des adultes adhérents de la bibliothèque résident en QPV (la bibliothèque est située au cœur du QPV Centre-ville)

Faiblesses communautaires :

- ❖ les publics des « QPV » pratiquent les cultures urbaines et fréquentent peu les structures culturelles et pratiquent peu d'activités culturelles « traditionnelles » : 27% de jeunes (dont 54% de filles) et 28% des adultes (dont 79% de femmes) pratiquant une activité culturelle « traditionnelle » sont issus des QPV
Ecole des musiques : 43% des inscrits habitent les QPV dont 67% filles
- ❖ la difficulté d'accès du public QPV est due à plusieurs facteurs : financier, la barrière culturelle
- ❖ les rapports filles/garçons posent souvent problème (manque de respect, difficulté de communication...)

Source: ces pourcentages sont extraits des données de la principale association culturelle de la Ville de Montmagny et de l'école municipale des musiques.

Axe stratégique : réduire les inégalités d'accès à une pratique sportive et culturelle diversifiée

Objectif 1 : promouvoir la pratique sportive et l'accès aux pratiques culturelles auprès des différents publics (féminin, jeunes, adultes,...)

Objectif 2 : favoriser l'accessibilité des publics à l'offre existante sur le territoire

513 : SANTE

Constats :

Pour ce qui est de la santé, la Politique de la Ville s'attache principalement à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. D'autre part, elle a pour objectif de répondre localement aux enjeux d'accès aux soins, de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers prioritaires
Les atouts :

- ❖ densité d'infirmiers libéraux quasi deux fois plus élevée à Saint Gratien et Soisy-sous-Montmorency (11 %) que dans le Val d'Oise (6,6 %)
- ❖ densité de généralistes : 9,5 % à Soisy-sous-Montmorency et 8,2 % dans le Val d'Oise
- ❖ à Soisy-sous-Montmorency, un taux inférieur (51 %) à la moyenne du Val d'Oise d'enfants n'ayant pas eu recours à l'examen de dépistage bucco-dentaire pour les enfants des tranches d'âge ciblées
- ❖ à Montmagny, le PRE facilite la démarche de soin par un accompagnement individualisé et des aides financières (avance de frais...)

Les faiblesses :

- ❖ à Montmagny, une densité d'infirmiers libéraux deux fois moins élevée (3,7%) que dans le Val d'Oise
- ❖ à Montmagny, la densité de généralistes est de 6,7 %
- ❖ à Montmagny, le taux le plus élevé de bénéficiaire de la CMU-C, soit 13% contre 10,1 % dans le Val d'Oise
- ❖ un taux élevé d'enfants n'ayant pas eu recours à l'examen de dépistage bucco-dentaire pour les enfants des tranches d'âge ciblées : 62 % à Montmagny contre 57 % dans le Val d'Oise

Axe stratégique : améliorer la prévention et l'accès aux soins des publics les plus éloignés

Objectif 1 : développer les actions de sensibilisation, prévention et d'éducation à la santé

Objectif 2 : favoriser l'accès aux droits sociaux

PILIER COHESION SOCIALE						
Thématique REUSSITE EDUCATIVE						
Axe stratégique 1 : améliorer la lisibilité des dispositifs éducatifs existants sur le territoire						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
harmoniser les dispositifs éducatifs existants	travailler la notion de confidentialité	PRE EN associations CD Villes	les partenaires	Villes CAVAM	CGET Droit commun PRE	Amélioration de la cohérence entre acteurs
	réaliser un état des lieux des dispositifs éducatifs					
créer du lien entre les différents acteurs locaux						
partager et valoriser les expériences et pratiques	créer des outils de collecte d'expériences					
Axe stratégique 2 : contribuer à l'épanouissement de l'enfant/élève						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
améliorer l'autonomie de l'enfant dans son apprentissage scolaire et dans l'acquisition de compétences fondamentales	renforcer les dispositifs d'accompagnement éducatifs (CLAS, PRE) dans leurs contenus et leur capacité	EN Villes Associations CAF	Habitants QPV (tous âges confondus)	tous les quartiers QPV et en veille	Droit commun CGET FIPD PRE	réduction des écarts de réussite au brevet des collèges améliorer le climat scolaire impliquer les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants
	mettre en place des dispositifs de remédiation (dispositif accueil exclus, veille éducative...)					
	prévenir et lutter contre le décrochage scolaire					
Thématique SOUTIEN A LA PARENTALITE						
Axe stratégique 1 : améliorer le bien-être des familles pour favoriser l'épanouissement des enfants						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
valoriser les compétences parentales	replacer, accompagner les parents dans leur rôle et encourager leur implication	Villes CAF EN	habitants QPV (familles)	tous les quartiers QPV	CGET Droit commun PRE CAF	amélioration des relations parents/professionnels meilleure implication des parents
créer du lien avec les familles	développer des temps d'échanges avec les parents hors temps scolaire					
	développer les temps informel nécessaire à la relation de confiance					
améliorer l'accès des familles aux structures et dispositifs de soutien à la parentalité	renouveler les modes de communication à destination des familles (portes ouvertes)					

PILIER COHESION SOCIALE						
Thématique SPORT/CULTURE						
Axe stratégique 1 : réduire les inégalités d'accès à une pratique sportive et culturelle diversifiée						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
promouvoir la pratique sportive et l'accès aux pratiques culturelles auprès des différents publics (féminin, jeunes, adultes)	developper les opérations de découverte (stages sportifs) multipartenariales	Villes CGET CNDS DRAC associations Villes CD/CR EN	habitants des QPV (tous âges confondus)	les quartiers QPV	Droit commun CGET PRE	diversification des offres sportives
	encourager la pratique sportive auprès du public féminin					augmentation du nombre de licenciés dans les QPV
	développer la mixité filles/garçons					augmentation de la participation du public féminin
	sensibiliser les parents à la pratique sportive, au bien-être et à la culture					augmentation du nombre de pratiquant adultes
	mettre en réseau les structures culturelles et/ou sportives					augmenter la fréquentation des structures sportives et culturelles par les publics cibles
favoriser l'accessibilité des publics à l'offre existante sur le territoire	améliorer l'accès à l'information des publics					amélioration des rapports filles/garçons
	mettre en place des politiques tarifaires adaptées au public					
Thématique SANTE						
Axe stratégique 1 : améliorer la prévention et l'accès aux soins des publics les plus éloignés						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
développer les actions de sensibilisation, prévention et d'éducation à la santé	améliorer l'information des publics (personnes âgées, femmes, enfants)	ARS Villes PRE CD associations	personnes âgées, femmes, enfants/jeunes	les quartiers QPV	Droit commun CGET	augmenter la participation des habitants des quartiers prioritaires au campagne de prévention (bucco dentaire, nutrition, ...)
	prévenir et sensibiliser les jeunes aux comportements à risques					
favoriser l'accès au droits sociaux	informer les publics sur leurs différents droits aux prestations					réduire les comportements à risques auprès des jeunes
	accompagner les publics vers l'acquisition d'une complémentaire santé					

514 - ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES

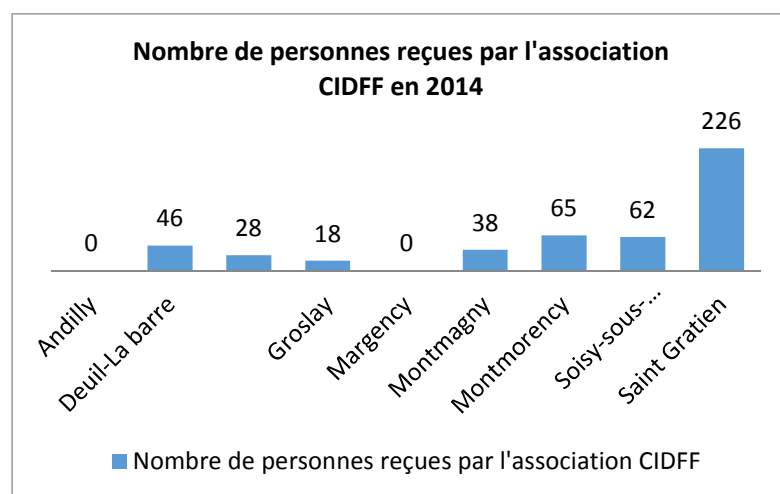
En termes d'accès au droit et d'aide aux victimes, le territoire de la CAVAM bénéficie d'une offre multiple et inégalement répartie sur le territoire.

En premier lieu, le territoire communautaire dépend de trois Maisons de la Justice et du Droit dont aucune n'est présente sur son territoire (MJD d'Ermont, MJD d'Argenteuil et la MJD de Sarcelles). Sur les 9 communes de la CAVAM, 6 communes dépendent à elles seules de la MJD de Sarcelles (Deuil, Montmagny, Andilly, Margency, Montmorency et Groslay).

Pour pallier à cet éloignement géographique, certaines villes ont développé sur leur territoire des permanences juridiques généralistes ou spécialisées (droit des familles à la Maison des Parents de Deuil-La Barre, des permanences « avocat » à Soisy-sous-Montmorency ou à Montmagny). Mais ces permanences sont rapidement saturées et n'arrivent pas, et ce en raison de leur périodicité, à absorber le volume de demandes sur le territoire (augmentation des délais d'attente)

Certaines associations intervenantes sur le territoire communautaire proposent également dans le cadre de leur accompagnement de l'accès au droit (droit des étrangers par l'association AFAVO).

En termes d'aide aux victimes, le constat est similaire. Le territoire de la CAVAM bénéficie depuis 2008 d'un poste d'intervenant social en commissariat (poste de conseillère relais sur les commissariats de Deuil-La Barre et d'Enghien/Montmorency) et d'une permanence du CIDFF sur la commune de Saint-Gratien.



Le bilan 2014 de l'association CIDFF met en exergue, compte tenu du nombre de personnes accompagnées sur le territoire intercommunal par l'association (action d'accès au droit et d'aide aux victimes) la nécessité de lancer une réflexion concernant le développement de nouveaux espaces d'accueil sur le territoire de la CAVAM.

Par ailleurs, il apparaît également nécessaire de travailler les questions de lisibilité de l'offre mais également sur l'interconnaissance des différents acteurs intervenants sur le territoire.

515 - PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RECIDIVE

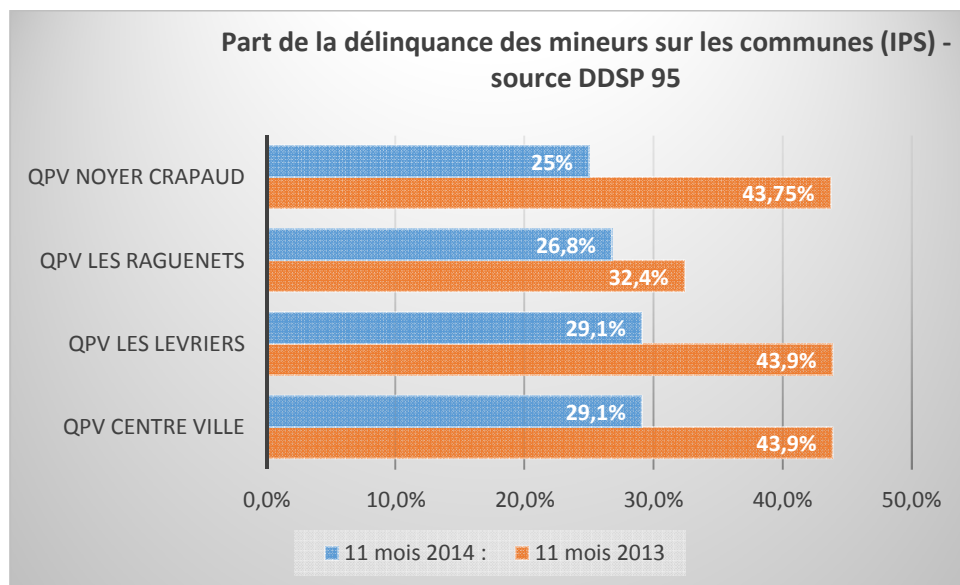
Les territoires QPV et en veille comptent à peu près 19% de jeunes âgés de 11/24 ans (18% à l'échelle des communes).

Depuis de nombreuses années, les phénomènes de marginalisation et de délinquance qui touchent les mineurs et les jeunes adultes sont au cœur des politiques publiques menées par les différents acteurs institutionnels (Etat et collectivités territoriales).

Face à ces phénomènes endémiques souvent complexes, les communes se sont progressivement inscrites dans la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise.

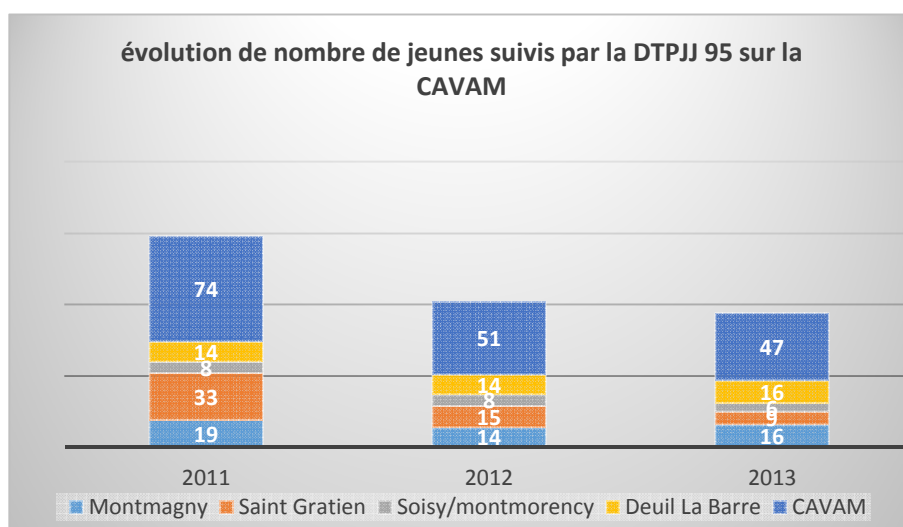
Cette présence éducative est assurée, dans un cadre contractuel, avec 3 associations de prévention : l'association APS pour la commune de Saint Gratien (3 ETP), l'association ADPJ pour la commune de Soisy-sous-Montmorency (3 ETP) et l'association Aiguillage pour les communes de Montmagny (3ETP) et de Deuil-La Barre.

L'analyse des chiffres en matière de délinquance des mineurs fournis par la DDSP 95 met en évidence une baisse de moins de 13 points (27,5% en 2014 contre 40% en 2013) des actes de délinquance commis par des mineurs sur les territoires QPV de la CAVAM.



Une tendance également confirmée par la DTPJJ 95 qui relève une baisse du nombre de jeunes suivis entre 2011 et 2013.

Ainsi en 2013, 47 jeunes ont été suivis par la DTPJJ. Sur ces 47 jeunes suivis 16 sont domiciliés sur Montmagny, 9 sur Saint Gratien, 6 sur Soisy-sous-Montmorency et 16 sur Deuil-La Barre.



Sur le volet « prévention de la délinquance », les partenaires soulèvent la nécessité de renforcer le recours à des supports éducatifs tels que les chantiers éducatifs, qui restent inégalement mobiliser sur le territoire notamment avec les bailleurs sociaux.

Dans le cadre du développement des mesures visant à prévenir la récidive, la CAVAM a développé depuis de nombreuses années un partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95) pour l'accueil de TIG majeurs mais également avec la Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) pour celui de TIG mineurs.

Ce partenariat a donné lieu à la création de 18 postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) essentiellement ouverts dans les services municipaux des communes de la CAVAM.

Ce sont au total 47 personnes qui ont été accueillies pour accomplir une mesure TIG, ce qui représente un volume horaire 3 501 heures sur la période 2008/2014.

Par ailleurs, les communes de Groslay et de Soisy-sous-Montmorency sont, depuis 2010, signataires d'une convention pour l'accueil de mineurs dans le cadre d'un Travail d'intérêt Général et de mesures de réparation pénale.

Quelques associations présentes sur le territoire communautaire sont également investies dans l'accueil de « tigistes », par exemple la Ferme Pédagogique et l'association EDVO sur la commune de Montmagny.

En termes de chiffres, le SPIP 95 évalue le besoin d'affectation au titre de l'exécution d'une mesure TIG majeur, à environ 70 mesures en attente (avril 2014) sur le territoire de la CAVAM.

Concernant le public mineur, le territoire de la CAVAM est du ressort de deux UEMO, celui de Sarcelles et d'Argenteuil.

A ce jour, sur 150 jeunes suivis par l'UEMO de Sarcelles, une vingtaine de jeunes sont issus du territoire communautaire.

Le diagnostic partagé a cependant mis en évidence une faiblesse de l'offre concernant les postes ouverts le weekend et ceux adaptés au public féminin ou au public « mineur ».

Les partenaires soulèvent également un manque d'interconnaissance entre les acteurs et une faible lisibilité des dispositifs généraux de prévention de la délinquance et de la récidive existants sur le territoire.

Faiblesses	Potentialités
ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ manque de lisibilité des différentes structures ✓ manque de connaissance réciproque entre les acteurs du territoire (réseau) ✓ dans le cadre de l'accompagnement des victimes, la procédure pénale est souvent longue. La nécessité de concilier l'accompagnement juridique avec un soutien psychologique ✓ présence de 3 psychologues en victimologie sur Cergy/sarcelles et Argenteuil (commissariats) mais pas sur le territoire la CAVAM ✓ une présence de permanences dédiées à l'accès au droit et aide aux victimes mais leur fréquence/amplitude est trop faible par rapport au nombre de demande (adéquation offre/demande) - des permanences rapidement saturées ✓ problème d'accessibilité (géographique, financière,..) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ présence de nombreux acteurs autour de l'accès au droit (CIDFF, AFAVO, permanence Avocat en mairie, MJD, écrivain public,...) ✓ présence d'une intervenante sociale au commissariat d'Enghien/Montmorency et de Deuil-La Barre ✓ une offre également dispensée par différentes associations (CIDFF, AFAVO)
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ des faits de délinquance liés à la consommation de stupéfiants, dégradations de biens, squats ✓ un partenariat autour des chantiers éducatifs développé avec les bailleurs inégal sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 clubs de prévention (ADPJ, Aiguillage et APS) sur le territoire
PREVENTION DE LA RECIDIVE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ certains postes déclarés ouverts ne sont pas actifs ou très peu ✓ inadéquation du nombre de postes ouverts avec le nombre de mesures en attente sur le territoire ✓ manque d'offre de postes TIG notamment en weekend end, de postes adaptés au public féminin et au public « mineur » ✓ l'expertise des tuteurs TIG associatifs n'est pas assez sollicitée dans la réflexion au niveau du groupe de travail dédié au sein du CLSPDI ✓ manque de formation des tuteurs TIG ✓ faible connaissance des dispositifs de prévention de la délinquance des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ présence de postes TIG ouverts dans les services municipaux (villes) et au sein d'associations (la ferme pédagogique, EDVO,...) ✓ convention avec la DTPJJ : 2 conventions signées pour un accueil de TIG mineur et réparation pénale (Soisy, Groslay)

ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES :

Axe stratégique 1 : proposer une offre lisible, visible et intelligible sur le territoire

Objectif 1 : améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accès au droit et d'aide aux victimes

Objectif 2 : favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs

Axe stratégique 2 : agir sur les freins à l'accessibilité

Objectif : améliorer l'accessibilité de l'offre d'accès au droit et d'aide aux victimes

PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET PREVENTION DE LA RECIDIVE :

Axe stratégique 1 : Prévenir la marginalisation et l'exclusion des jeunes

Objectif 1 : inscrire le jeune dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle

Objectif 2 : améliorer l'orientation vers les réseaux partenariaux de soutien à la parentalité

Axe stratégique 2 : Contribuer à la prévention de la récidive et favoriser l'insertion professionnelle des personnes sous-main de justice

Objectif 1 : diversifier l'offre d'accueil de TIG sur le territoire (prospector auprès des associations /bailleurs)

Objectif 2 : améliorer les partenariats pour inscrire l'exécution de la peine dans un parcours d'insertion

Objectif 3 : améliorer l'architecture des dispositifs CLSPDI pour un fonctionnement plus opérationnel

PILIER COHESION SOCIALE						
Thématique ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES						
Axe stratégique 1 : proposer une offre lisible, visible et intelligible sur le territoire						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accès au droit et d'aide aux victimes	clarifier l'information auprès du public et rendre l'information intelligible par tous	CIDFF 95 AFAVO Villes CAVAM CD CGET Parquet	partenaires et habitants	CAVAM QPV et quartier en veille	FIPD Droit commun	implication des partenaires
favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs	identifier et mobiliser les acteurs relais					meilleure connaissance des publics des dispositifs d'accès au droit et aide aux victimes présents sur le territoire
	organiser des temps de rencontre et de formation entre les partenaires					nouveaux partenariats créés
Axe stratégique 2 : agir sur les freins à l'accessibilité						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accès au droit et d'aide aux victimes	développer les permanences de proximité	CIDFF 95 AFAVO Villes CAVAM CD CGET	Habitants	CAVAM QPV et quartier en veille	FIPD Droit commun	augmentation de la fréquentation des publics
	développer les réseaux de solidarité					
Thématique PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RECIDIVE						
Axe stratégique 1 : Prévenir la marginalisation et l'exclusion des jeunes						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
inscrire le jeune dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle	développer les chantiers éducatifs	Mission locale CAVAM Villes bailleurs sociaux	Jeunes de 16/25 ans	CAVAM QPV et quartier en veille	FIPD Droit commun CGET	Réduction du nombre de jeunes en situation de décrochage social
	favoriser l'accès au droit commun (santé, logement,...)					implication des partenaires (bailleurs, villes...)
	contribuer à l'employabilité des jeunes					augmentation du nombre de chantiers réalisés avec les bailleurs sociaux
améliorer l'orientation vers les réseaux partenariaux de soutien à la parentalité	mobiliser les dispositifs de droit commun (REAAP, Maison des Parents) et dispositifs spécifiques (PRE)					

PILIER COHESION SOCIALE

Thématique PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RECIDIVE

Axe stratégique 2 : Contribuer à la prévention de la récidive et favoriser l'insertion professionnelle des personnes sous-main de justice

Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
diversifier l'offre d'accueil de TIG sur le territoire (prospector auprès des associations /bailleurs....)	réaliser un état des lieux de l'offre existante afin déterminer les moyens mobilisables en termes de prospection					
améliorer les partenariats pour inscrire l'exécution de la peine dans un parcours d'insertion	mettre en réseau les acteurs et renforcer le partenariat avec le SPIP 95 et la DTPJJ 95	SPIP 95 PJJ CAVAM Villes Associations CD	les partenaires	CAVAM	FIPD	augmentation du nombre de TIG accueilli sur le territoire implication des partenaires
	développer les actions de formation et d'échanges de pratiques en prenant en compte l'expérience de chacun des partenaires					
	valoriser le savoir-faire des associations et échanger les pratiques					
améliorer l'architecture des dispositifs CLSPDI pour un fonctionnement plus opérationnel	s'appuyer sur la définition d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance					

52 - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

520 - habitat/cadre de vie/sécurité et tranquillité publique :

La qualité de la gestion urbaine contribue pour une large part à la qualité des relations sociales entre les habitants, et notamment à la réduction des tensions sociales, de la violence et de la délinquance.

Les espaces et les équipements publics qui souffrent d'un manque d'entretien et d'une mauvaise gestion, favorisent le développement du vandalisme et des agressions, et contribuent à dévaloriser et à stigmatiser les habitants qui les utilisent. La dégradation de ces espaces et de ces équipements entraîne le développement d'une spirale de dégradations et de paupérisation, car les habitants les moins en difficulté tendent à quitter les quartiers qui en sont victimes.

Si nos quartiers souffrent moins de ce processus de dégradation que ceux d'autres communes de la région parisienne, c'est pour une large part en raison des efforts conjoints réalisés par l'Etat, les collectivités et les bailleurs.

Ce bon niveau de compétence des services et de satisfaction des habitants conduit les signataires à faire de la gestion urbaine un levier d'action stratégique du développement de la vie sociale

L'exposé des motifs repose sur une problématique qui conçoit l'amélioration de la gestion urbaine comme un support de développement de la vie sociale, à la fois à plusieurs niveaux et en articulant différentes démarches.

A un premier niveau, l'amélioration de la qualité de la gestion de l'espace urbain et des équipements publics contribue à réduire les tensions sociales, la violence, la dévalorisation et la stigmatisation des quartiers d'habitat social et de leur population qu'entraîne la dégradation de ces espaces et de ces équipements.

A un second niveau, il est nécessaire de développer l'écoute des habitants et leur participation à des projets d'amélioration de la gestion urbaine à travers des démarches de consultation ou de concertation.

A un troisième niveau, les activités de gestion urbaine peuvent constituer des supports d'animation et de développement de la vie sociale : organisation de débats ou d'animation sur la protection de l'environnement, la gestion de l'eau, l'aménagement paysager...

La Gestion urbaine de proximité n'est pas une démarche autonome, elle se doit de mettre en cohérence l'ensemble des services publics et privés dans le but d'améliorer la qualité de vie et soutenir l'attractivité de l'habitat social (PLHI). Dans cette perspective, les partenaires soutiennent la mise en œuvre d'actions répondant aux principes suivants :

Faiblesses	Atouts
<ul style="list-style-type: none">✓ des territoires généralement enclavés✓ une économie souterraine prégnante✓ de nombreuses incivilités✓ vulnérabilité de certains habitants (jeunes / personnes âgées)✓ des copropriétés à surveiller	<ul style="list-style-type: none">✓ des territoires globalement bien desservis✓ des actions de gestion urbaines de proximité✓ des structures sur lesquelles s'appuyer✓ des bailleurs impliqués

521 - HABITAT/CADRE DE VIE

Axe stratégique : améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

Objectif 1 : développer des dispositifs d'observation et/ou de veille

Objectif 2 : améliorer les dispositifs de Gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires ou en veille

522 - SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

Axe stratégique : assurer la sécurité et la tranquillité publique

Objectif 1: mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une démarche coordonnée

Objectif 2 : lutter contre les activités délictueuses (économie souterraine)

Objectif 3 : lutter contre les actes d'incivilités (dégradations, squat,....)

523 - PARTICIPATION DES HABITANTS

Axe stratégique : favoriser la participation des habitants

Objectif 1 : développer les instances de participation et de concertation dans les quartiers prioritaires

Objectif 2 : favoriser les initiatives citoyennes

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Thématique HABITAT ET CADRE DE VIE						
Axe stratégique : améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
développer des dispositifs d'observation et/ou de veille	Mobiliser l'observatoire du PLHI	Bailleurs/ETAT/ CAVAM/Villes/ CD	les partenaires	territoires en QPV et en veille	Droit commun CGET Bailleurs	implication des partenaires
	Développer un suivi opérationnel des copropriétés en difficultés					
	mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés					
améliorer les dispositifs de Gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires ou en veille	renforcer la synergie entre les différents acteurs	Bailleurs/ETAT/ CAVAM/Villes/ conseils citoyens	habitants des QPV	territoires en QPV et en veille	Droit commun CGET Bailleurs	implication des habitants baisse des dysfonctionnements urbains amélioration des usages
	valoriser les expériences et l'échange de pratiques					
	renforcer l'accompagnement social des habitants et encourager leur implication dans la vie de leur quartier					
	renforcer le lien social et les solidarités locales					
Thématique SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE						
Axe stratégique : assurer la sécurité et la tranquillité publique						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une démarche coordonnée	renforcer les circuits d'information et d'échange entre les différents acteurs	Etat CAVAM Villes bailleurs sociaux CD associations	partenaires et habitants des QPV	territoires en QPV et en veille	droit commun FIPD CGET	réduction du nombre d'incivilités amélioration de l'échange d'information entre les acteurs réduction des actes de délinquance améliorer le climat social dans les quartiers
	mobiliser les instances opérationnelles du CLSPDI (groupe de travail avec les bailleurs et les forces de l'ordre)					
lutter contre les activités délictueuses (économie souterraine)	poursuivre la mobilisation des outils d'observation du CLSPDI (fiche de signalement d'incident, cartographie,...)					
	poursuivre le déploiement du système de vidéo protection intercommunal					
lutter contre les actes d'incivilités (dégradations, squat,...)	renforcer les actions de médiation sociale (réfèrent sécurité, adultes relais, correspondants d'immeuble) et de prévention					

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Thématique PARTICIPATION DES HABITANTS						
Axe stratégique : développer les pratiques participatives						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoires concernés	Financements envisagés	Résultats attendus
développer les instances de participation et de concertation dans les quartiers prioritaires	accompagner la création des Conseils citoyens	Ville associations Bailleurs sociaux Etat CAVAM Conseils citoyens	habitants des QPV	territoires en QPV	Droit commun CGET financements privés (bailleurs)	implication des habitants et des partenaires (bailleurs, villes, associations) nombre de projet mis en œuvre qualité des projets
	mobiliser l'ensemble des acteurs locaux					
	valoriser les expériences et l'échange de pratiques					
favoriser les initiatives citoyennes	développer les dispositifs de soutien (FPH, IHD...)					

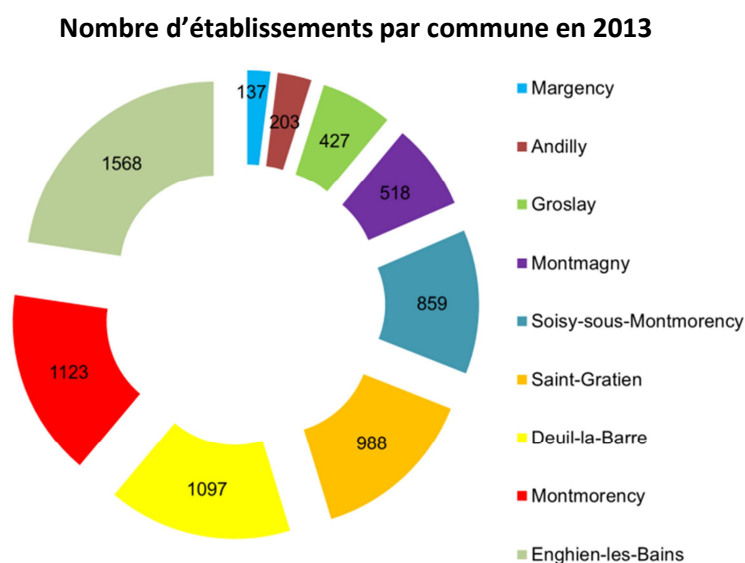
53 - PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Les caractéristiques des établissements de la CAVAM et la dynamique entrepreneuriale

En 2013, près de 7 000 établissements relevant du secteur marchand sont en activité sur le territoire. Le tissu économique se caractérise par :

Une forte dispersion des TPE dans le tissu urbain des neuf communes



45 établissements en moyenne pour 1000 habitants (+ ou - 4 établissements). Deux communes se distinguent par :

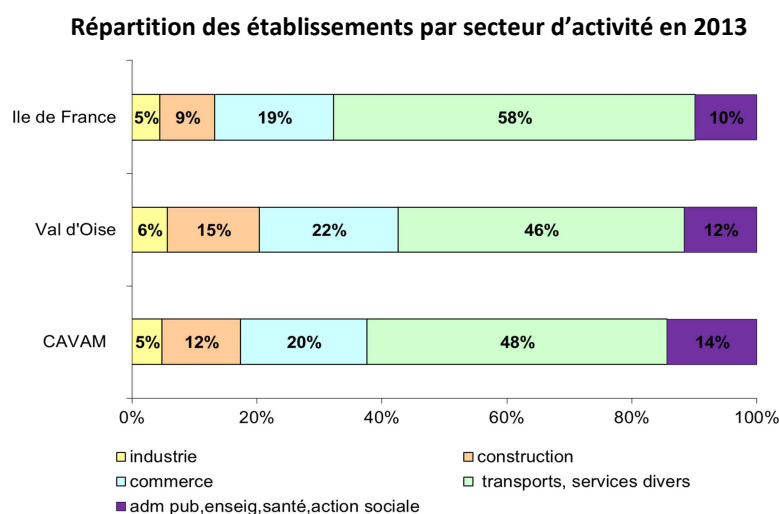
- une faible densité pour Montmagny (33 établissements pour 1000 habitants),
- une très forte densité pour Andilly (77 établissements pour 1000 habitants). La présence de la Zone Industrielle des Cures sur cette dernière explique cette densité importante.

Source : INSEE, SIRENE

En terme d'implantation, les activités commerciales sont situées majoritairement dans les centres villes et zones commerciales et les établissements industriels dans les zones d'activités. Sur l'ensemble du territoire de la CAVAM, les quatre principales zones commerciales sont les suivantes : les deux cèdres à Soisy-sous-Montmorency, les Mortefontaines à Deuil-La barre, les champs Saint Denis à Groslay et le centre commercial des halles à Saint-Gratien. 4 % des établissements de la CAVAM sont implantés dans les parcs d'activités communautaires et représentent 20 % de l'emploi salarié dans les établissements privés.

Un tissu économique riche en PME PMI spécialisées, avec une prédominance du secteur tertiaire

La part des établissements tertiaires est supérieure de 4 points par rapport au département.



1 entreprise sur 3 a une activité dans les services aux entreprises.

Peu d'entreprises dans l'industrie et la construction (17 %) mais des entreprises leader dans leur domaine avec des savoir-faire spécifiques.

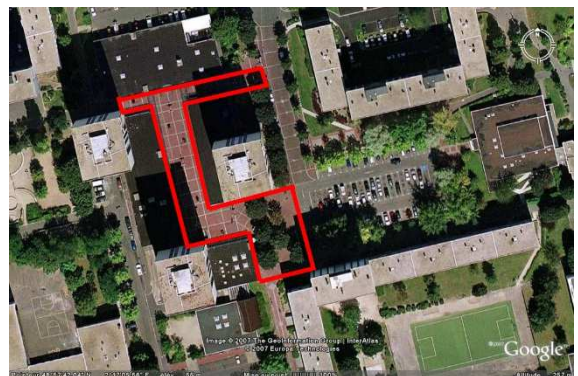
Source : INSEE, SIRENE

Zoom sur les caractéristiques du tissu économique dans les « quartiers politique de la ville » (QPV) de la CAVAM :

Montmagny 518 établissements	St-Gratien 988 établissements	Soisy-sous-Montmorency 859 établissements	Deuil-la Barre 1097 établissements
<p>IRIS quartiers Centre-ville + Lévrier = 54 % des établissements de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> 58 % des établissements dépendant d'une personne physique 79 % des établissements n'ont pas de salariés Proportion élevée des activités dans le bâtiment (+ 8 points / total CAVAM) 	<p>IRIS Les Raguenets = 11 % des établissements de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Part importante d'établissements dépendant d'une personne physique (62 %) 80 % des établissements n'ont pas de salariés Proportion élevée des activités dans le bâtiment (+ 6 points / total CAVAM) et le commerce (+ 4 points / total CAVAM) 	<p>IRIS Noyer Crapaud – Dures Terres : 14 % des établissements de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités commerciales importantes (CC Deux-Cèdres dans l'IRIS mais pas dans le QPV) 56 % des établissements sont sous forme sociétaires 35 % des établissements ont des salariés <p>IRIS Noël : 7 % des établissements de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> 82 % des établissements n'ont pas de salariés 65% des établissements dépendant d'une personne physique ¾ des activités dans le commerce et les services 	<p>IRIS Galathée + Mortefontaine : 12 % des établissements de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> la moitié des établissements dépend d'une personne physique ¾ des établissements n'ont pas de salariés Proportion élevée des activités dans le bâtiment sur la Galathée (+ 10 points / total CAVAM)

Une prédominance d'établissements relevant du secteur du bâtiment (+6 à 10 points/CAVAM en fonction des quartiers), avec une proportion plus forte d'établissements n'employant pas de salariés (80 % en moyenne), et dépendant d'une personne physique.

Il convient de noter le développement de la zone commerciale au sein du quartier des Raguenets de Saint-Gratien, soutenu par la ville. 8 locaux sur 15 sont propriété de celle-ci.



- | | |
|------------------|---------------------------------|
| 1. Boulangerie | 8. Café |
| 2. Pharmacie | 9. Boulangerie |
| 3. Espace jeunes | 10. Librairie |
| 4. Epicerie | 11. Maison des Services Publics |
| 5. Local vacant | 12. Police municipale |
| 6. Carré nature | 13. Coiffeur |
| 7. Poste | 14. Auto-école |
| | 15. Supermarché DIAGONAL |



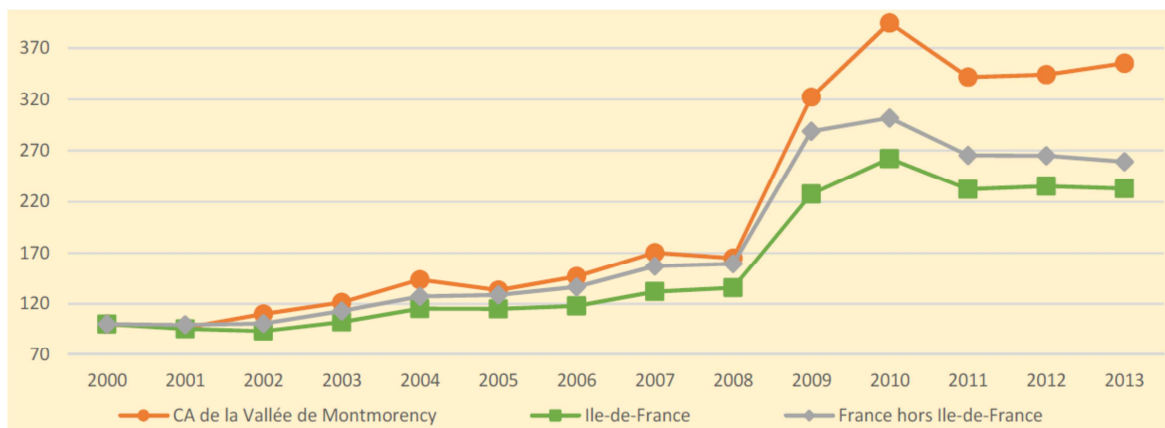
Une

croissance endogène : une progression du nombre d'établissements sur le territoire liée à la dynamique de création d'entreprise

1 400 établissements supplémentaires en 5 ans sur le territoire (+25 %).

500 nouvelles entreprises en moyenne par an sur le territoire (hors autoentrepreneurs), représentant 11 % des créations d'entreprises valdoisiennes.

Evolution du nombre de création d'entreprises de 2000 à 2013
Evolution en indice Base 100 en 2000

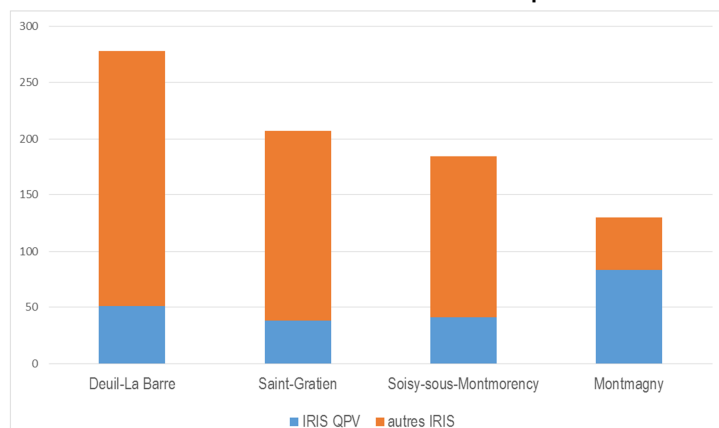


Source : APCE

54 % des créations d'entreprises s'effectuent dans les transports/services : secteur du bien-être, de la santé et du coaching pour les services aux particuliers et des cabinets de conseil, audit (finance, expertise-comptable, juridique), ou bureau d'études techniques pour les services aux entreprises.

Une dynamique de création d'entreprise qui ne se dément pas dans les quartiers

Nombre de créations d'établissements en 2013 par commune



1 établissement sur 5, créé sur les communes, est situé dans un des quartiers en politique de la ville. Sur Montmagny c'est 2 sur 3.

Source : INSEE, SIRENE

530 - Les employeurs et salariés sur l'agglomération

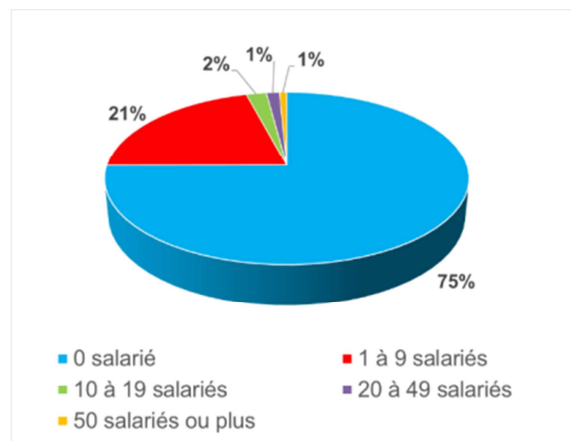
Peu d'employeurs significatifs sur le territoire ...

¼ des établissements de la CAVAM emploie des salariés (source INSEE, CLAP, champ ensemble des activités) au 31/12/2012, en grande majorité des établissements comptant moins de 10 salariés. Seulement 23 200 personnes sont salariées de ces établissements.

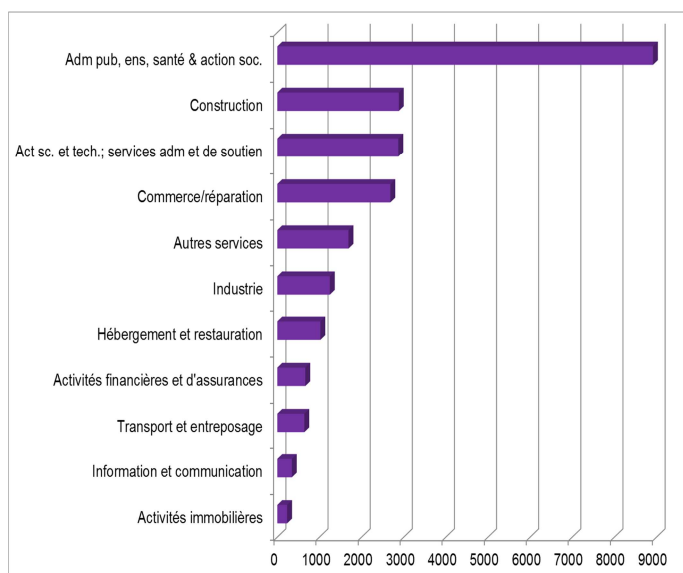
Les principaux employeurs sur la CAVAM sont les établissements suivants :

- Dans le secteur du BTP et entretien espace vert : Fayolle, Pinson Paysage, NEREV
- Dans le commerce : Auchan, Bricorama, Décathlon, Intermarché
- Dans l'hôtellerie, loisirs : groupe Lucien Barrière
- Dans la santé : Maisons de retraite, Hôpital d'Enfants Margency
- Dans l'industrie : Guyaux, Balt Extrusion, Laroche
- Dans le secteur public : Mairies, établissements scolaires

Répartition des établissements par tranche d'effectifs salariés en 2012



Répartition des salariés par secteur d'activité en 2012



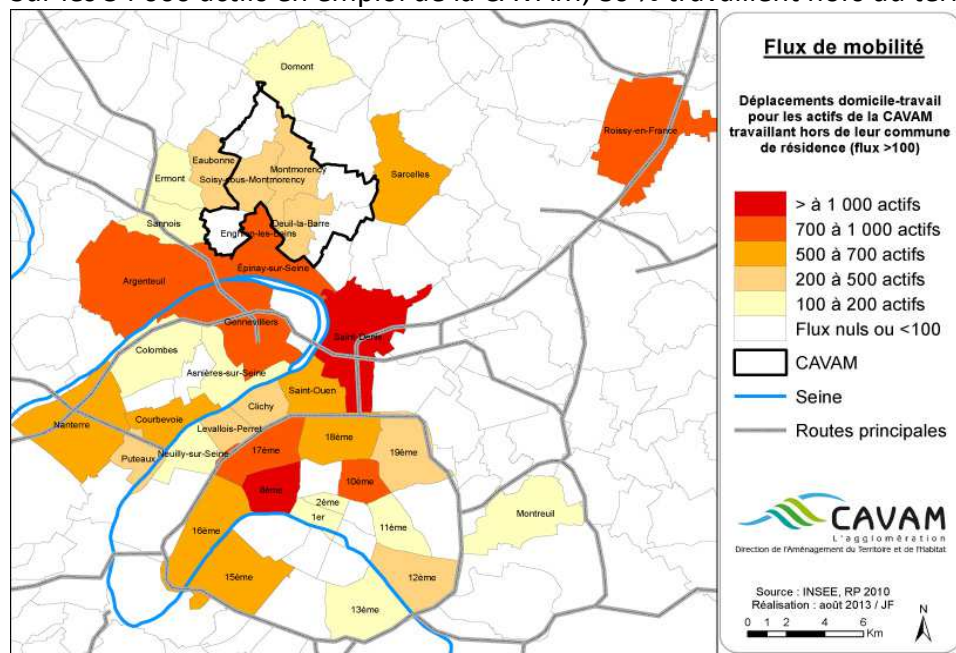
Plus de la moitié des salariés des établissements de la CAVAM se situe dans le secteur des services (santé prioritairement), de la construction, et du commerce. Les dirigeants de ces établissements recherchent des profils qualifiés, expérimentés possédant un savoir-faire et des compétences spécifiques. De ce fait, ils rencontrent des difficultés à pourvoir leurs offres d'emploi. De même, sur les parcs d'activités, les PME PMI spécialisées dans les secteurs de la mécanique de précision, de la chimie ou de l'électronique embauchent des salariés avec un niveau de compétences élevé et

rencontrent les mêmes difficultés.

Depuis 2012, le territoire de la CAVAM connaît une baisse du nombre d'offres d'emploi à pourvoir au sein de ses entreprises, liée à la conjoncture. Les déclarations uniques d'embauche sont en diminution.

... contraignant les habitants à travailler vers les grands pôles franciliens

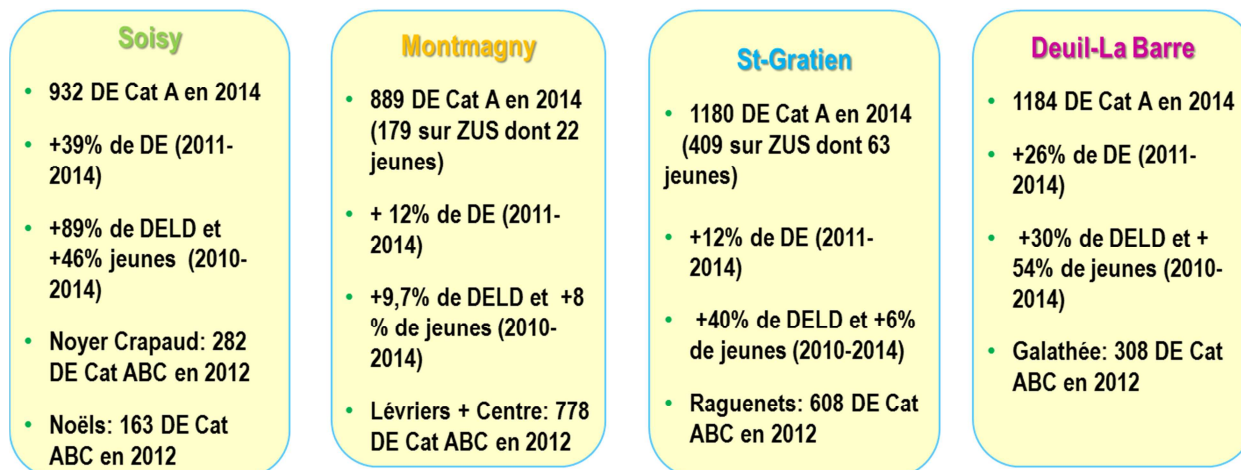
Sur les 54 000 actifs en emploi de la CAVAM, 80 % travaillent hors du territoire



531 - La demande d'emploi sur la CAVAM

Depuis 2010, une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en général et dans les quartiers.

Le territoire de la CAVAM compte 6 177 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi fin 2014 (Cat A).

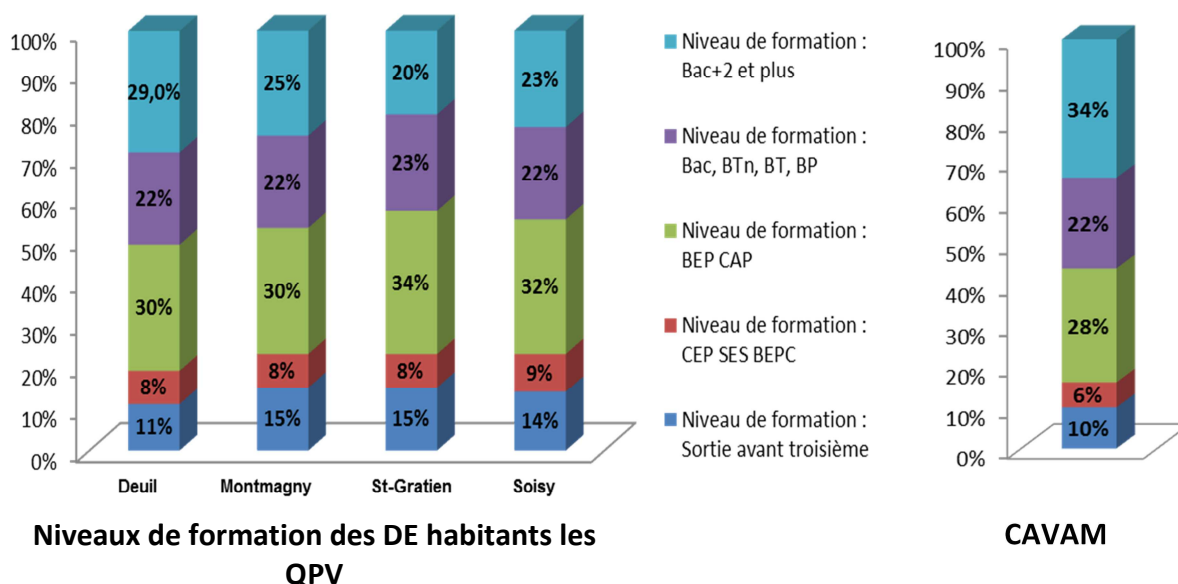


Depuis 2010, nous notons une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi en général et dans les quartiers. Cette augmentation suit l'augmentation constatée au niveau national.

Nous relevons également une augmentation du chômage des jeunes et un allongement des durées d'inscription chez les publics seniors. En effet, plus de 50 % des seniors sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an. Contrairement aux publics jeunes, les seniors rencontrent plus de difficultés à reprendre un emploi et à transférer leurs compétences sur d'autres métiers.

Les partenaires et relais de quartier relèvent un désintéressement des jeunes pour les structures d'accompagnement vers l'emploi. Les jeunes recherchent un emploi souvent par leurs propres moyens ou sollicitent animateurs et éducateurs de quartier pour une aide ponctuelle.

Le profil des demandeurs d'emploi sur les quartiers



Les demandeurs d'emploi de la CAVAM ont majoritairement un niveau de qualification assez élevé (34 % ont un niveau supérieur à Bac + 2 et 56% un niveau supérieur au Bac).

Ces niveaux de qualification se retrouvent aussi sur les quartiers mais dans des proportions moindres.

Les niveaux de qualification majoritairement observés chez les demandeurs d'emploi des quartiers correspondent au niveau V (BEP).

La proportion des faibles niveaux de qualification est cependant légèrement plus importante dans les quartiers (+7 points) que sur l'ensemble de la CAVAM.

Ainsi sur les QPV 23 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation en deçà du BEPC. Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont le commerce et la grande distribution; le secrétariat; les services à la personne et à la collectivité; le transport sur courtes distances...

532 - Les actions de la CAVAM et ses partenaires en faveur du développement économique et de l'emploi

A. Le soutien à l'entrepreneuriat

Des actions locales d'information et de sensibilisation à la création d'entreprises

- Un guide pour identifier le « qui fait quoi » en fonction des profils et des projets.
- L'animation de réunions à l'agence de Pôle Emploi Montmorency et Pôle Emploi cadre à Saint-Gratien.
- Un forum « de l'emploi et de la création d'entreprise » annuel (25 partenaires présents et plus de 200 porteurs de projet informés et conseillés lors de cette journée).
- Des étudiants ingénieurs de l'Université Paris 13 sensibilisés chaque année (depuis 2010) et des jeunes lycéens et collégiens en partenariat avec l'association 100 000 entrepreneurs et Réseau Entreprendre Val d'Oise (1^{ère} action en mars 2015).

Un dispositif d'accompagnement complet et gratuit pour tous les habitants de la CAVAM

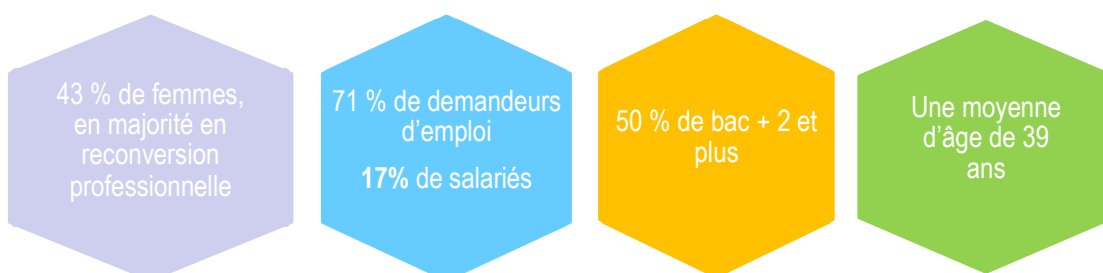
Un numéro unique pour accéder au service « d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise » a été mis en place en 2007 par l'agglomération : 230 appels par an en moyenne.

Entre 2010 et 2014, 17 % des appelants (193 personnes) habitent un quartier politique de la ville, 42 % habitent les Noëls ou le Noyer Crapaud à Soisy et 32 % la Galathée ou les Mortefontaines à Deuil-La Barre.

La moitié des appelants a été orientée par les services de la CAVAM et des mairies, un quart par Pôle Emploi.

Un accompagnement individuel et collectif gratuit est proposé aux habitants de la CAVAM pour aider à la structuration du projet, au sein de l'Espace Entreprendre à Soisy-sous-Montmorency.

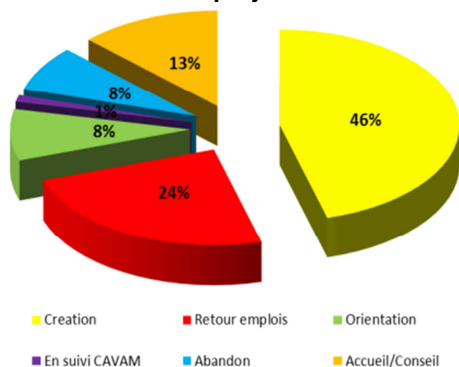
160 porteurs de projet sont accompagnés tous les ans depuis 2009. Le profil des porteurs de projet accompagnés par le conseiller en création d'entreprise de la CAVAM est le suivant :



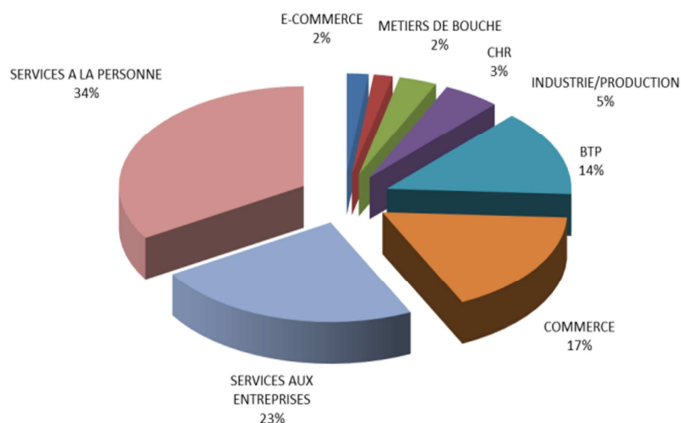
De bons résultats : 70 % d'issue positive, avec 424 créations d'entreprises.



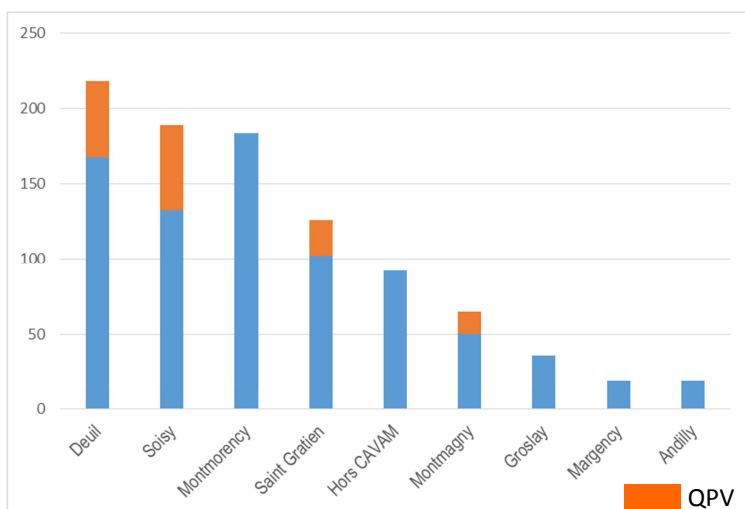
Issue de l'accompagnement des porteurs de projet



Répartition des créations d'entreprises par activité



Répartition des porteurs de projet accompagnés selon leur commune de résidence entre 2009 et 2014



16 % des personnes accompagnées entre 2009 et 2014 habitent un des QPV :

- 70 % de demandeurs d'emploi
- 48 % de femmes
- Des porteurs de projet en moyenne plus jeunes : 31 % ont moins de 30 ans
 - La moitié d'entre eux a un niveau bac ou plus

A l'issue de l'accompagnement, 67 % d'issues positives. Les créations d'entreprises concernent essentiellement le BTP et les services à la personne. 2/3 sont sous forme d'autoentrepreneur.

Des partenariats étroits et complémentaires pour une aide au financement et à l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises

Entre 2010 et 2014 sur le CAVAM, grâce aux partenariats :



- | | |
|--|---|
| - Près d'un million d'euros de prêts à taux 0 accordés | - 335 000 € de prêts à taux 0 décaissés |
| - 71 projets de création/reprise d'entreprises | - 11 entreprises financées |
| - Création ou maintien de 117 emplois | - Parrainage par un chef d'entreprise |
| | - 57 emplois créés ou maintenus. |



L'association ALICE a quant à elle accompagné 87 habitants de la CAVAM, essentiellement des bénéficiaires du RSA. Parmi elles, 12 résident dans un des QPV (14 %).



75 habitants ont été suivis par le cabinet De Pauw en 2014 sur les dispositifs NACRE, EPCE et OPCRE. Parmi elle, 17 résident dans un des QPV (23 %).



Rives de Seine Initiatives ces 3 dernières années a permis à 32 porteurs de projet de la CAVAM (80 % de femmes) de tester leur projet en couveuse d'activité. Résultats très positifs : 97 % d'issues positives, avec 11 retours à l'emploi, 5 entrées en coopérative d'activité, 10 créations d'entreprises dites classiques et 5 créations en auto-entrepreneur.

Des outils d'aide à l'implantation d'entreprises et accélérateur de croissance



NUMERIC LAB

DÉCOUVREZ LE NUMERIC LAB,
L'INCUBATEUR POUR START-UP INNOVANTES
AU COEUR DE LA VILLE CRÉATIVE D'ENGHIEN-LES-BAINS

Incubateur d'entreprises
thématique portant sur la création
numérique et la ville créative.

Partenariat CAVAM/ville d'Enghien-les-Bains. 2 entreprises entrent en incubation au mois de mai 2015.



Située au cœur du Parc Technologique de Montmagny, La Pépinière d'entreprises de la CAVAM accompagne et héberge une trentaine d'entreprises dans des secteurs d'activités variés. La Pépinière a généré la création de plus de 80 emplois.

Elle est gérée et animée par Val d'Oise Technopole.

B. Le soutien au développement des entreprises

Le CEVAM, un club ressource pour tout le territoire.

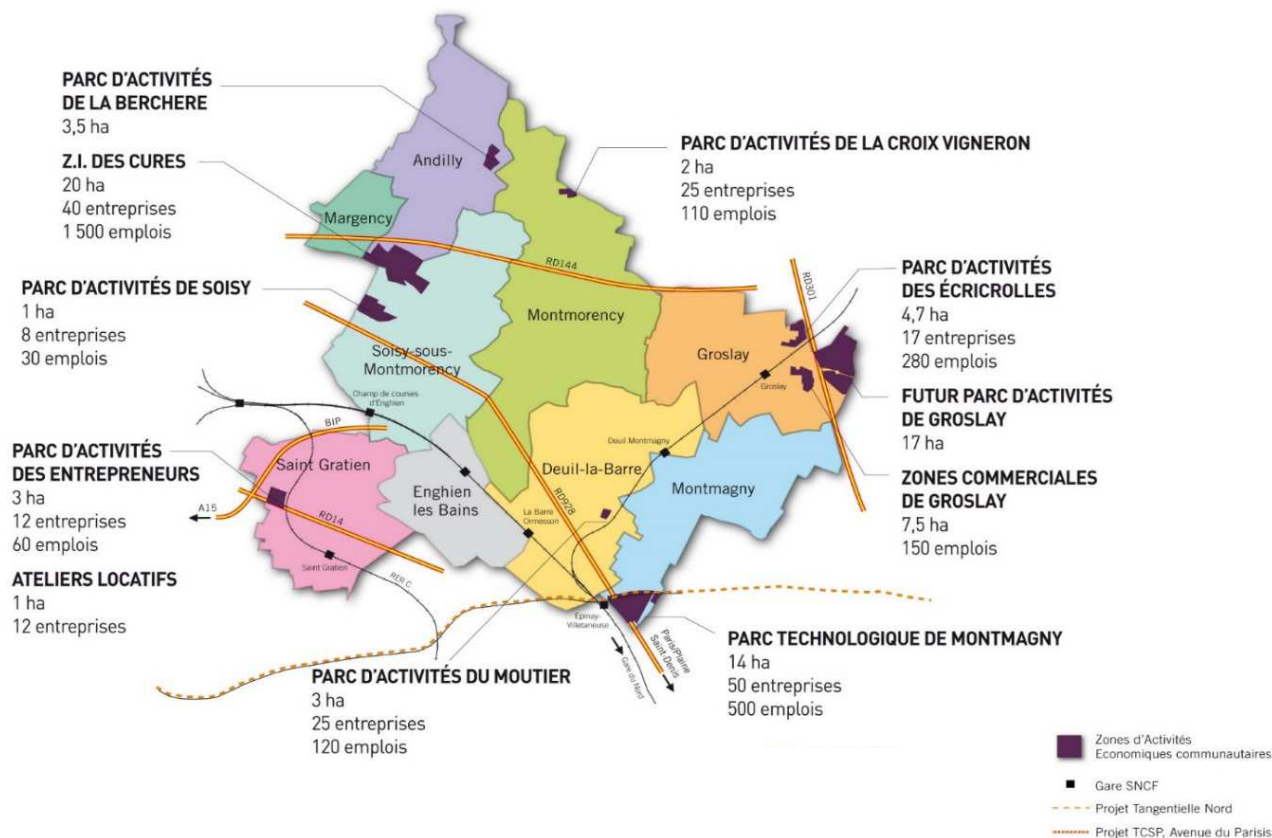
65 entreprises sont adhérentes. Ce Club actif regroupe mensuellement des chefs d'entreprises impliqués dans la vie locale. L'une des actions majeures du club est l'organisation avec la CAVAM et la CCI Val d'Oise du forum SYNERGIK, forum inter-entreprises B to B, en partenariat avec 8 clubs d'entreprises locaux. Plus d'une centaine d'entreprises exposantes chaque année.



Le développement des possibilités d’implantation d’entreprises sur la CAVAM

Grâce au développement de nouveaux parcs d’activité, de nouvelles zones d’emplois verront le jour à court et moyen terme avec notamment la création d’une nouvelle zone d’activité à Groslay (1 000 emplois) et le projet d’extension du Parc Technologique de Montmagny (1 000 emplois).

Localisation des zones d’activités économiques communautaires



Ainsi, concernant la ZAC des Monts de Sarcelles et du secteur des Champs Saint-Denis, les premiers recrutements s’opéreront au printemps 2016 pour trois premières enseignes (Grand Frais, Leclerc Drive et Boulangerie Marie Bachère). Une soixantaine de postes seront à pourvoir. Afin de favoriser les recrutements et l’insertion professionnelle des demandeurs d’emploi, une convention entre la CAVAM, la ville de Groslay, les Promoteurs, Pôle Emploi et la Mission Locale Seinoise a d’ores et déjà été signée.

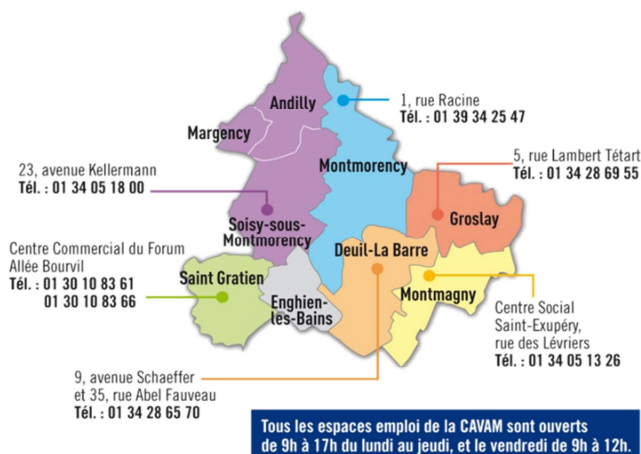
C. Les actions de la CAVAM en faveur de l'emploi

Un accompagnement de proximité par les espaces emploi de la CAVAM

La CAVAM propose aux demandeurs d'emploi de son territoire, un accompagnement au sein de 6 lieux d'accueil dont **2 situés en QPV** (Montmagny et Saint-Gratien).

Les services proposés :

- accompagnement individuel ;
- ateliers collectifs ;
- élaboration du projet professionnel ;
- mise en relation avec des entreprises du territoire.



L'accompagnement personnalisé qui est proposé au sein des espaces emploi est un des facteurs de succès pour un retour à l'emploi.

L'activité de ces espaces en quelques chiffres :



Chaque année, les espaces emploi de la CAVAM accompagnent plus de 1 000 demandeurs d'emploi (à Saint-Gratien 30% sont issus du quartier, à Montmagny 75%, à Soisy-sous-Montmorency 27% et à Deuil-La Barre 26%).

Le nombre de visites sur les espaces emploi est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Au-delà des services d'accompagnement proposés aux demandeurs d'emploi, la CAVAM permet également aux entreprises de recruter des candidats du territoire en mettant en relation l'offre et la demande d'emploi. Ainsi chaque année, hors forum de l'emploi, plus de 100 offres d'emplois sont confiées aux espaces emploi.

En 2014, ces services ont enregistré plus de 500 retours à l'emploi dont 25% de CDI majoritairement dans les secteurs des services et de l'aide à domicile.

30% de ces retours à l'emploi concernaient des personnes issues des quartiers.

Le profil des personnes accompagnées :

Le public fréquentant les espaces emploi est majoritairement féminin (60% de femmes) et âgé de 26 à 50 ans. Le niveau de formation observé chez ces personnes est le niveau V (CAP / BEP).

Ces niveaux de formations sont perfectibles par rapport aux besoins des entreprises.

Les espaces emploi accompagnent également de plus en plus de personnes ayant un niveau de formation acquis à l'étranger supérieur au Bac. Les personnes titulaires de ces diplômes sont confrontées à l'absence d'équivalence.

Les métiers par les DE accompagnés dans ces espaces sont le service aux entreprises (dont le nettoyage), le service à la personne, et les emplois administratifs.

Les personnes suivies rencontrent plusieurs freins à l'emploi liés à leur situation sociale et personnelle, à la mobilité, à la santé, au projet, à la langue et au manque d'expérience professionnelle.

Ces freins sont d'autant plus marqués chez les personnes issues des quartiers.

Nous constatons également une mauvaise connaissance des techniques de recherche d'emploi notamment chez les moins qualifiés.

Un des évènements emploi incontournable sur le territoire : le forum de l'emploi de la CAVAM

La CAVAM organise chaque année à Soisy-sous-Montmorency un forum de l'emploi et de la création d'entreprise. Le 28 mai 2015, il s'agira de la 9^{ème} édition.

Ce forum a pour objectif d'agir sur l'emploi de proximité en permettant aux demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises locales et nationales ayant de forts besoins en recrutement.

Chaque année plus de 2 000 visiteurs, demandeurs d'emploi, porteurs de projet de création d'entreprise, jeunes, étudiants, salariés viennent rencontrer et échanger avec les 70 entreprises et partenaires présents.

En 2014, plus de 300 offres d'emploi étaient à pourvoir.

Difficilement quantifiables, les retours à l'emploi sont toutefois estimés à plus de 100 par édition.



L'accompagnement social et professionnel des jeunes par la Mission Locale



La CAVAM apporte son soutien financier à la Mission Locale Seinoise. Implantée à Deuil-La Barre, la mission locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans. Des permanences sont organisées sur le quartier des Ragueuets à Saint-Gratien.

L'accompagnement de la Seinoise sur les villes et les quartiers :

- **Saint-Gratien** : 243 jeunes suivis (43 % des Ragueuets)
- **Montmagny** : 379 jeunes suivis (30 % QPV)
- **Soisy-sous-Montmorency** : 208 jeunes suivis (28 % du Noyer Crapaud)
- **Deuil-La Barre** : 467 jeunes suivis (19 % Galathée)

La majorité des jeunes suivis ont entre 18 et 25 ans et ont un niveau IV et V (du CAP / BEP au Bac). La mission locale constate depuis 2 années, une augmentation des jeunes suivis ayant un niveau d'études supérieures allant jusqu'au Bac +5.

Les faibles niveaux de formation accompagnés sont sensiblement plus importants sur les QPV.

La majorité des jeunes sont à la recherche d'un emploi et ne sont pas indemnisés.

533 – L'accompagnement socio – professionnel sur le territoire

Un territoire aux partenariats en matière d'emploi et d'insertion riche et complémentaire

Le territoire de la CAVAM est couvert par trois agences Pôle Emploi :

- le point relais de Montmorency rattaché à l'Agence Locale pour l'Emploi d'Ermont
- l'agence de Domont
- l'agence « cadres » de Saint-Gratien

Pour les jeunes du territoire, un accompagnement de proximité venant en complément des services de la Mission locale Seinoise est proposé par plusieurs partenaires qui sont :

Les Points Information Jeunesse et Bureau Information Jeunesse :

- le BIJ d'Enghien les Bains
- le PIJ de Montmagny
- le PIJ de Montmorency

Les clubs de prévention spécialisée :

- association APS pour la ville de Saint-Gratien
- association Aiguillage pour le territoire de Deuil-La Barre et Montmagny
- association ADPJ pour la ville de Soisy-sous-Montmorency

En matière d'insertion par l'activité économique, deux SIAE sont présentes sur le territoire et les quartiers :

- la Régie de quartier de la Galathée à Deuil-La Barre propose des emplois dans le secteur des espaces verts, de la voirie et de l'entretien de bâtiments (peinture...)
- l'association intermédiaire AMI services qui assure des permanences à Soisy-sous-Montmorency, Montmagny, Saint-Gratien et Deuil-La Barre propose des emplois d'aide à domicile auprès de particuliers mais également des emplois dans l'entretien de locaux, peinture, espaces verts et bricolage.

L'acquisition et le renforcement des compétences linguistiques est assurée par plusieurs organismes et associations qui interviennent indépendamment ou dans le cadre d'ateliers socio linguistiques (ASL) :

- l'association Essivam sur le quartier de la Galathée à Deuil-La Barre et sur les Raguenets à Saint-Gratien
- l'association Compter, lire, écrire à Groslay
- l'association Art'M à Montmagny
- l'AMAF à Montmorency
- le CRI à Soisy-sous-Montmorency

Des formations de remise à niveau pour l'acquisition ou la consolidation de connaissances de base sont proposées par :

- atelier Pédagogique Personnalisé (APP) du Greta à Deuil-La Barre (proche quartier Galathée)
- APP Fraternité St Jean à Saint-Gratien
- C Format Pro à Montmorency

Dans l'objectif de faire un point sur ses compétences, aptitudes et motivations ou de définir un projet professionnel deux organismes proposent des bilans de compétences :

- CIBC Saint-Gratien
- C Format Pro à Montmorency

En matière de formation professionnelle, le territoire de la CAVAM est peu couvert par des organismes de formation, toutefois nous pouvons néanmoins lister :

- Inhac à Saint-Gratien (hôtellerie – restauration)
- C Format Pro à Montmorency (bureautique, tertiaire)
- Gescia à Enghien les Bains (tertiaire commerce gestion)

L'accompagnement dans l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) est assuré par plusieurs organismes développant des permanences au sein des quartiers :

- CPCV Montmagny
- Ifac Montmagny
- Action avenir formation Montmagny
- Ami Services Soisy-sous-Montmorency

Pilier développement économique et emploi : synthèse de la situation partagée du territoire

Faiblesses	Potentialités
<p>Aspects économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • beaucoup de TPE employant peu de salariés ou sans possibilité d'embauches ; • une baisse des déclarations uniques d'embauche ; • déficit d'entreprises leader sur le territoire ; • demandes de locaux commerciaux supérieures à l'offre malgré des locaux non utilisés. Inadéquation de l'offre et de la demande ; • une forte proportion de création d'entreprises mais peu génératrices d'emploi ; • 80% des habitants travaillent hors du territoire. <p>Entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • peu de projets de création d'entreprise portés par des résidents des quartiers financés par les partenaires (Initiatives 95) ; • crainte du développement de certains financements très peu lisibles se pratiquant dans certaines communautés ; • manque de lisibilité par le public comme par les professionnels du tissu partenarial des activités développées par chacun ; • représentations négatives de la création d'entreprises par certains acteurs sociaux ; • crainte des établissements bancaires par le public. <p>Aspects sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en général et dans les quartiers ; • des durées d'inscription qui s'allongent chez les seniors ; • Une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi dans les quartiers qui pose question ; • des jeunes démobilisés ; • des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'employabilité : problématiques de savoir être et cumul de freins à l'emploi (langue, garde d'enfants, mobilité, inadéquation des formations ou des diplômes, notamment étrangers). 	<p>Aspects économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une véritable dynamique économique (créations d'entreprises nombreuses, club d'entreprises actif, des parcs d'activités en développement générant des potentialités d'emploi) ; • une richesse du territoire avec quelques entreprises leader sur le marché ainsi que de nombreuses PME et TPE aux savoir-faire reconnus. • une politique de développement économique volontariste pour impacter en parallèle les quartiers ; <p>Entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un territoire attractif avec un nombre d'entrepreneurs en constante contrairement à la situation régionale et nationale ; • une volonté d'encourager la création d'entreprise, notamment avec les nombreux partenariats existants et qualitatifs ; • un dispositif d'accompagnement permettant à 67% des personnes accompagnées de s'immatriculer • un établissement créé sur cinq s'implante dans un QPV ; • la création entreprise peut être une passerelle vers l'emploi (35% des porteurs de projet retrouvent un emploi salarié) ; • une pépinière d'entreprises à Montmagny très bien desservie, au confluent de deux départements, et à proximité de plusieurs quartiers : Montmagny et Deuil-La Barre. <p>Aspects sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des habitants au niveau de qualification élevé même sur les quartiers ; • un tissu partenarial riche et dense notamment dans les quartiers avec des relais de proximité dynamiques et impliqués ; • une offre de services en matière d'emploi importante (forum de l'emploi, espaces emplois, mission locale, Agences Pôle Emploi...).

Axe stratégique 1 : renforcer des liens de proximité entre les acteurs du développement économique, de l'entrepreneuriat et les résidents des quartiers.

Objectif 1 : clarifier et s'appropriier le « qui fait quoi » pour mieux orienter les publics

Objectif 2 : développer la communication sur les dispositifs existants

Axe stratégique 2 : lever les freins à la création d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre

Objectif 1 : promouvoir les opérations existantes auprès des publics cibles

Objectif 2 : développer des actions de sensibilisation à la création d'entreprises

Objectif 3 : développer l'accompagnement et le financement des projets

Axe stratégique 3 : favoriser l'émergence d'activités nouvelles au sein des quartiers

Objectif : implanter de l'activité économique dans les quartiers

Axe stratégique 4 : améliorer l'employabilité des publics

Objectif 1 : réduire les freins à l'emploi chez les publics qui en sont le plus éloignés

Objectif 2 : développer l'insertion par l'activité économique (IAE, clauses insertion, ESS)

Objectif 3 : renforcer les compétences des demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs des entreprises

Axe stratégique 5 : rendre lisible les dispositifs existants

Objectif 1 : renforcer la coordination des acteurs locaux et des relais terrains

Objectif 2 : faciliter l'accès aux offres d'emploi du territoire

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
Axe stratégique 1 : renforcer des liens de proximité entre les acteurs du développement économique, de l'entrepreneuriat et les résidents des quartiers.						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concerné	Financements envisagés	Résultats attendus
Clarifier et s'approprier le « qui fait quoi » pour mieux orienter les publics	Echanger entre les équipes de professionnels au cours de réunion de travail	CAVAM/villes Associations Pôle Emploi / Mission Locale	les partenaires	CAVAM/quartiers QPV	droit commun	Augmenter le nombre de porteurs de projet résidant des QPV appelant le n°vert et augmenter le nombre d'accompagnement par les partenaires locaux
	Former les acteurs de terrain	CAVAM/Villes	les personnes relais dans les quartiers susceptibles d'apporter l'information		droit commun	
Développer la communication sur les dispositifs existants	Renforcer la connaissance du guichet unique existant sur le territoire	CAVAM/Villes	les habitants des QPV		CGET/droit commun	
	Créer un guide d'aide à la création d'entreprise à destination du public	CAVAM/ Tous les acteurs de la création d'entreprise	les habitants des QPV		CGET/droit commun	
Axe stratégique 2 : lever les freins à la création d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concerné	Financements envisagés	Résultats attendus
promouvoir les opérations existantes auprès des publics cibles	Amener davantage de porteurs de projet ou d'idées issus des quartiers au Forum de l'emploi et de la création d'entreprise	CAVAM/Villes	les habitants des QPV	quartiers QPV	droit commun	Nombre de porteurs de projet issus des QPV présents au forum
	Challenge de la création d'entreprises	CAVAM/Villes/Pôle Emploi/Associations	les habitants des QPV	CAVAM/QPV	CGET/droit commun	Augmenter le nombre de porteurs de projet résidant des QPV appelant le n°vert et augmenter le nombre d'accompagnement et financement par les partenaires locaux
Développer des actions de sensibilisation à la création d'entreprises	Organiser des rencontres de sensibilisation dans les quartiers sur la base d'événements existants	CAVAM/ Villes/associations/Pôle Emploi	les habitants des QPV	quartiers QPV	CGET/droit commun	
	Développer la culture entrepreneuriale auprès des jeunes	CAVAM/villes/ associations/ Education Nationale/ Conseil Départemental /Conseil Régional	les jeunes dans les collèges (plus spécifiquement les DP3) et lycées	Quartiers vécus	CGET/droit commun	Sensibilisation ...
Développer l'accompagnement et le financement des projets	Renforcer les partenariats avec les banques en faveur des projets issus des quartiers	CAVAM/Banques	les porteurs de projet des QPV	quartiers QPV	Droit commun	Améliorer les financements des projets issus des quartiers
	Créer un Citélabs	CAVAM/Villes/ Pôle Emploi/ Associations/ Caisse des dépôts	les habitants des QPV susceptibles de créer leur propre emploi	quartiers QPV	CGET + CR + CDC + Droit commun	Augmenter le nombre de création de leur propre emploi par la création d'activité

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
Axe stratégique 3 Favoriser l'émergence d'activités nouvelles au sein des quartiers						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concerné	Financements envisagés	Résultats attendus
Implanter de l'activité économique dans les quartiers	Mobiliser les partenaires pour développer des superficies spécifiques dédiées aux projets	CAVAM/Caisse des dépôts/ bailleurs	les habitants des QPV	quartiers QPV	Droit Commun/CGET	Développer de l'activité économique au sein des QPV
	Mobiliser la pépinière d'entreprises de la CAVAM	CAVAM/Caisse des dépôts/Val d'oise Technopole	les habitants des QPV			
Axe Stratégique 4 : améliorer l'employabilité des publics						
Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concerné	Financements envisagés	Résultats attendus
Réduire les freins à l'emploi chez les publics qui en sont le plus éloignés	Mettre en place des ateliers de travail sur l'image de soi et les savoir-être en vue d'une recherche d'emploi.	CAVAM - Pôle Emploi - Mission locale - Associations	Demandeurs d'emploi des quartiers rencontrant des problématiques et freins à l'emploi. Une priorité sera donnée aux femmes et aux jeunes	quartiers QPV	Droit Commun/CGET	Retour à l'emploi - insertion dans un dispositif de recherche d'emploi, entrée en formation
	Mettre en place des actions de sensibilisation aux métiers et d'immersion en entreprise.	CAVAM/villes/Pôle Emploi/Mission locale/les entreprises	Tout public et particulièrement les jeunes sans projet professionnel			Retour à l'emploi - insertion dans un dispositif de recherche d'emploi, entrée en formation, entrée en apprentissage
Développer l'insertion par l'activité économique (IAE, clauses insertion, ESS)	Déployer les clauses d'insertion dans les marchés publics.	CAVAM/Villes/associations	Personnes en difficultés d'insertion professionnelle, jeunes et adultes			Retour à l'emploi - insertion dans un dispositif de recherche d'emploi, entrée en formation
	Développer les chantiers d'insertion.	CAVAM/Villes/associations	Jeunes en difficulté d'insertion sans projet professionnel			Retour à l'emploi - insertion dans un dispositif de recherche d'emploi, entrée en formation
	Promouvoir l'économie sociale et solidaire.	CAVAM/Villes/associations	Personnes en difficultés d'insertion professionnelle, jeunes, femmes			Retour à l'emploi - insertion dans un dispositif de recherche d'emploi, entrée en formation
Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs des entreprises	Réaliser un diagnostic des besoins des entreprises du territoire et des besoins de formation des demandeurs d'emploi.	CAVAM/Pôle Emploi/Mission Locale/Villes	Demandeurs d'emploi, jeunes, femmes, entreprises			QPV et tout CAVAM

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Axe Stratégique 5 : rendre lisible les dispositifs existants

Objectifs opérationnels	Actions	Partenaires associés	Publics cibles	Territoire concerné	Financements envisagés	Résultats attendus
Renforcer la coordination des acteurs locaux et des relais terrains	Présenter l'offre du service public de l'emploi (Pôle Emploi – Mission locale – Espaces emploi) aux acteurs de terrain	CAVAM /Villes/Pôle Emploi/associations	Les acteurs de terrain: centres sociaux, clubs de prévention, services jeunesse, associations, animateurs, éducateurs....	QPV ET TOUT CAVAM	Droit commun	Améliorer la communication sur les dispositifs existants, améliorer l'orientation et la prise en charge des publics éloignés de l'emploi
	Créer un forum partenarial de l'emploi destiné aux professionnels	CAVAM/Villes/Associations/CD/Pôle Emploi	Les acteurs de terrain: centres sociaux, clubs de prévention, services jeunesse, associations, animateurs, éducateurs, ainsi que tous les professionnels de l'emploi et de l'insertion	QPV ET TOUT CAVAM	Droit commun	Améliorer la communication sur les dispositifs existants, améliorer l'orientation et la prise en charge des publics éloignés de l'emploi
	Mettre en place un groupe de travail partenarial sur l'emploi et la formation en vue des futures opérations de recrutement	CAVAM/Villes/Associations/CD/Pôle Emploi	Les demandeurs d'emploi, jeunes / adultes / les femmes	QPV ET TOUT CAVAM	Droit commun	Permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder aux emplois créés par l'implantation de nouvelles entreprises.
Faciliter l'accès aux offres d'emploi du territoire	Promouvoir le forum de l'emploi et de la création d'entreprise auprès des publics des quartiers	CAVAM/Villes/Associations/CD/Pôle Emploi	Les demandeurs d'emploi, jeunes / adultes / les femmes	quartiers QPV	Droit commun/CGET	Promouvoir l'action du forum auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi des quartiers. Leur faciliter la venue et l'orientation sur ce forum. Les préparer aux entretiens avec les entreprises.
	Diffuser les offres d'emploi et de formation du bassin d'emploi auprès des relais de quartiers	CAVAM/Villes/Associations/CD/Pôle Emploi	Les publics (jeunes / femmes isolées / demandeurs d'emploi) fréquentant les centres sociaux et relais de quartier		Droit commun	Améliorer la communication sur les offres d'emploi et opportunités d'emploi existantes, améliorer l'orientation et la prise en charge des publics éloignés de l'emploi

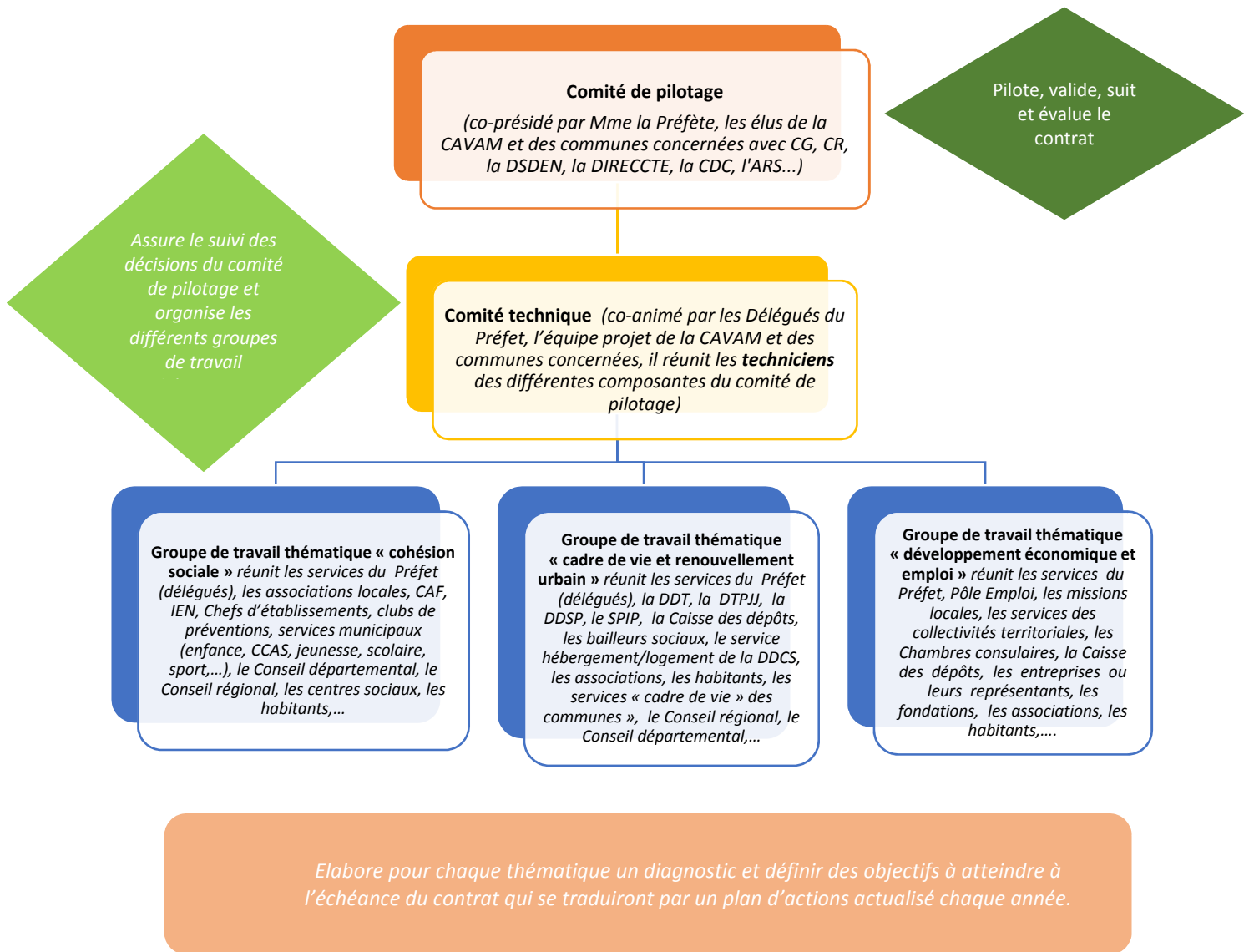
Chapitre 6

La gouvernance

60 - le pilotage du contrat de ville	179
61 - la participation des habitants -	
- les Conseils citoyens par commune :	184
610 - le Conseil citoyens des quartiers QPV du Centre-ville et des Lévrieriers - commune de Montmagny	
611 - le Conseil citoyens du quartier QPV les Ragueuets commune de Saint-Gratien	
612 - le Conseil citoyens du quartier QPV le Noyer Crauud commune de Soisy-sous-Montmorency	
62 - les engagements financiers	192
63 - le suivi et l'évaluation du contrat de ville	195

60 - Le pilotage du contrat de ville

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



L'équipe interne à la CAVAM

Pour la CAVAM, l'équipe interne aux collectivités pour le pilotage du contrat de ville réunit les techniciens de la CAVAM et des communes de Deuil-La barre, de Montmagny, de Saint-Gratien et de Soisy-sous-Montmorency

CAVAM	Ville de Deuil-La Barre	Ville de Montmagny	Ville de Saint - Gratien	Ville de Soisy-sous-Montmorency
<ul style="list-style-type: none">•Le Directeur Général des Services•Le Directeur Général des Service Adjoint•Directeur Développement économique/Em ploi	<ul style="list-style-type: none">•Le Directeur Général des Services•Chef de projet politique de la ville	<ul style="list-style-type: none">•Le Directeur Général des Services•Chef de projet politique de la ville•Agent de Développement local	<ul style="list-style-type: none">•Le Directeur Général des Services•Chef de projet politique de la ville•Agent de développement local	<ul style="list-style-type: none">•Le Directeur Général des Services•Chef de projet politique de la ville

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, la CAVAM dispose de la compétence politique de la ville, et à ce titre elle est en charge de :

- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations en concertation étroite avec les communes,
- l'animation et de la coordination des dispositifs et action s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Les communes de Deuil-La Barre, de Montmagny, de Saint-Gratien et de Soisy-sous-Montmorency sont responsables, sur leur territoire et dans le respect de leur clause générale de compétences, de la mise en œuvre des actions relevant de leur champ d'intervention (éducation, sécurité,...).

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par l'Etat, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency, et les communes de Deuil-La Barre, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency. Il est composé :

ETAT (à confirmer)	CAVAM/communes	Partenaires signataires
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur le Préfet du Val d'Oise• Madame la Préfète à l'Egalité des Chances• Monsieur le Procureur• Madame la Chef de Bureau• Madame la Déléguée du Préfet• Monsieur le Délégué du Préfet,• Monsieur le Délégué du Préfet,• Monsieur le Directeur Départemental des Territoires 95• le représentant de la DSDEN 95• le représentant de l'Unité Territoriale DIRECCTE du Val d'Oise	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur le Président de la CAVAM• Monsieur le Maire de Soisy-sous-Montmorency• Madame le Maire de Saint-Gratien• Madame le Maire de Deuil-La Barre• Monsieur le Maire de Montmagny• Monsieur le Vice-président délégué au Développement économique et à l'emploi à la CAVAM	<ul style="list-style-type: none">• le Pôle Emploi,• la Caisse des Dépôts et Consignations,• le Conseil Départemental du Val d'Oise• le Conseil Régional Ile de France• les bailleurs sociaux OSICA et Groupe 3F et France Habitation• la Mission Locale Seinoise

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an pour suivre la mise en œuvre du contrat de ville et son évaluation

Le comité technique

Le comité technique co-animé par l'Etat, la CAVAM et les communes de Deuil-La Barre, de Montmagny, de Saint-Gratien et de Soisy-sous-Montmorency. Il regroupe les techniciens concernés par différentes thématiques abordées par le contrat.

préfecture	Equipe projet	Partenaires référents du contrat de ville
<ul style="list-style-type: none">• les représentants des services de la préfecture	<ul style="list-style-type: none">• les responsables de la politique de la ville des communes de Deuil-La Barre, de Montmagny, de Saint-Gratien et de Soisy-sous-Montmorency• les représentants des services Développement et Emploi, Habitat de la CAVAM	<ul style="list-style-type: none">• DDSP 95• DTPJJ 95• SPIP 95• l'Agence Régionale de Santé• les représentants des bailleurs sociaux• le Pôle Emploi• la mission locale Seinoise• les représentants du Conseil Départemental du Val d'Oise• les représentants du Conseil Régional Ile de France• les représentants de l'Unité Territoriale DIRECCTE du Val d'Oise• les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations• les représentants de la DSDEN 95• les représentants d'habitants

Le comité technique se réunira à minima deux fois par an. Il sera chargé :

- ✓ de réunir les partenaires autour d'une vision partagée des territoires selon les trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement économique et Emploi)
- ✓ de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi de celles-ci,
- ✓ d'organiser les différents groupes de travail thématiques selon les trois piliers.

Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques se réuniront à minima deux fois par an. Ils seront chargés de suivre la mise en œuvre des actions inscrites pour l'année N et proposer le cas échéant des actions pour l'année N+1.

61 - La participation des habitants

Les principes généraux

- 610 - le Conseil citoyens des quartiers QPV du Centre-ville et des Lévriers - commune de Montmagny**
- 611 - le Conseil citoyens du quartier QPV les Raguenets – commune de Saint-Gratien**
- 612 - le Conseil citoyens du quartier QPV le Noyer Crapaud – commune de Soisy-sous-Montmorency**

LA PARTICIPATION DES HABITANTS : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS

Principes généraux

A. Cadre institutionnel

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 dispose que la politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation ».

A ce titre, « un Conseil citoyens est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ». Ceux-ci sont « associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. »

Les Conseils citoyens, administrés par une association, exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Enfin, la circulaire du Premier Ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 indique que, « par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent les partenaires essentiels de la politique de la ville. »

B. Missions

Les conseils citoyens ont pour objectif de :

- ✓ favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- ✓ permettre la co-construction des contrats de ville ;
- ✓ stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

C. Animation et soutien au lancement

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage, il convient de s'appuyer sur un binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal ». Ce binôme sert d'appui à la construction du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome.

A. Etat des lieux des pratiques participatives

Il existe 2 instances démocratiques où les Magnymontois peuvent être forces de propositions et d'actions concrètes :

- le conseil municipal des jeunes
- le conseil des aînés.

Il s'agit de deux lieux de réflexion de propositions et d'actions concrètes.

Par ailleurs, une nouvelle instance doit voir le jour à la suite de la présence active d'habitants, bénévoles et usagers du centre social. Il s'agit :

- du conseil des usagers.

Ces trois instances sont communes à l'ensemble des quartiers.

A Montmagny le caractère commun de ces instances participatives s'explique par la proximité des quartiers.

Ils fonctionnent de la manière suivante :

Le Conseil municipal des jeunes

Le Conseil municipal des jeunes est composé de jeunes conseillers venant des classes de 6e à la 3e des collèges Nicolas Copernic et Maurice Utrillo, qui sont élus pour deux ans. Ils s'investissent et se mobilisent autour de projets en direction de la jeunesse de la commune et s'informent sur le fonctionnement de la Municipalité et sur les institutions.

Les séances plénières ont lieu quatre fois dans l'année. C'est un temps fort de la démocratie participative et de l'activité des jeunes conseillers, la séance permettant de valider les actions soumises à son examen. C'est aussi l'occasion de faire le bilan de celles-ci une fois qu'elles ont été mises en place.

D'autre part, trois commissions se réunissent une fois par mois à l'espace Jean-François Villemant. *Leur mandat durera jusqu'en 2016.*

Le Conseil des aînés

Le Conseil des Aînés a été créé en 1998. C'est un véritable lieu de dialogue et de concertation.

Ses représentants sont consultés par le Conseil municipal sur les projets municipaux et apportent ainsi leur expérience.

Les élus sont amenés à :

- ✓ réfléchir sur les conditions de la vie quotidienne des aînés et agir contre l'isolement de certains ;
- ✓ s'exprimer en formulant des propositions à la Municipalité, sur des sujets concernant ou non les personnes de 60 ans et plus.

30 conseillers ont été tirés au sort par Monsieur le Maire et la conseillère municipale déléguée aux Seniors, le 2 décembre 2014 parmi toutes les candidatures reçues.

Leur mandat durera jusqu'en 2020.

Le conseil des usagers

Il s'agit d'une instance qui va être créé à l'initiative du Centre social. Des représentants vont être élus parmi les usagers du centre pour organiser des activités au côté de l'équipe. Les usagers se réuniront pour discuter du projet du centre social ainsi que des différentes activités.

B. Mise en œuvre du Conseil citoyens :

1 - Composition et modalités de désignation des collèges « habitants » et « acteurs locaux »

Sur la commune de Montmagny un Conseil citoyens sera créé pour les deux quartiers prioritaires (Centre-ville et Lévriers).

Ce conseil sera composé de deux collèges : le premier sera constitué d'habitants et le second d'associations et d'acteurs locaux.

Ces membres seront choisis selon la modalité du tirage sort dans le respect de la parité à partir d'une liste globale d'habitants et d'une liste de volontaires.

2. Modalités de participation du Conseil citoyens au sein des instances de pilotage

Les représentants du Conseil citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Le conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Les membres pourront se réunir selon leurs choix à intervalles régulier, soit en séances plénières, soit en commissions plus restreintes selon des thématiques définies.

C. Organisation et fonctionnement

- 1) Statut : les représentants se constitueront en association
- 2) Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil citoyens : les membres seront dans un premier temps tirés au sort à partir d'une liste de volontaires. Lors de l'AG de nouveaux membres pourront se représenter.
- 3) Modalités d'articulation avec les instances participatives existantes : des temps de rencontres seront organisés tout au long de l'année pour veiller à la complémentarité des actions des différentes instances.

D. Outils mis à disposition

Les membres du conseil citoyen disposeront d'un lieu pour se réunir et d'un budget pour programmer, suivre et évaluer les actions mises en œuvre.

Moyens : un prêt de locaux du Centre social ou du service jeunesse

E. Formations envisagées

Celles-ci dépendront de l'enveloppe de l'Etat allouée au Conseil citoyens

Les partenaires qui pourront être mobilisés sont : le service « Association », le centre de service aux associations

En termes de modules de formation, il pourrait envisager de proposer une formation aux finances des associations...

F. Echancier de mise en œuvre

- Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux : janvier 2015
- 2) Information et appel à candidatures (journal de la ville, courriers, porte à porte, affichages dans les halls d'immeuble...) : novembre à mai 2015
- 3) Tirage au sort : fin juin 2015 ou septembre 2015
- Rencontre des membres du Conseil citoyens et présentation des membres et du dispositif : début juillet 2015 ou septembre 2015
- 5) Présentation de la liste des membres du CC au président de l'EPCI : début juillet 2015 ou septembre 2015
- 6) Envoi de la liste des membres au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté constituant les membres du CC ; début juillet 2015 ou septembre 2015
- 7) Mise en place du CC (date de la 1^{ère} réunion) : début septembre
- 8) Création de l'association « Conseil citoyens » : entre septembre et décembre 2015
- 9) Rédaction du règlement intérieur : entre septembre et décembre 2015

G. Evaluation

- ✓ création de l'association
- ✓ représentativité de l'ensemble des quartiers
- ✓ intergénérationnel
- ✓ la parité hommes/femmes
- ✓ le nombre de membres
- ✓ participation des membres aux instances du contrat de ville
- ✓ projet à l'initiative du conseil et co-construit

611 - le Conseil citoyens du quartier QPV les Raguenets - Commune de Saint-Gratien

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 21 janvier 2015 au centre culturel Camille Claudel présentant le diagnostic du contrat de ville avec ses enjeux, madame le Maire a fait part du souhait de l'Etat auquel elle s'associe de donner aux habitants des quartiers une place dans l'élaboration des projets de territoire et des actions dont ils seront les premiers bénéficiaires.

La ville de saint-Gratien a mis en œuvre depuis 2002 des 5 groupes de quartiers et 5 assemblées consultatives dans le cadre de la démocratie de proximité

Composition envisagée du Conseil citoyens du quartier de Raguenets :

A Saint-Gratien, le Conseil citoyens sera composé de 12 personnes dont 6 habitants du quartier (élus par tirage au sort) domiciliés dans le quartier prioritaire dont les contours ont été définis par les services de l'Etat.

6 partenaires locaux ayant fait acte de candidature

- ✓ 1 représentant d'association de parent d'élèves
- ✓ 1 représentant du principal BAILLEUR (OSICA)
- ✓ 1 représentant de l'association CARREFOUR 2000
- ✓ 1 représentant de l'association de personnes âgées GERONS NOS LOISIRS
- ✓ 1 représentant de l'association ESSIVAM
- ✓ 1 représentant de l'association AFAVO

Modalités de participation du Conseil citoyens au sein des instances de pilotage et fréquence des dialogues avec les acteurs institutionnels

Ces modalités seront définies ultérieurement.

En plus de la réunion publique La ville de Saint-Gratien a associé les habitants du quartier et partenaires locaux à par la réunion des acteurs éducatifs locaux et des groupes de quartiers

Organisation et fonctionnement

Le Conseil citoyens bénéficiera de l'appui de l'une des associations membres.

S'agissant de l'organisation interne du Conseil citoyens, il reviendra pleinement à ses membres d'en définir les modalités de fonctionnement comme le prévoit la loi du 21 février 2014 sur le principe d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Moyens mis à disposition

La ville mettra à la disposition du Conseil citoyens une salle de réunion et le matériel logistique nécessaire à son fonctionnement.

Formations envisagées :

Ces formations pourront être envisagées en fonction des dotations allouées par l'Etat

Echéancier envisagé de mise en œuvre

Pendant les mois d'avril et mai 2015 l'appel à candidature auprès des habitants a été lancé. Un tirage au sort a été réalisé au cours du mois de juin 2015.

L'installation du Conseil citoyens est prévue pour le mois de septembre 2015

612 - Le Conseil citoyens du quartier QPV le Noyer Crapaud – Commune de Soisy-sous-Montmorency

La ville de Soisy-sous-Montmorency ne dispose pas d'instances de démocratie participative telles que définies dans la loi du 27 février 2002 en raison du seuil de population.

En revanche, la ville s'est dotée de différentes instances de concertation telles que :

- ✓ un conseil municipal de jeunes (CMJ) (en 2001)
- ✓ deux comités d'usagers sur les deux centres sociaux municipaux des Campanules (quartier du Noyer Crapaud) et des Noël's (quartier des Noël's).

Par ailleurs la ville organise régulièrement lors de projets urbains d'envergure la consultation de ces habitants.

Composition envisagée du Conseil citoyens du quartier QPV le Noyer Crapaud :

- collège « Habitants » : 6 personnes (3 hommes et 3 femmes)
- collège « acteurs locaux » : 6 personnes
 - 2 représentants du Conseil Syndical des résidences « les Terrasses d'Andilly » et les « Jardins d'Andilly »
 - 1 représentant de l'association « Donner Du Style »
 - 1 représentant du bailleur social Groupe 3F
 - 1 représentant de l'association Centre Rencontre Information (CRI)

Modalités de participation du Conseil citoyens au sein des instances de pilotage et fréquence des dialogues avec les acteurs institutionnels

Ces modalités seront définies ultérieurement.

En revanche, dans le cadre des travaux d'élaboration du contrat de ville, la ville de Soisy-sous-Montmorency a mobilisé deux habitants du quartier, également membre du Comité d'usagers du Centre Social Municipal « les Campanules ».

Organisation et fonctionnement

S'agissant du statut, il est envisagé un portage associatif

S'agissant de l'organisation interne du Conseil citoyens, il reviendra pleinement à ses membres d'en définir les modalités de fonctionnement comme le prévoit la loi du 21 février 2014 sur le principe d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Moyens mis à disposition

La ville mettra à la disposition du Conseil citoyens une salle de réunion et le matériel logistique nécessaire à son fonctionnement.

Par ailleurs, la ville dispose d'un Fonds de participation des habitants (FPH) qui pourra notamment être mobilisé.

Formations envisagées

Il reviendra là encore à ses membres de formuler leur besoins en termes de formation.

Nous pouvons néanmoins envisager des préalables comme par exemple des modules de formation autour des questions suivantes : qu'est-ce qu'un Conseil citoyens, son rôle, ...

Echéancier envisagé de mise en œuvre

- 1 Janvier 2015 : recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux
- 2 Septembre 2015 : lancement d'un appel à candidature
 - a. parution d'un article dans le magazine de la ville et la lettre du Maire,
 - b. mise en place d'une information (affichage, mini exposition) au sein du centre social municipal « les Campanules »
 - c. appui sur le comité d'usagers du centre social,
- 3 Octobre 2015 :
 - a. tirage au sort
 - b. présentation des membres du Conseil citoyens et du dispositif aux élus du Conseil municipal
 - c. présentation de la liste des membres du Conseil citoyens au président de la CAVAM
- 4 Décembre 2015 :
 - a. envoi de la liste des membres du Conseil citoyens au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté de création,
 - b. mise en place du Conseil citoyens
 - c. rédaction du règlement intérieur

62 - Les engagements financiers

Droit de tirage 2015 de la CAVAM et des communes de Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency

Droit de tirage 2015
Communauté d'agglomération de la Vallée de
Montmorency

Territoire	Droit de tirage 2015 PV	Droit de tirage 2015 PRE	Droit de tirage 2015 Total	Répartition sur enveloppe CAVAM
Saint-Gratien	60 009 €		60 009 €	12,57 %
Soisy sous Montmorency	34 890 €		34 890 €	7,31 %
Montmagny	74 967 €	121 000 €	195 967 €	41,04 %
Deuil-La Barre	0 €	130 000 €	130 000 €	27,23 %
Cavam	56 622 €		56 622 €	11,86 %
Total	226 488 €	251 000 €	477 488 €	100,00 %

Droit de tirage 2015
PRE

Nom du PRE pour l'Acisé	Nombre hbts CUCS	Nombre hbts QPV	Evolution en %	Montant accordé en 2014	Prévision 2015	Evolution en €
Deuil-La Barre -CCAS	8 157	0	-100,00%	143 481 €	130 000€	-13 481 €
Montmagny Caisse des écoles	8 413	3 590	- 57,33%	120 969 €	121 000 €	31 €
	16 570	3 590		264 450 €	251 000 000 €	-13 450 €

**Droits de tirages 2015
Politique de la ville (dont CLAS)**

Territoire	QPV				Différences CUCS/QPV				
	Nombre de quartiers	Nombre d'habitants 2015	Nombre d'habitants 2015 pondéré avec puissance fiscale	Enveloppes 2015/ hbts	Calcul enveloppe CAVAM	Droit de tirage 2015	% d'habitants	En €	€ en %
Saint-Gratien	1	2540	3480	80 040 €	20 031 €	60 009	18,17%	14 089 €	30,68 %
Soisy-sous-Montmorency	1	1050	1439	43 170 €	8 280 €	34 890	-47,38%	- 31 930 €	-47,79%
Montmagny	2	3590	4918	103 278 €	28 311 €	74 967	-72,70%	-16 652 €	-18,18%
CAVAM					56 622 €	56 622		56 622 €	100%
Total	4	7180	9837	226 488 €			-58,74%	22 129 €	10,83%

63 - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Proposition méthodologie évaluation du contrat de ville à mi-parcours

1. Rappel du contexte

2. Le référentiel d'évaluation

2.1. Les questions évaluatives retenues

Ce référentiel présentera :

- ✓ les objectifs stratégiques (enjeux) du contrat, par thématique
- ✓ les objectifs opérationnels du contrat, par thématique
- ✓ les résultats attendus
- ✓ les questions évaluatives choisies.

3. Le déroulement de l'évaluation

3.1. les méthodes d'élaboration des bilans évaluatifs annuels

3.2. les méthodes utilisées pour répondre aux questions évaluatives

3.3. les difficultés rencontrées et limites de l'évaluation

EVALUATION DES REALISATIONS ET RESULTATS PRODUITS PAR LES PROGRAMMES D'ACTION *(synthèse des bilans évaluatifs annuels)*

4. Etat des lieux des réalisations par programme d'action

Ce paragraphe est descriptif. Il couvre l'intégralité du CONTRAT DE VILLE

Il vise simplement à rendre compte, de manière **synthétique et organisée**, de ce qui a été financé dans le cadre du CONTRAT DE VILLE ainsi que dans le cadre du droit commun lorsque les interventions sont en lien avec les objectifs du CONTRAT DE VILLE

5. Les moyens techniques et humains mobilisés

6. Appréciation des résultats des programmes d'action

L'autre relative à l'efficacité des programmes d'action.

6.1. L'effectivité des programmes d'action

Un tableau peut également utilement illustrer l'effectivité des programmes d'action. Il s'agit de lister les actions ayant contribué à l'atteinte des objectifs opérationnels. Une même action peut être citée à plusieurs reprises car elle peut couvrir plusieurs objectifs opérationnels.

AXES THEMATIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS REALISEES DANS LE CONTRAT DE VILLE	ACTIONS REALISEES DANS LE DROIT COMMUN
Emploi – Développement économique	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Habitat – Cadre de Vie	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Cohésion sociale	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Santé	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Citoyenneté – Prévention de la délinquance	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Axes transversaux	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		
Autres axes	Objectif opérationnel 1		
	Objectif opérationnel 2		
	Objectif opérationnel...		

6.2. L'efficacité des programmes d'action

7. Evaluation de l'évolution des pratiques et du fonctionnement du contrat de ville

8. Conclusions

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le Préfet du Val d'Oise,
M. Yannick BLANC



Le Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de Montmorency
Maire de Soisy-sous-Montmorency,
M. Luc STREHAIANO



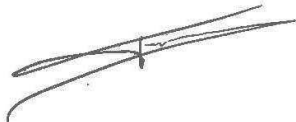
Le Maire de Saint-Gratien,
Mme Jacqueline EUSTACHE BRINIO



Le Maire de Deuil-La Barre
Présidente de la Mission Locale 5eInOise,
Mme Muriel SCOLAN



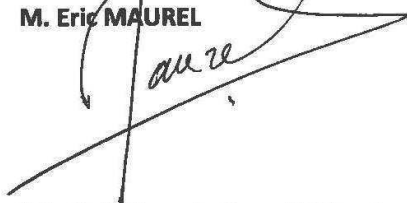
Le Maire de Montmagny,
M. Patrick FLOQUET



Le Vice-président Délégué au Développement
Economique et à l'Emploi – CAVAM,
M. Daniel FARSEOT



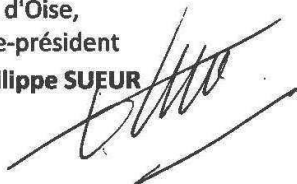
P/Le Procureur de la République,
Le Procureur de la République Adjoint
M. Eric MAUREL



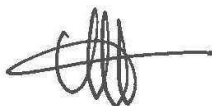
Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
M. Jean-Paul HUCHON



P/Le Président du Conseil Départemental
du Val d'Oise,
Le Vice-président
M. Philippe SUEUR



L'inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services de
l'Education Nationale,
Mme Martine GAUTHIER



La Déléguée Territoriale du Val d'Oise de
l'Agence Régionale de Santé
Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST



Le Directeur Général de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val d'Oise,
M. Pascal DELAPLACE


Po

Po M^{me} Hélène Sournikou-Laprade
Directrice de l'action locale

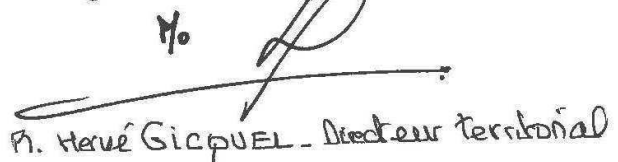
Groupe 3F, Le Directeur Départemental,
M. Patrick DAROLLE




OSICA, P/ Le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint
M. Thierry BERTHIER



Le Directeur Régional Ile de France de la Caisse
des Dépôts et Consignations,
M. Régis PELISSIER

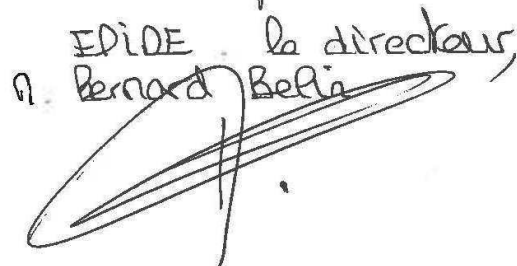
No

M. Hervé GICQUEL - Directeur territorial

La Directrice Territoriale du Pôle Emploi,
Mme Joëlle CASORLA



France Habitation, Le Directeur Général,
M. Pascal VAN LAETHEM



EDIDE - Le directeur,
M. Bernard BELLA


71	<i>Les conventions de renouvellement urbain de Deuil-la-Barre, Montmagny et Saint-Gratien (en cours)</i>	
72	<i>Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les communes et leur groupement, et les organismes d'HLM (en cours)</i>	
73	<i>Convention intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux (en cours)</i>	
74	<i>Pacte financier et fiscal de solidarité (en cours)</i>	
75	<i>Les engagements des partenaires du contrat de ville :</i>	202
	<i>a. la Région Île-de-France,</i>	
	<i>b. la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)</i>	
	<i>c. l'Education Nationale,</i>	
	<i>d. le Conseil départemental du Val d'Oise,</i>	
	<i>e. la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</i>	
	<i>f. la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)</i>	
	<i>g. Cadre d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires (ex : villes de Deuil la Barre, Montmagny et Saint-Gratien)</i>	
76	<i>Le bilan de l'opération de Renouvellement Urbain (ORU) de la commune de Montmagny</i>	214
77	<i>Le bilan du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de la commune de Deuil-La Barre</i>	215
78	<i>Les données statistiques de cadrage</i>	222
79	<i>les tableaux de la programmation 2015 de la CAVAM, Montmagny, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.....</i>	226
80	<i>Fiches actions Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)</i>	231
81	<i>Annexe financière (en cours)</i>	

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CA DE LA VALLEE DE MONTMORENCY.

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- ✓ politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- ✓ amélioration du cadre de vie et mobilités,
- ✓ cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- ✓ jeunesse
- ✓ égalité femmes/hommes
- ✓ lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- ✓ développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- ✓ réussite éducative, soutien à la parentalité
- ✓ valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS POUR LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de vallée de Montmorency.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains, et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville ; la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- ✓ l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- ✓ le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- ✓ les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...)

2/En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- ✓ les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- ✓ les études préalables et pré opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostic de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- ✓ les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- ✓ construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- ✓ opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CA DE LA VALLEE DE MONTMORENCY.

Engagé pour favoriser la réussite scolaire et pour réduire les inégalités territoriales, le Ministère de l'Éducation nationale participe pleinement à la politique de la ville en faveur de la cohésion et de la mixité sociales. Avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 18 juillet 2013, le ministère de l'Éducation nationale s'investit pour :

- Une définition et une mise en œuvre d'objectifs opérationnels en faveur de la réussite éducative en général, notamment dans les quartiers de la politique de la ville.
- Une allocation progressive des moyens en fonction de la difficulté socio-économique des populations scolaires accueillies dans les écoles et les établissements du second degré.
- Un renforcement de la collaboration de l'École avec ses partenaires dans les quartiers de la politique de la ville, afin de permettre un meilleur pilotage local et une plus grande efficacité des dispositifs éducatifs.
- Un engagement dans l'effort collectif en faveur de la mixité sociale, de la réduction des inégalités socio-spatiales et de l'égalité homme-femme, ainsi que dans la lutte contre les discriminations.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val d'Oise est chargée de la mise en œuvre départementale de la politique ministérielle, sous l'autorité du recteur de l'académie de Versailles.

DSDEN.PDLV. Contrat de ville CAVAM – Engagements - 2015

LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CA DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Le conseil départemental du Val d'Oise :

Le Département est garant des solidarités sociales et territoriales.

Il s'investit dans le cadre de ses compétences obligatoires (petite enfance, collèges, prestations d'aides sociales...) mais également dans des domaines jugés prioritaires et qui représentent un enjeu pour tous les valdoisiens (développement économique et emploi, développement culturel et promotion du sport, aménagement et développement urbain, prévention/sécurité).

Il intervient notamment au travers du Guide des aides aux communes et aux groupements de communes pour les investissements.



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

ENGAGEMENTS GENERAUX :

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2013-2017.

L'Etat a confié quatre missions au réseau des CAF :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans les relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Ces missions entrent en résonance avec les ambitions des contrats de ville.

ENGAGEMENTS SPECIFIQUES sur le ou les axe(s) prioritaires dégagés sur le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency

1/ COHESION SOCIALE

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles de ces quartiers, notamment celles suivies par des travailleurs sociaux CAF, dans le cadre de nos offres de service en travail social (bénéficiaires de RSA-isolés avec un enfant de moins de trois ans, séparation, décès, naissance).

En tant qu'animateur, sur le département, de la politique de soutien à la parentalité et financeur des actions menées dans ce cadre, la CAF s'engage à contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, médiation familiale) en portant une attention particulière à l'existence et à la diversité des offres proposées dans les Quartiers Politique de la Ville et à la connaissance de ces dispositifs par les familles.

Pour contribuer à la structuration d'une offre jeunesse adaptée aux besoins des quartiers, la CAF soutient :

- Les accueils de loisirs en finançant une partie de leurs frais de fonctionnement
- Les projets menés par les centres sociaux associatifs en direction des adolescents

- Le départ en vacances des enfants et des jeunes (seuls ou en famille) – via les aides aux vacances enfants et familles et via l’action de nos travailleurs sociaux pour accompagner les familles dans leur projet de départ.

2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Poursuivre le soutien des structures d’animation de la vie sociale en contribuant à leur financement via les prestations de service et à l’animation du réseau des centres sociaux.

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Pour permettre aux parents qui travaillent de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux parents qui n’ont pas d’activité professionnelle de se réinsérer sur le marché du travail, favoriser :

- l’émergence de projets d’accueil collectif, adaptés aux besoins des familles au sein des Quartiers Politique de la Ville - via les experts de la Branche famille pour accompagner les porteurs de projet et ses financements pour contribuer à solvabiliser les projets,
- la rencontre entre l’offre et la demande en accueil individuel – via les Relais Assistantes Maternelles, les Points Conseil Petite Enfance.

Ces actions sont menées en lien avec le Conseil départemental.

Les axes d’intervention « accueil du jeune enfant » et « soutien à la parentalité » se feront en lien avec le futur Schéma de Services aux Familles co-signé à partir de 2015 par le Préfet, le Président du Conseil départemental et le Directeur de la CAF.

Par ailleurs, l’ensemble des interventions de la CAF pourra être traduit plus précisément dans des Conventions Territoriales Globales signées avec les villes concernées.

ENGAGEMENTS DE L'UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECCTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAVAM

Le pilier « développement économique et emploi » des contrats de ville a pour objectif, sur la durée du contrat de ville, de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV) et les autres territoires.

En matière d'emploi, la DIRECCTE mobilise déjà un ensemble de moyens opérationnels sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) au travers :

De structures d'accompagnement vers l'emploi :

- ✓ 1 antenne point relais Pôle Emploi à Montmorency,
- ✓ la Mission locale SeinOise,
- ✓ 2 structures d'insertion par l'activité économique,

De dispositifs d'accès à l'emploi /remise à niveau/aide à la création d'entreprise :

- ✓ Les contrats aidés : en 2014, 18% des Contrats d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE); 18% des Contrats d'Insertion en Emploi (CUI-CIE), et en 2013, 15% des Emplois d'Avenir (EAV) ont concerné les résidents ZUS,
- ✓ structures d'accompagnement à la création d'entreprises référencées NACRE,

Le présent document entend réaffirmer la participation renforcée de l'Etat par la mobilisation ciblée des dispositifs de droit commun à destination des habitants des quartiers prioritaires, dans les domaines de l'accès à l'emploi, de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, du développement économique local.

Cette mobilisation renforcée intègre les enjeux transversaux relatifs à :

- ✓ l'égalité entre les femmes et les hommes
- ✓ la jeunesse
- ✓ la prévention et la lutte contre les discriminations

Cette ambition forte se traduit au travers de la déclinaison des objectifs suivants ; chaque objectif fera l'objet d'un engagement de l'Etat en articulation avec ses partenaires et précisera les critères d'évaluation retenus.

Objectifs 1 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires :

- ✓ mobiliser le service public de l'emploi pour augmenter significativement la part de ces publics dans les dispositifs de droit commun :
 - désignation d'un correspondant contrat de ville dans chaque mission locale.
 - mobilisation des conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises de Pôle Emploi pour identifier les offres de postes.
 - mobilisation de la référente relation entreprises de l'association des missions locales afin d'identifier les offres d'emploi en contrats aidés ou en alternance.

- diffusion régulière de l'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi auprès des différents partenaires locaux (travailleurs sociaux, associations, entreprises...)
 - renforcement de la coordination de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion notamment dans le cadre des projets du Grand Paris.
- ✓ aider à lever les freins à l'emploi
- développer la garantie jeunes en faveur des jeunes des quartiers prioritaires : il s'agit d'un accompagnement global comprenant le volet social et une garantie de ressource (équivalente au RSA),
 - renforcer la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats d'insertion dans la vie sociale(CIVIS). Ce contrat concerne les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au bac. Ce contrat assure au jeune un accompagnement personnalisé par un référent unique de la mission locale. Il permet un rattachement au régime général de la sécurité sociale. En 2013, 16% des CIVIS de la mission locale SeinOise ont été signés avec des jeunes résidant en ZUS.
 - favoriser l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification avec les Ecoles de la deuxième chance,
 - renforcer le réseau de Parrainage, recruter de nouveaux parrains bénévoles et augmenter le nombre de jeunes parrainés.

Objectif 2 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Afin de faciliter l'embauche des publics particulièrement éloignés du marché du travail, l'Etat mobilise des dispositifs d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle au travers des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'une part, et des contrats aidés d'autre part.

- ✓ développer la part des habitants des quartiers prioritaires dans les SIAE et favoriser l'implantation des actions des SIAE à proximité de ces quartiers :
- renforcer l'objectif quantitatif d'accueil des publics résidents des quartiers prioritaires dans les SIAE,
 - définir en CDIAE une stratégie départementale de développement de l'IAE qui acte le caractère prioritaire de certains territoires et notamment les quartiers retenus dans le cadre de la politique de la ville de la CAVAM,
 - faciliter le développement d'action des SIAE à proximité des quartiers politiques de la ville,
 - accompagner les SIAE dans l'accès aux marchés publics et privés, notamment dans le cadre des grands projets du Grand Paris.
- ✓ Augmenter la part des habitants des quartiers prioritaires dans les contrats aidés :
- définir des objectifs quantitatifs semestriels concernant la part des publics résidant dans les quartiers prioritaires dans les contrats aidés,
 - réaliser un suivi mensuel de la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats emploi d'avenir (EAV) lors des réunions des cellules opérationnelles avec la mission locale et Pôle Emploi,

- renforcer l'appui à la formation des bénéficiaires des emplois d'avenir durant la durée du contrat,
 - réaliser un suivi mensuel du nombre de contrats aidés CUI-CAE et CUI-CIE signés concernant les résidents des quartiers prioritaires,
 - développer l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans dans les entreprises par le déploiement des contrats starters,
 - mobiliser les contrats de génération notamment pour les jeunes diplômés résidant dans les quartiers prioritaires
- ✓ Développer l'accès aux contrats en alternance dans les quartiers prioritaires :
- promouvoir les contrats en alternance auprès des entreprises et de leurs réseaux notamment dans la perspective de départs à la retraite des salariés,
 - faire connaître l'aide supplémentaire de l'Etat de 1000 euros aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un nouvel apprenti. Cette aide se cumule avec les avantages déjà existants (exonérations de cotisations salariés selon la taille de l'entreprise, crédit d'impôt de 1600 euros,...),
 - faire connaître le dispositif Erasmus et Volontariat International en Entreprises (VIE) auprès des missions locales et CFA afin de favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes issus des quartiers prioritaires.

Objectif 3 : Dynamiser et développer le tissu économique local

- ✓ Soutenir la création et la reprise d'entreprises
- augmenter la part des résidents des quartiers prioritaires dans le dispositif d'aide à la création /reprise d'entreprise financée par l'Etat : Nouvelle Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé en trois phases : finalisation du projet de création, appui au financement et mise en œuvre du projet de création (appui durant 3 ans post création). L'objectif global de l'Etat est de doubler la part des résidents des quartiers prioritaires dans le dispositif. Ce dispositif d'aide est couplé à un prêt à taux zéro porté par la Caisse des dépôts et Consignations,
 - développer des modes de coopération locale avec des réseaux d'aide à la création d'associations.
- ✓ Développer la filière numérique sur le territoire de la CAVAM :
- aider à l'implantation et au développement de projets structurants de formation ou de création d'entreprises sur le secteur du numérique,
 - favoriser la mobilisation des entreprises du numérique du territoire afin de créer un réseau territorial permettant de constituer un écosystème favorable à l'implantation de nouvelles structures,
 - identifier les besoins de compétences dans le numérique sur le territoire, en s'appuyant notamment sur le dispositif « emploi d'avenir en espace public numérique »

CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, dans sa décision n° 19, a affirmé la nécessité d'adapter l'abattement de la TFPB au cadre renouvelé de la politique de la ville en visant une obligation de performance pour les bailleurs.

Le 29 avril 2015, Le Ministère de la Ville, le Secrétariat d'Etat à la Politique de la Ville, l'Association Ville et Banlieue, l'Acuf, l'AMGVF et l'USH ont acté, par leur signature, le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB à partir de 2016.

Ce cadre réaffirme que l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux est consenti aux bailleurs sociaux afin de financer les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

Il précise que les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires,
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter,
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls).
- les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble » (y compris l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants et le développement des TIG).
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie : travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves, interventions permettant de renforcer l'efficacité du travail de gestion quotidienne.

Ce cadre doit être concrétisé, pour chaque contrat de ville et avant la fin de l'année 2015, par une convention d'utilisation annexée au futur contrat de ville, signée par l'organisme HLM, l'État et la collectivité locale (commune ou EPCI).

Cette convention d'utilisation doit fixer les objectifs et le programme d'actions triennal en impliquant les locataires dans le choix des actions. Elle précise les modalités de suivi annuel et introduit la mesure de la satisfaction des habitants comme nouvel indicateur.

Afin d'objectiver les demandes abattements consentis, les bailleurs identifieront les moyens de gestion de droit commun qu'ils investissent dans les quartiers prioritaires en comparaison avec le reste de leur parc. Ces indicateurs seront à produire au cours de l'année 2016.

Cette convention d'application devra s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité, pilotées par les collectivités locales et l'État, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB précise les modalités de pilotage entre l'État et la collectivité, prévoit un dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs et nomme un référent chargé de consolider le bilan annuel.

L'USH, quant à elle, devra présenter un bilan national triennal de l'utilisation de l'abattement de TFPB.

BILAN DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) DE LA COMMUNE DE MONTMAGNY

L'opération est en cours de réalisation. On ne peut faire qu'un bilan d'étape.

L'opération de rénovation urbaine du Centre-ville porte sur un ensemble de logements locatifs sociaux dont IMMOBILIERE 3F est le seul propriétaire-bailleur.

127 logements ont été démolis. Il reste 170 logements qui sont tous en voie de réhabilitation et de résidentialisation :

- 2, rue du 10 Novembre 1918 (Bâtiment G), de 12 logements
- 2, 2 bis, 4 et 6 Rue du Château (Bâtiments K, L et M), de 132 logements
- 1-3-5 rue de la Jonction (Bâtiment P), de 26 logements.

La reconstitution des logements locatifs sociaux « 1 pour 1 » se répartit sur plusieurs secteurs de la commune :

- 4-6 rue Carnot (20 logements habités),
- 21-23-27 route de Calais (43 logements en cours de construction),
- 6 rue Gambetta (19 logements PLS en cours de construction),
- 3-5 rue Gallieni (59 logements – Le permis de construire devrait être délivré en mai 2015).

La ville est le maître d'ouvrage pour la construction de voies nouvelles, d'une place publique et de la réhabilitation de voiries existantes (rue de la Jonction, rue du Château et rue Gambetta). La première partie de travaux se déroulera de mi-2015 à début 2016. Les finitions seront terminées environ deux ans plus tard, lorsque les programmes de construction seront sur le point d'être achevés.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à environ 23 M€ avec :

- une participation de la commune à hauteur de 6 152 145 € HT,
- une aide régionale à hauteur de 915 750 €,
- une participation de la CAVAM à hauteur de 1.000.000 €.
- la participation du bailleur Groupe 3F à hauteur de 13 M€ (dont 3 M€ d'aide de l'Etat)

Une mixité sera apportée par la construction d'une centaine de logements en accession et de commerces, réalisés par le groupement de promoteurs PITCH PROMOTION-COGEDIM-SODES.

Le promoteur NEXITY a déjà réalisé deux programmes de 28 et de 43 logements en accession.

Une phase ultérieure permettrait de réaliser entre 40 et 85 logements en accession supplémentaires.

BILAN DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE DEUIL-LA BARRE

Présentation

La Ville s'est engagée auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au travers de la signature d'une Convention en mars 2007.

Dans le cadre de son Projet de Rénovation Urbaine, la Ville a donc lancé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de la Galathée dont la première convention a été signée par l'ensemble des partenaires (Etat, Communauté d'Agglomération, Ville, Bailleurs et Copropriétaires) le 22 juin 2004. Nous avons depuis, apporté des modifications à cette première Convention et les mêmes partenaires ont signé un avenant le 26 octobre 2007 qui prend en compte notre Opération de Rénovation Urbaine dans sa phase opérationnelle.

L'enjeu de cette démarche est triple :

- Apporter une réponse aux dysfonctionnements quotidiens auxquels sont confrontés les habitants sur le quartier de la Galathée ;
- Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'ORU ;
- Entretenir le lien social et la vie associative qui existe sur le quartier de la Galathée.

En mars 2007, une convention a été signée entre l'agence de rénovation urbaine, la commune et ses partenaires. Cette opération de Rénovation Urbaine répond notamment à trois grandes préoccupations :

- Faire respirer le quartier,
- le redynamiser
- et l'ouvrir sur le reste de la ville.

Ce projet d'urbanisme comprend la démolition des deux tours de 15 étages en tripode, d'un des deux parkings silos et la réhabilitation du second (travaux portant sur les aspects sécurisation et amélioration de l'esthétique), la réalisation d'une série d'opérations de résidentialisation et de réhabilitation et des immeubles existants

Trois espaces structureront le futur quartier: la place des platanes, le square et les places urbaines (nord et sud). Ils seront reliés par la future rue jardin dédiée aux modes doux de déplacement véritable colonne vertébrale du quartier.

Cette rue jardin permettra de mieux identifier les espaces publics des espaces privés ainsi que la réalisation d'un véritable adressage.

Le coût total de l'opération est estimée à 90 M d'€ HT financée à hauteur de :

- 30 M d'€ par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- 35 M d'€ par les bailleurs (France Habitation et OGIF)
- Le reste étant financé notamment par la ville de Deuil-La Barre (7 M€), la CAVAM (1,2 M d'€), Conseil départemental 95 (7,5 M d'€) et la Région (5,5 M d'€).

1. Avancée du projet de rénovation urbaine

- ❖ Démolition des tours 2 et 3 Galathée (253 logements)

Tour 2 : Janvier 2011 - août 2011.

Tour 3 : Janvier 2012 - juin 2013 (Désamiantage de Janvier 2012 à janvier 2013 - Démolition, évacuation des gravats et remise en état du terrain de février à juin 2013.

Relogements sur l'ensemble territoire

❖ Construction de la maison des associations

Les travaux de construction de la Maison des Associations ont été engagés à l'automne 2012 et se sont achevés au début du mois de septembre 2013. Inauguré le 7 septembre 2013, l'équipement a ouvert ses portes au public le 9 septembre 2013. Cet établissement public accueille les associations du quartier et plus largement de la Ville dans un Bâtiment Basse Consommation de 770m² dont 235m² dédiés à la Régie de Quartiers « La Galathée ».

- ✓ Construction de plusieurs îlots (logement sociaux et accessible à la propriété)
- ✓ Réhabilitation parking Grand immeuble – Fin des travaux mi 2015
- ✓ Réaménagement place des platanes – Juin 2015 mise en place dans le cadre **d'ateliers de travail urbain** (A.T.U) qui ont contribué à la coproduction d'espaces publics (concertation avec les habitants du quartier de la Galathée)
- ✓ Reste la démolition du parking de la Balconnière
- ✓ Résidentialisation des patrimoines bailleurs et copropriétaires

2. Avenant de sortie

La ville a présenté son avenant de sortie en comité d'engagement de l'ANRU le 19/03/2015 :

- ✓ Actualisation du coût de la maquette financière permettant d'ajuster la participation de l'ANRU au programme de rénovation urbaine - redéploiement de subventions.
- ✓ Actualisation des calendriers des opérations, ainsi que des dates limites de demande de premier acompte (30 juin 2017) et de demande de solde (30 juin 2019).
- ✓ Présentation des évolutions apportées au projet urbain dans le respect des fondamentaux du projet, à savoir:
 - ✓ Elaboration Plan Stratégique Local consistant à présenter un schéma de développement du quartier à 5, 10 et 15 ans et à recenser les actions à mettre en œuvre pour préserver ce qui a été réalisé sur le quartier de la Galathée ainsi que sur les sites de relogement (entrée de Ville, centre-ville et l'opération Balzac).
 - ✓ Redéfinition du projet d'extension de l'école Henri Hatrel et demande de redéploiement des subventions.
 - ✓ Prise en compte d'une maison des services publics liée à la santé (pôle santé) sur la place urbaine nord et demande de redéploiement des subventions.
 - ✓ Création d'un point police municipale sur le quartier de la Galathée afin d'assurer la tranquillité des habitants du quartier et la pérennité des aménagements.
 - ✓ Désignation de Gestimad comme maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement « parking grand immeuble-rénovation ».

Conclusion

Le quartier de la Galathée, en ZUS et classifié en zone 1 au CUCS, est aujourd'hui sorti des territoires prioritaires et n'est plus éligible aux financements politique de la ville. En effet, du fait du relogement des habitants les plus fragiles sur la totalité du territoire de la commune, aucun carroyage n'est apparu comme éligible. La Ville a perdue des financements ce qui est préjudiciable dans la mesure où les enjeux sur le plan humain reste fragile au moment où le quartier va accueillir près de 2 500 personnes supplémentaires. Il est à noter que la plus grande difficulté rencontrée dans la réalisation de cette opération a été l'acquisition de la totalité du foncier. Ces acquisitions furent difficiles et extrêmement couteuses ce qui a un impact fort sur le bilan de la ZAC.

Faiblesses et potentialités du quartier avant et après l'ORU

Faiblesses (avant l'ORU)	Potentialités (après ORU)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enclavement du quartier La seule voie d'accès au centre-ville est en sens alterné dangereuse ouvrant sur des friches non urbanisées, ✓ Problème de délinquance (tour 2 et 3 et parkings silos) – Fort sentiment d'insécurité, ✓ Pas ou peu de commerces ✓ Configuration de lieux complexes (recoins, passages...), ✓ 2 tours de grande hauteur (15 étages) regroupant 25% de la pop du quartier, ✓ 2 parkings silos à l'aspect agressif, dégradés et insécurisés, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction de logements de gamme variée (logements sociaux, en accession, logements étudiants...), ✓ Recomposition urbaine du quartier (création d'un square, d'une place urbaine, d'une rue jardin, requalification de la place des platanes) ✓ Restructuration de la RD 928, ✓ Création d'équipements publics (maison des associations, maison de la petite enfance, extension de l'école, création pôle santé, point police, maison des associations.), ✓ Création de commerces, ✓ Démolition d'un des parkings silos et réhabilitation du 2^{ème}, ✓ Résidentialisation des patrimoines existants,

La Gestion urbaine de proximité

La Ville s'est engagée auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au travers de la signature d'une Convention en mars 2007.

Dans le cadre de son Projet de Rénovation Urbaine, la Ville a donc lancé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de la Galathée dont la première convention a été signée par l'ensemble des partenaires (Etat, Communauté d'Agglomération, Ville, Bailleurs et Copropriétaires) le 22 juin 2004. Nous avons depuis, apporté des modifications à cette première Convention et les mêmes partenaires ont signé un avenant le 26 octobre 2007 qui prend en compte notre Opération de Rénovation Urbaine dans sa phase opérationnelle.

L'enjeu de cette démarche est triple :

- Apporter une réponse aux dysfonctionnements quotidiens auxquels sont confrontés les habitants sur le quartier de la Galathée ;
- Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'ORU ;
- Entretenir le lien social et la vie associative qui existe sur le quartier de la Galathée.

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Deuil-La Barre est engagée dans différents dispositifs « Politique de la Ville », l'une des missions première du Service « Politique de la Ville » a été avant tout de mettre en œuvre des projets permettant de favoriser la transversalité entre les différents partenaires que sont :

- les services municipaux ;
- les différents partenaires institutionnels (Etat, Conseil Général, Cavam, Caf, etc.) ;
- les acteurs locaux (associations, bailleurs, copropriétaires) ;
- les habitants.

De ce point de vue, la mise en œuvre de la GUP a été une véritable réussite et un formidable levier pour mener à bien d'autres actions significatives sur le quartier car au-delà de l'objet qui lui est propre et pour lequel elle a été créée, la GUP a servi à instaurer du lien social et à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet et d'un objectif commun, l'amélioration des conditions de vie au sens le plus large possible, des habitants du quartier de la Galathée autour de **4 enjeux importants et complémentaires** :

- **Enjeu 1 : Coordination et suivi technique des chantiers**
- **Enjeu 2 : Maintenir une qualité de vie en garantissant une qualité de service**
- **Enjeu 3 : Assurer la tranquillité du site**
- **Enjeu 4 : Accompagner la rénovation urbaine auprès des habitants**

Sans dresser un catalogue d'actions, voici les plus significatives par thématique :

PROPRETE ET CADRE DE VIE :

La problématique des tags :

Mise en place d'une Convention d'enlèvement des tags qui fonctionne depuis l'instauration de la GUP, il s'agit d'une Convention tripartite entre la CAVAM, la Ville et les Bailleurs ou les copropriétés. Tous les partenaires ont signé la Convention et que par conséquent, tout le quartier est couvert.

Un partenariat essentiel avec les bailleurs sociaux et les ASL du quartier :

Prestation de sur entretien des deux tours de la Galathée, France Habitation a confié à la Régie de quartiers « La Galathée », des prestations de nettoyage supplémentaires, en plus de celles accomplies quotidiennement par les gardiens sur les deux tours qui vont faire l'objet d'une déconstruction fin 2010, début 2011. Afin de montrer aux locataires encore présents dans les tours qu'ils ne sont pas abandonnés, les dégradations sont systématiquement réparées. Un dispositif de portage à domicile financé par le bailleur a été mis en place, confié à la Régie de quartier, quand les ascenseurs sont en panne.

Prestation de nettoyage du parking silo du « Grand ensemble », confié par l'ASL à la Régie de quartier.

La problématique des encombrants :

Problématique complexe aux conséquences lourdes :

- Source de nuisances visuelles, car c'est souvent la première chose que l'on remarque quand on entre dans le quartier cela donne une image extrêmement négative du quartier.
- Source de danger, car il y a toujours un risque pour les enfants qui passent ou jouent à proximité de se blesser et un risque non négligeable d'incendie, aggravé par la nature inflammable de certains produits, pots de peinture, matelas, canapé, etc.

Les locataires et les copropriétaires disposent ou non de locaux à encombrants, les utilisent ou non. La réalisation d'un diagnostic des locaux existants avec les bailleurs et les copropriétaires fait apparaître un déficit de locaux spécifiques aux dépôts d'encombrants associés à une difficulté d'accessibilité.

STATIONNEMENT :

La Ville et les ASL sont de plus en plus réactives sur l'enlèvement des véhicules en voie d'épavisation sur le quartier de façon à ce qu'elles restent de moins en moins longtemps sur place.

Le problème de stationnement sur le quartier vient essentiellement de la sous-utilisation des parkings silos, ce qui devrait pouvoir se résoudre dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

La nouvelle procédure d'enlèvement des épaves a été expliquée aux partenaires de la GUP par le Coordinateur du CLSPDI et les polices nationales et municipales.

TRANQUILITE ET SECURITE :

Il s'agit là d'une thématique difficile et sensible à traiter, où encore plus qu'ailleurs nous avons besoin de mettre tous les acteurs et partenaires locaux autour de la table.

DIAGNOSTIC EN MARCHANT :

Un parcours réalisé en marchant associant des habitants et des partenaires institutionnels permet d'observer le quartier à pied en y recensant les points forts, les anomalies et de déceler les améliorations possibles dans les trois domaines que sont :

- ✓ Les équipements et services à la population : Bâtiments, mobiliers urbains, commerces, services publics, transports.
- ✓ Gestion de l'habitat et de l'espace urbain : Espaces verts, voirie, nettoyage assainissement, domanialité.
- ✓ Sécurité et tranquillité publique : Éclairage public, stationnement, interventions légères de sécurité, incendies, etc.

Ces diagnostics en marchant sont suivis de débriefings réalisés entre les partenaires et le personnel technique de proximité afin de rendre compte et d'analyser les observations constatées.

LES CLAUSES INSERTION

L'animation du dispositif local :

Le coordinateur clauses d'insertion a pour missions sur le territoire de la CAVAM dans le cadre des projets de rénovation urbaine et opérations dites isolées de l'ANRU de favoriser la mise oeuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics des programme de rénovation urbaine, d'accompagner les entreprises du BTP retenues à recruter les chercheurs d'emploi de la CAVAM, d'appuyer les acteurs locaux de l'emploi à identifier les chercheurs d'emploi intéressés par les métiers du BTP, de contribuer à l'évolution positive des relations entre les entreprises et leur environnement social.

La coordination partenariale et le positionnement du public est assuré grâce à 2 instances que sont Le Comité technique d'insertion et le groupe pour l'emploi

Le comité technique insertion – CTI :

Il se réunit tous les mois en présence des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion (la Mission Locale SeinOise, le Pôle Emploi de Montmorency, la Régie de Quartiers « La Galathée », l'Espace Emploi de la CAVAM et les E.T.T.I.). Les entreprises de BTP, du fait des chantiers en cours, participent également à ce comité

Le Groupe Pour l'Emploi - GPE :

Composé des structures locales, il permet d'identifier en amont les publics potentiellement intéressés par les métiers du BTP et de construire les parcours individualisés d'insertion/formation.

Bilan 2009 Dispositif clauses d'insertion Deuil la Barre

Chiffres 2009

	Opération terrain Etat crs7- BOUYGUES HABITAT SOCIAL	Opération entrée de ville- BREZILLON
Nombre d'heures d'insertion prévues sur toute la durée de chantier	12 573 H	3093H
Nombre d'heures réalisées	2361 H, soit 2 ETP	1595 H, soit 1 Etp
Nombre heures restantes réalisées en 2010	10 212 H	1498 H
Nombre de personnes ayant travaillé sur les chantiers	18	7
Nombre de personnes qui ont accédé à un emploi ailleurs grâce au dispositif clauses d'insertion (effet levier)	15(intérim, cdd, cdi, contrat pro, contrat d'apprentissage)	
Modalités de recrutement	- ETTI Proveqtüs : 1607h - Régie de quartier : 698h - Cdd : 56h	- ETTI Idée intérim : 1330h - Régie de quartier : 265h

Actions menées en 2009

	Dates	Nombre de personnes venues	Suite donnée
Recrutement Brézillon au sein de la mission locale SeinOise	24 février 2009	20	2 personnes recrutées comme manoeuvres
Recrutement Bouygues habitat social au sein de l'espace emploi	6 Mars 2009	18	10 recrutées sur la démolition
Visite du chantier Nexity	10 Mai 2009	10 jeunes	Cv mis en candidature
Dialogue du coordinateur avec les jeunes avec les animateurs de local d'animation Jesse Owens	31 Mars 2009	30 jeunes	Cv mis en candidature
Rencontre acteurs de l'emploi – jeunes du quartier avec les animateurs du local d'animation Jesse Owens	7 Octobre 2009	30 jeunes	Cv mis en candidature
Café-métiers BTP à la mission locale seinOise	26 Novembre 2009	20 jeunes	Cv mis en candidature
Signature accord cadre ville de Deuil-ETTI (Id'ée intérim et Proveqtüs) Réception des chercheurs d'emploi par le maire et Mme BENATSOU, Préfète à l'Egalité des Chances	26 Novembre 2009		
Candidature	Au 31 décembre 2009	50 personnes	50 cv scanné informatisés

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

DONNEES STATISTIQUES – INSEE 2011

INDICATEURS <i>(source INSEE RP 2011)</i>	SOISY-SOUS-MONTMORENCY			MONTMAGNY				SAINT GRATIEN		DEUIL LA BARRE			CAVAM	VAL D'OISE
	Commune	Le Noyer Crapaud	NOELS	Commune	Le Centre-ville	Les Lévriers	le Barrage	commune	Les Ragueneys	Commune	La Galathée	Mortefontaine		
Population	17 531	3 438	1 728	14 003	6 794	2 567	550	20 454	5 540	21 638	3 848	2 391	120 142	789 164
nombre d'hommes	8 223	1 579	766	6 810	3 330	1 193	263	9 801	2 690	10 221	1 827	1 172	47,4%	48,6%
	46,4%	45,9%	44,4%	48,6%	49,0%	46,5%	47,8%	47,9%	48,6%	47,2%	45,5%	49,0%		
nombre de femmes	9 908	1 859	961	7 193	3 463	1 374	287	10 652	2 849	11 417	2 021	1 219	52,6%	51,3%
	53,1%	54,1%	55,6%	51,4%	51,0%	53,5%	52,2%	52,1%	51,4%	52,8%	52,5%	51,0%		
Population immigrée	2 619	658	383	3 251	1 430	730	167	3 412	1 417	3 668	1 035	385		
	14,9%	19,1%	22,2%	23,2%	21%	28,4%	30,4%	16,7%	25,6%	16,9%	26,9%	16,1%		
Population étrangère	1 540	424	284	2 033	969	422	121	2 105	935	2 165	547	207		
	8,8%	12,3%	16,4%	14,5%	14%	16,4%	22,0%	10,3%	16,9%	10,0%	14,2%	8,7%		
0/19 ANS	4 398	1 027	438	4 435	2 112	966	161	5 090	1 361	5 428	1 100	592	26,0%	28,4%
	25,1%	30,0%	25,3%	31,7%	31,1%	37,6%	29,2%	24,9%	29,4%	25,1%	28,6%	24,8%		
Population de 60 ans et +	3 930	569	295	1 833	771	282	105	4 318	862	3 877	506	519	20,2%	16,7%
	22,4%	16,5%	17,1%	13,1%	11,4%	11,0%	19,1%	21,1%	15,6%	17,9%	13,1%	22,0%		
Population de 75 ans et +	1 441	142	113	542	218	75	31	1 589	305	1 616	146	296	8,0%	5,7%
	8,2%	4,1%	6,5%	3,9%	3,2%	2,9%	5,6%	7,8%	5,5%	7,5%	4,0%	12,4%		
indice de jeunesse	1,12	1,80	1,48	2,42	2,70	3,40	1,50	1,18	1,90	1,40	2,17	1,14	1,20	1,70
REVENU MEDIAN PAR UC 2010	23 556		16 402	17 473			17 352	21 901		22 104	15 770	21 881	22 595	20 021
Revenu médian annuel par UC en 2010 en euros		12 500			12 800	11 700			12 700					
Nombre de ménages	7 368	1 304	810	4 696	2 368	779	157	8 760	2 131	9 067	1 402	1 036		
taille moyenne des ménages	2,4	2,6	2,1	2,98	2,86	3,29	3,5	2,3	2,6	2,39	2,74	2,31	2,4	2,6
Nombre de ménages composés d'une personne	2 386	326	337	1025	577	127	34	3271	801	1078	369	384	32,60%	26,80%
	32,3%	24,9%	41,5%	21,8%	24,4%	16,3%	21,9%	37,3%	37,6%	32,9%	26,4%	37,1%		
Nombre de ménages composés d'un homme seul	781	90	101	400	243	42	9	1414	386	1078	144	122	12,50%	11,10%
	10,6%	6,8%	12,4%	8,5%	10,3%	5,4%	5,9%	16,1%	18,1%	11,9%	39,1%	11,8%		
Nombre de ménages composés d'une femme seule	1 605	236	236	625	334	85	25	1857	414	1908	225	261	20,20%	15,70%
	21,7%	18,1%	29,1%	13,3%	14,1%	11,0%	16,0%	21,2%	19,4%	21,0%	16,1%	25,2%		
Nombre de familles monoparentales	781	253	118	620	321	114	26	854	281	941	195	97	16,5%	16,8%
	16,0%	26,6%	25,8%	17,1%	18,1%	17,7%	20,7%	16,0%	21,9%	16,0%	19,5%	15,7%		
Nombre de ménages composés de familles avec enfants	2 295	455	199	1 984	941	376	51	2 548	668	2 885	561	321	31,5%	36,9%
	31,2%	34,9%	24,6%	42,3%	39,7%	48,3%	32,4%	29,1%	31,4%	31,8%	40,0%	31,0%		
nombre de familles avec + de 3 enfants	497	144	51	692	338	154	23	591	257	586	127	62	17,4%	20,0%
	16,1%	20,2%	16,0%	26,2%	26,6%	30,9%	29,0%	17,3%	27,0%	15,3%	16,7%	14,9%		

INDICATEURS <i>(source INSEE RP 2011)</i>	SOISY-SOUS-MONTMORENCY			MONTMAGNY				SAINT GRATIEN		DEUIL LA BARRE			CAVAM	VAL D'OISE
	Commune	Le Noyer Crapaud	NOELS	Commune	Le Centre-ville	Les Lévriers	le Barrage	commune	Les Raguenets	Commune	La Galathée	Mortefontaine		
Nombre d'allocataires CAF	2599	670	387	2623	1321	465	114	3300	1160	3438	729	391		
		25,8%	14,9%		50,4%	17,7%	4,3%		35,20%		21,20%	11,40%	15,40%	22,8
Allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales	450	156	78	659	383	103	40	758	354	650	151	82		
	17,3%	23,3%	20,2%	25,1%	29,0%	22,2%	35,1%	23,0%	30,5%	18,9%	20,7%	21,0%	19,9%	29,3%
Allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 100% de prestations sociales	273	85	36	423	253	48	33	449	196	383	86	40		
	10,5%	12,7%	9,3%	16,1%	19,2%	10,3%	28,9%	13,6%	16,9%	11,1%	11,8%	10,2%	12,1%	14,2%
Nombre de bénéficiaires de la CMU-C	606	250	108	1235	670	321	90	8824	518	951	291	63		
	4,0%	8,1%	6,3%	9,3%	10,1%	13,0%	15,3%	5,6%	9,6%	4,7%	7,4%	3,1%	5,1%	8,1%
Nombre d'hommes bénéficiaires de la CMU-C	284	116	49	578	312	150	41	481	253	443	137	35		
	3,9%	8,1%	6,0%	8,7%	9,0%	12,2%	13,6%	5,5%	9,5%	4,6%	7,1%	3,7%	4,9%	7,8%
Nombre de femmes bénéficiaires de la CMU-C	322	134	59	657	358	171	49	551	265	508	154	28		
	4,0%	8,1%	6,5%	10,0%	11,0%	13,7%	17,1%	5,7%	9,7%	4,8%	7,6%	2,5%	5,3%	8,3%
nombre de moins de 18 ans bénéficiaires de la CMU-C	250	111	39	501	291	129	34	382	174	363	116	21		
	7,2%	14,2%	9,5%	13,9%	158,0%	17,6%	22,2%	9,3%	13,3%	7,7%	10,6%	4,7%	8,5%	12,7%
Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA	363	121	78	577	322	97	38	601	280	529	131	49		
	14,0%	18,1%	20,2%	22,0%	24,4%	20,9%	33,3%	18,1%	24,1%	15,4%	18,0%	12,5%	16,3%	18,3%
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'aides au logement	1047	392	241	1195	581	256	33	1645	816	1377	380	190		
	40,1%	58,5%	62,7%	45,6%	44,0%	55,1%	28,9%	49,8%	70,3%	40,1%	52,1%	48,6%	41,1%	44,9%
Nombre d'hommes de 15 ans et plus sans diplôme	974	284	130	1 052	330	202	74	1 223	472	1 011	291	134		
	17,1%	28,1%	24,7%	24,6%	24,0%	29,5%	41,3%	17,8%	27,8%	14,7%	24,0%	17,3%	15,9%	20,6%
Nombre de femmes de 15 ans et plus sans diplôme	972	360	181	1 169	535	234	57	1 283	582	1 219	295	162		
	14,4%	28,0%	25,8%	25,1%	24,0%	27,8%	29,3%	16,8%	30,4%	14,8%	21,6%	17,3%	15,0%	19,8%
Nombre d'hommes de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	1 199	81	57	549	160	65	7	1 350	165	1 499	189	154		
	21,0%	8,0%	10,9%	12,8%	12,0%	9,6%	3,9%	19,7%	9,7%	21,2%	15,6%	19,9%	22,4%	14,6%
Nombre de femmes de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	1034	105	70	350	309	69	6	1 164	112	1 482	162	159		
	15,7%	8,2%	9,9%	11,8%	13,9%	8,3%	3,2%	15,2%	5,9%	18,0%	11,8%	16,7%	18,4%	12,7%
Nombre de 15/17 ans non scolarisés	17	9	1	42	18	6	3	24	9	23	8	3		
	2,7%	6,4%	1,8%	6,0%	5,2%	3,8%	16,0%	3,1%	3,4%	3,6%	6,2%	4,7%	3,2%	3,8%
nombre de 18/24 non scolarisés	530	157	62	646	290	119	50	733	239	850	198	84		
	36,3%	44,0%	55,5%	42,0%	40,4%	44,2%	68,4%	43,5%	42,3%	40,8%	48,0%	40,2%	39,6%	46,0%
Nombre de 15/24 ans non scolarisés	547	166	63	688	308	125	53	757	247	874	206	87		
	26,4%	33,5%	38,0%	30,7%	28,9%	28,8%	57,7%	29,1%	30,0%	31,9%	38,4%	31,8%	28,8%	33,5%

INDICATEURS <i>(source INSEE RP 2011)</i>	SOISY-SOUS-MONTMORENCY			MONTMAGNY				SAINT GRATIEN		DEUIL LA BARRE			CAVAM	VAL D'OISE
	Commune	Le Noyer Crapaud	NOELS	Commune	Le Centre-ville	Les Lévrieris	le Barrage	commune	Les Raguénets	Commune	La Galathée	Mortefontaine		
Population de plus de 15 ans cadres	14,1%	6,0%	5,8%	8,2%	7,2%	6,6%	0,7%	12,7%	4,9%	14,4%	9,4%	15,5%	14,7%	10,8%
Population de plus de 15 ans cadre intermédiaires	17,7%	16,2%	16,1%	17,0%	17,9%	11,9%	16,7%	17,3%	12,2%	21,8%	20,3%	17,5%	18,4%	17,7%
Population de plus de 15 ans employés	16,9%	25,2%	30,5%	21,5%	21,7%	22,6%	17,2%	19,0%	27,4%	17,8%	21,5%	20,3%	16,9%	19,6%
Population de plus de 15 ans ouvriers	7,5%	11,4%	12,1%	12,8%	13,6%	15,1%	14,9%	9,4%	15,5%	7,8%	11,2%	7,7%	8,0%	11,3%
Nombre d'hommes actives	4 220	769	430	3 497	1 751	578	126	5 205	1 394	5 755	1 028	630		
Taux d'activité des hommes	78,6%	74,3%	84,4%	75,0%	74,6%	73,2%	72,2%	78,2%	76,1%	80,5%	81,4%	83,6%	78,6%	78,0%
Nombre de femmes actives	4 231	895	469	3 300	1 627	574	102	4 939	1 294	5 595	973	592		
Taux d'activité des femmes	71,5%	71,2%	72,2%	67,0%	67,3%	62,9%	56,6%	71,4%	67,7%	74,5%	71,5%	77,5%	72,1%	70,9%
Taux de chômage de la population de 15 ans et plus	850	222	132	1024	500	220	42	1105	430	1179	262	128		
	10,1%	13,3%	14,6%	15,1%	14,8%	19,1%	18,4%	10,9%	16,0%	10,4%	13,1%	10,5%	10,7%	12,4%
Taux de chômage des hommes âgés de 15/64 ans	10,9%	11,4%	13,6%	14,5%	16,0%	13,9%	18,6%	10,5%	14,4%	10,3%	13,1%	8,5%	10,5%	12,1%
Taux de chômage des femmes âgés de 15/64 ans	10,2%	14,9%	15,5%	15,7%	13,5%	24,3%	18,3%	11,3%	17,7%	10,5%	13,0%	12,6%	10,9%	12,7%
Nombre de chômeurs de moins de 25 ans	201	78	21	226	127	77	23	213	87	252	63	20		
Population salariée occupant un emploi précaire	734	185	95	608	337	76	28	1145	408	1 032	166	138		
	10,9%	13,0%	12,8%	11,5%	12,8%	8,8%	16,2%	13,7%	18,9%	12,5%	10,5%	13,4%	12,0%	12,0%
nombre de population salariée occupant un emploi à temps partiel	1005	219	114	752	335	148	17	1234	390	1 130	166	138		
	14,9%	16,2%	15,4%	14,20%	12,70%	17,10%	10%	14,8%	18,1%	12,2%	10,5%	13,4%	14,0%	13,3%
nombre d'hommes salarié occupant un emploi à temps partiel	24	50	26	188	80	46	4	380	155	868	112	121		
	7,8%	8,0%	7,6%	7,1%	6,1%	10,3%	4,5%	9,1%	13,9%	18,3%	7,1%	11,8%	7,3%	7,2%
nombre de femmes salariées occupant un emploi à temps partiel	759	169	88	564	255	102	13	854	235	262	53	16		
	21,3%	23,2%	22,2%	21,3%	19,1%	24,3%	16,4%	20,5%	22,6%	5,8%	3,4%	1,6%	20,2%	21,0%

INDICATEURS	SOISY-SOUS-MONTMORENCY			MONTMAGNY				SAINT GRATIEN		DEUIL LA BARRE		
	Commune	Le Noyer Crapaud	NOELS	Commune	Le Centre-ville	Les Lévrieris	le Barrage	commune	Les Raguenets	Commune	La Galathée	Mortefontaine
Nombre de logements sociaux (loi SRU)	1 818											
Nombre de maisons	3 252	42	16	2 283	941	280	156	2 040	56	3 606	457	253
	41,9%	3,1%	1,8%	44,2%	35,7%	33,1%	85,0%	21,9%	2,6%	36,9%	33,0%	24,5%
Nombre d'appartements	4 449	1 290	845	2 773	1 677	560	28	6 879	1 985	6 008	1 041	761
	57,3%	96,3%	97,9%	53,7%	63,7%	66,2%	15,0%	73,9%	85,3%	61,4%	74,3%	73,5%
Nombre de résidences principales	7 368	1 304	810	4 696	2 368	845	183	8 760	2 131	9 067	1 402	1 036
Nombre de logements vacants	347	31	48	414	240	50	27	409	142	640	8	52
	4,5%	2,3%	5,6%	8,0%	9,1%	6,0%	14,5%	4,4%	6,1%	6,5%	58,0%	4,8%
Nombre de propriétaires	4 600	441	223	3 079	1 464	450	115	4 256	225	5 746	736	614
	62,4%	33,8%	27,5%	65,6%	61,8%	57,7%	73,0%	48,6%	10,5%	63,4%	52,5%	59,3%
nombre de locataires dans le parc privé	1 799	97	196	671	335	110	33	2 025	435	2 227	277	283
	17,6%	7,4%	21,1%	14,3%	14,2%	14,1%	21,0%	23,1%	20,4%	24,6%	19,8%	27,3%
Nombre de locataires dans le parc HLM	1 334	757	380	846	518	202	6	2 325	1 440	855	372	70
	18,1%	58,6%	46,8%	18,0%	21,9%	26,0%	4,0%	26,5%	67,6%	9,4%	26,5%	6,8%
Nombre de logements T1/T2	1 299	148	191	750	452	88	24	2 377	544	1 888	178	156
	17,6%	11,3%	23,6%	16,0%	19,1%	11,2%	15,5%	27,1%	25,5%	20,8%	12,7%	15,0%
Nombre de logements de T3/T4	3 634	941	585	2 364	1 281	388	76	4 589	1 375	4 934	960	706
	49,3%	72,2%	72,2%	50,4%	54,1%	49,8%	48,6%	52,4%	64,5%	54,4%	68,5%	68,2%
Nombre de logements T5 et plus	2 435	215	34	1 581	634	304	56	1 795	212	2 245	263	174
	33,1%	16,5%	4,1%	33,7%	26,8%	39,0%	35,7%	20,5%	9,9%	24,8%	13,0%	16,8%

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE CAVAM 2015

OPERATEUR	ACTIONS	TOTAL	FIV	CREDITS INGENIERIE	CREDITS ENVELOPPE DEPARTEMENTALE	FIPD	CAVAM	REGION	CG 95	Autres (participation commune, association,,,,)
CAVAM	MISE EN PLACE DE PERMANENCE EMPLOI SUR LES QUARTIERS	158 572,00	20 000,00				138 572,00			
	ACTION DYNAMIC' EMPLOI	40 029,00	10 000,00				30 029,00	8 000,00		
	Action "UN TREPLIN VERS L'EMPLOI POUR NOS QUARTIERS" <i>(le forum de l'Emploi et de la création d'entreprise 2015)</i>	63 500,00	15 000,00				48 500,00			
	MISE EN PLACE DE PERMANENCES DE PSYCHOLOGUES EN PARTENARIAT AVEC L'ACEPE	30 499,00	11 622,00				18 877,00			
	MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LES COMMUNES DE DEUIL-LA BARRE ET DE MONTMAGNY (Association AIGUILLAGE)	238 111,00				30 000,00	54 983,00		111 366,00	41 762,00
	TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LES COMMISSARIATS DE POLICE ENGHEN/MONTMORENCY ET DE DEUIL-LA BARRE	40 500,00				12 000,00	16 500,00		12 000,00	
TOTAL		571 211,00	56 622,00	-	10 000,00	42 000,00	307 461,00		123 366,00	41 762,00

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE MONTMAGNY 2015

Porteurs	Projets Associatifs/ Coût total	Résumé du projet	Subventions Ville				Subventions Etat		Subvention Etat	
			obtenues en 2014	demandées en 2015	propositions 2015	décisions en 2015	proposés	obtenus	proposés	obtenus
			30 500,00 €		24 500,00 €		27 000,00 €			
Art'M	L'HEURE DU CONTE ET LES SAMEDIS RECREATIFS EN BIBLIOTHEQUE / 12 240 €	En alternance de 15h à 17h les mercredis : animation autour du conte et "choco-lecture" : autour d'un chocolat, les enfants écoutent des lectures proposées par des adultes ou par des enfants. Atout Jeux propose une fois par moi des jeux de société. "samedis récréatifs", une fois par mois, avec des animations (mandalas, origami...).	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		2 000,00 €		2000	
	L'été indien et les après-midi à thème / 15 400 €	Après-midi d'animation en début de chaque vacance scolaire (ateliers, spectacles...) sur les thèmes d'Halloween, Carnaval... Ete indien : ateliers dans le parc du séminaire (atelier vidéo, jonglage...) et spectacle de cirque.	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €		2 000,00 €		2000	
	Ouverture des enfants au monde par l'art et la pratique artistique / 29 100 €	Initiation des enfants et des adultes, notamment des parents, à l'art à travers des expositions (peinture, sculpture...) en partenariat avec les écoles, le Centre Social et les centres de loisirs de la ville. Nouveauté : proposer un atelier enfants-parents en direction des habitants des quartiers prioritaires via des relais : I3F, associations de colocalitaires...	1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €		2 000,00 €		2000	
Atout Jeux	Entrée de Jeux - Ludofolies / 69 780 €	# la ludothèque : accueillir les enfants, leur faire découvrir des jeux et des jouets, rencontrer leurs parents, réfléchir sur l'intérêt pédagogique du jeu, prêter des jeux aux familles. # animations exceptionnelles autour du jeu de société. # les soirées jeux : tous les 2ème vendredi du mois. # les Ludofolies : proposer à tous les publics un festival de jeux leur permettant de venir jouer sur place, découvrir des jeux et des jouets, participer à des tournois et passer un moment convivial et festif lors d'un week-end.	8 500,00 €	8 500,00 €	9 500,00 €		9 000,00 €		9 000,00 €	
	Tous en jeu / 24 700 €	Promouvoir le jeu dans des espaces de vie locaux. # Ma Ville en Jeu : amener la ludothèque « hors les murs ». # Le jeu intergénérationnel (Arepa, centres de loisirs) # Soutien aux projets locaux : mise à disposition de l'espace ressources (documentation sur le jeu...), prêt de jeux pour des événements locaux (carnaval, kermesse...) # accueil des centres de loisirs pendant les vacances scolaires	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		8 500,00 €		8 500,00 €	
	CAFE JEUX / 17 491 €	Le café jeux est ouvert aux 11-25 ans tous les mardis de 17h à 20h : temps d'échanges et de jeu + temps de rencontre avec structures locales (service jeunesse...). De 19h à 20h, temps pour permettre aux jeunes d'être acteurs en montant des projets.	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	

Porteurs	Projets Municipaux/ Coût total	Résumé du projet					subventions Etat	
					proposés	obtenus		
							47 967,00 €	
Service jeunesse	Etudes Sports / 17 600 €	Intervenir auprès de jeunes, repérés par la section foot de Montmagny Sports, tant au niveau scolaire (absentéisme, comportement et apprentissages) que sportif.					5 500,00 €	
	Projets Autonomes / 16 637 €	Permettre à des jeunes de réaliser leur projet en échange d'une semaine de travail au sein des services municipaux.					4 500,00 €	
	Dynamique insertion pro 16-25 ans / 11 200 €	Nouveau projet pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires. # 1er levier : intervention d'une consultante psychosociale (confiance en soi, gestion du stress...) # 2ème levier : atelier de simulation d'entretien # 3ème levier : préparer les jeunes au forum de l'emploi # 4ème levier : organisation d'un salon jobs d'été					3 500,00 €	
Centre Social	PREVENTION SANTE / 12 500 €	# une activité régulière et hebdomadaire (gyne douce) # stages thématiques de plusieurs jours (sophrologie, équilibre alimentaires...) # semaine santé # groupes de paroles (premiers secours, risques domestiques...)					3 500,00 €	
	Ateliers Sociolinguistiques / 11 000 €	4 ateliers ASL de 2h/semaine avec Art'M : 2 ateliers se tiendront au sein de l'espace Saint-Exupéry , 1 atelier au Pôle Pergame , 1 atelier à l'espace Valadon.					7 000,00 €	
	Slamontmagny / 10 500 €	3 soirées slam et 1 atelier d'écriture pour les femmes qui fréquentent le Centre Social + création d'un recueil.					4 500,00 €	
DSU	Cultivons et partageons ensemble / 3 000 €	Nouveau projet : création d'un jardin partagé jouxtant les Carrières avec à terme la constitution d'une association par les habitants.					3 000,00 €	
	Rénov' ton hall / 9 000 €	Réalisation d'un chantier éducatif en partenariat avec l'3F et le club de prévention.					3 000,00 €	
Porteurs	Projets Associatifs Départementaux/ Coût total	Résumé du projet	obtenues en 2014	demandées en 2015	propositions 2015	décisions en 2015		
APCE 95	Accueil aux Conflits Familiaux - Soutien à la Parentalité / 39 548 €	Aide face aux difficultés conjugales et familiales (permanence de 12h par mois). Groupes de parole.	3 400,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €			
Cultures du Cœur	La culture contre l'exclusion / 100 400 €	Démocratiser l'accès à la culture. Permanence organisé au Centre Social pour accompagner les habitants dans leurs recherches.	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €			
Centre de Service aux Assoc	Soutien du Mouvement Associatif / 70 150 €	Accompagnement des associations (gestion administrative, gestion financière et comptable...).	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €			

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE SAINT GRATIEN 2015

Dispositif	Porteur	Intitulé	Montant demandé	Montant accordé	Part ville	Coût total
FIV	CPCV	Boutique le carré nature ESS	27 700	27 700	30 000	282 956
FIV	CPCV	Boutique autour du vêtement	12 300	12 300	14 000	32 348
FIV	MAIRIE	La citoyenneté au cœur de nos valeurs	5 000	5 000	6 500	11 500
FIV	MAIRIE	soutien à la parentalité	2 750	2 750	2 750	5 500,00
CLAS	APS	CLAS/ Activité Personnalisée pour la maîtrise des savoirs fondamentaux et la lutte contre le décrochage	12 259	12,259	Dossier validé passage en mai	
			60 000,09	60 000,09		

Dispositif	Porteur	Intitulé	Montant demandé	Montant accordé	Part ville	Coût total
DEPARTEMENT	Espace Social et Interculturel de la Vallée de Montmorency	Atelier de savoirs sociolinguistiques	11 000	11 000	15 293	26 293
BOP 104	Espace Social et Interculturel de la Vallée de Montmorency	Ecrivain Public	2 200	2 200	1 710	3 930
BOP 104	Espace Social et Interculturel de la Vallée de Montmorency	Atelier Lecture Ecriture	3 000	3 000	1 4 42 0	4 442
DEPARTEMENT	CIDAV	Permanences juridiques et psychologiques	NC	NC	NC	NC
TOTAL			16 200	16 200	18 445	34 665

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE SOISY-SOUS-MONTMORENCY 2015

OPERATEURS	ACTIONS	TOTAL	FIV	FIPD	BOP	CLAS	VVV	COMMUNE	CG (droit commun)	CRIF	USAGERS	AUTRES	bénévolat	CAF
PILIER COHESION SOCIALE														
<i>AXE 1 : accompagner la réussite éducative de l'enfant/ du jeune par des actions de prévention, de soutien scolaire et socioéducatives, en adéquation avec les différents temps de l'enfant</i>														
Services des Sports	Actions "Sports"	17 150					5 000	11 910			240			
Service Animation Jeunesse	Stage "réussir son brevet : REV'EXAM 2015"	4 478	1 500					1 718			1 260			
Service de la Culture	Actions pédagogiques dans le cadre du festival "la musique fait son cinéma" 8ème édition	6 770	1 500					3 270				2 000		
Centre Social Municipal "les Campanules"	Accès aux pratiques cinématographiques (Samedis cinéma)	8 973	2 000					4 173			-	2 000	800	
	Accompagnement à la scolarité (CLAS)	60 190				6 390		49 000						4 800
<i>AXE 2 : favoriser les actions de soutien à la fonction parentale par l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle éducatif, la valorisation de leurs compétences éducatives et le développement de réseaux d'échanges entre parents</i>														
Association Centre Rencontre Information (CRI)	Actions de soutien à la parentalité	40 152	9 600					8 270	630		4 100		4 352	13 200
<i>AXE 3 : lutter contre l'isolement des publics en facilitant l'accès au droit, à l'autonomie, à la culture, aux loisirs, aux services et équipement publics</i>														
Association Centre Rencontre Information (CRI)	Ateliers de soutien à l'insertion sociale et culturelle (ASL)	39 877			12 500			21 495	630		900		4 352	
Centre Social Municipal "les Campanules"	Espace public numérique (EPN)	28 262	6 400					21 292			570			
	Action d'appui et de conseil (écrivain public)	7 842	2 000					5 842						
	Animation Familiale : rendre les familles actrices de leurs loisirs	28 050	1 750					12 050			1 450		4 800	8 000
SOUS -TOTAL		241 744	24 750		12 500	6 390	5 000	139 020	1 260		8 520	4 000	14 304	26 000
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN														
<i>AXE 1 : améliorer les conditions de vie des habitants par des actions de gestion urbaine de proximité pour un meilleur cadre de vie et une pleine tranquillité résidentielle</i>														
Centre Social Municipal "les Campanules"	Création d'une fresque "la joie en couleur"	11 845	2 000					5 045		2 000		2 000	800	
<i>AXE 2 : favoriser la participation des habitants par le développement de pratiques participatives</i>														
Centre Social Municipal "les Campanules"	Dynamiser les initiatives de quartier (le comité d'usagers)	29 050	1 750					16 300			1 200	1 500	4 800	3 500
<i>AXE 3 : agir sur l'environnement des jeunes pour prévenir la marginalisation et l'exclusion par des actions de prévention spécialisée, par des actions de prévention des comportements à risques et d'éducation à la citoyenneté</i>														
Service Politique de la ville	Action de prévention de la délinquance	56 200		12 000				44 200						
	Mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus	8 510		3 000				5 510						
Service Animation Jeunesse	Action "Faut que ça cesse, sortons de la spirale de la violence"	6 127	-	3 000				3 127			-			
	Action "Contre'addictions"	5 815		2 800				3 015						
SOUS -TOTAL		117 547	3 750	20 800				77 197	-	2 000	1 200	3 500	5 600	3 500
TOTAL GLOBAL		359 291	28 500	20 800	12 500	6 390	5 000	216 217	1 260	2 000	9 720	7 500	19 904	29 500

Fiche action
Programme d'actions à l'intention des jeunes les plus exposés à la délinquance
Actions de prévention de la récidive

Déploiement de postes de travail d'intérêt général (TIG) et de réparation pénale

Pilotes : DTPJJ / SPIP

Problématique	<p>- Le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.</p> <p>Les mesures alternatives à la détention, en particulier le Travail d'Intérêt Général (TIG) placent les personnes condamnées en milieu ouvert, sous le contrôle et l'accompagnement du SPIP, ou si elles sont mineures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), qui assurent les conditions de la mise en œuvre et la vérification du respect des obligations.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions favorisant la prévention de la récidive. - Développer les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation, diversifier les lieux d'accueil et les contenus proposés
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Au 01/01/15, la PJJ du Val d'Oise exerçait, en flux, 986 mesures judiciaires au bénéfice de mineurs et jeunes majeurs, dont 18% étaient des mesures de réparations pénales ou de travail d'intérêt général. - En flux, le SPIP prend en charge plus de 800 mesures de TIG ou de Sursis-TIG avec un public composé en majorité de jeunes majeurs, pour une part primo-délinquants. - Dans les communes et les collectivités acceptant de recevoir des jeunes condamnés à des peines alternatives à la privation de liberté, le SPIP et la PJJ adressent au référent du service concerné une proposition d'accueil, qui est validée ou non et précédée, chaque fois que nécessaire, d'un entretien préparatoire entre le référent, le SPIP/ ou la PJJ (systématique) et la personne condamnée. Les collectivités peuvent accueillir des personnes résidant sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. - La plupart des villes du département accueillent des jeunes au titre des travaux d'intérêt généraux et des mesures de réparations pénales. Le nombre de jeunes condamnés et l'adaptation des lieux d'accueil aux problématiques du public sous-main de justice nécessitent une augmentation et une diversification des lieux d'accueil.
Actions à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des stages de citoyenneté afin de favoriser la connaissance des institutions et associations par les jeunes sous-main de justice. - Favoriser le développement de nouveaux lieux d'accueil et de nouveaux postes pour la réalisation des TIG et des mesures de réparations pénales par la communication et la sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques rencontrées par le public et au cadre législatif d'accueil. - Inciter chaque collectivité et acteur local à évaluer ses capacités d'accueil.
Partenaires associés	Préfecture, communautés d'agglomération, communes, collectivités, CLSPD et CISPD, bailleurs sociaux, transporteurs, juridiction
Calendrier	<p>1er semestre 2015 : réunions de présentation par la DTPJJ et le SPIP auprès des acteurs locaux</p> <p>2ème semestre 2015 : procédures d'agrément des postes TIG auprès des juridictions (Juge d'Application des Peines et Juges pour Enfants) pour les associations, bailleurs sociaux et transporteurs et signature des conventions pour les mesures de réparations pénales</p> <p>A compter du 2^{ème} semestre 2015 : mise à exécution de TIG sur les postes nouvellement agréés et des réparations pénales à partir des conventions signées entre la DTPJJ et les partenaires</p>
Indicateurs	Nombre de jeunes suivis et de mesures réalisées par trimestre

Fiche action
Déploiement des missions de service civique destinées aux jeunes placés sous main de justice

Pilotes : SPIP du Val d'Oise / DDCS

Problématique	<p>Le suivi des jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé, ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion. Le service civique apparaît alors comme un outil pertinent à la lutte contre la récidive au travers d'une insertion sociale des jeunes, tremplin vers une insertion sociale et professionnelle durable.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion professionnelle afin de prévenir la récidive en développant l'offre de réponses aux infractions par une implication de la collectivité territoriale et des partenaires locaux - Besoin de développer les offres de prise en charge des missions de service civique dédiées aux jeunes sous main de justice par les collectivités territoriales
Etat des lieux	<p>Dans le cadre de sa mission de prévention de la récidive et réinsertion des personnes sous main de justice, le SPIP du Val d'Oise a lancé en 2013, en partenariat avec la DDCS du Val d'Oise, une expérimentation permettant à de jeunes détenus de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise, âgés de 18 à 25 ans, de bénéficier d'un aménagement de peine afin d'effectuer une mission de service civique. 13 jeunes ont pu bénéficier de cette expérimentation.</p> <p>L'objectif de cette expérimentation est de coupler deux ou trois accompagnements autour du même jeune : celui des tuteurs des structures qui reçoivent le jeune majeur, celui du SPIP autour de la mesure d'aménagement de peine et éventuellement d'un troisième acteur : l'école de la deuxième chance qui propose sur la base du volontariat un dispositif alterné avec la mission permettant un accompagnement et un suivi du volontaire dans le cadre de son projet d'avenir (financement FIPD).</p> <p>Les lieux ayant accueillis des volontaires sous main de justice sont au nombre de 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 commune : la ville d'Ermont au sein du théâtre municipal, - 5 associations dont 4 du Val d'Oise : Comité Départemental Olympique et Sportif, Uniscité, Epicerie Solidaire d'Eragny sur Oise et Cosmopolitan football club de Taverny - 1 réseau d'association : la ligue de l'enseignement. <p>Le SPIP souhaite étendre la possibilité d'exécuter une mission de service civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux jeunes condamnés à une peine d'emprisonnement pour lequel un aménagement de peine est envisagé en milieu ouvert (sans passage par la Maison d'Arrêt) - à tous les jeunes suivis en milieu ouvert au titre d'alternatives à l'incarcération (sursis avec mise à l'épreuve) <p>La PJJ souhaite s'inscrire de façon expérimentale dans le dispositif afin de faire bénéficier du service civique des jeunes majeurs suivis par une UEMO dans le cadre d'un SME et ayant plus de 19 ans</p>
Descriptif détaillé de l'action à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités territoriales à cette action - Développer les lieux d'accueil de missions de service civique dédiées aux publics sous main de justice. Les activités qui peuvent être proposées par la structure d'accueil dans le cadre d'une mission de service civique relèvent de 4 domaines : environnement, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté. La création d'une mission de service civique nécessite : <ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des services municipaux et tuteurs pour l'accueil de bénévoles - la création de fiches de poste avec des missions adaptées au public sous main de justice. - d'inciter chaque CLSPD et CISPD à évaluer ses capacités d'accueil. - Améliorer l'accès du public sous main de justice aux dispositifs de droit commun en développant l'information auprès des professionnels intervenant auprès d'eux.
Partenaires associés	Préfecture, Communes, Communauté d'Agglomération, CLSPD et CISPD, Ecole de la deuxième chance, Magistrats de l'Application des Peines.
Calendrier	<p>1er semestre 2015 : recensement des communes susceptibles d'accueillir des jeunes sous main de justice en mission de service civique</p> <p>2nd semestre 2015 : rencontres avec les collectivités territoriales concernées</p> <p>2nd semestre 2015/1^{er} semestre 2016 : Mise en place effective des missions de service civique</p>
Indicateurs	<p>Nombres de communes accueillant des missions de service civique</p> <p>Nombres de jeunes accueillis en mission de service civique</p> <p>Nombre de sorties positives (emploi, formation, inscription dans un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle...), à l'issue des missions de service civique</p>

Fiche action
Programme d'actions à l'intention des jeunes les plus exposés à la délinquance
Actions de prévention de la récidive

Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs sous main de justice

Pilote : DTPJJ

Problématique	- Le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions favorisant la prévention de la récidive. - Mettre en place des actions visant à favoriser des perspectives d'insertion aux mineurs et jeunes majeurs placés sous main de justice, préparer les sorties de détention, accompagner les sortants de prison
Etat des lieux	<p>Au 01/01/15, la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise prenait en charge 709 jeunes sous main de justice, dont 83% avaient plus de 16 ans et 34% étaient majeurs. Parmi ces mineurs de plus de 16 ans et jeunes majeurs, 19% d'entre eux ne bénéficient d'aucune insertion scolaire ou professionnelle.</p> <p>Le parcours de tous les mineurs ou jeunes majeurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) doit déboucher vers l'élaboration d'un projet professionnel qui prend en considération les acquis, les ressources du jeune en tenant compte de ses aspirations et de ses difficultés. L'objectif est de lui permettre de réinvestir les dispositifs de droit commun.</p> <p>- Les actions favorisant l'insertion professionnelle contribuent à la construction de compétences et permettent de lutter contre la récidive (apprentissage de la règle, notions de citoyenneté, prévention des conduites à risque, développement de compétences psycho sociales)</p>
Actions à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de nouveaux lieux d'accueil de découverte professionnelle par la communication et la sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques rencontrées par le public et au cadre législatif d'accueil - Développer les lieux d'accueil de découverte professionnelle et le parrainage - Veiller à l'éligibilité des jeunes sous main de justice aux emplois d'avenir, au service civique et autres dispositifs - Inciter chaque collectivité et acteur local à évaluer ses capacités d'accueil.
Partenaires associés	Préfecture, Communautés d'agglomération, Communes, collectivités, CLSPD et CISPD, bailleurs sociaux, transporteurs...
Calendrier	1er semestre 2015 : réunions de présentation par la DTPJJ auprès des acteurs locaux A compter du 2 ^{ème} semestre 2015 : mise en œuvre des conventions signées entre la DTPJJ et les partenaires dans le cadre du parrainage ou du développement de stage de découverte professionnelle
Indicateurs	Nombre de jeunes suivis et accueillis par trimestre

GLOSSAIRE

ACSé	Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ADPJ	Association Défense et Prévention de la Jeunesse
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	Agence régionale de santé
ASL	Atelier socio-linguistique
ASV	Atelier santé ville
BIJ	Bureau information jeunesse
BPDJ	brigade de prévention de la délinquance juvénile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocation familiale
CCAS	Centre communal d'action sociale
CAVAM	Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CD 95	Conseil Départemental 95
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDDF	Conseil droits et devoirs des familles
CDDPS	Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire
CDT	Contrat de développement territorial
CDV	Contrat de ville
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre d'information et d'apprentissage
CGET	Commissariat Général à l'égalité des territoires
CIDFF	Centre d'informations départemental sur les droits des femmes et des familles
CIO	Centre d'information et d'orientation
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLEMO	Centre de loisirs en milieu ouvert
CLICG	Centre local d'information et de coordination gérontologique
CLS	Contrat local de santé
CLSM	Conseil local de santé mentale
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CMP	Centre médico psychologique
CMPP	Centre médico psycho pédagogique
CMU - c	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CR	Conseil Régional
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France

CRC	Chambre régionale des comptes
CSAPA	Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSM	Centre social municipal
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI	Contrat unique d'insertion
CUS	Convention d'utilité sociale
DASEN	Direction académique des services de l'éducation nationale
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education nationale
DSQ	Développement social de quartier
DT-ARS	Direction territoriale de l'Agence régionale de santé
EAV	Emploi d'avenir
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
3F	Bailleur social Immobilière 3F
FH	Bailleur social France Habitation
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FLE	Français langue étrangère
FPH	Fonds de participation des habitants
FSE	Fonds social européen
FSIL	Fond de soutien aux initiatives locales
GPEC	gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GUP	Gestion urbaine de proximité
HPST	Hôpital patient santé territoires
HVS	Habitat et vie sociale
IAE	Insertion par l'activité économique
IAE	Insertion par l'activité économique
IDH(2-ars)	Indice de développement humain
INSEE	Institut National de la statistique et des études économiques
ISS	Indice de santé sociale
ITI	Investissement territorial intégré
IUT	Institut Universtaire et technologique
LAEP	Lieux d'accueil enfants/parents
MED	Maison de l'emploi
MJC	Maison de la jeunesse et de la culture
MJD	Maison de la justice et du droit
ML	Mission locale
NACRE	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
NPNRU	Nouveau programme nationale de renouvellement urbain
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PCET	Plan climat énergie territorial
PEL	Projet éducatif local
PIJ	Point information jeunesse

PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLD	Plan local de déplacement
PLHI	Programme local de l'habitat intercommunal
PLIE	Plan local pour l'insertion par l'emploi
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Protection maternelle et infantile
PRAPS	Programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins
PRE	Programme de réussite éducative
PSL	Plan stratégique local
PV	Politique de la ville
QIN	Quartiers d'intérêt national
QIR	Quartiers d'intérêt régional
QPV	Quartiers politique de la ville
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
REP	Réseau d'éducation prioritaire
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SPS	Service de prévention spécialisé
SSD	Service social départemental
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TIG	Travail d'intérêt général
TPE	très petite entreprise
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
VIF	Violence intra familiale
VVV	Ville vie vacances
ZAC	Zone d'aménagement concertée
ZAE	Zone d'activités économiques
ZUS	Zone urbaine sensible

COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

CAVAM

Luc STREHAIANO – Président - 01 34 05 20 16 - cabinetdumaire@soisy-sous-montmorency.fr

Dominique POEY – Chef de Projet - 01 34 05 20 23 - dominique.poey@soisy-sous-montmorency.fr

SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Daniel FARGEOT – Vice-président - 01 34 16 04 01 - e.coletti@mairie-andilly.fr

Philippe REMY – responsable du service - 01 30 10 91 68 - premy@agglo-cavam.fr

Céline DEL NIBBIO - 01 30 10 82 22 - cdelnibbio@agglo-cavam.fr

Angélique RENOUE – 01 30 10 91 63 - arenou@agglo-cavam.fr

DEUIL LA BARRE

Muriel SCOLAN – Maire - 01 34 28 66 21 - cabmaire@mairie-deuillabarre.fr

Steeve DENIS – Chef de Projet - 01 34 28 65 98 - sdenis@mairie-deuillabarre.fr

MONTMAGNY

Patrick FLOQUET – Maire - 01 34 28 69 10 - cabinetdumaire@ville-montmagny.fr

Samir GUERRIB – Chef de Projet - 01 34 28 68 85 - samir.guerrib@ville-montmagny.fr

SAINT GRATIEN

Jacqueline EUSTACHE BRINIO – Maire - 01 34 17 84 91 - cabinetdumaire@mairie-saintgratien.fr

Joël GRACIA – Chef de Projet - 01 34 17 84 13 - j.gracia@mairie-saintgratien.fr

Xavier BRINDISI – ADL - 01 34 17 84 87 - x.brindisi@mairie-saintgratien.fr

SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Luc STREHAIANO – Maire - 01 34 05 20 16 - cabinetdumaire@soisy-sous-montmorency.fr

Fouzia REDJEB – Chef de Projet - 01 34 05 20 14 - fouzia.redjeb@soisy-sous-montmorency.fr